

Couverture : *Henry D. Hill, Wholesale Grocer*
Gravure, Albany, 1839

© 2021

Aubin  Blanchet recherches historiques
L'Assomption, QC
Georges Aubin, 1942-
Renée Blanchet, 1941-

Infographie et imprimerie
Imprimerie Reflet, Boucherville

ISBN : 978-2-924900-26-0

PdF (numérique) : ISBN : 978-2-924900-50-5

Dépôt légal (numérique) : février 2022
Dépôt légal : 3^e trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

CROYEZ-MOI POUR LA VIE

Théophile Bruneau

CROYEZ-MOI POUR LA VIE

Correspondance 1830-1854

Texte établi
avec introduction et notes
par Georges Aubin

Aubin  Blanchet
Recherches historiques

INTRODUCTION

I. *La Famille Bruneau*

L'ancêtre Bruneau était marchand confiseur à Poitiers au 18^e siècle. À la deuxième génération en sol québécois, le père de Théophile Bruneau apparaît dans les registres de Québec et de Chambly. Les Robitaille, du côté maternel, remontent au 17^e siècle ; ils sont venus du Pas-de-Calais (Hauts-de-France). Les deux familles réunies par le mariage produiront des marchands, des pelletiers, des tanneurs et des orfèvres.

Pierre Bruneau (1761-1820), né à Québec et baptisé le 22 juillet 1761 par Pierre-Daniel Richer, jésuite, curé de Québec, est fils de Pierre-Guillaume Bruneau (1732-1809), marchand pelletier, fourreur et manchonnier, et de Marie-Élisabeth Morin-Chêneverd (1739-1780). Son parrain est Michel Voyer (1728-1785), capitaine de *L'Amitié*, un navire utile à la France à l'époque de la conquête ; sa marraine, Marie-Charlotte Morin-Chêneverd, épouse de Michel Voyer.

Pierre étudie au séminaire de Québec de 1771 à 1780 et se lance dans le commerce, laissant le domaine de la fourrure à son frère Louis Bruneau, beaucoup plus jeune.

Il épouse (Québec, 30 août 1785) Marie-Anne Robitaille, fille de Pierre Robitaille, tanneur, et de Marie-Geneviève Parent.

En 1799, la famille du marchand Bruneau demeure dans la Basse-Ville de Québec, place du Marché, rue Notre-Dame, dans une maison en pierre à trois étages, avec voûtes, hangar, écurie et autres bâtiments.

Il fait le commerce des céréales et investit dans l'immobilier, ainsi il acquiert un emplacement et une mesure dans la Haute-Ville, rue Sainte-Famille.

En 1801, le 1^{er} juin, par un contrat devant Félix Têtu, il obtient une terre de 400 acres en superficie, pour récompense de ses services pendant le blocus des Américains dans les années 1775-1776. On notera qu'en ces années, Pierre Bruneau avait 14 ans.

Élu député de la Basse-Ville en 1810, réélu en 1814, il embrasse la carrière des armes pendant la guerre de 1812 en qualité de major dans la milice de la ville de Québec. Il s'établit comme marchand aussi à Chambly vers 1804. Député de Kent (Chambly) en 1816 et en 1820.

En juillet 1817, Bruneau, qui demeure rue des Pauvres (maintenant côte du Palais), dans la Haute-Ville, achète de Noël Cloutier et de Pierre Mercier, cultivateurs aux Éboulements, 38 cordes de bois, « tout érable, bien sain et de longueur ordinaire et réglée par la loi. » Le bois sera livré par Joseph Savard, commandant de la goélette *La Providence*, sur la grève à Québec, « près le parc au Palais » au mois d'août. Bruneau paye son bois en donnant 38 minots de blé aux vendeurs.

En décembre 1817, Pierre Bruneau loue sa maison de la Basse-Ville, place du Marché, pour trois ans, à compter de mai 1818, à Charles Vallée, aubergiste, à raison de 200 £ par année. En décembre 1820, ce contrat de location sera renouvelé pour trois années par Marie-Anne Robitaille, veuve Bruneau.

Le 9 avril 1820, le notaire Joseph-Bernard Planté est appelé rue des Pauvres ; il s'y rend, accompagné de Pierre Laforce, son collègue, monte au 2^e étage de la maison où habite le notaire Félix Têtu, et voit le marchand Bruneau alité, néanmoins sain d'esprit, qui, sentant la mort imminente, demande de faire son testament (Planté, minute 7890). Bruneau ordonne à son exécutrice, dans les trois mois après sa mort, de livrer au curé de Québec la somme de 25 £ pour « le soulagement des malades pauvres dans cette paroisse ». Il donne à sa femme, Marie-Anne Robitaille, son exécutrice, la jouissance de tous ses biens meubles et immeubles. Elle pourra vendre la maison de Chambly pour payer des dettes, si nécessaire. Il recommande aussi à ses enfants la « continuation de la paix et de l'union » et de « n'opposer à leur mère aucun obstacle ou difficulté à l'accomplissement du présent testament. »

Décédé d'une maladie du foie à Québec le 13 avril 1820 et inhumé dans le cimetière des Picotés deux jours plus tard en présence de ses amis Charles Pinguet (1741-1821), marchand, François Huot (1756-1822), marchand et député, Joseph-Bernard Planté (1768-1826), notaire et ancien député, Jean Dessaulles (1766-1835), seigneur et député, Louis Gauvreau (1761-1822), marchand et député, Michel Clouet (1770-1836), marchand et futur député, et

Jérôme Demers (1774-1853), supérieur du séminaire de Québec, officiant.

Son épouse, Marie-Anne Robitaille (1763-1851), commence alors sa vie de veuve qui durera trente et un ans. Née et baptisée à L'Ancienne-Lorette le 16 octobre 1763, elle est fille de Pierre Robitaille et de Marie-Geneviève Parent. Son parrain est Claude Robitaille ; sa marraine, Geneviève Gauvin, femme de Guillaume-Alexis Fluet. Baptisée du prénom Marie-Madeleine, cette femme adopte très tôt le prénom Marie-Anne, dédaignant sans doute celui de la pécheresse ou, plus vraisemblablement, ne voulant pas être confondue avec une autre Marie-Madeleine Robitaille, aussi de L'Ancienne-Lorette, fille de Romain Robitaille.

Deux frères de Marie-Anne Robitaille ont passé une partie de leur vie aux États-Unis. Jean-Jacques (Robert) Robitaille (1771-1807) s'établit en Ohio où il épouse Elizabeth Zane ; Louis Robitaille, né à L'Ancienne-Lorette en 1768, époux en 1789 de Louise Munro, est reconnu comme un orfèvre de grand talent et vit à Détroit et en Louisiane.

Marie-Anne Robitaille a accouché de 16 enfants dont 9 atteindront l'âge adulte, cinq fils et quatre filles.

Veuve pendant trois décennies, elle veille au bien-être de ses enfants et de ses petits-enfants, passant de longues années dans sa maison à Chambly et au presbytère de Verchères, chez son fils le curé où elle décède le 26 juillet 1851. Amédée précise que le 26 juillet est la « fête patronale » de sa grand-mère, c'est-à-dire la Sainte-Anne.

Elle fait cinq fois son testament, entre 1840 et 1851, et lègue la majorité de ses biens à la famille de François-

Xavier Malhiot, son gendre, donnant son argenterie, vaisselle et meubles à son fils, curé de Verchères, son linge à partager entre ses filles Luce et Rosalie. Dans son premier testament Marie-Anne Robitaille parlait de donner sa tabatière d'argent à sa fille Rosalie. On a ici le pressentiment que mémé Robitaille prisait le tabac, comme Rosalie Cherrier, mère de Louis-Joseph Papineau. Une mode de l'époque. Elle avait aussi un piano-forte parmi ses biens, instrument qui fera brièvement le bonheur de sa petite-fille et filleule, Azélie Malhiot.

Elle écrit à sa fille Julie en exil à Paris, en 1840, et lui raconte le cas de la veuve Brisset qui avait soigné Julie, et qui, malade, s'était réfugiée chez les Sœurs Grises pour y mourir. Celles-ci demandent à la veuve Brisset si elle envisage de faire une neuvaine. Elle en fait une au « nouveau saint du jour » (Alphonse de Rodriguez) et sent une chaleur par tout le corps ; elle revient chez les Sœurs, guérie. Ces phénomènes étranges, très à la mode, engendrés par une foi indiscutable, impressionnent vivement la mère de Théophile Bruneau.

Le jour de la mort de sa grand-mère Bruneau, Amédée écrit à son père, qui siège alors à Toronto comme député : « Pauvre mémé, qui languissait dans la souffrance depuis quinze jours, vient de nous quitter. En ce jour de sa fête, la Sainte-Anne, l'anniversaire de ma naissance, coïncidence qu'elle aimait tant à rappeler, la chère mémé ! Elle a vu finir son long, vertueux pèlerinage ! Ce matin, elle a fini paisiblement, de pure vieillesse. J'irai demain à Verchères. Funérailles lundi matin, je reviendrai le soir. Ceci, de plus, doit hâter votre départ. Pauvre maman aura

besoin de vos consolations. Hâtez-vous d'accourir auprès d'elle. » Bouleversé par cet événement, Amédée reprend la plume le lendemain et écrit à son oncle Denis-Benjamin Papineau : « La maladie de mémé, à un âge aussi avancé, 89, ne pouvait avoir d'autre terminaison. Elle est décédée hier matin, d'une légère congestion du cerveau dont elle était menacée depuis quinze jours. Elle a passé presque imperceptiblement et sans souffrances. Pour l'âme religieuse de maman, elle doit se réjouir plutôt que s'affliger de la fin d'un pèlerinage qui se termine de suite dans le bonheur parfait et absolu comme celui-ci. M. Malhiot (oncle) est venu à la ville hier après-midi nous en apporter la nouvelle. Quoiqu'en terme, je pars à 1 h aujourd'hui par vapeur pour Varennes, d'où je continuerai par voiture. Demain matin les funérailles. » Amédée se rend aux funérailles à Verchères et raconte, le 30 juillet : « Je suis allé aux funérailles. Il y avait le concours de toute la paroisse et des six prêtres. Service solennel et touchant. Inhumation dans les voûtes de l'église, à côté de tante Park [Geneviève Bruneau]. Oncle Pierre Bruneau n'y a pu venir que par vapeur, et arriva après. Présents M^{me} tante Philippe Bruneau, oncle Théophile, Adolphe Cherrier (fils de Tous-saint) et moi. Il n'y avait pas eu d'invitations dans la famille, à cause de la confusion du moment et du court espace de temps. J'ai laissé oncle curé et tante Malhiot très affligés, promettant de venir nous voir à Montréal. Ils ont paru sensibles à ma présence et m'ont vivement remercié. Pauvre maman, ils ont bien regretté son absence et souvent parlé d'elle et du désir de la voir. J'espère qu'elle aura eu du courage en apprenant [cette nouvelle] et que papa

sera bientôt auprès d'elle pour la consoler. » Marie-Anne Robitaille avait demandé dans ses derniers testaments d'être inhumée à côté de sa fille Geneviève, comme pour la protéger encore au-delà de la mort.

Pierre et Marie-Anne Bruneau (1786) : les deux premiers enfants nés de Pierre Bruneau et Marie-Anne Robitaille sont des jumeaux : baptisés sous condition, à Québec, le 21 avril 1786, ayant été ondoyés à la maison, Pierre et Marie-Anne ne vivent que quelques jours et sont inhumés à Lauzon.

Pierre Bruneau (1787-1864), l'aîné de la famille est né et baptisé Pierre-Xavier Bruneau à Québec le 12 mars 1787, fils de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille. Il a pour parrain Jean Amiot (1750-1821), orfèvre, et pour marraine, Louise Bruneau (1756-1821), tante.

Il marche dans les traces de son père et ira s'établir comme marchand à Chambly puis à Saint-Denis-sur-Richelieu. Frère de Julie Bruneau-Papineau. Il épouse (Chambly, 28 août 1816) Marie-Josèphe Bédard (1784-1843), fille des défunts Pierre-Stanislas Bédard, boulanger, et Marie-Josèphe Thibault, de Québec. Cette dame Bédard est la sœur de Pierre-Stanislas Bédard (1762-1829), avocat, qui est aussi son parrain. Il siégera à la première Chambre d'assemblée de Québec en 1792, aux côtés de Joseph Papineau. Le contrat de mariage est passé devant Joseph Demers, le 28 août 1816, minute 250. Ce fut un mariage avec du panache : présence de l'honorable Hertel de Rouville, du colonel Charles de Salaberry, de Charlotte

Voyer-Frémont, de Denis-Benjamin Viger. Et, dans la foule des invités, on remarque la présence de Louis-Joseph Papineau, encore célibataire, et de Julie Bruneau, sa future épouse, sœur de l'époux.

Pierre Bruneau, fier de son statut d'aîné, sera un agréable compagnon en toute circonstance. On pense qu'il était présent dans la maison St-Germain le matin du combat des patriotes, le 23 novembre 1837. Le jour de son décès, on le qualifie de « colonel de milice » de Saint-Denis.

Il a seulement deux filles qui atteignent l'âge adulte, deux filles qui entrent en communauté religieuse. Ce sont Elmire Bruneau (1821-1864) – Sœur Marie-Rose – née à Chambly le 1^{er} septembre 1821, fille de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Josèphe Bédard. Elle a pour marraine Julie Bruneau-Papineau. Avec sa sœur cadette Cordélie Bruneau (1826-1852) – Sœur Marie des Sept-Douleurs – née à Saint-Denis le 22 février 1826, elle joint la communauté des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie à Longueuil en 1849. Cordélie Bruneau, atteinte de *pulmonie* est inhumée dans la chapelle du couvent le 4 mars 1852.

Une trentaine de lettres de Pierre Bruneau à sa sœur Julie surnage encore dans les archives.

Pierre se rend à la Petite-Nation visiter sa sœur Julie dans les années 1850. Il est séduit à la même époque par l'engouement généralisé pour les « tables tournantes », au grand scandale de son frère Théophile.

Pierre Bruneau décède le 15 juillet 1864 à Verchères, chez son frère le curé et est inhumé dans l'église de Saint-

Denis-sur-Richelieu trois jours plus tard, en présence de Xavier Malhiot, son beau-frère. « Il n'a survécu que cinq semaines à la perte de son dernier enfant [Elmire], religieuse morte de pulmonie au couvent d'Hochelaga », lit-on dans *La Minerve* du 19 juillet 1864.

René-Olivier Bruneau (1788-1870), frère de Julie Bruneau-Papineau. Né à Québec le 12 mai 1788, fils de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille. Son parrain est René Kimber (1762-1841), marchand à Québec, son oncle, comme ayant épousé Marie-Josette Robitaille ; sa marraine, Élisabeth Bruneau (1763-1845), sa tante.

Son titre clérical est passé le 23 août 1810, devant le notaire Félix Têtu. C'est son père, Pierre Bruneau, qui se déclare financièrement responsable de son fils, aspirant à la prêtrise, en lui accordant une rente viagère de 150 £. Ordonné prêtre en 1812, il est tout de suite nommé vicaire à Rivière-Ouelle (1812-1813), avec desserte à Fraserville (Rivière-du-Loup). Le vicaire Bruneau signe son premier acte aux registres de Rivière-Ouelle le 20 avril 1812. René-Olivier Bruneau prend la place du vicaire Jacques Lebourdais, neveu de Mgr Panet, évêque de Québec et aussi curé de Rivière-Ouelle.

Le vicaire Bruneau est nommé curé à Sorel avec desserte de l'Île-Dupas (1814-1815) ; il est déplacé ensuite à Saint-Sulpice (1815-1819), à Beauport (1819-1823) et enfin à Verchères (1823-1864). Son premier acte à Verchères est signé le 14 octobre 1823.

Dans cette dernière paroisse, René-Olivier devient une personne ressources pour les autres membres de sa

famille. Dans le presbytère, il héberge sa mère, veuve, Marie-Anne Robitaille, jusqu'à son décès ; Julie, enceinte, s'y réfugie en 1837, pendant que Louis-Joseph traverse la frontière canado-américaine ; soignée par sa mère, Julie y fera une fausse couche. Geneviève Bruneau, veuve Park, mère de trois enfants, habite une petite mesure, derrière le presbytère et meurt prématurément à Verchères. Enfin, Théophile Bruneau se rend chez son frère le curé en 1854 pour y mourir.

À partir de 1864, le curé de Verchères vit retiré à Montréal. Il meurt à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 29 juillet 1870, et est inhumé à Verchères, le 3 août. La cérémonie est présidée par Édouard-Charles Fabre, chanoine à l'évêché de Montréal et futur évêque. Le registre de sa sépulture contient 39 signatures.

Deux lettres du curé Bruneau à M^{lle} de Lavaltrie en 1816 et en 1820 ont été conservées dans les archives; et un assez bon nombre de lettres à sa sœur Julie et à son beau-frère Louis-Joseph Papineau.

Marie-Anne Bruneau (1789), fille de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille, est née à Québec le 8 juin 1789. Parrain, Pierre Robitaille, grand-père ; marraine, Louise Munro, épouse de Louis Robitaille, orfèvre.

Marie-Anne Bruneau meurt en septembre de la même année et est inhumée à Lauzon.

Marie-Anne Bruneau (1790), fille de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille, est née à Québec le 28 mai 1790. Parrain, Louis Robitaille, marchand

orfèvre ; marraine, Geneviève Robitaille, épouse de Jean Amiot, orfèvre.

Marie-Anne Bruneau est inhumée à Lauzon le 22 février 1791.

Joseph-Gualbert Bruneau (1791-1805), fils de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille, est né et baptisé à Québec le 12 juillet 1791. Parrain, Joseph Drapeau, marchand, voisin ; marraine, Marie-Josephte Robitaille, épouse de René Kimber.

Joseph-Gualbert Bruneau est décédé à l'âge de 13 ans. Inhumé avec le prénom de Jean-Gualbert, à Québec le 22 février 1805, en présence de Félix Têtu, notaire, et de Charles Pinguet, marchand.

Marianne Bruneau (1793-1795), fille de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille, est née à Québec le 11 mars 1793, baptisée le lendemain. Parrain, Joseph Robitaille ; marraine, Marianne Bruneau.

Marianne Bruneau est inhumée en juin 1795 à Lauzon.

Julie Bruneau (1795-1862), née et baptisée à Québec, le 19 janvier 1795, fille de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille. En fin, une fille qui va vivre ! Son parrain est Charles Pinguet, marchand ; sa marraine, Marie-Geneviève Noël.

Après des études chez les Ursulines de Québec, elle épouse (Québec, 29 avril 1818) L.J. Papineau (1787-1871), orateur à la Chambre d'assemblée, fils de Joseph Papineau, notaire, et de Rosalie Cherrier. Le contrat de

mariage est passé devant Félix Têtu, le 28 avril 1818. Le lendemain, la cérémonie a lieu à Québec, en présence de Pierre Bruneau, marchand, Marie-Anne Robitaille-Bruneau, Félix Têtu, notaire, Charles Pinguet, marchand, Étienne Chartier (19 ans), qui sera avocat et prêtre patriote, Louis Plamondon, avocat, Joseph-Bernard Planté, notaire, Jean Amiot (1750-1821), orfèvre, Louis-Théodore Besserer, notaire, Rosalie Bruneau, Luce Bruneau, Antoine Parant, prêtre, professeur au séminaire de Québec, Geneviève Bruneau, Théophile Bruneau et Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, officiant.

Enceinte de quelques mois, Julie se réfugie chez sa mère à Verchères, en 1837, alors que L.J. Papineau est en fuite vers les États-Unis. Les *Mémoires d'un Patriote* d'Amédée, écrits en 1880-1883, mentionnent le fait que Julie est enceinte. Il en parle aussi dans une lettre écrite des États-Unis. Julie ira finalement, après une fausse couche, se rétablir chez sa belle-sœur Rosalie, la seigneuresse de Saint-Hyacinthe, avant de partir vers Albany et Saratoga, puis Paris. De retour au pays en 1843.

Elle a neuf enfants, dont cinq atteignent l'âge adulte : Amédée, Lactance, Ézilda, Gustave et Azélie.

Décédée subitement au manoir de Montebello, dans la seigneurie de la Petite-Nation, le 18 août 1862, inhumée le 21 « dans le souterrain de la chapelle seigneuriale » par Sa Grandeur Mgr Joseph-Eugène-Bruno Guigues, évêque d'Ottawa. Le registre porte les signatures d'Amédée Papineau, Louis-Antoine Dessaulles, membre du Conseil législatif, Côme-Séraphin Cherrier, Napoléon Bourassa,

gendre, James Randall Westcott et Augustin-Médard Bourassa, curé de Montebello.

Les lettres de Julie Papineau, *Une Femme patriote, correspondance 1823-1862*, ont été éditées en 1997 par Renée Blanchet.

Philippe Bruneau (1796-1837), né à Québec le 3 juin 1796, baptisé Philippe de Néri Bruneau, fils de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille. Son parrain est Joseph Paquet, curé à la Jeune-Lorette, qui le baptise ; sa marraine, Françoise Chauveau, épouse de Charles Pinguet, marchand. Le père, présent, signe « Pierre Bruneau fils ».

Il commence ses études de droit en septembre 1816 (notaire Charles Prévost) chez Louis-Joseph Papineau, avocat et procureur, demeurant à Montréal ; en même temps, son frère Denis-Macaire Bruneau, s'engage comme clerc chez Denis-Benjamin Viger. En mars 1817, il entreprend des études de notariat chez Joseph Papineau à Montréal.

Il épouse (Montréal, 7 août 1827) Geneviève-Scholastique-Luce Bédard (1804-1885), fille de Joseph Bédard, avocat, et de Marie-Geneviève-Scholastique Hubert-Lacroix. Joseph, Louis-Joseph et Amédée Papineau (8 ans), Théophile Bruneau, Julie Bruneau-Papineau et plusieurs autres signent le registre de ce mariage. L'officiant est René-Olivier Bruneau, curé à Verchères, son frère. Le contrat de mariage est passé devant Joseph Papineau, le 5 août 1827, minute 4806.

Philippe Bruneau, avocat, rue Saint-Vincent, à Montréal, enseigne les rudiments du droit à Amédée Papineau qui écrit dans son journal, en apprenant sa mort : « De tous mes oncles, c'est à lui que j'étais le plus attaché. Il m'avait pour ainsi dire élevé, étudiant la loi et demeurant chez nous lorsque j'étais enfant. » Amédée, *JFL*.

Philippe Bruneau est décédé à Montréal le 24 décembre 1837, inhumé le 28.

Luce Bruneau (1797-1857), née à Québec le 1^{er} juillet 1797 et baptisée du prénom d'Anne-Luce, fille de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille. Son parrain est Pierre Casgrain ; sa marraine, Luce-Monique Pinguet, née en 1780, fille de Charles Pinguet, marchand.

Elle épouse (Verchères, 24 janvier 1825) Toussaint Cherrier (1800-1859), né Toussaint-Henri, musicien, organiste, fils de Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier, arpenteur, et de Marie-Marguerite Richer/Laflèche. Ce mariage s'est fait sans l'approbation du père Cherrier. Trois jours après ce mariage, Joseph Papineau, notaire, écrit à son fils : « Toussaint Cherrier, fils de ton oncle Benjamin, a épousé M^{lle} Luce Bruneau et l'a fait malgré sa famille. Son père l'a mis hors de chez lui. Il a loué une maison dans le village de Saint-Denis où il est logé avec son épouse et boulange à son compte. » Deux ans avant son mariage, Toussaint avait reçu de son frère François-Benjamin, pour les « bons services qu'il lui avait rendus depuis plusieurs années », une panoplie de meubles et d'ustensiles de ménage : lit, bureau, table pliante, armoires et chaises,

miroir, poêle double en fer, scie, égoïne, chaudrons, haches (notaire Pierre-Antoine Gauthier, 8 février 1823, N° 2445).

Denis-Benjamin Viger prête à Toussaint Cherrier, organiste, un forte-piano (notaire Jean-Marie Mondelet, 16 avril 1836, N° 5942).

ANNONCES.	
ACADEMIE DE JEUNES DEMOISELLES.	
MADAME T. CHERRIER, bien connue déjà par les élèves qu'elle a formé ci-devant, se propose d'ouvrir son école pour les jeunes demoiselles, LUNDI prochain, le 7 d'octobre, à sa demeure, vis-à-vis le collège de St. Jacques. Elle enseignera le français et l'anglais, grammaticalement, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, l'usage des globes, la mythologie, la chronologie, etc. etc., le dessin et la peinture, le Poonah-Tinting, le Mezzo Tinto, le décalque, toutes espèces d'ouvrages à l'aiguille, la musique vocale et instrumentale sur le piano-forte, le luth et la guitare. Les conditions, sont très modérées et pourront être connues, en s'adressant à sa demeure, rue St. Denis-	
4 oct. 1839.	l. m.

L'Aurore des Canadas

Le couple Cherrier-Bruneau a vécu modestement, rue Saint-Denis, près de l'église Saint-Jacques. Le 8 janvier 1846, L.J. Papineau donne à Toussaint Cherrier, précepteur et professeur de musique, et Luce Bruneau, son

épouse : un terrain rue Saint-Denis, borné à l'arrière par celui d'Yves Tessier. Les Bruneau-Cherrier ont ce terrain depuis 1833, sans contrat, année où il leur fut donné, et depuis ce temps une maison en bois à deux étages y a été construite. C'est là que mourra le notaire Joseph Papineau en 1841.

Luce Bruneau, institutrice, enseigne à L'Assomption, à Montréal et à Lachine où elle finit ses jours chez ses enfants. Le 10 juin 1857, est inhumée à Lachine Luce Bruneau, décédée le 8, épouse de Toussaint Cherrier, chantre et organiste du lieu. Présence d'Alfred de Couagne, médecin, époux d'Azélie Cherrier (1833-1882), fille de Toussaint Cherrier et de Luce Bruneau, François-Léandre Prévost (1828-1861), prêtre, et Antoine Duranseau (1789-1871), prêtre.

Denis-Macaire Bruneau (1798-?), né et baptisé à Québec, le 17 septembre 1798, fils de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille. Il a pour parrain Denis-Benjamin Viger et pour marraine, Louise Berthelot-Planté. Il étudie le droit avec Denis-Benjamin Viger, à Montréal, à partir de septembre 1816, puis continue ses études à Québec à partir du 9 juillet 1819, chez Louis Plamondon, avocat, procureur et conseil (notaire Charles Prévost). Entre-temps, il s'est inscrit comme clerc de notaire chez Joseph Papineau, en mars 1817 ; son frère Philippe fait de même.

Reçu avocat le 28 septembre 1821, Denis Bruneau aurait quitté brusquement sa ville natale en 1822, à la suite d'une « affaire d'amour et d'un duel », aurait parcouru le

monde en sillonnant les mers à bord de plusieurs navires avant d'aboutir en Virginie-Occidentale.

Il épouse (Harrison, Virginie-Occidentale, 29 novembre 1834) Mary S. Martin (1815-1892), fille de Spencer Martin et de Margaret Sturm, sa seconde épouse. Selon les registres de la Cour de Fairmont (Virginie-Occidentale), *Dennis* Bruneau exerce la profession de *teacher* et se déclare originaire, non pas du Canada, mais de France. Au recensement de 1850, dans le comté de Marion, en Virginie-Occidentale, il est père de cinq enfants. Sa fille aînée est prénommée Caroline E. Bruneau et est âgée de 14 ans. Denis Bruneau a aussi deux fils : Marco-Bozzaris, *alias* Marcus Bubbus, qui épousera Sophrona Koon, et Napoléon, qui épousera Mary S. Neal, originaire de l'Ohio.

Il revient une seule fois au Québec, en 1853, après trente ans d'absence. Amédée Papineau raconte son arrivée inopinément à ses parents, le 5 mai 1853 : « À midi j'ai fait visite à un nouvel arrivé qui [vous] intéressera vivement. Ce n'est rien moins que mon oncle Denis Bruneau qui, à la suite d'une affaire d'amour et d'un duel, un an après son admission au barreau, à Québec, s'enfuit clandestinement du toit paternel et du pays, âgé de 22 ans ; que l'on croyait mort depuis vingt ans et qui revient aujourd'hui revoir sa famille, après trente années d'absence ! Pendant plus de 10 ans, il navigua comme secrétaire du capitaine avec le rang d'élève (*midshipman*) à bord d'un vaisseau de guerre des États-Unis : il croisa successivement dans la Méditerranée, l'Océan Indien, puis les côtes occidentales de l'Amérique. Il y a 19 ans, fatigué de sa vie vagabonde et aventureuse, il vint chercher refuge au fond

de la Virginie, au-delà des Alleghanys (partie nord-ouest), et s'y fit cultivateur, se maria à une Américaine, méthodiste, fille d'un riche fermier, en a cinq enfants, dont l'aînée (fille) est mariée depuis une couple d'années. »

Denis Bruneau révèle un trait de caractère de sa grande sœur Julie, celle qui a épousé Papineau : il se rappelle bien l'ordre, la propreté et le remue-ménage outrés (ce que Julie appelle le fameux *breda*) et la haute et impérative régence de la sœur aînée Julie, sur ses cadets et cadettes. « Elle avait la main légère, au besoin, dit-il, et savait bien nous souffleter. »

Les archives ont conservé une lettre de Denis Bruneau à Amédée, du 3 octobre 1853 : BAC, MG24, B2, *Correspondance*, p. 5041.

La sépulture de Denis Bruneau n'est pas connue.

Geneviève Bruneau (1799-1846), née à Québec et baptisée le 15 octobre 1799 par Thomas Maguire, nouveau vicaire à la cathédrale de Québec, fille de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille. Le parrain est Pierre Bruneau, son frère ; sa marraine, demoiselle Geneviève Amiot (1786-1863), fille de Jean Amiot et de Marie-Geneviève Robitaille.

Surnommée *Vevette*, elle est étudiante en demi-pension chez les Ursulines de Québec, du 2 novembre au 4 décembre 1815 ; puis comme pensionnaire, du 4 décembre 1815 au 6 novembre 1817. Elle aurait manifesté le désir d'entrer en communauté et y fait un bref séjour en 1823 et 1824 ; Mgr Plessis écrit à J.J. Lartigue le 16 décembre 1823 : « M. Papineau a assisté à la cérémonie de vêtue de M^{lle}

Bruneau, à l'Hôpital général. » Cet hôpital nous met sur la piste des Augustines. En effet les archives des Augustines de Québec ont conservé quelques notes sur le séjour de Vevette en leur monastère : le 25 mai 1823, âgée de 23 ans, Geneviève est admise comme postulante et entre au noviciat le 30 du même mois. Marie-Anne Robitaille, sa mère, s'est engagée à lui payer 100 £ pour sa dot, et à payer le coût de son trousseau. Le 6 septembre 1823, elle obtient la pluralité des voix du premier scrutin pour poursuivre son postulat. Le 9 novembre 1823, elle obtient la pluralité des voix au dernier scrutin pour porter l'habit de religieuse. Le 15 décembre 1823, elle est admise à la cérémonie de vêtue et prend le nom de Sœur Saint-Bruno. Un an passe et, le 20 novembre 1824, elle quitte définitivement le monastère des Augustines.

Revenue à Verchères chez son frère le curé, elle épouse (Verchères, 23 février 1835), le D^r Louis Stewart Park (1795-1841), veuf de Louise Noyelle de Fleurimont et père de six enfants. La santé du D^r Park est ravagée par l'alcool, mais « il se convertit de temps en temps... », dit Marie-Anne Robitaille, mère de Geneviève. Contrat de mariage devant Pierre Ménard, le 23 février 1835. Le mariage durera six ans et se terminera par un *delerium tremens* de l'époux, dans une confusion totale. Geneviève, veuve, reste avec trois jeunes enfants sur les bras et partira à son tour pour l'éternité cinq ans plus tard.

Les enfants nés de Geneviève Bruneau sont : Oswald Park, né le 11 décembre 1835 ; Hermas/Hermès Park, né le 31 décembre 1836 ; Marie-Rosalie-Alodie Park, née le 4 décembre 1837.

Denis-Émery Papineau écrit à Amédée, son cousin, le 3 février 1841 : « Quand tu recevras cette lettre, probablement tu auras appris la mort du D^r Park, de Verchères, qui était marié à une de tes tantes. Sa maladie a été courte, quinze jours au plus, il est mort aliéné : continuellement dans les derniers jours, il parlait de chevaux et les menait, quoiqu'il fût toujours au lit. Son enterrement eut lieu il y a eu lundi huit jours. À Saint-Denis, je vis M. Adolphe Malhiot qui me dit que cette mort avait beaucoup affecté M^{me} Bruneau et qu'elle n'était pas bien. »

Émery Papineau écrit de nouveau à Amédée en février 1841 : « Ta bonne mémé Bruneau est bien chétive cet hiver et vivement affectée de la mort du D^r Park, qui laisse ta tante Vevette tout à fait infortunée avec ses trois enfants en bas âge, car quand sa succession aura réalisé, pour les enfants du premier lit, 1 500 louis provenant du chef de leur mère, il ne restera rien pour la veuve et ses enfants. »

En effet, le 19 juillet 1841, chez elle, en présence du notaire Pierre Ménard, Geneviève Bruneau renonce à la succession de son défunt mari, parce que le tout est « plus onéreux que profitable ». Le notaire, toujours à Verchères, se déplace vers la maison de F.X. Malhiot, coseigneur de Contreccœur, qui a été choisi tuteur de Louise, Matilde, Dorothee, Stewart et Jean-Charles Park, enfants mineurs issus du mariage des défunts Stewart Park et Marie-Louise Noyelle de Fleurimont ; il y a aussi Marthe Park, enfant majeure ; tous renoncent à leur tour à la succession du défunt. Marthe Park (1819-1849) épousera François-Xavier Desrivières-Beaubien.

Le 8 août 1843, Amédée écrit à Lactance : « Oncle Malhiot occupe la maison du D^r Park, qu'il a achetée et n'a payée que 500 £ = 2 000 \$, maison et terre, c'est bon marché! Tante Park et ses trois petits enfants occupent une maisonnette près du presbytère, derrière. Grande misère là aussi. »

Le 28 août 1846, décédée depuis trois jours, Vevette est inhumée dans l'église de Verchères.

Amédée écrit à son père le 13 septembre 1846 : « Ma tante Park est morte plus vite qu'on ne s'y attendait, parce que l'on croyait à une maladie de langueur. Après la mort, le D^r [Charles] Dansereau dit qu'il croyait maintenant que c'était une maladie du foie. Elle avait toujours dit que c'en était une, « la même maladie dont mourut mon père. »

Le notaire Charles Brin a été élu tuteur des trois jeunes Park, enfants de Geneviève Bruneau ; le D^r Adolphe Malhiot est tuteur de substitution. L'inventaire des biens de Geneviève Bruneau et la vente de ses effets se tiennent le 14 octobre 1846. Le notaire Pierre Ménard (minutes 2510 et 2511) officie, avec les évaluateurs Xavier Robert, menuisier, et Jean-Baptiste Leclère, marchand, voisin de la défunte. Les biens de Geneviève ont été sous la garde de Josette Raymond, « fille engagère, la seule qui soit restée en la demeure où est décédée Geneviève Bruneau. »

Marie-Julie-Alodie Park, fille de Vevette, se plaint à sa marraine Julie Bruneau-Papineau que le testament de sa grand-mère Marie-Anne Robitaille a été très injuste envers elle... Elle a été recueillie dans la famille de Charles Brin, notaire à Saint-Marc ; elle voudrait entrer au couvent, mais n'en a pas les moyens financiers. Par son

dernier testament, celui de 1851, Marie-Anne Robitaille avait légué une partie de ses biens à son fils Théophile Bruneau, à la charge par lui de soutenir Oswald et Hermès/Hermas Park, « jusqu'à ce qu'ils soient en état de vivre par eux-mêmes. » Le hic est que Théophile est déjà malade, peu fortuné et n'est pas en mesure de prendre en charge deux jeunes hommes, ses neveux. La grand-mère n'avait rien prévu non plus pour sa petite-fille Alodie. Celle-ci n'entrera pas au couvent mais épousera (Sainte-Cécile de Milton, 22 juillet 1861) Alfred Gaucher, médecin, et ira vivre à Worcester, Massachusetts.

Théophile Bruneau (1801-1854) – Voir *infra*.

Rosalie Bruneau (1802-1864), née et baptisée à Québec le 14 mars 1802, fille de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille. Son parrain est Olivier Bruneau ; sa marraine, Rosalie Amiot. Dernière enfant de la famille.

Elle épouse (Verchères, 22 septembre 1830) François-Xavier Malhiot fils (1806-1880), seigneur de Contrecoeur, fils de François-Xavier Malhiot, député, et de Julie Laperrière, sa première femme. Contrat de mariage devant Joseph Papineau, le 21 septembre 1830, minute 4908.

Trois filles sont nées de cette union : Azélie Malhiot (Contrecoeur, 1831), Céline Malhiot (Verchères, 1833) et Fleurine Malhiot (Verchères, 1835).

Le 21 avril 1845, Marie-Anne Robitaille, mère de Rosalie, veut donner des preuves de l'amitié et de l'affection qu'elle porte aux enfants issus du mariage de F.X. Malhiot et de sa fille Rosalie et leur fait donation de meubles,

d'animaux, d'instruments d'agriculture et autres effets, qui sont sur sa terre à Contrecœur. L'énumération des biens est très longue. Voir le contrat passé devant Pierre Ménard, minute 2292. Les enfants pourront prendre possession de ces biens « après le décès des sieur et dame Malhiot, leur père et mère », mais ces biens sont livrés dès aujourd'hui aux sieur et dame Malhiot.

Rosalie Bruneau-Malhiot est inhumée à Verchères le 12 novembre 1864, sous les voûtes de l'église, dans la chapelle du côté de l'épître, âgée de 62 ans et 8 mois, décédée depuis quatre jours, épouse de François-Xavier Malhiot. Présence d'Adolphe Malhiot (1815-1878), médecin, beau-frère ; Éloi-Edmond Chagnon, notaire, gendre, Hermas Park, neveu, Napoléon Colette, marchand, et Trefflé Lussier, tailleur.

L'aînée des filles, Azélie Malhiot (1831-1903), est novice chez les sœurs de Charité de l'Hôpital général à Montréal (HAFL, procuration d'Azélie Malhiot à son père, 15 février 1854, minute 88). Elle fera profession le 24 mai 1855 ; sera dépenrière, économe, infirmière à Beauharnois, visitera les pauvres et les malades à Nazareth, à Sainte-Cunégonde, à l'orphelinat Saint-Louis. Enfin, elle finit ses jours à la Maison mère le 29 juin 1903 et sera inhumée dans le nouveau cimetière de l'Île Saint-Bernard, dans la paroisse de Châteauguay.

La deuxième fille, Céline Malhiot (1833-1901), devenue Sœur Marie-du-Sacré-Cœur, dans la communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, sera inhumée à Longueuil.

Fleurine Malhiot (1835-1871), épousera (Verchères, 7 mars 1859) Edmond-Éloi Chagnon (1831-1912), notaire, fils d'Éloi Chagnon et de Justine Brousseau. Fleurine Malhiot était excellente musicienne et amie d'Azélie Papineau, sa cousine.

Télesphore Bruneau (1804) : seizième et dernière naissance dans la famille Bruneau. Le 2 juillet 1804, Télesphore Bruneau est né et baptisé à Québec, fils de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille. Parrain, Hilarion Dugas ; marraine, Élisabeth Verreau, épouse de Joseph Robitaille.

En nourrice chez Michel Hamel, Télesphore Bruneau est inhumé à L'Ancienne-Lorette le 22 novembre 1804. La nourrice Josephte Cédilot-Montreuil, épouse de Michel Hamel, de L'Ancienne-Lorette, venait de perdre son fils Philippe Hamel le 20 octobre 1804, âgé de onze mois...

II. *La Vie de Théophile Bruneau*

Un peu de malice qui est le hochet de l'esprit.

Alfred de Musset, *Emmeline* (nouvelle)

Il y eut saint Théophile, militaire romain en garnison à Alexandrie au 4^e siècle, promu pape copte orthodoxe. Il y a maintenant au Québec la municipalité de Saint-Théophile de Beauce, dans la région de Chaudière-Appalaches, ainsi nommée du curé Théophile Montminy. Il y eut Théophile Gautier, écrivain français du 19^e siècle. Il y eut un Théophile Bruneau, cordonnier à Montréal. Il y eut aussi celui qui m'intéresse : Théophile Bruneau, avocat, frère de Julie, beau-frère de L.J. Papineau. Le prénom Théophile, du grec θεοφίλος, signifie : « qui aime Dieu ».

Théophile Bruneau (1801-1854) est né à Québec, le 5 mars 1801, jour de la fête de sainte Olivia, vierge et martyre, vénérée depuis des siècles à Palerme et à Tunis. Il est baptisé le lendemain, fils de Pierre Bruneau, marchand, et de Marie-Anne Robitaille. Son parrain est l'oncle Ignace Robitaille (1769-1855) ; sa marraine, Marie-Louise Decharnay (1756-1813), épouse de Pascal-Jacques Taché, seigneur de Kamouraska.



Marie-Louise Decharnay

Le jeune Théophile reçut peut-être des cadeaux de sa marraine seigneuresse, mais elle quitta ce monde alors qu'il était jeune étudiant au séminaire de Québec. Un autre décès avait déjà frappé l'imagination du jeune enfant : en juillet 1807, était inhumée dans l'église de Saint-Hilaire (Rouville) Marie-Geneviève Parent (1732-1807), mère de Marie-Anne Robitaille et grand-mère de Théophile Bruneau. Plusieurs prêtres avaient signé le registre, dont Joseph Signay, alors curé à Marieville, futur évêque de Québec. Un fils de la défunte, Pierre Robitaille, oncle de Théophile, avait été curé à Saint-Mathias et à Marieville.

En 1813-1817, Théophile est pensionnaire au séminaire de Québec. Il entre en 1813 en classe de 7^e (éléments français) et en sort en 1817 quand il est en classe de 4^e

(méthode). Voir les paiements de sa pension en octobre 1815 et en octobre 1817 dans le Livre de comptes C38 du séminaire.

L'année 1818 est une époque importante pour les familles Bruneau et Papineau. À Québec, Louis-Joseph Papineau, jeune député, vient d'épouser Julie Bruneau, sœur de Théophile. Orateur à la Chambre et chef du parti canadien, il avait déjà vécu chez les Bruneau, qui habitaient rue des Pauvres, N° 20. De cette adresse, le recensement de la ville de Québec de 1818, dressé par Joseph Signay, nous fournit les noms suivants : Pierre Bruneau, ancien négociant, 55 ans ; Marie-Anne Robitaille, 52 ans ; Philippe Bruneau, 22 ; Luce, 21 ; Geneviève, 19 ; Théophile, 16 ; Rosalie, 15 ; Olivier Routier, neveu, 8 ; Marie-Anne, 11 ; engagé Charles Rhéaume, 18 ; deux filles engagées. La rue des Pauvres, ainsi nommée du « Domaine des pauvres » de l'Hôtel-Dieu, tout près. Aujourd'hui côte du Palais.

L'année suivante, ce sera le décès du grand-père maternel, à Saint-Charles-sur-Richelieu, le 29 juin 1819, jour de la fête du martyr des saints Pierre et Paul : Pierre Robitaille (1734-1819), tanneur, veuf de Geneviève Parent, entre dans le domaine des ombres. Pourquoi ce déménagement de Québec vers la vallée du Richelieu ? Son fils Pierre Robitaille (1758-1834) était curé à Saint-Charles-sur-Richelieu. L'aïeul de Théophile sera inhumé à Saint-Mathias en présence de plusieurs prêtres des paroisses environnantes, de René Kimber, médecin et petit-fils, de Nicolas-Benjamin Doucet, notaire et époux d'Euphrosine Kimber, petite-fille, et de Philippe Bruneau, petit-fils, frère aîné de Théophile.

Théophile a dû avoir cette réflexion : « Ce n'est quelquefois qu'en perdant ceux qu'on aime qu'on sent combien on les aimait. » Mais il s'attarde peu à méditer ce genre de sentence et, voyant l'avenir devant lui, il signe le 25 mai 1824 un brevet d'apprentissage du droit avec Côme-Séraphin Cherrier (Nicolas-Benjamin Doucet, N° 11731). Théophile Bruneau, gentilhomme, demeurant à Montréal, s'engage comme clerc à Côme-Séraphin Cherrier, avocat, procureur et conseil, demeurant à Montréal. Pour une durée de 5 ans. Julie, sa sœur, jeune mère de famille, vivant rue Bonsecours, nous donne des nouvelles de Théophile. Elle écrit en février 1825 : « Théophile vient une couple de fois, en passant, voir si j'ai quelques commissions à lui faire faire. Il demeure avec Philippe à présent. Ils mangent chez eux quoiqu'ils n'aient encore qu'un petit garçon pour faire leur gargote. »

À son tour, Louis-Joseph se réjouit de la présence utile de Théophile dans sa famille. Pendant ses mois d'absence à Québec, il écrit à Julie : « Théophile doit t'amuser parfois par ses réflexions en politique, il est ton voisin et doit te faire visite fréquemment ; fais-lui tes amitiés et dis-lui que chaque fois qu'il t'amusera et te fera rire par quelque bonne raison que l'on n'attend pas, ou quelque jolie folie que l'on peut toujours attendre de lui », je lui en aurai de la reconnaissance.

Advenant le 12 février 1828, Théophile abandonne ses études de droit auprès de C.S. Cherrier pour les continuer chez son frère Philippe Bruneau, avocat, et ainsi compléter les cinq ans d'études. Prévenant envers son neveu Amédée, âgé de 9 ans, il lui montre le trajet qu'il devra

emprunter seul pour se rendre de la rue Bonsecours à la rue voisine, vers l'ouest, où se trouve l'école tenue par le révérend Esson.

Enfin, Théophile Bruneau reçoit sa commission d'avocat le 3 septembre 1829. Il peut maintenant gagner sa vie honorablement. Entre-temps, la famille Papineau sort de la maison de la rue Bonsecours, qui a besoin de réparations, et déménage sur le flanc de la montagne, dans le château Saint-Antoine – appelé plus tard Villa Rosa – propriété des McGillivray. Louis-Joseph a loué le château en présence de Samuel Gerrard. Jusqu'à l'automne de 1830, Théophile fera la navette du centre de Montréal vers la montagne ; il passera beaucoup de temps dans la famille de sa sœur Julie et commence alors une abondante correspondance de Théophile Bruneau avec son beau-frère Louis-Joseph.

Théophile aime sincèrement ses neveux et nièces, enfants de Julie. « Je sais, écrit-il, que c'est douloureux de voir souffrir ces chers petits enfants ; personne n'y est plus sensible que moi, car j'en suis malade. » Du tout jeune Gustave Papineau, il dira le 3 mars 1830 : « Jamais je n'ai vu une plus belle figure : il rit déjà aux éclats et quand la chère petite Ézilda l'entend elle fait chorus avec lui. » Poussant les aveux au comble de la sincérité, il ajoute une semaine plus tard : « Enfin, ce sont mes enfants, je n'en aurai jamais d'autres, et c'est assez, car si nous avions le malheur d'en perdre encore je n'y soutiendrais pas. Que le ciel nous préserve d'un semblable malheur ! » Julie, qui voit quotidiennement l'immense bonté qui se dégage de son frère, dira

de lui plus tard qu'il devient un véritable grand-père pour ses enfants.

Il aime aussi son pays. Il donne volontiers des leçons de politique active et de patriotisme à Louis-Joseph, qui s'en gausse gentiment. « Que le pays soit un seul instant en danger, on me verra voler à son secours », écrit-il en 1832. Au comble de la déception, après sa brève carrière, il énoncera ce jugement percutant, en 1854, que ne dédaignerait pas son neveu Amédée : « Pauvre Canada, que ta morale, tes vertus civiques et ton patriotisme sont dégénérés ! »

Il a aussi rêvé d'amour, vraisemblablement en se moquant un peu de lui-même. Il dit en janvier 1832 à la fin d'une lettre : « Je n'ai pas le temps aujourd'hui d'en dire davantage ; je vais aller rendre une visite au loin que je n'ai pas pu encore faire, et là j'y verrai une jeune et jolie fille, qui se trouve enchantée de moi. » Pure illusion ! Dix ans plus tard, il courtise Rose-Anne Perrault, mais un certain Coursol paraît « prendre racine dans le cœur de la jeune enfant » et il croit que le père s'opposera à son union avec Coursol. La jeune Rose-Anne Perrault, fille d'Augustin Perrault et d'Agathe Gaudry, épousera (Montréal, 25 septembre 1848) Jean-Adolphe Gravel (1820-1909), marchand, fils de Jean-Marie Gravel et de Sophie Fabre (1798-1881). Gravel sera l'associé d'Édouard-Raymond Fabre dans le commerce.

Si Théophile Bruneau perd ses dulcinées l'une après l'autre, et s'il ne se maria pas, certains diront méchamment que c'est parce qu'il était trop laid. Nous n'avons ni photo ni gravure de Théophile. Sa laideur est cependant

attestée par L.J. Papineau, par Amédée et par Théophile lui-même. « Le pauvre Théophile, je le trouverai laid sans doute, mais si bon que je l'aimerai de grand cœur », déclare LJ Papineau à sa femme. Et, en 1854, il dit clairement que, tout jeune, Amédée a aimé cet oncle « si laid et tout drôle qu'il le trouvait alors ».

Il faudra donc imaginer un Théophile bon garçon, habile en pitreries devant les enfants. Ces gestes ont pour but de faire oublier son apparence physique délabrée.

Passons outre à cet aspect de notre correspondant et revenons à l'essentiel. Les 110 lettres que les archives ont conservées de lui nous révèlent des détails importants sur la vie intime de la famille Papineau. Elles nous parlent du Dr Robert Nelson, le médecin de la famille, elles nous racontent la mort de la petite Aurélie Papineau, âgée de 4 ans, qui faisait le bonheur de son père Louis-Joseph, elles fournissent des données sur les réparations de la maison Bonsecours, disent beaucoup de bien d'Ézilda, appelée *Dada*, enfant négligée un peu par la suite, et qui eut pourtant une enfance heureuse, peut-être grâce à son oncle Théophile. La venue au monde de Gustave – le beau Gustave –, dernier des fils Papineau, et sa petite enfance sont célébrées avec enthousiasme ; de même que la naissance de Charles-Léonide-Ernest Papineau, enfant météore qui ne fit que passer dans la famille. Enfin, retenons l'immense rôle de soutien de Théophile envers son neveu Lactance, conduit de la Petite-Nation à Québec pour monter à bord du bateau qui le mènera en Angleterre, puis à l'asile de Lyon où il sera interné jusqu'à sa mort.

En politique, Théophile commente et souhaite la destitution du procureur général James Stuart, corrompu jusqu'à la moelle. Un procureur général corrompu, cela va de soi dans un régime colonial ! Il parle aussi de sa propre présence sur les lieux, à Montréal, lors de l'émeute imaginaire du 21 mai 1832, pendant une élection au cours de laquelle trois pauvres innocents ont été tués par les sbires du pouvoir.

Ses lettres ouvrent aussi une perspective nouvelle sur la santé fragile de sa sœur Julie. Il écrit en mars 1833 : « J'ai enfin vu le D^r Nelson qui me jure que Julie n'a rien autre chose que les nerfs attaqués. Il dit plus que si, quand elle se trouve étourdie, on ne faisait pas semblant de la plaindre, elle ne se frapperait pas comme elle le fait. M^{lle} Beaubien est à la maison depuis samedi dernier pour la dissiper et lui tenir compagnie. » Azélie, dont la mort atroce a été racontée dans *Vertiges*, aurait-elle hérité de la santé chaotique de sa mère ?

En plus de commenter tous ces états d'âme, dans des lettres à son beau-frère Louis-Joseph, Théophile exerce mollement son rôle d'avocat. Le 28 janvier 1830, Julie écrit à Louis-Joseph qu'elle ne peut voir Théophile un moment, car il est occupé en cour et « la cour siège très tard. » Il y a en cour, paraît-il, un nouveau juge qui souhaite débrouiller et avancer les affaires...

Papineau répliquera aussitôt, en se moquant gentiment de l'avocat Théophile : « Quand tu ne peux toi-même m'écrire, tâche d'animer Théophile à le faire. Il a beau passer sa journée en Cour, c'est à n'y rien faire ; c'est à attendre des clients qui ne viennent pas, mais qui viendront,

j'espère, un peu plus tard ; et, s'il donnait un peu de son temps à m'écrire, quand il passe son temps à rire, babiller et mal politiquer en Cour, il aurait un air d'application, de gravité, d'occupation qui attirerait de nouvelles affaires. » Papineau sait à quoi s'en tenir : il a déjà pratiqué comme avocat sans trop d'enthousiasme et il garde un souvenir mitigé de ces journées néfastes à attendre un client ou à se trouver dans l'impossibilité d'aller le rencontrer, les mauvais chemins ou les glaces empêchant de circuler.

Pourtant, nous avons une vingtaine de lettres de Théophile à Papineau, seulement pour les mois de février et mars 1830.

L'année suivante, Julie a récupéré sa maison de la rue Bonsecours et elle déplore son isolement : elle ne sortira que rarement, vu qu'il lui faut se servir des voitures d'été – on est à la fin de mars 1831 – et elle est certaine de ne voir personne, sauf Théophile « qui vient coucher tous les soirs régulièrement. » La présence de son frère est certes toujours appréciée des enfants Papineau. Un rôle de boute-en-train ou de bouffon est une garantie de succès pour la jeunesse. On imagine encore un Théophile tirant sur tout ce qui bouge. Julie dit à Louis-Joseph que les écrits de Théophile doivent le faire rire, surtout quand il se mêle des Fabriques : il a, dit-elle, une politique « à tout vent ». Pour tempérer la maïeutique débridée du beau-frère, Papineau le ramène à un travail prosaïque : il engage Théophile à bien enterrer ses vignes, dans le potager de la maison Bonsecours, car elles mourront « si elles ne sont pas mises en terre. » Ce sont là, il faut le dire, les précieux

sarments de chasselas de Fontainebleau (raisin de table) que Papineau avait rapportés de France en 1823.

Capable d'un travail sérieux, Théophile est engagé par Jean Dessaulles, entre 1833 et 1835, pour récupérer les ar-rérages de rentes de la seigneurie de Saint-Hyacinthe.

Puis vint 1837

Théophile a dit à Duvernay qu'il avait été capitaine dans le 2^e bataillon de milice de Montréal. Faut-il croire ce rou-blard capable de tout et de rien? Toujours est-il qu'il se lança dans le mouvement de 1837-1838 avec sa frénésie coutumière. Le 6 novembre 1837, il emmène à Verchères Gustave et Azélie, les derniers enfants de Papineau. Quelques jours plus tard, accompagné de son frère Philippe et de son oncle Joseph Robitaille, Théophile revient en hâte à Montréal et avertit Amédée qu'il sera arrêté comme tant d'autres s'il ne quitte pas immédiatement la ville. Avant de partir, Amédée raconte lui avoir donné les clefs de la maison Bonsecours, en lui recommandant de monter la garde, tout en faisant enlever la bibliothèque.

On ne sait trop si Théophile a craint lui-même d'être arrêté, mais on le retrouve de l'autre côté des *lignes* à l'été de 1838. On aurait pu penser qu'il était présent à Saint-Denis, le matin du combat, mais c'est plutôt son frère Pierre Bruneau, marchand du lieu, qui fit une courte apparition dans la maison St-Germain.

Toutes les correspondances consultées ne parlent pas de la participation de Théophile Bruneau aux soulèvements de 1837. Une première mention de sa présence aux

États-Unis est rapportée dans une lettre de Louis Perrault à O'Callaghan. Cette lettre est du 21 juin 1838. « Théophile Bruneau écrit à Rodier de ne pas perdre courage, que cependant il avait appris que le shérif faisait une liste de petits jurés dans Montréal et qu'il faisait exclure tous les patriotes avec noms anglais, tels que George Watson. » Perrault ajoute qu'il ne sait jusqu'à quel point cela peut être vrai. Aurait-on encore affaire à un Théophile roublard et arrangeur de vérité ?

Il passe comme une tornade d'un lieu à l'autre. En juillet, Amédée est avec son cousin L.A. Dessaulles à New York et il apprend du D^r O'Callaghan que l'oncle Théophile est arrivé du Canada à New York. Amédée court au Golden Eagle, rue Cortland, près des quais. Le nom de T. Bruneau est bien inscrit au registre de l'hôtel, mais l'oncle est parti pour Albany la veille.

De retour à Albany, Amédée rend visite à John Tracey, marchand de Montréal établi en cette ville depuis 1837. Tracey lui apprend que son oncle Théophile habite maintenant au Washington Hall, à côté du théâtre. Amédée l'y trouve en compagnie de Henri Cartier, cousin de George-Étienne. Après l'échec de Saint-Charles, un grand nombre de patriotes organisent un départ vers les États-Unis. Henri et George-Étienne Cartier, convaincus que la frontière est trop bien gardée, obliquent vers Verchères, où un de leurs parents, Louis Chagnon-Larose, accepte de les accueillir. Ils réussissent à semer la rumeur qu'ils sont morts gelés dans les bois. En réalité, les cousins Cartier se cachent dans une armoire pendant tout l'hiver. Après cinq mois et demi d'un tel exploit, les trouillards franchissent

la frontière américaine et s'installent à Plattsburgh puis à Burlington. Au moment de l'amnistie générale de juillet 1838, ils reviennent au pays. Henri Cartier fera reconnaître son diplôme de médecin qu'il a obtenu du Collège médical d'Albany et de l'Académie de Castleton (Vermont). Il ne semble pas avoir participé à l'insurrection de 1838. Il conserve des contacts avec la famille Papineau. En mai 1839, on le revoit à Albany avec Lactance Papineau qui se prépare à partir pour étudier la médecine à Paris. Dans son journal, Lactance note que le D^r Henri Cartier doit les quitter le 8 mai pour retourner au Canada. Finalement, Henri Cartier, célibataire, s'établit comme médecin à Vaudreuil où il mourra noyé en 1864.

À Albany, Amédée parlera de son oncle Théophile pendant tout l'été de 1838. Tantôt il est vu en présence de Cartier, puis du D^r Davignon, du D^r O'Callaghan ou du jeune D^r Beaudriau. Certes il y a des discussions entre eux pour organiser une deuxième insurrection ? Mais Théophile est muet là-dessus. Pour faire une diversion, sans doute, il lance l'idée un peu farfelue d'aller vivre à St. Louis (Missouri). Vers la fin de juillet 1838, Théophile vit en présence de la famille Papineau au Highland Hall d'Albany. Il y rencontre le marchand montréalais Jean-Siméon Neysmith, Fils de la Liberté, qui a passé l'hiver, caché, dans Montréal même, et il est en route pour s'établir à New York.

En pleine chaleur de la fin d'août 1838, Théophile est rendu à Saratoga Springs. C'est là qu'il apprend que l'ancêtre Papineau, Joseph le notaire, père de Louis-Joseph, vient d'arriver et qu'il a loué un appartement au Pavillon.

Il est venu avec le D^r Kimber, de Trois-Rivières, les Donegani et M^{me} Delagrave ; surtout il accompagne Lactance Papineau qui a terminé ses études à Saint-Hyacinthe.

Théophile Bruneau nous dit qu'il a prêté le serment secret des Frères Chasseurs et qu'il veut participer activement à la seconde insurrection des patriotes, fomentée à partir des États-Unis. Faut-il le croire ? Le jour 1 de l'insurrection a été fixé au 3 novembre 1838. Or, selon le journal d'Amédée, Théophile serait parti pour la frontière le 9 novembre. Ce départ de Théophile, quand tout est presque terminé de la seconde insurrection au Bas-Canada, jette la désolation dans l'esprit du frère de Julie. Celle-ci écrit à Amédée le 21 novembre : « Ton oncle Théophile est revenu bien mécontent comme les autres, il va repartir ces jours-ci pour aller à Whitehall, chez un Canadien, là, qui y est établi : il lui a dit qu'il lui procurerait de l'ouvrage. » Car les finances de Théophile sont au sec. « Nous sommes tous pauvres comme des rats d'église », dira-t-il à Duvernay.

Commence alors pour cet homme de 37 ans une itinérance d'un endroit à un autre. Toujours un peu mystérieux dans ses déplacements, il avoue à son neveu Amédée qu'il avait reçu une commission de colonel et était aide de camp du général R. Van Rensselaer, le commandant sur Navy Island, dans le Haut-Canada. Pour connaître les aboutissants de cette seconde insurrection dans le Haut et le Bas-Canada, voir, de François Labonté, *Robert Nelson dit le Diable* (PUL, 2017).

En décembre 1838, alors qu'à New York s'enclenchent d'autres préparatifs insurrectionnels - tous surveillés par les agents de Colborne et le consul britannique -,

Théophile a ravalé sa rancœur et enseigne le français à Troy, à une douzaine d'écoliers. Salaire de 4 \$ par mois, en donnant une leçon d'une heure tous les jours. C'est ce qu'affirme Théophile. Mais Julie ajoute là-dessus en écrivant à Amédée : « Tu sais que l'on ne peut pas trop se fier à ce qu'il dit. »

Le printemps de 1839 venu, Amédée veut rendre visite à son oncle Théophile le professeur. À son arrivée à Troy, il apprend que Théophile en est parti pour Watervliet. Il reviendra à Albany, l'été, car il s'est trouvé un emploi dans une épicerie en gros, propriété de Henry D. Hill, State Street (voir la page couverture de ce livre). Sa présence est signalée ensuite à Cohoes. À Albany, Lactance déclare que Théophile ne peut pas avoir l'emploi qu'il a sollicité pour une raison particulière qu'il refuse de révéler.

Théophile revient à Montréal au milieu de l'été de 1841 pour les funérailles du notaire Joseph Papineau. Denis-Émery, qui l'a rencontré, est surpris de voir un Théophile maigri, qui « n'a pas autant de cheveux » et qui rêve toujours de s'établir au Missouri. « Quel étrange personnage que mon oncle Théophile ! écrit Lactance, de Paris. Doué d'un esprit vif, pénétrant, d'une imagination brillante, des qualités du cœur, avec un peu de travail, il aurait fait un homme sinon distingué, au moins aimable et bienfaisant. »

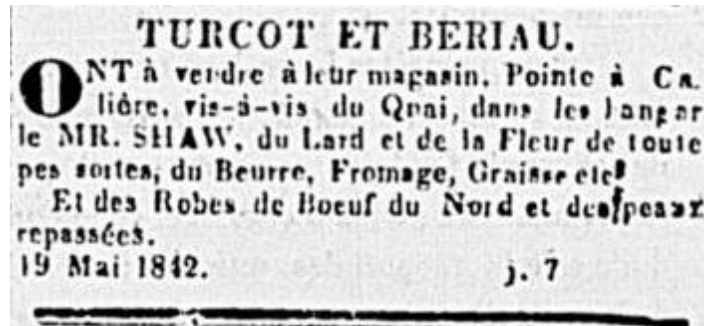
L'année 1842 ramène Théophile définitivement au Canada. St. Louis Missouri, rêve inaccessible, est abandonné. Il dit adieu à sa profession d'avocat, qu'il ne pratique plus depuis plusieurs années, et il s'engage comme commis chez un nommé St-Jean et fait les affaires d'Augustin Perrault, veuf de Catherine Parthenay, dont la fille

Zoé a épousé François Rasco, marchand confiseur et hôtelier-restaurateur, fils de François Rasco, venu de Côme (Italie), et de Françoise Donegani.

Une dernière nouvelle de Théophile, en 1842, circule dans la famille Papineau. Denis-Benjamin Papineau, frère de Louis-Joseph encore à Paris, l'a rencontré à Hull. Théophile apprend à Denis-Benjamin que son frère (L.J.) s'en ira en Italie, après avoir réglé les affaires de M^{me} Rankin, qu'Amédée devait faire le voyage d'Italie avec son père, et qu'il reviendrait se fixer à Burlington... Le quart de tout cela est à peine vrai.

Tu sais que l'on ne peut pas trop se fier à ce qu'il dit.

Entre 1842 et 1852, aucune lettre de Théophile Bruneau n'a été conservée. Heureusement, pour le suivre un peu à la trace, on a les journaux et les actes notariés. Ainsi, en 1843, le minutier de Joseph Belle (acte du 19 juin, N° 5817), nous apprend que Théophile a travaillé au bureau de la compagnie de Philippe Turcot & Joseph Bériau, commerçants à Montréal. Turcot & Bériau avaient leur magasin à Pointe-à-Callière. Ils y vendaient du lard, de la farine, du beurre et du fromage, des robes de bœuf du Nord et des peaux repassées.



L'Aurore des Canadas

Une fois la société Turcot & Bériau dissoute, au cours de l'été de 1843, on verra Théophile de plus en plus présent à Villa Rosa, dans la bourgeoisie huppée des Quesnel et des Donegani. Amédée, revenu lui aussi à Montréal, Denis-Émery Papineau, Rouër Roy, Pierre et Arthur Lamothe, tous engagent des conversations interminables dans les jardins du château.

Quand Julie revient de son exil parisien, son frère Théophile accourt à Verchères pour la voir. Il retrouve aussi avec émotion Gustave et Azélie, les enfants qu'il a vus naître.

Les anciennes connaissances en droit de Théophile vont lui servir encore. En 1844, sa mère l'engage pour qu'elle puisse retirer toutes les sommes qui peuvent lui revenir dans une banqueroute. La banqueroute n'est pas précisée. Voir le contrat passé par la veuve Bruneau chez le notaire Pierre Ménard le 12 février 1844.

À l'automne de la même année 1844, l'entourage de Théophile pense qu'il vient de se trouver enfin un bon emploi. Jean-Thomas Languedoc, de Saint-Édouard, dans la

seigneurie de Saint-Georges, Suzanne-Charlotte Languedoc, fille majeure, et Angéline-Sophie Languedoc, aussi fille majeure, du même lieu de Saint-Édouard, confient à Théophile Bruneau la mission de « gérer et administrer leurs biens ». Aussi faire la rente des droits seigneuriaux échus et à échoir sur ladite seigneurie Saint-Georges qui appartient aux héritiers Languedoc par le décès de feu François Languedoc, écuyer, leur père, en son vivant propriétaire de ladite seigneurie Saint-Georges. Théophile devient l'intendant ou l'agent de la seigneurie Saint-Georges à La Prairie.

Entre-temps Lactance, revenu d'exil, s'empresse d'écrire à son père à Paris que son oncle Théophile est tuteur et gérant d'une seigneurie possédée par des enfants mineurs. Il commente : « position fort heureuse et honorable ».

Trop beau pour être vrai : le rôle d'agent seigneurial confié à Théophile sera révoqué, du consentement de Théophile Bruneau lui-même. Voir l'annexe du 8 juillet 1845 (notaire Joseph-Augustin Labadie).

L'agent seigneurial a eu cependant le temps de se faire berner par Joseph-Gaspard Laviolette, juge de paix et bourgeois, de la Longue-Pointe, de Montréal, qui vend à Théophile, résident de Saint-Édouard, une terre située dans le rang Saint-Édouard, mesurant 2 arpents sur 30 arpents, bornée à un bout par la rivière La Tortue, par l'autre bout par le domaine de St. George, tenant au sud-ouest à un chemin de montée qui va à la Pigeonnière, de l'autre aux héritiers Languedoc, avec maison, étable et laiterie. Le prix de vente, de 250 £, semble avantageux (notaire

Félix Labelle, 23 janvier 1845). La maison construite sur cette terre est occupée par Ambroise Simard, qui ne semble pas pressé de partir. Théophile envoie alors un protêt à Ambroise lui demandant de libérer la maison qui lui appartient. À quoi Simard répond qu'il ne sortira point d'ici que « par droit de Cour ». Et le 17 juillet 1845, Théophile signera une rétrocession à J.G. Laviolette, stipulant qu'il « n'a jamais été mis en possession de la terre et de la maison qu'il a acquises le 23 janvier 1845 » (notaire Abraham Desmarais, minute 717).

Le 1^{er} janvier 1846, Théophile passe la veillée dans la famille de sa sœur Luce, épouse de Toussaint Cherrier, rue Saint-Denis, en face de l'église Saint-Jacques. Le D^r Lactance Papineau, cheveux longs et barbichette clairesemée, reste tapi dans un coin, le regard mystérieux.

Théophile a longtemps gardé des liens avec La Prairie. Au recensement canadien de 1851, le nom de Théophile Bruneau, avocat, apparaît au recensement de La Prairie. Il habite dans la ville avec Geneviève Barbeau, 57 ans, Suzanne Barbeau, 51 ans, toutes deux célibataires et rentières, et Aurélie Barbeau, 13 ans. Théophile Bruneau a 51 ans ; il est natif de Québec et est qualifié d'« écrivain ». Geneviève et Suzanne Barbeau sont deux filles de Paul Boisdoré/Barbeau et de Charlotte Bauzet. Les deux filles Barbeau ne savent pas écrire ; on pense que Théophile a dû être leur homme de confiance qui gérait leurs affaires, car elles avaient hérité de biens de leur défunte mère Charlotte Bauzet.

En juillet 1851, Théophile appose sa signature au mariage de Louis-François Tavernier, fils de François

Tavernier et de Sophie Cadieux, qui épouse Maria-Éliza Bruneau, fille du marchand et importateur Jean Bruneau et de Marie-Éliza Seymour. Parmi les nombreuses signatures, le registre contient celles d'Amédée Papineau, de Denis-Émery Papineau, qui a rédigé le contrat de mariage, et de Théophile, qui a déjà travaillé aux magasins de son cousin Jean Bruneau. Mais, à la fin de juillet, auront lieu les funérailles de Marie-Anne Robitaille, mère de Théophile. Morte de gangrène, Marie-Anne aura des funérailles précipitées, par un temps très chaud. La veuve de Philippe Bruneau, Scholastique Bédard, et son fils Ernest Papineau ont eu le temps de venir de L'Assomption, Adolphe Cherrier, fils de Toussaint Cherrier et de Luce Bruneau, et Amédée Papineau, deux petits-fils, sont présents, ainsi que Théophile Bruneau, venu de La Prairie. Six prêtres du voisinage de Verchères y chantent une grand-messe. Charles-Joseph Primeau, curé de Varennes, trône devant l'autel ; l'abbé Pierre Lafrance, occupe la place de diacre ; François-Louis L'Heureux, curé à Contrecoeur, celle de sous-diacre. Chœurs de jeunes hommes et de demoiselles, accompagnés de l'orgue. La musique arrache les pleurs des parents de la défunte et des paroissiens de Verchères qui remplissent la petite église.

Le *Libera* est entonné par Thomas Pepin, curé à Boucherville, pendant qu'on dépose Marie-Anne Robitaille, veuve de Pierre Bruneau, dans les voûtes de la chapelle ouest, à côté de sa fille Geneviève (Vevette). En sortant de l'église après la cérémonie, on voit arriver Pierre Bruneau, le fils aîné de la défunte, qui arrive en retard de Saint-Denis.

À l'automne de l'année 1851, Amédée passe une nuit à La Prairie, à l'American Hotel tenu par Julien Brosseau. Il a cherché longtemps son oncle Théophile sans le trouver et le voit tout à coup arriver. Ils font la conversation au coin du feu. Oncle et neveu s'entendent à merveille.

L'amitié persiste entre Amédée et son oncle Théophile qu'il invite à dîner au printemps de 1852. L'année suivante, il fêtera le premier anniversaire de sa fille Ella en présence des Westcott et de « grand-oncle Théophile ». À la fin de l'été 1853, Amédée fait un voyage aux lacs de la Petite-Nation. Le manoir Papineau est construit. Au retour de son excursion, il est surpris de voir son oncle Théophile bien installé au manoir : c'est sa première visite à Montebello. Sa santé se détériore. Il ne supporte plus l'humidité du trou de La Prairie où il habite. Il est question de l'engager comme agent de la seigneurie de la Petite-Nation. Ce projet se réalisera en 1854, mais Théophile n'a plus qu'une santé délabrée, souffrant de rhumatisme et d'une hépatite pernicieuse. Il n'a plus que quelques mois à vivre quand il s'attaque au règlement de la succession des biens de sa défunte mère.

Au printemps, à Montebello, Théophile en a plein la vue de cette belle végétation faite d'arbres forestiers à la frondaison éblouissante et au développement extraordinaire. Les plantes des plates-bandes commencent à montrer des bourgeons, le lilas est ouvert depuis quelques jours. Narcisses et tulipes sont à leur déclin ; les pruniers encore fleuris, les pommiers en pleine floraison.

Théophile entreprendra un dernier grand voyage à Québec pour conduire son neveu Lactance, envahi par

une démence irrémédiable. Il s'agit de le déposer à bord du *Charity* qui le conduira en Angleterre puis à Lyon.

À son retour, Théophile a maintenant les jambes enflées, comme si sa maladie de foie dégénérait en hydropisie. Il s'est rendu pourtant à Verchères chez son frère le curé. Louis-Joseph Papineau lui rend visite ; il arrive juste à temps pour assister à son dernier souffle. On venait de l'administrer, il avait peine à parler, avait fait son testament et conservait toute sa tête, assis sur un sofa. Pierre Bruneau, son frère aîné, est aussi présent, et François-Xavier Malhiot, son beau-frère.

Averti de la mort de son oncle, Amédée accourt à Verchères. L'automne de 1854 éclate de toutes ses couleurs, le temps est beau mais froid ; un grand vent fort du nord-ouest. Sur place, il rencontre deux cousins du défunt, cultivateurs à Saint-Cuthbert : François Destrempes, fils d'Antoine Destrempes, marchand, et de Marie-Louise Bruneau (tante de Théophile).

Le service sera chanté par l'abbé L'Heureux, curé à Contrecoeur. On remarque une centaine d'élèves du nouveau collège de Verchères, un clergé nombreux, dont Thomas Pepin, curé à Boucherville, et le D^r Brousseau, de Montréal, deux confrères de classe du défunt.

Le corps de Théophile est inhumé dans la chapelle de droite, à la droite de sa mère ; sa sœur Geneviève est couchée à sa gauche. L'acte de sépulture, le 20 octobre 1854, porte les signatures de L.J. Papineau, Amédée Papineau, le D^r Adolphe Malhiot (1815-1878), Joseph-Nazaire Chagnon (1819-1867), gentilhomme, jadis marchand à la Nouvelle-Orléans, François-Xavier Colette (1812-1859), marchand,

Pierre-Denis Brousseau (1805-1867), médecin, Thomas Pepin (1801-1876), prêtre, et autres.

Laconiquement, *Le Pays* du 31 octobre 1854 communique la nouvelle : « À Verchères, le 18 octobre, chez son frère le curé de l'endroit, décès de Théophile Bruneau, écr, avocat, ci-devant de La Prairie, à l'âge de 52 ans. »

Et le 15 novembre 1854, Pierre Bruneau, l'aîné, écrit à sa sœur Julie : « J'ai reçu ton intéressante lettre du 6 du présent. Elle m'a aidé à adoucir le chagrin que nous avons éprouvé par la perte de ce cher Théophile. Tu te flattais de le revoir, mais moi, dans l'état que je l'avais laissé, je croyais le contraire, mais je ne pensais pas sa fin si prochaine. Oui, ma chère sœur, nous en parlerons ensemble de son bonheur. Sa situation était bien souffrante. Il est allé jouir du bonheur éternel. Nous restons sur la terre pour avoir toutes ces épreuves-là. Je n'aurais jamais cru pouvoir supporter tant d'épreuves. Le bon Dieu nous donne la force nécessaire. Il est vrai que ces chers parents, par leur résignation, la foi nous assure qu'ils sont heureux ; la peine est pour ceux qui restent. »

Certes, dans la famille, les enfants vont s'ennuyer de cet être typique, aimable saltimbanque qui savait jouer avec les mots.

Georges Aubin
L'Assomption, juillet 2021

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AHDM	Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal
ASTR	Archives du séminaire de Trois-Rivières
BAC	Bibliothèque et Archives Canada
BAnQ-Q	Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Québec
BAnQ-VM	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Vieux-Montréal
CP	Chronologie parlementaire depuis 1791
<i>DBC</i>	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i>
<i>DC</i>	<i>Dictionnaire du clergé canadien-français</i>
DEP	Denis-Émery Papineau (notaire)
<i>DPQ</i>	<i>Dictionnaire des parlementaires du Québec</i>
FL	Félix Labelle (notaire)
HG	Henry Griffin (notaire)
HL	Hippolyte Lanctôt (notaire)
JAL	Joseph-Augustin Labadie (notaire)
<i>JFL</i>	<i>Journal d'un Fils de la Liberté</i> (Amédée Papineau)
JHI	John Helder Isaacson (notaire)
<i>JPEA</i>	<i>Journal d'un patriote exilé en Australie</i> (F.M. Lepaillleur)
<i>LJ</i>	<i>Lettres à Julie</i> (LJP)
LJP	Louis-Joseph Papineau
<i>LMD</i>	<i>Lovell Montreal Directory</i>
<i>LNyD</i>	<i>Longworth's New York Directory</i>
LSML	Louis-Séraphin Martin-Ladouceur (notaire)
<i>MP</i>	<i>Médecins et patriotes</i>
<i>PEP</i>	<i>Papineau en exil à Paris</i> , 3 vol.
PLf	Peter Lukin fils (notaire)
PM	Pierre Ménard (notaire)
RPCQ	Répertoire du patrimoine culturel du Québec
TB	Thomas Bédouin (notaire)
ZJT	Zéphirin-Joseph Truteau (notaire)

Croyez-moi pour la vie
Correspondance

PREMIÈRE PARTIE

THÉOPHILE FRÈRE DE JULIE

Montréal, 5 février 1830

Cher frère,

Je viens d'aller voir monsieur votre père¹, qui est indisposé. Il ne voulait pas voir le docteur, mais M. Louis Viger l'a fait consentir et il s'en trouve beaucoup mieux. Deux ou trois petites purgations vont le mettre parfaitement bien. Je crois que son voyage l'a fatigué beaucoup. Julie et tous vos enfants² sont bien portants, excepté la

¹ Joseph Papineau (1752-1841), notaire, père de Louis-Joseph. Il habite autant à Montréal qu'à la Petite-Nation, seigneurie appartenant maintenant à son fils.

² Les cinq enfants de Louis-Joseph Papineau et de Julie Bruneau, présents au

mère qui s'ennuie de votre absence : elle commence déjà à trouver le temps long.

J'ai réglé tous les comptes que vous m'aviez laissés en main, excepté celui de Rasco³. Je ne crois pas avoir de difficulté pour l'arranger : je lui en ai déjà parlé, il m'a paru raisonnable.

M. Leslie⁴ a fait demander votre maison de Bonsecours ; il est à Québec, vous serez en état de vous arranger de prix avec lui. Il y a un grand nombre de maisons à louer, je crains fort que vous ne puissiez pas avoir plus de 60£. J'ai reçu hier une notice de l'officier qui l'occupe : il vous prévient qu'il sortira au 1^{er} de mai, il doit me payer le quartier échu demain matin.

Vivez tranquille au sujet de la glacière, du bois, etc., car j'ai pourvu à arranger tout cela.

Je vous écrirai s'il arrivait quelque changement chez M. Papineau, ce que je ne crois pas, c'est-à-dire pour le pire.

Adieu, cher frère, la poste va partir, je ne puis vous en écrire davantage. Croyez-moi pour la vie votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

début de la correspondance de Théophile, sont, en février 1830 : Amédée (1819), Lactance (1822), Aurélie (1826), Ézilda (1828) et Gustave (1829). Jusqu'en février 1830, dans la famille, deux autres enfants sont morts en bas âge : Didier (1820-1821) et Arthur (1824-1825).

³ LJP retardait de payer ce compte, car il le croyait sans doute un peu gonflé. Il avait déjà écrit : « Si Rasco voulait faire du bruit, il vaudrait mieux se laisser voler quelques louis que faire trop de bruit. » *LJ*, 28 janvier 1830.

⁴ James Leslie (1786-1873), marchand à Montréal, député de Montréal-Est. *DPQ*.

Montréal, 6 février 1830

Cher frère,

Je vous écrivais, ces jours derniers, l'indisposition de votre pépé qui était plus sérieuse que je ne le mentionnais alors. Il paraît qu'il avait contracté un gros rhume qu'il a négligé. Il est revenu de Vaudreuil dans ces grands froids que nous avons eus, et il est entré, tout transi par le froid, chez lui où il n'y avait pas de feu. Il n'a pu se réchauffer que quelques heures après son arrivée ; le lendemain matin, il était plus fatigué de son rhume que la veille, l'oppression et la fièvre firent des progrès. M. Louis Viger fut le voir et lui conseilla d'appeler un médecin. Il repoussa cette proposition. Ce n'a été que le lendemain matin qu'il a consenti d'appeler le D^r Beaubien⁵, qui le soigna de suite pour l'oppression et le point de côté dont il se plaignait. Mais, entre nous soit dit, je crois que la saignée en pareil cas était plus préjudiciable qu'utile : elle pouvait tout au contraire attacher le rhume sur la poitrine, et, pour preuve, c'est que l'oppression, au lieu de diminuer, augmentait. C'était mercredi matin qu'il le soigna, et jeudi M. Papineau, après avoir passé la nuit du mercredi dans une grande agitation par la respiration gênée qu'il avait, dit au docteur qu'il fallait lui mettre les mouches. Ce dernier lui dit : « J'allais vous le proposer. » Il n'a pas eu plutôt les mouches que la toux et l'oppression diminuèrent à vue d'œil. Il est maintenant libre de tous ces inconvénients : il est debout, il fait des affaires, il ne lui reste qu'un peu de faiblesse. Julie est venue le visiter tous les jours, et ma chère maman⁶ y est venue deux fois, et la famille Trudeau, toujours

⁵ Pierre Beaubien (1796-1881), médecin, de Montréal, habitera la maison Bonsecours de Papineau pendant les travaux de rénovation. *DBC*.

⁶ Marie-Anne Robitaille (1763-1851), née à L'Ancienne-Lorette, a épousé (Québec, 30 août 1785) Pierre Bruneau, marchand. Mère de Théophile Bruneau.

complaisante comme d'ordinaire, ne l'a point abandonné un seul instant. Mais il a renvoyé ce matin ses nièces en leur disant qu'il était trop bien pour les garder auprès de lui.

Julie vient de m'envoyer votre lettre qu'elle a reçue ce matin. C'est comme cela que vous vous amusez aux dépens d'un grand homme comme moi, savant politique sur qui le pays jette toute sa confiance. Et suis-je homme à dire et faire des riens ? Vous êtes heureux, Monsieur le railleur, que le temps me presse de terminer, car je vous ferais voir que l'on ne me traite pas de la sorte, sans en recevoir tout aussitôt la récompense⁷.

J'ai reçu hier un protêt de la part de MM. Joseph Clarke et T. Appleton⁸ pour faire chasser les locataires de vos deux petites maisons qui les avoisinent, à cause de l'insuffisance des cheminées et les mauvais tuyaux que ces gens ont à leurs poêles. Et aujourd'hui, une action de la part de la Société du feu de Montréal, pour payer l'amande conformément au nouveau bill, vu que les cheminées sont hors d'état de recevoir du feu sans s'exposer à l'incendie.

J'ai répondu au protêt que j'allais aller faire la visite des lieux et que je ferais cesser le danger. Car l'assurance a refusé de les assurer (Clarke & Appleton) pour ces causes. J'ai trouvé la maison qui tient

⁷ LJP, toujours pince sans rire, avait écrit au sujet de Théophile : « Il a beau passer sa journée en cour, c'est à n'y rien faire ; c'est à attendre des clients qui ne viennent pas, mais qui viendront, j'espère, un peu plus tard ; et, s'il donnait un peu de son temps à m'écrire, quand il passe son temps à rire, babiller et mal politiquer en cour, il aurait un air d'application, de gravité, d'occupation qui attirerait de nouvelles affaires. » *LJ*, 4 février 1830.

⁸ Protest at request of Joseph Clarke and Teavil Appleton against L.J. Papineau. *HG*, 4 février 1830. Copie dans BAnQ-Q, P417/17 ; 9,2,20. Teavil Appleton (1787-1865), né en Angleterre, architecte à Montréal où il est arrivé vers 1818. Il fera construire en 1853 une église anglicane dans l'est de Montréal, qui deviendra, la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul, église orthodoxe russe, située rue Champlain, angle René-Lévesque.

à Clarke dans un état affreux : un tuyau qui ne touche pas même à la cheminée. Les locataires disent avoir loué de vous pour 15 ans, à raison de 5/ par mois. Il y a quatre grosses Irlandaises, qui me paraissent *vivre du fruit défendu*. Il est impossible de réparer le mauvais état des cheminées dans cette maison. Je les ai sommées de sortir de la maison d'ici à lundi soir⁹. Ils y consentent. Gagnon, qui occupe près d'Appleton, m'a dit qu'il sortait aussi parce qu'il avait peur de brûler lui-même. J'ai eu copie du rapport des maçons et autres, que l'assurance avait nommés pour examiner les lieux, et les cheminées de vos deux maisons y sont condamnées comme dangereuses pour le feu.

M. Louis Viger doit examiner les deux actions et le bill pour me dire s'ils ont le droit de poursuivre. M. Ogden part mardi pour aller vous ennuyer de nouveau à la Chambre ; je vous écrirai par lui le résultat de tout ceci.

M. Papineau père a eu une lettre de Maska : toute votre famille se porte bien. M. [Jean] Dessaulles doit être en route pour Québec¹⁰.

Prenez courage : tout va chez vous pour le mieux, la mère et les enfants, sauf l'ennui, car, tout méchant que vous soyez, on vous aime et nous aimons à vous avoir avec nous. Soyez persuadé que je ne négligerai rien de vos affaires.

⁹ Papineau répliquera : « J'ai reçu ce matin une lettre de Théophile ; je l'en remercie. Il me donne des détails sur la santé de mon cher père dont j'étais inquiet et sur les chicanes que me font les voisins à raison du mauvais état de deux petites maisons. Il sait bien que je n'en retire rien du tout, depuis deux ou trois ans que je ne les ai pas ouvertes aux locataires, qui sont des inconnus qui y sont entrés d'eux-mêmes ; qu'il n'y a rien de mieux à faire que de les faire sortir et de tenir les maisons fermées. Comme je n'ai pas le temps de lui écrire, communique-lui ma lettre et lui fais mes amitiés et remerciements. » *LJ*, 8 février 1830.

¹⁰ Jean Dessaulles (1766-1835), député de Saint-Hyacinthe en 1830, arrivera en retard, puisque la 3^e session du 13^e Parlement, par l'administrateur James Kempt, s'est ouverte le 22 janvier 1830. Jean Dessaulles est beau-frère de LJP.

Adieu, cher frère, portez-vous bien et travaillez avec courage
aux affaires de notre malheureux pays.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

N.B. Titres : *Mémoire des commissaires du Roi et ceux de Sa Majesté britannique, sur la possession et les droits respectifs des deux Couronnes en Amérique. Avec les actes publics et pièces justificatives*. 4 vol. quarto. À Paris, de l'imprimerie Royale, 1760.

Les commissaires de Sa Majesté britannique étaient W. Shirley¹¹ et W. Mildmay¹². Ceux du roi de France étaient La Galissonnière¹³ et de Silhouette¹⁴.

* * * * *

Montréal, 8 février 1830

Cher frère,

Je ne saurais laisser échapper une occasion sans vous écrire, puisque cela vous est agréable, et en outre parce que ça me donnera un air de gravité, d'importance et d'occupations qui doivent me donner tôt

¹¹ William Shirley (1694-1771), gouverneur anglais du Massachusetts.

¹² William Mildmay (1705-1771), diplomate anglais, auteur de *The Police of France, or an Account of the laws and regulations established in that kingdom, for the preservation of peace...*, Londres, 1763.

¹³ Rolland-Michel Barrin, comte de La Galissonnière (1693-1756), gouverneur général de la Nouvelle-France sous Louis XV.

¹⁴ Étienne de Silhouette (1709-1767), contrôleur général des Finances sous Louis XV. Auteur de *Mémoire des commissaires de Sa Majesté très chrétienne sur les possessions d'Amérique*, 4 vol., 1755-1757.

ou tard de la pratique. Il faut aimer son beau-frère pour lui écrire, d'après une invitation aussi satirique, mais de votre part tout cela est agréable et nous fait passer quelques bons moments.

Ce n'est pas sans éprouver une vive satisfaction que j'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui l'entier rétablissement de votre vénérable père, car je connais le profond respect, l'amitié filiale que vous avez pour lui, et ce à si juste titre. Sa gaieté est revenue, il nous badine, il agit à ses affaires, et peut-être que trop pour le peu de faiblesse qui lui reste. Je lui ai communiqué ce que vous disiez de lui dans votre lettre, et la satire contre moi. Il a ri d'un bon cœur et a même enchéri sur la matière. Il vous fait ses amitiés et vous souhaite tout ce que vous désirez.

Vous avez sans doute appris la mort du curé Le Saulnier¹⁵, qu'on a inhumé ce matin avec tous les honneurs dus à son grade de curé. Le séminaire a invité l'évêque de Telmesse d'assister à son service, ce qu'il a fait. M. Jacques Viger a vu l'invitation, qui était gauchement faite à son dire. On lui a fait un petit trône d'un degré, au coin de l'autel, du côté de l'évangile, mais pendant la messe on lui a rendu tous les honneurs utiles en pareil cas, et c'est lui qui a chanté le *Libera* et qui a inhumé le corps dans la voûte, avec toute la pompe funèbre qu'entraîne un évêque officiant. Je suis très content de la manière dont les choses ont été faites, car l'évêque de Québec lui-même chante les services hors de son trône : il prend siège à côté de l'autel, assis dans un fauteuil et sans degré. La mort de ces vieillards laisse tant de regrets parmi les citoyens, sa maison est déjà toute consolée.

¹⁵ À Montréal, par Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, a été inhumé le 8 février 1830, Michel-Candide Le Saulnier (1758-1830), prêtre du séminaire de Montréal, né à la cour des Ausy, diocèse de Coutances en Normandie. Présence de Jean-Baptiste Roupe et de Jean Sauvage, prêtres.

Je vous écris en cour en attendant que la cause de maman soit plaidée ; elle doit l'être aujourd'hui, mais il est déjà tard : je crains qu'elle ne le soit pas. M. [Joseph] Bédard s'est refusé de la plaider à cause de ses occupations. Ce matin, il se trouve en deuil par la mort de sa belle-mère, M^{me} Lacroix¹⁶, qui est décédée à 5 h ce matin. M. Cherrier a fait des recherches étendues sur cette matière : il la plaidera avec bien de l'avantage, mais M. Bédard aurait eu plus de poids auprès de nos juges, c'est un malheur qu'il est impossible de réparer maintenant.

J'ai remis dans les mains de M. Louis Viger les deux actions intentées par le secrétaire de la société du feu contre vous, pour le mauvais état des cheminées de vos deux petites maisons, car j'ignore si ces messieurs ont le droit de poursuivre sur les règlements de police, car leurs propres règles à ce sujet n'ont point encore reçu la sanction de la cour.

Je vous envoie une lettre des États-Unis. Elle vient de M^{me} Lupton¹⁷. J'espère que vous lui consacrerez un moment pour lui répondre.

¹⁶ Geneviève Berthelet, 80 ans, veuve de Dominique Hubert-Lacroix, marchand, est inhumée à Montréal le 11 février 1830. Elle est la belle-mère de Joseph Bédard (1774-1832), avocat en 1796, qui a épousé (Montréal, 20 septembre 1803) Marie-Geneviève-Scholastique Hubert-Lacroix, fille de Dominique Hubert-Lacroix et de Geneviève Berthelet. *DPQ*.

¹⁷ Frances Platt Townsend (1779-1833), épouse de Lancaster Lupton, avocat, de New York. Elle était venue en 1828 visiter les familles Viger et Papineau. Voir Amédée Papineau, *Mémoires d'un Patriote*. Et aussi Julie Papineau, qui écrivait l'année dernière : « Théophile a reçu une lettre de M^{me} Lupton qui nous salue bien. Elle dit t'avoir envoyé des manuscrits de M. [Andrew] Jackson pour te convertir à sa politique. Sa lettre est intéressante. Comme elle est écrite en français, elle fait dire à M. Jacques Viger que son tableau a été bien admiré ; elle invite de nouveau tous ses amis à l'aller voir, ainsi que la famille Porter, chez qui elle passe l'hiver. » *Une femme patriote*, 24 janvier 1829.

La pauvre tante Robitaille menace ruine bien prochaine. M. Roupe¹⁸ l'a fait recommander aux prières hier, à Vêpres, et il lui a fait, hier au soir, les prières des agonisants, tant il la trouvait faible, mais elle avait toute sa connaissance. Elle est revenue un peu par l'opium, mais elle ne peut plus se remuer seule, et sa connaissance est parfaite, elle se voit aller. Maman est auprès d'elle et j'ai fait consentir Julie à ne la pas venir voir dans ce moment critique.

Je pensais pouvoir commencer à faire emplir la glacière ce matin, mais M. Blucksham ne juge pas à propos : sa jambe malade a été endommagée hier, le grand froid que nous avons eu, etc., parce que son docteur a fermé trop vite la plaie, je crois qu'il a renfermé le loup dans la bergerie. Mais j'espère que jeudi je pourrai le faire travailler ; j'ai eu recours à un médecin qui se montre plus attentif, et le cheval paraît en effet beaucoup mieux.

Toute votre famille jouit d'une bonne santé, la petite Ézilda est grasse, enjouée et colorée comme avant sa maladie ; M. Gustave commence déjà à jouer son petit rôle, il rit à sa mère, il sera vraiment d'une beauté rare. Enfin, j'ose me flatter qu'il sera sur ce sujet un aussi grand républicain que son oncle Théophile.

Voilà tout ce que j'ai à vous écrire pour aujourd'hui ; il n'y a rien de nouveau ici que ce qui nous vient de chez vous, vos débats font le sujet des conversations du jour. D'après ces débats, je commence à perdre la grande confiance que j'avais en M. Duval¹⁹. Ses discours sont très médiocres et se ressentent de la légèreté de Québec. Il tient de son patron. Il a besoin d'être souvent en relation avec nos

¹⁸ Jean-Baptiste Roupe (1782-1854), prêtre en 1805, curé à Montréal ; aussi missionnaire en Outaouais.

¹⁹ Jean-François-Joseph Duval (1802-1881), avocat, député de la Haute-Ville de Québec. Tantôt patriote, tantôt bureaucrate. S'opposera aux 92 Résolutions. *DPQ*.

bons Montréalistes pour se bonifier. J'ai eu du chagrin de voir M. Cuvillier errer sur l'adresse au sujet de M. Christie ; il le fait plutôt par mauvaise humeur qu'autrement.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne santé, de la patience et du courage. Faites-moi le plaisir de m'écrire, si vos occupations peuvent vous en laisser le loisir.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

[Montréal, 13 février 1830]

[]²⁰ J'arrive de chez le D^r Nelson²¹ ; il est démonté : il a travaillé un projet de requête contre Stuart²² avec le D^r Tracey. Il en a parlé à M. Heney²³ qui paraît très insouciant. Il dit que tout le monde les décourage en leur disant que c'est trop tard, que la Chambre sera ajournée avant qu'elle soit signée. Les Montréalistes crient contre M. Neilson de Québec. C'est extraordinaire pour son bill de milice.

²⁰ Lettre incomplète et encollée sur une autre feuille !

²¹ Le D^r Robert Nelson (1793-1873), médecin en 1814, exerça sa profession à Montréal dans la décennie de 1830. Médecin de la famille Papineau. Omniprésent dans la correspondance de Théophile des années 1830. Député de Montréal-Ouest en 1827 et en 1834. Patriote. Exilé en sol américain à la fin de 1838. *MP*.

²² James Stuart (1780-1853), avocat, politicien. En 1822, il alla promouvoir l'union des Canadas à Londres. Nommé procureur général du Bas-Canada en 1825 par lord Bathurst. Député du bourg de William-Henry de 1825 à 1827, année où il est défait par Wolfred Nelson. Accusé de corruption par l'Assemblée, il est suspendu de sa charge par lord Aylmer et tente de défendre sa cause à Londres sans succès. Membre du Conseil spécial sous Colborne, nommé ensuite juge en chef du Bas-Canada par Durham.

²³ Hugues Heney (1789-1844), avocat, député de Montréal-Est.

Nelson d'ici, lui-même, crie un des plus fort : il dit que c'est un vieux gueux qui embête la Chambre, qui n'a pas déclaré quelle marche le peuple devait suivre, si le bill ne passait pas dans le Conseil. La Chambre est blâmée d'avoir passé la liste civile. Cuvillier est l'homme du jour ; il est plus populaire que jamais. Et sir James est perdu sans ressources ici : tout le monde en général crie contre lui, les Écossais commencent à le louer.

Ainsi, je vois que Stuart va rester tranquille 12 mois de plus, sauf que les Nelson et gens de Sorel sont déterminés de présenter leur requête contre lui au gouverneur. Elle est très forte et l'accuse de crimes et de fautes très graves. Je vois avec chagrin que Cuvillier, qui a tenu une conduite ridicule la durée de la Chambre, va être reçu ici à bras ouverts, félicité de toute manière, même par les patriotes les plus éclairés.

Tout ceci est un triste tableau de mes concitoyens ; c'est pourtant que trop vrai. Les affaires vont mal et les sueurs que vous et plusieurs autres ont versées sont vues d'un mauvais œil, il n'y aura que Cuvillier qui aura eu raison. Heney est celui qui le proclame comme le meilleur de la troupe. Il faudra quelques bons écrits sur les papiers pour faire valoir les procédés de la majorité de la Chambre. Quant à Neilson, de Québec, il a perdu ici tout son crédit.

Adieu, cher frère, prenons courage. Ceci est un orage qu'il faut détourner. Avec de la patience, de l'énergie, nous ferons triompher la bonne cause, celle de la vérité et de la justice.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 17 février 1830

Cher frère,

Vous ne sauriez croire combien je suis peiné dans ce moment : la fatigue, la peine et les manœuvres que je suis obligé de faire m'accablent. Néanmoins je m'arrache à mes occupations pour vous écrire, car je prévois que Julie ne le pourra faire que dimanche.

Vous avez sans doute appris par Ovide²⁴ la mort de ma chère tante Robitaille. Cela ne vous aura pas surpris. Elle a eu une agonie de 36 heures, la plus cruelle, elle a conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment, sa parole libre et l'œil parfait. Samedi, l'après-midi, elle me parla de vous, combien ça lui avait [fait] de la peine de vous voir partir.

– Non, je ne l'oublierai jamais. Quand je serai dans le ciel, je prierai pour eux, dit-elle.

Une heure avant d'expirer, votre tante Trudeau s'est approchée de son lit. Elle croyait qu'elle ne la reconnaîtrait pas. Elle ouvrit les yeux et elle lui dit :

– Quoi ! c'est vous ? M^{me} Trudeau. Que je suis aise de vous voir dans ce moment critique ! Je suis dans le travail de la mort depuis samedi soir, mais ce ne sera pas long à présent.

Faites-vous une idée si nous étions attendris, saisis et surpris de la voir avec une connaissance aussi parfaite. En effet, cinq ou six minutes avant 6 h, elle demanda à mon oncle de la tourner sur le côté droit et, un instant après, elle lui tendit la main en lui disant :

– Adieu, mon cher, je meurs.

²⁴ Charles-Ovide Perrault (1809-1837), né à Montréal, avocat en 1832 après des études chez D.B. Viger. Patriote et député, il sera tué à la bataille de Saint-Denis en 1837. DPQ.

Elle jeta un petit cri et ce fut le dernier soupir. Elle s'est fait lire à plusieurs reprises les prières des agonisants, elle s'exhortait elle-même à la mort. Elle n'a presque pas cessé de prier au milieu même de ses plus grandes douleurs.

Vous pouvez facilement vous faire une idée de la désolation de mon oncle et de la pauvre Delphine, qui a tombé trois ou quatre fois dans ses convulsions. Pourtant, je les trouve plus raisonnables que je ne l'aurais cru.

La pauvre Julie est bien sensible à cette perte, elle aimait beaucoup ma tante, mais néanmoins elle prend bien sur elle, elle s'y attendait depuis longtemps. Cette mort lui a causé une petite révolution de bile et le D^r Nelson en profite pour la purger ; mais elle ne s'en souciait pas fort. Cependant elle a cédé aux instances de maman. Cela va lui faire du bien, et c'est parce qu'elle est en médecine aujourd'hui qu'elle ne vous écrit point.

Le reste de la famille est bien. Monsieur votre père est beaucoup mieux, sa maladie l'a fait maigrir un peu, mais les forces lui reviennent tous les jours. Maman a fait un coup d'or. Aurélie était resserrée depuis deux ou trois jours ; cela lui causait un peu de fièvre. Elle a réussi à lui faire prendre une cuillerée d'huile de castor en lui disant que c'était du petit sirop, et elle a eu l'effet désiré : notre fille est bien.

M^{lle} Ézilda engraisse tous les jours et croît en malice. Le père Lactance est toujours bien et fait son petit homme (il n'y a que mon Buskham²⁵ qui traîne toujours la patte, quoique beaucoup mieux, il coûtera plus qu'il ne vaut.)

Ainsi, mon cher frère, vivez tranquille. Nous nous arrangeons du mieux que nous pouvons sans trop de misère. Quant à moi, je

²⁵ Appelé aussi Bluckham dans la lettre du 8 février 1830.

n'abandonnerai pas Julie que vous soyez de retour, aussi bien que ma chère maman.

Ma tante sera inhumée à L'Acadie²⁶, vendredi matin. Je serai obligé d'y aller, mais je n'irai que si tout est bien à la maison.

Julie vous fait force amitié et maman ; elles se plaignent que vos lettres sont un peu trop rares.

Croyez-moi pour la vie votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 22 février 1830

Cher frère,

Je vous écrivais, ces jours derniers, que M^{me} Papineau était malade, ainsi que la petite Aurélie, mais qu'elles étaient mieux. Cependant, deux jours après, ce mieux s'est changé en pire : la fièvre est devenue très forte et un violent mal de gorge s'est emparé d'elles. Julie m'a donné beaucoup d'inquiétude un soir, elle se mit à dire tout à coup :

– J'étouffe, j'étouffe.

²⁶ Élisabeth Verreau (1781-1830), épouse de Joseph Robitaille, décédée à Montréal le 15 février 1830, sera inhumée à L'Acadie le 19 février. Présence de Pierre Robitaille, prêtre, Ignace Robitaille, Pierre Bruneau et Charles-Ovide Perrault. Théophile Bruneau est aussi présent et signe le registre : « T. Bruneau, avct. » Élisabeth Verreau, née à Sainte-Marie en Beauce, fille de François Verreau, cultivateur et capitaine de milice, et de Marie Cloutier, avait épousé (Montmagny, 27 mai 1800) Joseph Robitaille, fils de Pierre Robitaille, tanneur, de Québec, et de Geneviève Parent.

Je fus chercher le D^r Nelson, qui nous rassura tout aussitôt, en nous disant que ce serait rien. Il la fit fortement suer, lui donna une petite prise et la fit gargariser. Le lendemain matin, il lui fit les mêmes remèdes et une bonne purgation en sus. Elle a gardé le lit quatre jours pour ne pas attraper de froid, et aussi par la faiblesse ; aujourd'hui, elle est debout et beaucoup mieux ; elle serait même très bien si Aurélie n'était pas toujours aussi souffrante. Ce mal de gorge n'est rien mais qu'une esquinancie. Vous devez vous faire une idée de ces douleurs ! Vous connaissez la répugnance qu'a Aurélie pour les remèdes ; cependant ma pauvre maman a réussi à lui faire prendre du jalap²⁷ deux fois, du calomel deux fois, deux cuillerées d'huile de castor, et sans qu'elle s'en soit doutée, et un peu d'eau de pommes. Le docteur a donné un onguent pour lui frotter la gorge, et on n'a pu la frotter que deux ou trois fois. Nous ne voulons point user de violence pour lui éviter la colère, ce qui augmenterait sa fièvre, et puis d'ailleurs sa gorge est trop malade pour cela, et nous ne faisons que suivre en ceci l'avis du docteur. Elle est bien souffrante, pleine d'idées nouvelles à chaque instant. Il faudra du temps et de la patience pour la guérir, car le D^r Nelson dit qu'il n'y a aucun danger pour le présent et qu'il serait surpris s'il en arrivait. Elle serait déjà guérie si on pouvait la soigner et lui faire prendre les remèdes ordonnés.

Croyez-vous que Julie est heureuse d'avoir notre chère maman avec elle dans de si tristes circonstances ! Je me flatte qu'elle soutiendra à toutes ces fatigues, quoiqu'elle soit malade d'inquiétude pour l'amour de vous, car elle dit sans cesse :

– Que va dire le pauvre père ? quelle va être son inquiétude ! Il croira peut-être qu'on ne la soigne pas bien !

²⁷ Jalap : de Xalapa (Jalapa), au Mexique, où cette plante a été découverte et utilisée comme purgatif.

Et puis son amitié pour Aurélie est si forte que le tout ensemble l'accable. Je me repose avec confiance sur ce que dit le D^r Nelson. J'espère que vous en ferez autant ; je le crois incapable de nous tromper. Je sais que c'est douloureux de voir souffrir ces chers petits enfants ; personne n'y est plus sensible que moi, car j'en suis malade. Mais au moins nous avons l'espérance qu'elle en guérira : c'est un grand soulagement à notre peine. Reposez-vous sur mes soins et ma vigilance à secourir la pauvre Julie, à vous écrire tous les jours l'état de l'enfant. Vous ne doutez pas de l'amitié que je vous porte à tous.

M^{me} Papineau ne peut pas vous écrire, car elle a trop d'occupations dans ce moment, mais j'espère que jeudi elle le pourra. Ézilda, Lactance et Amédée sont bien portants, ce dernier fait assez bien au collège ; il pourrait pourtant faire mieux, ses places sont un peu au-dessus du milieu de la classe. Il promet de vous écrire bientôt qu'il aura une bonne place.

M^{me} Leslie ne prenant point la maison, j'ai été voir le D^r Beau-bien, qui me rendra réponse jeudi prochain. Il ne veut pas du jardin et il n'offre que 60£ pour la maison. Si cela vous convient, veuillez m'en donner avis par la prochaine poste.

Je vous assure que j'ai le cœur et l'esprit trop fatigués pour vous parler de la politique du jour. J'ai même de la peine à lire les papiers-nouvelles. Adieu, cher frère, prenez courage, les affaires de notre pays paraissent prendre une meilleure couleur, et espérons que la maladie qui nous afflige dans ce moment se dissipera bientôt à l'aide de la divine Providence, sur laquelle je me repose pour des jours plus heureux.

Je suis, avec considération et estime, votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 24 février 1830

Cher frère,

Conformément à ma promesse de vous écrire les détails de la maladie chez vous, je vais m'en acquitter aujourd'hui. Julie est beaucoup mieux, son mal de gorge est disparu, il ne lui reste que de la faiblesse, et ce parce qu'elle a beaucoup de trouble et d'inquiétude au sujet de la petite Aurélie.

Je viens de voir le docteur qui arrive de sa visite à la montagne²⁸. Il trouve Aurélie plus malade que ces jours derniers, elle est très souffrante, la fièvre ne diminue point, le mal de gorge est toujours très violent, elle ne dort point, il faut la promener constamment, elle tousse beaucoup, elle a fondu, en un mot je trouve, moi, qu'elle est pire qu'elle n'a jamais été. Pourtant, le docteur ne voit pas un danger immédiat ; il me paraît plus inquiet qu'hier au soir.

La pauvre petite a pris une médecine de jalap, hier matin, qui a eu très peu d'effet sur elle. Elle s'obstine depuis deux jours à ne vouloir point boire, elle ne veut pas même essayer. Cela doit lui mettre un feu considérable dans la gorge. Le docteur est assurément bien attentif. Il doit venir ce soir la revoir. Je serai rendu, j'y suis à la journée depuis la maladie de l'enfant. Nous employons toutes les caresses et moyens possibles pour la gagner aux prescriptions du médecin, mais c'est presque toujours peine perdue.

Julie est bien raisonnable : elle se surmonte, elle prend soin d'elle-même ; maman a le soin de la faire reposer la nuit. Nous avons

²⁸ La montagne, c'est-à-dire le château Saint-Antoine où résident Julie et sa famille.

du secours de nos voisins et amis de la ville. Enfin, mon cher frère, soyez persuadé que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour lui aider, la soulager et la consoler. J'attends Rosalie²⁹ demain matin, elle nous sera d'un bon secours.

Allons, adieu, mon cher frère, je vous écrirai sans faute demain où en sera notre chère petite malade, et la mère. Je me flatte que vous allez nous écrire et que vous nous montrerez du courage pour nous en inspirer. Je suis avec estime et considération votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 25 février 1830

Cher frère,

La divine Providence vient de nous affliger d'une manière bien sensible. Je vous écrivais, hier au matin, dans quel état se trouvait la chère petite Aurélie ; je pensais alors être loin du terme fatal. Le D^r Nelson m'avait laissé espérer quelque chose de mieux, mais à 2 h, quand je fus de retour chez vous, je m'aperçus que le malheur n'était pas loin de nous arriver. Elle se mit à affaiblir graduellement jusqu'à 6 h et quart, hier au soir, heure à laquelle elle a cessé de vivre. Mon cher ami, quel coup de foudre pour moi : j'ai reçu ses

²⁹ Rosalie Bruneau (1802-1864), sœur de Julie et de Théophile. Elle épousera (Verchères, 22 septembre 1830) François-Xavier Malhiot fils, seigneur de Verchères, fils de François-Xavier Malhiot, seigneur de Contrecoeur et député de Verchères, et de Julie Boucher de Laperrière.

derniers soupirs. Je savais quelle allait être votre douleur, loin de votre épouse et de vos autres enfants !

La chère Julie était préparée pour ce funeste accident, le docteur l'avait prévenue dans la journée, votre tante Trudeau³⁰ et plusieurs dames de ses amies lui tenaient compagnie. J'avais écrit ce matin-là même au curé de Verchères³¹ ; Rosalie et Vevette³² se sont immédiatement embarquées pour venir, elles ont arrivé à temps pour l'accident. Votre cher papa, M. Louis et Jacques Viger et dames étaient avec nous. Ainsi, vous voyez que nous avons été secourus. Julie est aussi raisonnable qu'on puisse s'attendre d'elle, elle prend sur elle autant qu'il est possible, elle dit :

– Je veux étouffer ma peine pour l'amour de mon mari et de mes autres enfants.

Elle est très inquiète de vous, elle a peur que vous ne soyez pas aussi raisonnable qu'elle.

Je vous en conjure, mon cher frère, prenez sur vous, songez que le sort de votre épouse dépend de vous, que vous êtes l'unique appui de vos chers petits enfants. Que deviendrait cette chère petite famille sans son chef ? Le curé Bruneau est avec Julie et ma chère maman, qui regrette l'enfant autant qu'elle.

Ne soyez pas surpris si je n'entre pas dans tous les détails de la maladie, car le D^r Nelson doit nous en rendre un compte fidèle. Je vous écrirai samedi comment sera Julie, car ce jour – il est tout probable – sera celui de l'inhumation de la petite. Encore une fois, mon cher frère, courage, courage, montrez-vous fort, écrivez le plus tôt

³⁰ Marie-Louise Papineau (1767-1839), tante de LJP, a épousé (Montréal, 16 juin 1788) Toussaint Trudeau, menuisier, entrepreneur.

³¹ René-Olivier Bruneau (1788-1870), prêtre en 1812 ; curé à Verchères, de 1823 à 1864. Frère de Julie et de Théophile. *DC*.

³² Vevette : Geneviève Bruneau (1799-1846), sœur de Théophile Bruneau.

que vous le pourrez afin de nous tirer d'inquiétude et pour consoler la pauvre Julie. Adieu, je n'en puis plus.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 27 février 1830

Cher frère,

Nous avons reçu ce matin votre lettre en date du 25. Elle m'afflige beaucoup : vous paraissez me reprocher de la négligence ou indifférence. Oh ! que cette idée me perce le cœur profondément ; cruel, dites-vous. Cher ami, cher frère, qui vous aime plus que moi, qui chérissais plus cette chère petite Aurélie que moi, mais enfin, tirons le rideau là-dessus pour nous occuper de notre grande affliction. Si je ne vous ai point écrit mardi, c'est que les forces m'ont manqué : j'avais passé la nuit auprès de la chère enfant.

M. Viger vous aura sans doute remis en main ma lettre de jeudi, écrite je ne sais comment, car je ne savais ce que je faisais. Quel malheur elle allait vous annoncer, quel vide dans votre chère petite famille ! Votre chère Julie est plus courageuse que je le pensais, quoiqu'elle tienne le lit. Elle a vu et entendu les souffrances cruelles de la chère petite, elle a été témoin des progrès rapides qu'a faits la maladie en 20 heures : tout cela la préparait à la cruelle séparation qui devait s'ensuivre ; sa gorge est aujourd'hui très bien, et ce parce que le D^r Nelson lui a fait voir et lui a persuadé qu'elle ne devait pas se livrer en entier à sa peine pour pouvoir se guérir. Elle a fait tout en son pouvoir pour se surmonter, elle y a réussi en partie. Elle

conserve de la faiblesse, mais point de fièvre, quoiqu'elle ne repose que peu à la fois ; elle commence à manger un petit peu, nous lui faisons prendre un peu de bouillon, des petites soupes, un peu de gelée de pied de veau. Elle a pris une médecine hier au matin, et une balle d'opium hier au soir. Elle a dormi un peu plus longtemps que les autres nuits : cela lui a donné un peu plus de force pour supporter le coup de l'inhumation de la petite, qui a eu lieu ce matin, à 9 h.

Rosalie, Vevette et ma chère maman, que nous avons beaucoup de peine à consoler, sont auprès d'elle, ainsi que plusieurs de ses amies. J'ai rassemblé autour d'elle, suivant son désir, tous ses enfants : Amédée, Lactance, Ézilda et *Auguste*³³. Ces chers enfants sont tous très bien portants. Le cher Amédée est raisonnable, il cherche à consoler sa maman, quoique son petit cœur ait été vivement affligé de la perte de sa chère sœur. Qui ne le serait pas ? une enfant aussi avancée et qui promettait tant !

Je vous prie, mon cher frère, au nom de ce que vous avez de plus cher, de nous écrire, car si la chère Julie se fait autant de violence, ce n'est que pour votre amour et celui de ses autres enfants. Elle espère que vous serez raisonnable, car, à présent, elle ne parle que de vous et s'ennuie de vous, elle dit sans cesse :

— Que va-t-il dire ? que va-t-il faire, ce cher ami, loin de nous, sans consolation ?

Elle a eu un coup à supporter, ce matin : celui du départ de la petite. Nous l'avons laissée se décharger le cœur, cela ne lui a fait que du bien. Après-midi, elle est plus à l'aise, et se sent encline au sommeil dont elle a un si grand besoin. Le D^r Nelson la trouve mieux aussi, il lui donnera une petite prise ce soir pour la faire dormir et

³³ Non pas Auguste mais Gustave.

transpirer un peu, de peur que le frisson ne vienne à la prendre, vu que la fièvre est disparue chez elle.

J'ose me flatter qu'elle sera capable de vous écrire, lundi, trois ou quatre lignes pour vous faire voir qu'elle sera en convalescence.

Votre tendre papa s'est trouvé à la mort de sa chère petite-fille. Il a donné des forces à Julie, il est revenu la voir hier ; il doit y venir ce soir. Il se porte aussi bien qu'on puisse le désirer après une grande maladie comme la sienne, et à la suite d'une peine comme celle-ci. Il travaille, ces jours-ci, chez M^{me} Berthelet³⁴.

Cher ami, je sens tout le poids de votre affliction, je sais qu'il est difficile même de recevoir des consolations dans ces moments critiques. Il faut pourtant se faire une raison. Représentez-vous que vous êtes père, époux, chéri des enfants et de la mère, qui tous jettent leurs regards sur vous comme leur unique consolation et leur seul appui. Oh ! que si vous eussiez vu souffrir la chère petite, que vous la trouveriez heureuse d'être finie ; son bonheur à elle est parfait, son séjour sur la terre, quelque parfait qu'il eût été, n'eût pas été exempt de peines et d'angoisses.

Je ne manquerai pas de vous écrire lundi dans quel état sera votre famille. Reposez-vous sur les soins qu'on y porte. Julie est visitée par les amies et parentes qui s'efforcent de la dissiper, de la

³⁴ Marguerite Viger (1757-1834), fille de François Viger et de Josette Chénier, est veuve de Pierre Berthelet (1746-1830), marchand et grand propriétaire foncier de Montréal. Ils ont eu 13 enfants. *DBC*. Joseph Papineau fera le testament de Marguerite Viger, 20 août 1830, minute 4907. Cependant si l'inventaire des biens de la communauté de défunt Pierre Berthelet et dame Marguerite Viger a été commencé par Joseph Papineau, il fera partie du greffe de ZJT, 25 février 1830. Marguerite Viger fera un autre testament : JP, le 14 août 1832, minute 4986. Par ce testament, elle donne 100 £ aux syndics qui seront choisis pour la construction d'une église dans le fief et seigneurie de la Petite-Nation.

distraire. Je ne vous écris aucun détail de la maladie de l'enfant, vu que le D^r Nelson s'en était chargé.

Adieu, cher frère, courage, courage, écrivez-nous, écrivez-nous pour nous soulager et nous tirer d'inquiétude à votre égard. Julie me charge de vous faire des amitiés et renouvellement de tendresse, et qu'elle espère du courage de votre part.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 2 mars 1830

Cher frère,

Me voici encore en demeure vis-à-vis de vous. Je n'ai pas pu porter ma lettre d'hier moi-même à la poste, et le petit garçon s'est amusé en chemin et a par conséquent manqué l'heure. J'en suis au désespoir.

Vous ne sauriez croire quel heureux effet a produit votre lettre de samedi sur la chère Julie et nous tous. Nous avons versé un torrent de larmes, car nous n'ignorons pas qu'il faut que vous vous soyez fait violence pour montrer autant de courage. Oui, cher ami, père tendre, époux affectueux, nous sommes bien persuadés que vous pleurerez longtemps et que vous étiez aimé de cette chère petite Aurélie. Quel vide dans cette maison, quel deuil ! Je dois me taire, c'est aggraver votre douleur !

Julie est convalescente : elle se lève depuis hier au matin, elle se tient sur le sofa³⁵, elle n'a pas pu manger encore de viande, elle prend des soupes mitonnées, des *crackers*, des échaudés, de la camomille, de la tisane d'orge, enfin mille autres petites bagatelles qui la fortifient. Elle s'est purgée dimanche et aujourd'hui ; aussi le D^r Nelson la trouve-t-il beaucoup mieux. Elle est encore faible, il est vrai, ce n'est pas surprenant, mais quant à son mal de gorge, il ne lui en reste point la moindre trace. Le cher petit Gustave s'est un peu ressenti de la douleur de la mère par le lait, mais le docteur l'a purgé, il est bien aujourd'hui. Amédée est retourné au collège hier au soir. M. Quiblier³⁶ en est très content. Lactance se porte bien, il est à son école ; la petite Ézilda est très bien, elle engraisse, elle est toujours gaie, enjouée comme d'ordinaire. Ma chère maman est aussi courageuse qu'on puisse le désirer, elle s'est montrée forte vis-à-vis de sa chère Julie, elle se retire dans sa chambre pour pleurer sa chère Aurélie qui lui a prodigué des caresses jusqu'à son dernier soupir. Je suis vraiment surpris de voir comme elle a soutenu à toutes ces fatigues sans succomber. Nous ne pouvons pas parler de vous devant elle sans la faire fondre en larmes.

– Quand je pense, dit-elle, à ce cher ami, à ce bon père, je n'en puis plus.

J'espère que Dieu nous la conservera, cette chère maman, qu'elle résistera à toutes ses peines. Elle me charge de ses amitiés les plus sincères pour vous et vous remercie de votre bon souvenir.

³⁵ Théophile écrit « sophia », comme on le faisait en ce temps-là. L'orthographe a été modernisée.

³⁶ Joseph-Vincent Quiblier (1796-1852), né dans le diocèse de Lyon, ordonné prêtre à Grenoble en 1819 ; chez les sulpiciens en 1824, professeur et supérieur des sulpiciens à Montréal. DC.

Votre vénérable père est assez bien, il travaille toujours chez M^{me} Berthelet à son inventaire ; cela doit le fatiguer. Il dit que non.

M. Jos Bédard est tombé dimanche matin de paralysie ; il a été saigné trois fois, il a du mieux aujourd'hui, mais les médecins ne peuvent point dire s'il ne restera pas infirme. Il tient Philippe³⁷ près de lui sans vouloir le laisser à peine reposer.

Le D^r Beaubien est venu me dire qu'il prendrait la maison à condition qu'on donne une couche de peinture sur les bois et qu'on blanchisse partout, qu'on répare la tapisserie de la chambre de compagnie et quelques petites réparations dans l'écurie. J'estime à près de 10£ les réparations en tout et partout qu'il exige. Répondez-moi ce que vous voulez que je fasse ; il attendra votre réponse. 60£ est le prix du loyer.

Adieu, mon cher frère. Prenez courage, vous en avez besoin. Écrivez-nous pour nous consoler, car vos lettres sont un baume salulaire à votre chère Julie, qui s'ennuie beaucoup de vous. Elle vous fait ses amitiés, vous embrasse tendrement et vous conjure d'avoir bien soin de votre santé ; elle soupire après l'heure qui doit vous réunir.

Je suis pour la vie celui qui [vous] aimera toujours. Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

³⁷ Philippe Bruneau (1796-1837), avocat, frère de Julie et de Théophile. Il enseignera les rudiments du droit à Amédée Papineau qui écrit dans son journal, en apprenant sa mort : « De tous mes oncles, c'est à lui que j'étais le plus attaché. Il m'avait pour ainsi dire élevé, étudiant la loi et demeurant chez nous lorsque j'étais enfant. » *JFL*.

Montréal, 3 mars 1830

Cher frère,

Nous avons reçu votre lettre de lundi. Elle a causé beaucoup de soulagement à la chère Julie. Son ennui, son inquiétude est beaucoup diminuée parce qu'elle vous croyait malade, malgré que vous lui aviez écrit le samedi. Vos lettres lui valent trois médecines, dit-elle. Ma chère maman en éprouve tout autant de satisfaction. En un mot, toute la maison. Il y a ce fidèle serviteur, Fabien, qui a pleuré de joie quand je lui ai dit que vous aviez écrit et que vous encouragez votre Julie à supporter sa peine, car tout le monde connaît votre cœur sensible.

Il est satisfaisant pour moi de pouvoir vous dire aujourd'hui que M^{me} Papineau a marché, hier au soir, à peu près deux heures de temps dans sa chambre : cela lui a donné des forces. Elle était levée ce matin à 7 h. Sa figure me paraît beaucoup mieux, son mal de tête est passé, son appétit paraît meilleur, le D^r Nelson la trouve assez bien pour cesser tout remède. Il recommande des petites soupes, très peu de viande, et surtout du repos. Elle est bien moins faible qu'hier. Elle désire pouvoir se rétablir parfaitement pour votre arrivée, afin, au moins, dit-elle, que je lui épargne ce surcroît de peine. Que cette chère Julie est courageuse ! qu'elle est chrétienne, qu'elle aime tendrement son mari et ses chers enfants ! Elle étouffe sa peine autant que la nature le permet chez elle.

Vos enfants sont tous bien. Le petit dernier est beaucoup mieux depuis deux jours, parce que la mère n'a plus de fièvre. Vous serez surpris à votre arrivée de le trouver si gras, si grandi et surtout si beau. Jamais je n'ai vu une plus belle figure : il rit déjà aux éclats et quand la chère petite Ézilda l'entend elle fait chorus avec lui.

J'ose me flatter que vous faites autant d'efforts, de votre côté, qu'elle et que vous conserverez bien votre santé. Vous regrettez sans doute beaucoup de vous être trouvé absent ? Ah ! ne le regrettez pas, car vous vous êtes épargné bien des douleurs, vu les souffrances cruelles qu'elle a endurées.

Je vous écrirai demain l'état de M^{me} Papineau et j'espère que les nouvelles seront encore meilleures.

Vous avez sans doute trouvé les propositions du D^r Beaubien ridicules, comme moi. C'est un monsieur qui voudrait s'épargner toutes espèces de frais. Il voudrait qu'on lui nettoie les maisons. J'espère que vous lui refuserez cette partie-là de la demande, ou louez plutôt à des officiers qui la prendront de même.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 4 mars 1830

Cher frère,

J'arrive de la montagne, il est déjà très tard pour la poste. J'y suis resté plus longtemps que je l'aurais désiré, mais c'est parce que le curé Bruneau est venu nous y faire une seconde visite. Cela a bien consolé Julie, cette visite lui a donné beaucoup de forces, et votre lettre d'aujourd'hui l'encourage à se faire une raison. Elle est encore mieux qu'hier, elle pleure moins souvent, elle sent plus fortement combien elle doit se ménager pour l'amour d'un aussi cher, aussi tendre époux, de chers petits enfants qu'elle idolâtre. Elle entre bien dans les vues que vous lui présentez aujourd'hui. Elle me charge de

vous remercier de tous vos bons avis, de votre tendresse pour elle et ses chers enfants, et qu'elle espère qu'elle ne frustrera pas vos désirs. Ma chère maman ainsi que moi nous vous sommes très reconnaissants pour votre bon souvenir, et nous vous assurons que, de notre côté, rien ne sera épargné pour remplir vos desseins.

Tous vos enfants se portent bien, Julie reprend vigueur, elle sera en état de vous écrire samedi, c'est ce à quoi elle songe depuis plusieurs jours, mais les forces lui manquent. Je suis moralement certain qu'elle le pourra ce jour. Vous ne sauriez croire combien vos lettres la soulagent et lui sont consolantes, nous voyons cela par nous-mêmes.

Ah ! mon cher frère, que je prends part à votre affliction ! Je sais combien cette perte vous est sensible, mais il me semble que mon amour est augmenté pour vous depuis, quand je vois quel amour pur, sincère et conjugal vous portez à ma chère Julie, à votre intéressante petite famille. Vous acquérez à bien juste titre l'estime, le respect de toute notre famille, estime *que* [dont] vous jouissiez depuis longtemps, mais qui est augmentée depuis.

Je vais commencer demain une grande couche chaude, car nous sommes ici en grand printemps. Je n'ai pas le temps, cher ami, de vous en dire plus long. Le temps me presse. Adieu, mon cher frère, courage, santé, et je vous prie de me pardonner de vous avoir adressé un reproche échappé mal à propos et par ma tendresse.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 6 mars 1830

Cher frère,

Je ne croyais pas vous écrire aujourd'hui parce que Julie devait le faire, mais elle remet à demain et lundi pour faire sa lettre, le mauvais temps qu'il fait aujourd'hui semble influencer sur elle, elle se plaint d'un mal de tête, peu violent il est vrai, mais qui l'oblige de prendre du repos sur son sofa. Elle était très bien hier, elle a mangé avec assez d'appétit. Ce mal de tête lui vient du manque de sommeil : la nuit dernière, sa chambre était un peu trop chaude, voilà sans doute ce qui l'aura dérangée.

Il est fort heureux que vous m'ayez adressé à moi seul ce reproche de manque de lettre. Vous en avez vu la raison le lendemain : j'avais été obligé de passer 2 heures de temps en prison pour consulter avec un malheureux dont je suis chargé de la défense, et puis de retour à la maison, je vous ai écrit et envoyé porter la lettre par le garçon de M^{me} Perrault. Il avait le temps amplement de la mettre à la poste, mais il a jugé à propos de s'amuser et de manquer l'heure ; j'avais deux clients avec moi. Ce moyen a épargné à la chère Julie la peine que j'en ai éprouvée, et je ne suis point surpris que cela vous soit douloureux de manquer de nouvelles.

Je vous assure que Julie est à présent bien raisonnable, elle se fait une raison, elle exprime souvent le besoin qu'elle a de prendre sur elle pour l'amour de vous et de ses enfants. Elle dit qu'elle sait bien que sa chère petite Aurélie jouit d'un bonheur parfait, qu'elle prie pour vous, elle et toute la famille. Elle pleure bien moins souvent et moins amèrement. Elle prend des forces tous les jours. Votre petite Ézilda croît en beauté, en gaieté et en esprit tous les jours, mais non en taille. Elle dissipe sa maman et mémère, elle dit plusieurs mots qu'elle ne disait pas lors de votre départ, elle a

engraissé, des dents lui sont percées, elle trotte dans la place en chantant. Elle s'assoit et à notre réquisition, elle chante et nous conte des contes, mais tout cela est accompagné de petites ruses, de coups d'œil si fins qu'on la mangerait. Où est papa ? lui demande-t-on souvent. Elle répond : à Québec ; et elle dit cela très franc ou quelques à perdus, à Québec. Si on fait semblant de pleurer, elle vous dit vivement et avec une figure compatissante :

– Oh ! pleure pas, pleure pas, et elle tend en même temps sa joue pour un bec.

La chère Julie et la mémère disent qu'elles peuvent en toute sûreté proclamer Gustave comme le plus beau des enfants et je me joins à [elles] pour cela. Il est impossible en effet de voir un enfant aussi jeune avec des traits si bien formés et si délicats. C'est un enfant d'amour dans la force du terme, sa figure est expressive, ses yeux perçants ; il vit déjà comme un enfant de 9 mois. Il est bien portant, gros, grand et gras.

Le cher Amédée est au collège et il est en préparation pour faire sa 1^{re} communion dans le courant de mai. Il travaille mieux que cet automne. M. Quiblier en est content. Il m'a dit hier de vous écrire qu'il vous embrassait, qu'il était sensible à votre peine et qu'il ferait son possible pour vous donner du contentement. C'est un joli enfant, mon Amédée. Comme il est raisonnable, ce cher petit chat, il désire qu'on le fasse sortir pour être à votre arrivée, ou le lendemain.

Il ne faut point oublier le bon, le joli Lactance, qui est en possession de la médaille de son école. Il se porte très bien, il est plus gras que de coutume, il a un teint de rose. Il dit souvent qu'il sera content quand papa sera ici :

– Mon Dieu, c'est tannant comme il est longtemps ; quand tu écriras, mon oncle, dis à papa que je lui fais mes saluts et que je l'embrasse bien.

Ma chère maman est en purgation depuis hier. Elle va continuer, dit-elle, parce que Julie est mieux. Elle vous fait, ainsi que Rosalie et Vevette, mille amitiés. Elles vous souhaitent bien du courage et de la résignation aux décrets de la Providence. Vous pouvez maintenant vous reposer sur l'état de votre chère épouse. Soyez certain qu'elle ne peut que mieux aller. Le docteur Nelson en est certain. Il me charge de vous faire ses saluts et respects. Il s'est montré très sensible à votre perte. Il l'a fortement exprimé à toute votre famille, on voit bien qu'il vous aime dans la sincérité de son cœur. Il a paru prendre toutes les précautions nécessaires, mais comme il dit, l'art n'y pouvait rien.

J'ai été voir monsieur votre père, hier. Je l'ai trouvé mieux que ces jours derniers. Il est toujours occupé, son étude était remplie de monde. J'arrive de chez le docteur Nelson. Il est démonté : il a travaillé un projet de requête contre Stuart, avec le docteur Tracey. Il en a parlé à M. Heney qui paraît très insouciant. Il dit que tout le monde les décourage en leur disant que c'est trop tard, que la Chambre sera ajournée avant qu'elle soit signée. Les Montréalistes crient contre M. Neilson, de Québec, c'est extraordinaire, pour son bill de milice. Nelson d'ici lui-même crie un des plus fort, il dit que c'est un vieux gueux qui embête la Chambre, qui n'a pas déclaré quelle marche le peuple devait suivre, si le bill ne passait pas dans le Conseil, la Chambre est blâmée d'avoir passé la liste civile. Cuvillier est l'homme du jour, il est plus populaire que jamais, et sir James [Kempt] est perdu sans ressources ici. Tout le monde en général crie contre lui, les Écossais commencent à le louer.

Ainsi je vois que Stuart va rester tranquille 12 mois de plus, sauf que les Nelson et gens de Sorel sont déterminés de présenter leur requête contre lui au gouverneur. Elle est très forte et l'accuse de crimes et de fautes très graves. Je vois avec chagrin que Cuvillier, qui a tenu une conduite ridicule toute la durée de la Chambre, va être reçu ici à bras ouverts, félicité de toute manière, même par les Patriotes les plus éclairés.

Tout ceci est un triste tableau de mes concitoyens, c'est pourtant que trop vrai, les affaires vont mal et les sueurs que vous et plusieurs autres ont versées sont vues d'un mauvais œil. Il n'y aura que Cuvillier qui aura eu raison. Heney est celui qui le proclame comme le meilleur de la troupe. Il faudra quelques bons écrits sur les papiers pour faire valoir les procédés de la majorité de la Chambre. Tant qu'à Neilson de Québec, il a perdu ici tout son crédit.

Adieu, cher frère, prenons courage, ceci est un orage qu'il faut détourner. Avec de la patience, de l'énergie, nous ferons triompher la bonne cause, celle de la vérité et de la justice.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 9 mars 1830

Cher frère,

Je ne vous ai pas écrit hier parce que la chère Julie le faisait pour moi et pour elle. Cela a encore été un nouveau motif de consolation pour moi, car je sais quelle joie vous allez éprouver à la réception d'une lettre qui vous vient de celle que vous chérissez tant, et pour

laquelle vos angoisses étaient si fortes. Vous voyez par là combien elle s'est maîtrisée, quel courage elle vous montre. Elle vous fait voir par là combien elle respecte et chérit ses devoirs de mère, d'épouse. Oui, elle est courageuse, chrétienne, car pour une femme aussi sensible, si délicate de tempérament, elle a supporté ce coup fatal avec autant de force que les femmes les plus robustes. Je la vois sans cesse élever les yeux vers le ciel, sans doute qu'elle invoque ses chers petits anges, qui doivent être sensibles à sa voix, à ses soupirs ; qu'ils sont heureux ces chers petits innocents, ils n'ont pas eu le temps d'éprouver nos douleurs. Ils prient pour les auteurs de leur jour. Que la séparation est cruelle ! Que les entrailles de pères et mères doivent être déchirées !

Ah ! mon cher frère, plus je vais, plus je fais vœux de ne point me marier, quand je songe au sort qui nous attend dans cet état de responsabilité et de peines. Il est impossible assurément de trouver un couple plus heureux que vous et ma Julie. Dieu vous a doués tous deux d'une grande sensibilité, d'honneur et d'attachement à vos devoirs matrimoniaux. Il a fait plus, il vous a comblés d'une honnête aisance, de talents distingués, etc. À ce tableau il semble que la peine doit en être exclue. Eh bien ! non, il faut y trouver ses angoisses. La faux de la Mort y moissonne sa proie, comme chez les malheureux. Voilà bien quelques réflexions qui doivent vous consoler d'une perte aussi sensible. Il est vrai que votre fortune, que votre tendresse surtout aurait fait couler des jours de bonheur à cette chère enfant, mais elle n'eût pas peut-être toujours resté sous vos ailes ; elle aurait fait comme les autres, épousée, et qui sait si elle eût eu le bonheur de sa mère. Il est rare de pouvoir trouver un sort comme celui de Julie, je dis ceci dans la sincérité de mon cœur, la basse flatterie n'y a aucune part. Admettons qu'elle l'eût trouvé, la douleur de devenir mère, la perte d'enfants qui coûtent si cher, les

fatigues et autres vicissitudes d'un ménage, les maladies cruelles, etc., sont-elles à compter pour rien ? De combien d'angoisse le Ciel l'a délivrée ? Son bonheur est pur, parfait et hors de toute crainte d'amertume. Elle n'aura jamais à se dire, comme moi : j'ai perdu un bon père que je chérissais et dont j'avais pu apprécier toute la tendresse, et d'autres parents que j'aimais sincèrement. Peut-être aurai-je encore à pleurer une mère qui est mon unique refuge, ma consolation, mais fasse le Ciel que je ferme les yeux avant. Je m'oublie, je crains de vous affliger au lieu de vous consoler.

Julie était, hier au soir, fatiguée, fiévreuse un peu, cela ne m'a pas surpris : de vous avoir écrit l'avait beaucoup émue. Mais quand je l'ai laissée ce matin, tout cela était disparu. Elle m'a dit :

– Je suis contente de lui avoir écrit quelques lignes.

Je l'engagerai à le faire encore une fois cette semaine.

La chère petite Ézilda nous a fait passer une veillée agréable, elle était d'une gaieté extrême, elle chantait, sautait, faisait mille petits gestes fins, enfin on l'aurait mangée. Elle n'a pas grandi d'un coup de ligne, elle est très bien, mange et dort bien.

Amédée veut vous écrire à la 1^{re} occasion, ainsi que M. Tancet ; ils sont très bien portants et M. Gustave est toujours beau, bon et bien gras. Cet enfant-là est d'une force extraordinaire.

J'ai passé une couple d'heures, hier l'après-midi, chez M. Papi-neau père. Il était très bien, beaucoup plus fort, son teint est meilleur, mais il était sans nouvelles de Maska. Nous avons parlé de politique un peu. Il est très fâché de ce que le grand jury n'a pas fait venir St-Germain³⁸ et les autres témoins de Sorel pour les faire

³⁸ François St-Germain, cultivateur, de Sorel. « St-Germain a mis la main sur la Bible. Mais il s'applique à disculper le procureur général des accusations portées contre lui pour avoir usé de l'influence que lui conférait sa situation officielle, afin d'inciter des personnes à voter pour lui et d'en dissuader d'autres de voter contre

déposer devant eux sur la conduite de Stuart, pour avoir engagé ce St-Germain à jurer faux, lui promettant l'impunité et de produire un vrai bill contre lui pour cette offense. Il dit que cela était un moyen de nous en débarrasser.

Le procès de Constantineau et autres est commencé depuis hier ; il dure encore aujourd'hui ; le jury a couché dans un hôtel hier au soir, sous la garde de connétables. Stuart y met une chaleur violente, mais le jury est bon : 7 Canadiens, bons et loyaux, et 5 Anglais le composent.

[] Je ne conçois pas comment il peut résister à tant de travail. Il vous fait ses amitiés et il se flatte que vous vous résignez à votre perte.

Souffrez, cher ami, que je vous distraie un peu de votre douleur par ce qui va suivre.

M^e J. Stuart, procureur général, est comme un enragé. Il a perdu sa cause contre [Antoine] Aussan³⁹. Vous en avez sans doute vu une esquisse dans *La Minerve*, mais ce n'est qu'une fleur : son front d'airain a sué et s'il était susceptible de rougir, il y avait sujet pour lui de le faire, car ses admirateurs l'ont fait pour lui. Sa figure s'est courroucée plusieurs fois, des grimaces, des contorsions ont été les seules marques de honte, que dis-je, de malaise qu'il ait montrées. Il a paru des faits, ce jour-là, suffisants pour lui retirer sa commission, et ce parce qu'il est prouvé qu'il s'est servi de son pouvoir, de sa qualité de procureur général pour persuader un nommé St-Germain à jurer faux, en lui promettant l'impunité. Aussan s'est appuyé de cette autorité pour y aller voter et il a dit cela à M. Stuart sous le poll. Il est engagé depuis le matin dans un autre procès où des faits

lui. » Walfred Nelson, *Écrits d'un patriote*.

³⁹ « Cour criminelle. Procès d'Antoine Aussan » dans *La Minerve*, 6 mars 1830, p. 2

encore plus dégradants vont paraître au jour. Il me semble que ces faits seraient suffisants pour l'accuser devant la Chambre. C'est à vous autres, Messieurs, d'en prendre connaissance. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'est perdu dans l'opinion publique pour toujours. En voilà assez sur cette matière.

P.-S. Stuart vient de perdre l'autre cause contre [Nicolas] Buckner⁴⁰. Verdict du jury : Non coupable. Il en saute.

Je termine cette lettre en vous conjurant de continuer à nous écrire. Vous ne doutez pas du soulagement que procurent vos lettres à votre chère Julie. Combien je serai content quand vous nous annoncerez le jour qui doit vous réunir à nous, quel adoucissement à notre ennui, quelle consolation ce sera pour la chère Julie que de jouir de la présence d'un mari qu'elle aime tendrement et pour qui elle respire uniquement.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

⁴⁰ « Le procès de Buckner accusé de s'être parjuré à l'élection de Sorel, en votant contre le procureur général en 1827, a passé samedi devant un jury spécial et a été acquitté. » *La Minerve*, 8 mars 1830, p. 3. Lire, plus loin, le « Procès de Nicolas Buckner » dans *La Minerve*, 11 mars 1830, p. 7-8. Appelé aussi Nicolas Bockner (1794-1842), né à Spessart, Karlsruhe, Baden-Württemberg (Allemagne), il était du régiment de Meuron, en service au Canada en 1815 ; boucher, il a épousé (Sorel, 15 novembre 1821) Agathe Mathieu et sera inhumé à Sorel le 25 octobre 1842.

Montréal, 10 mars 1830

Cher frère,

Je n'ai que de bonnes nouvelles à vous donner de la santé de votre chère Julie et de vos enfants. Elle est mieux portante aujourd'hui qu'elle ne l'a été depuis trois mois ; elle n'a pas de gaieté, mais cela n'est pas surprenant, mais au moins elle prend de la nourriture, elle s'occupe de son ménage, elle commence à plisser, pour la première fois aujourd'hui, les petites coiffes de sa petite Ézilda, à la laver elle-même ; elle l'a prise, hier au soir, dans sa chambre pour coucher. La petite gueuse est coquine, elle a de petites fantaisies, mais elle cherche à les satisfaire par des petites ruses fines et piquantes, en un mot je la trouve une belle, bonne et aimable petite nièce, à qui on ne peut refuser une grande amitié.

Je m'étais promis de ne pas m'attacher à ce petit Gustave, vu que j'éprouvais tant de peine quand ils sont malades, mais il n'y a pas à y tenir : cette petite canaille est si charmante, si fine, si belle qu'on ne peut s'empêcher de succomber aux inclinations du cœur.

Mais n'allez pas croire que l'amitié que je porte à ces deux derniers ait diminué celle que j'ai pour mes deux petits hommes, Amédée et Lactance. Oh ! non, il faut les aimer malgré soi aussi, ceux-là, ils le méritent.

Enfin, ce sont mes enfants, je n'en aurai jamais d'autres, et c'est assez, car si nous avions le malheur d'en perdre encore je n'y soutiendrais pas. Que le ciel nous préserve d'un semblable malheur !

M. Papineau père est très bien, il vous fait ses amitiés. Ma chère maman est beaucoup mieux depuis sa purgation : elle commence à mieux manger, elle se console de voir Julie si raisonnable et si courageuse, mais elle dit qu'elle ne pourra jamais oublier sa petite-fille. Rosalie, Vevette sont bien et se joignent à elle pour [].

Le procès de [Joseph] Constantineau et autres⁴¹, commencé depuis lundi matin, [n']est terminé que ce matin à 11 h ; le jury a couché deux nuits sous garde au café. Il y a eu un très grand nombre de témoins d'entendus de part et d'autre. Maître Stuart y a employé toute sa haine et son éloquence ; un seul a été trouvé coupable (Éloi Benaïche dit Lavictoire⁴²). Verdict : « coupable d'un assaut sur l'officier rapporteur, mais nous recommandons le défendeur à la clémence de la cour, vu que cet assaut a été commis dans un moment de *grande fermentation des parties*. » Ce verdict doit lier les bras du juge en chef (Reid⁴³) qui s'est montré très partial durant le procès, et surtout en donnant la s ... au juré. Le juge Rolland a souri à la prononciation du verdict. Ce verdict est assez équitable, si on croit tout ce qu'a dit l'officier rapporteur, et son frère, mais je me permets d'en douter, car leur témoignage était un peu trop précis, vu l'éloignement des circonstances, d'ailleurs la haine s'y faisait trop sentir.

Le grand jury, dans son rapport, attaque Stuart sur le grand nombre de petites offenses qu'il amène au terme criminel, mais qui devraient être portées devant les magistrats, ensuite il lui reproche la multiplicité d'*indictments* contre un même individu pour une

⁴¹ Procès de John McDonell, avocat, Constantineau, John Woolscamp, Laurent Loriau, Louis de Chantal et Éloi Benêche/Lavictoire, accusés de *riot* à l'élection du Quartier Ouest. *La Minerve*, 11 mars 1830, p. 8. Le *Vindicator* du 12 mars 1830, p. 3, précise que Constantineau est prénommé Joseph.

⁴² Éloi Benêche/Lavictoire (1807-1846) est fils de Jean-Baptiste Benêche et de Marie-Josephite Perrier. Journalier et maçon, il épousera (Montréal, 28 février 1843) Rosalie Paquet, fille d'Ignace Paquet, maçon, et de Marie-Jeanne Saumure. Éloi Benêche fait son testament devant le notaire Jean-Daniel Vallée, le 6 février 1846, et meurt à Montréal six jours plus tard.

⁴³ James Reid (1769-1848), juge en chef à la Cour du banc du roi à Montréal. RPCQ.

même offense, et qu'un seul eût pu contenir ; il s'est fâché de ce qu'il a voulu se justifier, mais l'impression est contre lui.

Voilà tout ce que j'ai de particulier à vous mentionner pour aujourd'hui. Allons, mon cher frère, prenez courage, soyez résolu, votre santé l'exige, vous voyez que la chère Julie s'en fait une raison : suivons son exemple, le temps approche qui doit nous réunir ; ce sera un beau jour, celui-là.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 11 mars 1830

Cher frère,

Les détails que je vous écrivais hier au sujet de la famille sont les mêmes aujourd'hui. C'est-à-dire que Julie continue à aller de mieux en mieux. Vos lettres lui ont été si salutaires qu'on voyait du changement chez elle tous les jours. Votre courage, votre résignation l'ont aidée à en faire tout autant, et c'est bien cela qui a soutenu mes forces et mon courage, car si la chère Julie eût continué comme les premiers jours, j'aurais infailliblement succombé. Espérons donc des jours plus sereins, de la santé dans notre chère famille. J'espère tout de la divine Providence, qui ne châtie que ceux qu'elle aime, pour les faire mériter. Ces épreuves sont cruelles mais il faut pourtant s'y résigner, et c'est en se résignant volontairement et de bonne grâce que l'on obtient souvent de cette Providence la grâce d'éviter des calamités semblables.

M. Benjamin Papineau⁴⁴ est en ville. J'ai été le voir chez M. votre père. Que ce bon frère a été sensible à votre douleur ! Il m'a exprimé avec larmes combien la perte d'une enfant aussi intéressante lui avait été sensible. Il veut vous écrire si ses affaires lui en laissent le loisir, car il veut partir demain matin. M. Papineau père et lui, doivent aller voir Julie après-midi, car M. Papineau part demain aussi pour aller voir Madame votre mère. Il sera 15 à 18 jours, à ce qu'il me dit, à Maska.

Je lui ai parlé de la maison de De Witt. Il doit la faire visiter par François Trudeau, qui pourra lui dire à peu près combien il faudrait pour la finir. Il m'a promis de vous écrire aujourd'hui à ce sujet. M. Louis Viger sera la personne qui mettra pour vous à la vente, qui aura lieu le 22. Je vais me permettre de vous dire ce que j'en pense. Hier quelques personnes visitaient les lieux ; je suis entré sur le terrain, que je trouve beaucoup plus petit que je n'imaginais. Quand on aura pris dessus une petite allonge en brique pour une cuisine, des écuries, remises, hangar à bois et une cour un peu spacieuse pour être commode, le reste du terrain ne sera pas grand, il ne restera qu'un petit jardin. Quant à la maison, il faudra de grands frais : les châssis sont même en mauvais ordre, ils me paraissent tout retirés, comme s'ils eussent été faits avec du bois vert, et il y a si peu de choses de fait dans l'intérieur, quoique la distribution le soit, il faudra des frais pour la changer. Le comble paraît avoir forcé, il faudra une dalle devant et derrière, neuves, ainsi que des dalots. À mon opinion, £500 à £600 ne feraient que la compléter, y compris les bâtiments. Et Julie croit que cette demeure, sans un jardin un peu spacieux, ne vous serait pas agréable. Et moi, je trouverais la propriété

⁴⁴ Denis-Benjamin Papineau (1789-1854), frère de LJP.

payée à £1200 comme elle est actuellement. Enfin, cher frère, vous êtes le maître, c'est votre affaire et non la mienne.

J'ai copié suivant votre désir cette partie de votre lettre pour le D^r Nelson, je [la] lui ai donnée ce matin, il avait déjà songé à cela. M. Heney, J. Viger, D. Mondelet⁴⁵, D^r Tracey et Nelson vont se mettre à travailler la requête de suite, et les chefs d'accusation contre lui. Ils doivent se réunir à 2 h p.m. aujourd'hui. J'y serai et je pourrai vous en rendre compte demain. Je suis certain que la plus grande partie des citoyens, surtout le grand juré canadien, les jurés spéciaux, la signeront. Je suis d'avis qu'ils fassent faire une requête à part par les gens du Grand Brûlé, de Sorel et surtout par Vandale, qui n'a pas eu son procès, quoique son cas fût le plus aisé. Aussi Stuart s'était-il plus avili en cette affaire que dans les autres. Il faut que ses témoins déposent comme s'ils étaient devant un juré et cela mettra Stuart au néant, car le gouvernement, que je crois honnête, ne pourra pas, d'après les affidavits qui vont lui être soumis, s'empêcher de suspendre Stuart jusqu'à la conclusion de l'enquête. Il perdra sa place si nous devons avoir justice. Il [est] impossible de décrire la scélératesse de cet homme inique. Son orgueil, son amour déréglé pour l'argent, sa conscience malhonnête peuvent lui faire tout le mal qu'il imagine et ajoutons à cela la haine crasse, vile et rampante qui le domine : c'est un monstre. Les Canadiens seront indignes de la liberté qu'ils réclament, s'ils ne poursuivent pas ce corrupteur des mœurs politiques, ce violateur du sanctuaire sacré de la vérité et de la justice.

Adieu, mon cher frère, à demain. Je vous écrirai les autres particularités. J'espère toujours que ma chère Julie sera en état de vous écrire.

⁴⁵ Dominique Mondelet (1799-1863), avocat, de Montréal.

L'état malheureux de mon cher pays m'entraîne à quelques violences contre ses oppresseurs malgré moi et fait diversion au chagrin que j'éprouve pour vous.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 15 mars 1830

Cher frère,

Je vous écris la présente au cas que M^{me} Papineau ne le fasse pas, quoiqu'elle m'ait dit, en partant ce matin, qu'elle ferait tous ses efforts pour vous écrire. Sa femme l'a laissée de vendredi soir : elle est obligée de soigner ses deux petits enfants, cela lui donne beaucoup d'occupation, mais elle est assez bien pour supporter cette fatigue. Tous les enfants sont bien portants.

J'ai, ce matin, promené la requête contre Stuart, mais c'est à qui ne signerait le premier et, pour obvier à cela, on a décidé d'avoir une assemblée chez Nelson, ce soir, à 7 ½ h. C'est le moyen d'y réunir un grand nombre de personnes. Elle sera signée alors. Elle est couchée en termes très forts, elle renferme des faits très extraordinaires, mais véridiques. Le docteur en est l'auteur.

Je n'ai que le temps de vous écrire ceci. J'ose me flatter que vous m'excuserez, je suis pressé de tout côté, je suis seul à toute cette besogne. Le principal est que tout va bien chez vous, sauf que nous nous ennuyons du maître de la maison. Je serais content si vous renonciez à acquérir la propriété de De Witt.

Tout à vous. Votre affectionné frère.

T. Bruneau

P.-S. La requête sera jeudi [18 mars] à Québec.

* * * * *

L'honorable L.J. Papineau, écuyer, etc.

Québec

Faveur de H. La Fontaine, écuyer, avocat

Montréal, 16 mars 1830

Cher frère,

[] quant à moi, je le regarde uniquement comme un devoir que la charité exige entre les membres d'une famille ; c'est aussi pour moi un besoin, une consolation que je me procure en le faisant, et c'est satisfaire mon amitié et rien de plus. Je vous avoue franchement que je m'estime heureux aujourd'hui de savoir que mes lettres vous soient agréables, toutes misérables qu'elles sont, car je croyais qu'elles n'étaient propres qu'à vous ennuyer, non pas par les sujets qu'elles renfermaient, mais par la manière dont ils étaient traités.

Votre chère Julie vous a écrit hier ; elle doit vous avoir donné tous les renseignements que vous pouvez exiger au sujet de sa santé et de celle de vos enfants. Elle est assurément beaucoup plus forte, plus raisonnable, elle va et vient de sa chambre à celle de la nourrice, pour surveiller les soins qu'exige M. Gustave ; elle s'occupe de tout son ménage, enfin elle commence à reprendre sa petite routine d'affaires. Elle a M^{lle} Therrien qui travaille chez elle pour la couture ; elle a commencé à faire nettoyer sa chambre pour purifier l'air, vu

toutes les fièvres qui s'y sont passées. La petite Ézilda est aussi beaucoup occupée : elle a son enfant à soigner, sa catin, comme elle l'appelle. On jette cette catin par terre : elle court la ramasser, elle l'embrasse en lui disant :

– Pleure pas, pleure pas, da, da, da, gis, gis, etc.

Mais tout cela se fait avec la pitié de la mère la plus tendre. Imaginez-vous quand la mère, mémère, l'oncle voient tout cela, s'ils la croqueraient ! Puis M. Gustave joue son rôle, il rit aux éclats quand on l'embrasse, il pourrait passer une nuit entière à regarder la chandelle. Il grandit toujours sans oublier d'engraisser. Amédée et Lactance sont très bien.

En parlant avec Julie, hier au soir, de cette maison de De Witt, elle me dit :

– Quand tu écriras à M. Papineau, dis-lui donc que plus je réfléchis, plus je me dégoûte de cette acquisition, d'abord le prix en sera toujours trop haut par les frais qu'il y aura à y faire pour en faire une jolie maison ; ensuite, le terrain sera toujours trop petit, et l'air peut être humide dans un terrain bas et si près de cette petite rivière. Puis d'ailleurs, mes enfants sont si bien [].

Hier au soir, s'est tenue chez le D^r Nelson l'assemblée dont je vous parlais hier. Elle a été très nombreuse pour le court avis. Cependant Larocque n'y est point venu. Jules Quesnel a refusé de la signer ; Dominique Mondelet a enfin signé, mais après avoir fait bien des objections. Vous y verrez un assez bon nombre de signatures, vu le court délai qu'il nous a resté : ce sont tous des citoyens respectables. J'ignore à qui elle sera adressée. Duval est celui qui paraît réunir la majorité, parce qu'on dit que M. Cuvillier n'y sera plus. J'espère que nos amis le surveilleront afin que la requête ne soit pas négligée, que la Chambre demandera de suite la suspension de M. Stuart, jusqu'à ce que son procès soit fait. J'ose me flatter que le

gouverneur lui refusera la Cour d'oyer et terminer, qu'il veut avoir en mai prochain : elle est inutile, ce sera une dépense énorme et pour son propre avantage si on ne le suspend pas.

La Fontaine, avocat, sera porteur de la requête et de la présente lettre : il est un jeune capable de rendre un excellent témoignage, il est au fait de toutes les persécutions de maître Stuart.

Adieu, mon cher frère, prenez courage, voilà le temps qui avance vers votre délivrance de captivité à la Chambre. Ce sera un plaisir bien grand pour nous tous que de vous voir.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 20 mars 1830

Cher frère,

Je viens de remettre votre lettre dans les mains de Julie. Elle est toujours contente quand elles lui viennent et c'est toujours un motif de consolation.

Je vous écris de la maison, chez vous. Julie, maman et les enfants sont tous bien ; Ézilda continue toujours à faire des petits progrès dans son parler, sa gaieté est la même ; Gustave, toujours beau, bon et gras ; Amédée, sage et songeant sérieusement à faire sa première communion ; M. Tancet fait toujours l'homme, il est bien ; Amédée le trouve enfant.

J'espère que la non-réception de lettre aujourd'hui ne vous aura pas trop affligé : c'est dû à de petites affaires de peu de conséquence, mais qui prennent plus de temps qu'elles ne valent.

Je m'embarque décidément à jardiner, à faire couche chaude, quitte à en être censuré par un *bon beau-frère*, qui aime et possède la *raillerie au suprême degré*, mais n'importe. Imaginons-nous capables et marchons comme des connaisseurs. Et nous attendrons avec humilité et résignation votre sentence, M. le censeur. Il fait un temps des Dieux.

Les gens de Montréal croient pourtant avoir fait un bon coup pour leur requête ; ils imaginent que la simple présentation devant votre Chambre leur obtiendra la suspension de Stuart. Cuvillier est arrivé, je ne l'ai pas vu, mais madame, qui dit qu'il est d'une humeur massacrante. Voilà tout pour aujourd'hui.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Le 26 mars 1830, c'est la prorogation ; Papineau part de Québec pour Montréal. Théophile Bruneau cesse alors de lui écrire. Des élections ont lieu au cours de l'été. En octobre, un nouveau gouverneur arrive à Québec, lord Aylmer. Papineau arrive à Québec le 21 janvier 1831. L'ouverture de la session est retardée par la maladie du gouverneur. Finalement, l'ouverture de la première session du 14^e Parlement est annoncée le 24 janvier 1831. La correspondance avec Théophile peut reprendre.

Montréal, 22 janvier 1831

Cher frère,

Conformément à ma promesse, je vous adresse la présente dont M. Louis Viger sera porteur. Je suis heureux de pouvoir vous écrire un changement pour le mieux dans la santé de ma petite Dada⁴⁶ et de votre papa. Il est 5 h p.m. ; je sors de chez lui, il reposait. M^{me} Papineau m'a dit qu'il était mieux, qu'elle trouvait qu'il avait un peu plus d'appétit, enfin j'ai vu le D^r Beaubien qui me rassure beaucoup sur son sort. La petite Ézilda me paraît, ainsi qu'à Julie et à maman, beaucoup mieux : elle était aujourd'hui de bien mauvaise humeur, marque que la fièvre la laisse. Le D^r Nelson la trouve mieux ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a eu plusieurs évacuations assez abondantes : le séné lui fait effet et elle consent à en prendre de temps à autre. Cela lui fait une purgation suffisante. Le temps nous la remettra en bonne santé. J'espère que je n'aurai pas la douleur de vous écrire qu'elle aura eu des rechutes ; enfin, mon cher frère, il faut se rassurer et se confier en la Providence, son rhume continue, cela nous empêchera de la sortir aussi tôt que le docteur le désirerait, mais encore quelques jours, cela viendra.

Je n'ai rien de nouveau à vous écrire. Les gens font des conjectures à force sur votre élection⁴⁷ : les uns pensent que M. Neilson l'emportera ; d'autres, M. Heney. Cuvillier est parti d'ici ce matin en vous proclamant. Vous ne sauriez imaginer tous les complots et intrigues que les gens forment de leur chef.

Le D^r Beaubien doit me rendre une réponse décisive lundi matin. Je vous écrirai, par M. Jos Perrault, sa réponse et les projets

⁴⁶ Dada désigne Ézilda Papineau.

⁴⁷ Votre élection comme orateur de la Chambre d'assemblée.

auxquels j'ai réfléchi depuis votre départ : ils pourront peut-être vous être agréables. Julie les trouve de son goût.

Le temps me presse. Julie est assurément raisonnable, elle supporte à merveille la fatigue que lui donne la petite, elle est passablement bien portante, ma chère maman aussi ; Lactance est bien et Amédée, que j'ai été voir au collège à midi ; M. Gustave est mieux, son rhume diminue.

Adieu, mon cher frère, soyez plus tranquille, vous voyez que nous avons du mieux chez nos malades, espérons que ce mieux augmentera, prenez courage et que vos lettres nous le montrent. Julie et maman vous font leurs amitiés, elles vous souhaitent de la santé et du courage.

Je suis, avec estime, pour la vie votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 26 janvier 1831

Cher frère,

J'ai différé jusqu'à aujourd'hui pour vous écrire plus de nouvelles. D'abord commençons par la santé de nos malades. Je suis des plus réjouis de pouvoir dire que la petite Ézilda est assez bien pour que sa maman la laisse : elle est descendue hier au soir souper avec nous et, ce matin, elle a déjeuné en bas, ensuite elle a pris une plume et l'encre et s'est imaginée qu'elle écrivait à son papa à Québec. Elle dit : « Dada un peu malade encore, c'est juste ! Compliments à papa. »

Je sors de chez M. Papineau qui va de mieux en mieux. Il se propose de venir dîner à la montagne demain. Il dit que son appétit redouble quand il prend l'air. M^{me} Papineau se porte bien et supporte bien la fatigue que lui cause la maladie de M. Papineau. Julie a pris un peu de gaieté depuis hier, elle prend un peu plus de repos le jour et la nuit, la petite dormant bien la nuit et, le jour, elle se promène et s'amuse par terre ; enfin, elle est si bien que Julie est venue au bazar aujourd'hui. Ma chère mère est toute réjouie de ce bon changement ; elle est bien portante. M. Gustave est toujours beau, bon et bien portant. Lactance est bien, ainsi que le petit Amédée. Vous voyez donc, cher frère, que toute inquiétude chez vous doit cesser sur sujet de nos malades qui sont en si bon chemin de santé.

La *Gazette* de M. Neilson a annoncé ce matin que le Parlement n'était pas encore organisé, par la maladie de lord Aylmer ; cela n'a causé aucune sensation parmi nos ennemis politiques, mais les patriotes sont sur le qui-vive. Leurs raisonnements sont assez vagues, et ce parce qu'ils sont éloignés du foyer des affaires. Mille idées diverses sont mises au jour : les uns disent que le gouverneur est ennemi de la Chambre ; les autres, qu'il est son ami ; d'autres, qu'il ne sait quelle voie prendre pour concilier les partis ; enfin, d'autres disent que ce ne serait pas un mal si sa maladie reculait la session, que cela donnerait le temps de recevoir des nouvelles d'Angleterre.

On voit, à tous ces raisonnements, que les gens pensent peu loin, et qu'il serait fâcheux tout au contraire si la session était remise. Stuart aurait le temps de former de nouveaux projets de trouble, au lieu qu'aujourd'hui le pays en masse demande sa mise en accusation. Mais ce qui me surprend ici, c'est le silence des Écossais : ils ne sonnent mot, ils ne savent que penser, ils ne disent rien pour, ni contre le gouverneur : cela prouve que ce dernier n'est point prononcé pour eux.

Je vous écrirai après-demain, par M. Joseph Perrault, le résultat de mes informations chez Lespérance, qui aura alors son bail, et la réponse du D^r Beaubien. Je vous ferai aussi part d'un nouveau plan de réparation à votre maison.

Votre épouse, maman, M. et M^{me} Papineau m'ont prié de vous faire leurs amitiés ; ils vous souhaitent de la santé et du courage. Adieu, cher frère, vivez maintenant tranquille sur le sort de la petite Dada.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 28 janvier 1831

Cher frère,

Je ne prendrai point la liberté de vous taxer de paresse, nous ne recevons point de lettres de vous. Je suis plutôt porté à croire que ce sont les occupations qui vous ont empêché de le faire.

La lettre de M. Louis Viger nous a appris votre élection à la présidence de la Chambre et les détails qui ont fait partie de cette cérémonie, je les ai tout aussitôt extraits et les ai envoyés à M^{me} Papineau, à la montagne. Vous voilà enfin organisé : que la Chambre taille, censure, retranche et se montre la digne représentative d'un peuple énergique et qui veut être libre ! Que le démon qui le tourmente depuis si longtemps n'échappe point à sa vigilance, qu'elle le terrasse et alors elle aura bien mérité de sa patrie.

[] inclus dans le salon, vu que le passage prendra une de ses croisées et, par ce moyen, il aura la même largeur qu'aujourd'hui ;

la chambre à manger sera par ce moyen parallèle au salon, l'arche les divisera, votre chambre de compagnie conservera sa grandeur à elle, avec la largeur du porche, ce qui en fera une grande chambre. Sur votre chambre à coucher, vous en prendrez une pour la nourrice, avoisinant la chambre à manger ; elle aura une croisée et un *trémeau* [trumeau]. Alors votre chambre à vous aura deux croisées et deux *trémeaux* ; au-dessus de votre chambre, dans le troisième étage, vous y ferez une chambre pour les enfants, avec un [] pour que le tuyau de votre poêle y monte et, s'ils étaient malades, cette ouverture ferait qu'il serait facile de les entendre. Au-dessus de la cuisine, vous aurez deux chambres à coucher : une pour les filles et une autre pour Ézilda, quand elle sera trop grande pour coucher près de vous, les filles auraient là soin d'elle, et ce serait une chambre chaude au-dessus de la cuisine. Il serait facile de trouver du bois sec pour cette réparation qui [] pour une grande famille et pour []

* * * * *

Montréal, 31 janvier 1831

Cher frère,

Vous avez sans doute été dans le dépit de ne pas recevoir de lettres ; ce n'est pas de ma faute. M. Jos Perrault en a une depuis cinq ou six jours qui contient un long détail des réparations de la maison, mais la maladie l'a retenu, il doit être parti à 4 h ce matin.

Vous n'avez pas eu, j'espère, d'inquiétude au sujet de vos enfants, car mes dernières lettres vous faisaient voir combien ils étaient bien. M^{lle} Dada a étrenné une petite robe et une petite culotte, hier au matin : vous devez imaginer quelle joie elle a eue de

cette nouveauté. Toute la famille est en parfaite santé. M^{me} Dessaulles⁴⁸ est en ville, elle dit que toutes nos familles sont bien portantes.

Je ne puis aujourd'hui rien écrire de nouveau, et d'ailleurs je souffre le martyre de la fièvre, je ne vous en dirai pas plus long pour le moment.

Adieu, cher frère. Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

L'honorable Ls Js Papineau, écuyer

Québec

Faveur de M. V. Têtu⁴⁹, marchand

Montréal, 6 février 1831

Cher frère,

Il me semble que je devrais commencer celle-ci en vous grondant ; le démon de la paresse qui vous a de tout temps fait envisager la composition d'une lettre comme un lourd fardeau vous tient encore ? Ou est-ce les grandes occupations qui ne vous laissent point un petit quart d'heure pour nous écrire ? Ou enfin, est-ce la trop bonne compagnie de M. Louis Viger qui ne vous laisse pas un moment de loisir, tant la politique fournit à son esprit vigilant, prévoyant et *auguratif*, des sujets de conversations toujours nouveaux

⁴⁸ Rosalie Papineau-Dessaulles (1788-1857), épouse de Jean Dessaulles et seigneuresse de Saint-Hyacinthe. Sœur de LJP et belle-sœur de Julie.

⁴⁹ Vital Têtu (1799-1883), marchand, de Québec.

et importants ? Je crains fort que ce soit toujours cette chère paresse que vous bercez avec beaucoup trop de complaisance. Il me semble pourtant que vous devriez avoir du plaisir à écrire, car dans chacune de vos lettres il y a une litanie de malice, de sarcasmes lancés contre quelqu'un, et vous qui aimez tant à en dire, pourquoi n'en pas écrire plus fréquemment ?

Je m'attends à recevoir de vous une lettre d'approbation au sujet de mes brillantes idées sur les réparations de votre maison ! Faites mieux, M. le railleur, nous vous en aurons obligation, mais il faut attendre votre réponse avant d'aller plus loin.

C'est toujours un plaisir nouveau pour moi que de pouvoir vous écrire des nouvelles de bonne santé dans votre famille. M. Papineau père continue à se mieux porter, quoiqu'il lui reste de la faiblesse, mais, à son âge, cela ne doit point étonner. Il est venu, avec M^{me} Papineau, M^{me} Dessaulles et les enfants du collège, dîner à la montagne mercredi dernier. MM. Quiblier et Roupe vinrent nous y faire une visite. Il s'est bien trouvé de cette petite fête de famille. La grosse petite Dada est belle, bonne et bien portante, grosse comme si elle n'avait pas eu de maladie ; elle est très gaie, babille, rit et joue à proportion. Je lui ai acheté un crayon *pour crire lettre papa*.

– Où est papa ? Dada.

– À pu, à Québec, aime Dada, juste c'est juste.

Imaginez-vous voir ce petit pot-là en culotte et robe écourtinée ! si elle paraît grande ! Ah ! qu'elle est belle, ma petite Dada, elle est grosse comme une petite puce, mais elle est bien, c'est le principal. Le beau Gustave prend des forces tous les jours, il est d'une gaieté rare, fait mille efforts pour parler et marcher. Lactance est changé, mais il mange et dort bien ; Amédée est rougeaud comme un Anglais. Julie est bien, elle prend un peu plus de plaisir, elle se promène quelquefois ; ma chère maman est toute rétablie

de les voir si bien. Tout ce petit monde vous salue, vous aime et vous souhaite santé, courage, et demande de vos lettres.

Adieu, mon cher frère, daignez donc m'honorer d'une lettre. Ménagez-vous bien afin que l'on vous voie réunir bien portant. Mes respects à M. Louis Viger.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

[Montréal, 11 février 1831]

[] ne lui viennent point aussi vite qu'il le désirerait. Mais le beau temps et les quelques sorties de voiture lui feront plus de bien que les remèdes.

Je renferme dans celle-ci une lettre du petit Amédée. Je suis certain qu'elle vous sera agréable, et qu'elle vous prouve sa bonne santé. Julie sort en voiture tous les jours. Dada en profite aussi bien que Lactance.

Enfin, le tout va pour le mieux ; j'ai le plaisir de lire de vos malices de temps à autre. Maître Cuvillier se montre de bien mauvaise humeur, sa conduite dans l'affaire de Christie a choqué le général des citoyens patriotes, sauf son ami, le D^r Nelson, qui blâme la Chambre sur cette expulsion, et la harangue de Son Excellence l'a scandalisé, il le traite de stupide et d'hypocrite. C'est lui qui avait engagé Tracey à la censurer. Cuvillier perd tous les jours dans l'opinion des Montréalistes ; il a été violemment critiqué sur sa conduite au sujet de votre élection, il avait déjà trop parlé, trop intrigué, les marchands de la basse ville en ont ri ; ils le traitent d'homme à deux

faces ; ses amis zélés mêmes en ont ri. Car des lettres privées avaient annoncé qu'il vous avait fait un compliment flatteur à ce sujet. Armour⁵⁰ était benêt : il disait ce que j'en ai dit. C'était parce que Cuvillier paraissait avoir un parti fort, il disait lui-même que l'élection serait contestée.

Allons, courage toujours, persévérez et vous délivrerez le pays de ses chaînes, que Stuart succombe et ce sera un grand fardeau de moins. Les gens ici sont au comble de la joie de voir cette mesure sur le tapis. Chacun espère qu'il sera renversé.

Adieu, au plaisir de recevoir de vos nouvelles, [ne] négligez rien pour la maison, le temps est précieux, il n'y a pas un moment à perdre. Je suis certain que le D^r Selby⁵¹ ne trouvera pas à louer. Recevez les amitiés et souhaits de santé de toute la famille.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 16 février 1831

Cher frère,

Je suis bien aise de vous annoncer que votre femme ne veut point être grondeuse, encore bien moins être auteur d'une nouvelle comédie. Du moment qu'elle a vu, par votre dernière lettre, que 300£ suffiraient à peine pour faire un troisième étage, elle y a

⁵⁰ Robert Armour (1781-1857), homme d'affaires, propriétaire de la *Montreal Gazette*. DBC.

⁵¹ George Selby (1760-1835), médecin, seigneur de Lasalle. DBC. Il semble être le propriétaire du château Saint-Antoine, où habitent alors les Papineau.

cordialement renoncé ; elle me charge de vous dire qu'elle y renonce, mais qu'elle préfère le plan de Trudeau au vôtre, pour la régularité et la grandeur des appartements. Dans le plan de Trudeau, vous aurez tous les portemanteaux que vous désirerez. Julie vous écrira demain.

J'ai eu hier le plaisir de lire votre discours sur *La Minerve* au sujet de l'exclusion des juges des Conseils. Je le lisais à MM. Lamontagne père et fils, A. Bourret et T. Peltier, avocats, sans omettre M^{me} Perreault, qui en soulevait ; ces messieurs étaient satisfaits, mais Bourret craint que vous soyez attaqué par quelques-uns de leurs amis. Je l'ai rassuré sur ce point. Vous ne sauriez croire quelle impression il a faite, non seulement sur les bons citoyens des faubourgs, mais même au barreau de Montréal ; les gens dits anglais conviennent que les faits contenus dans ce discours sont vrais et que le principe devrait être admis. Pas une personne n'élève la voix pour eux. Les juges Rolland et Vallières sont les deux juges que l'on suppose être honorables et pour lesquels vous faites une exception honorable et justement méritée, sous un règne encore si vicieux.

M. de Montenach nous amuse bien par ses sorties vides de sens et encore moins équitables. Tout le monde en rit, surtout quand il a parlé de l'indemnité des membres. On paraît surpris, ici, de voir une si forte opposition à un objet si important et si utile. La minorité se trompe si elle croit que la voix publique est avec elle. L'accusation contre le procureur général est le sujet de la conversation journalière, mais tous s'accordent à dire qu'ils craignent de le voir échapper à la justice, qu'on le laissera subsister et qu'à la fin il parviendra à nous écraser. La Chambre paraît néanmoins ferme et décidée à poursuivre avec chaleur les mesures qui pourront remédier aux abus dont on se plaint. Le public, ici, en masse, approuve hautement sa conduite. Je vois que cette session sera importante.

Quand vous recevrez cette lettre, vous aurez appris par les papiers anglais que l'Europe est loin d'être tranquille ; la France est encore à la veille d'une crise ; La Fayette a résigné parce que la France refuse d'armer en faveur de la Pologne. Son parti est le plus nombreux, le peuple ne verra pas d'un œil tranquille sa résignation. L'Irlande est turbulente ; la Russie arme avec vigueur ; en Angleterre, les mécontentements redoublent en plusieurs endroits : tout ceci n'est pas mauvais pour nous, c'est un temps favorable pour arracher au pouvoir ce qu'il refuse de bonne grâce. Crions fort, montrons que nous voulons opiniâtement qu'on rende justice au pays.

Je n'ai pas manqué de montrer votre petit plan à Trudeau et Fournier. Ils préparent leur plan et disent que votre chambre de compagnie aura meilleure mine d'après leur plan que du vôtre, mais enfin nous allons suivre le vôtre, qui sera le plus dispendieux à coup sûr. Il entraîne beaucoup plus de menuiserie, de portes ; votre passage par la cave coûtera plus que cela ne vaudra, et sera une glacière de plus pour la maison. Les portes de caves dans le pignon au porche seront très utiles.

Je n'ai rien de plus intéressant à vous écrire. Toute la famille est bien. N'ayez pas d'inquiétude pour la petite Ézilda : son habillement est de drap et la couvre en plein. Votre papa était un peu indisposé hier ; il a resté au lit une partie de la journée ; il a du mieux aujourd'hui.

Votre frère affectionné.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 23 février 1831

Cher frère,

Je n'ai rien de bien particulier à vous écrire, si ce n'est des nouvelles de la famille. Elle est bien portante, et nous avons eu le plaisir de la visite de M. et M^{me} Papineau à la montagne, dimanche dernier. Ils y ont passé l'après-dîner et la soirée. M. Papineau était assez bien, mais il se plaint que les forces mettent du temps à revenir. La petite Ézilda a de temps à autre de petits accès de fièvre, mais le séné fait disparaître cela de suite. Lactance est toujours très pâle, mais il se dit bien portant et me paraît manger d'un assez bon appétit. Julie est bien et entreprend le carême : elle dit qu'elle peut le faire sans se faire tort. Pour cela, je n'en puis décider.

Je n'ai pas encore rencontré le D^r Beaubien, mais il me semble que sa demande est injuste, elle dénote une *grasserie* [crasserie] impardonnable. Quoi ! si les ouvriers lui ont fait de la mauvaise ouvrage, qui aurait tombé quand bien même il eût moins chauffé, devez-vous le dédommager de tout ce qui sera mal fait dans sa maison ? Cela est absurde. Il ne convient qu'à un homme de son espèce de faire une semblable proposition. D'ailleurs, il était pour sortir de la maison le 20 mars sans savoir si vous alliez reprendre votre maison, car il n'en était pas question alors. M^{me} Beaubien l'avait dit à M. Papineau. Je vais le voir, j'entendrai ses raisons et si je puis me convaincre que vous lui [] ce dommage de 30£, dit-il, c'est une bagatelle ! Eh bien ! si c'est une bagatelle, pourquoi les demande-t-il ? D'abord je vous dis franchement que j'ai sujet de douter qu'il soit tombé un seul pouce de ses enduits d'eux-mêmes, mais il a dit qu'étant mal faits, son ouvrier les recommençait. Eh bien ! êtes-vous auteur de cette bévue ? Je lui parlerai doucement et honnêtement, mais je ne lui accorderai qu'un vrai dommage, si dommage vous

avez occasionné. Julie ne veut pas entendre raison sur ce point, elle ne veut pas lui accorder au-delà des 15£ que vous lui avez déjà accordés.

Trudeau et Fournier se préparent à marcher grand train dans les réparations. Ils paraissent y mettre beaucoup de zèle et d'activité. Trudeau excite Fournier, qui craint toujours de ne pouvoir pas finir au 1^{er} de mai. J'attends une lettre de vous demain qui mettra la dernière main à l'œuvre.

Le D^r Selby a mis sa maison à louer (celle que vous occupez) ; il dit lui-même qu'il a peur qu'elle restera fermée longtemps. Les jardiniers loueraient les jardins à part, un assez bon prix, mais il veut louer le tout ensemble. Nous aurons la chance qu'il ne trouvera pas à louer et Julie dit qu'elle y restera un quartier de plus afin que sa maison en ville soit tout entièrement finie, peinte et sèche. Tout ceci n'est qu'augure.

Adieu, cher frère, santé, courage et succès en affaires politiques. Recevez les amitiés de toute votre famille. Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 24 février 1831

Cher frère,

Il est 3 h trois quarts et point de poste de Québec. Les chemins sont littéralement pleins. En ville même, il est impossible de trotter l'espace de 20 pieds sans rencontrer un énorme cahot ou un banc de neige, tant la poudrerie a été considérable. Notre chemin privé est exempt de toute cette misère, nous n'avons eu qu'un petit banc de

neige à abattre près de la petite maison de M. Guy ; le reste est vraiment beau, pas même un seul cahot.

J'ai vu Trudeau hier au matin. Tout est maintenant en train d'aller : briques, bois, chaux, etc. Si au 1^{er} mars le temps est beau, ils poseront les premières briques et le reste ira de suite.

Votre femme est bien portante, mais elle diffère à samedi pour vous écrire, vu qu'elle n'a pas eu aujourd'hui la lettre que vous lui aviez annoncée. Mais ce sont les chemins qui causent ce retard. Elle écrit à Clothilde⁵², à qui elle n'a pas encore écrit. Elle ne l'a pas même remerciée de son présent.

Votre papa est mieux portant, votre maman soutient toujours à la fatigue sans éprouver de malaise, elle dit qu'elle mange et dort bien. M^{lle} Dada est toujours aimable, belle au-delà de l'expression quand elle est habillée en robe et culotte courtes. Elle écrit souvent à son papa qui aime sa petite Dada.

– Dada non malin, gros comme tit puce, eh oui ! oui, juste, juste, dit-elle.

Imaginez-vous si on *becque*, si on caresse une petite Dada de même, quand elle nous tient un semblable propos. C'est M. Gustave qui est beau comme un jour, gros, gras et fort, poltron à proportion, car il marcherait s'il n'avait pas la crainte de tomber. Il s'avise tous les jours, il entend et comprend tout, il est méchant, il est d'une force extraordinaire : quand on le met par terre, il essaie à attraper Dada. Quand il la *pogne*, elle crie, elle en a peur, elle sent qu'il peut la terrasser. Il est vrai que cette chère petite fille est faible et délicate. Il lui faut de grands soins et le bon air pour la fortifier. Aussi la grand-mère et la mère n'épargnent ni soins, ni peines pour la sortir

⁵² Sans doute Clothilde Kimber (1810-1874), fille de René Kimber, marchand, et de Josèphe Robitaille. Cousine de Julie et de Théophile. Elle épousera (Trois-Rivières, 21 novembre 1831) Antoine-Zéphirin Leblanc, notaire.

et la faire manger souvent et peu à la fois. Elle engraisse, depuis quelques jours son teint est meilleur.

Lactance est toujours très pâle, il mange assez mais, pour moi, je trouve qu'il ne mange pas autant qu'autrefois. Julie voudrait le remettre au collège vers la mi-mars. Je m'y opposerai, car c'est sur le printemps, où les murs du séminaire et leurs pavés en pierre seront humides ; on chauffe peu les salles et les classes dans ce temps ; eh bien ! l'humidité serait mortelle pour cet enfant-là ; je vous assure que c'est enfant faible et qui demande soins. Et pour preuve : il continue à lâcher ses eaux dans le lit, malgré toutes précautions. Cela est une preuve de faiblesse dans le système de l'enfant. Julie se démonte de ce qu'il ne fait rien à la maison, c'est vrai, mais que fera-t-il au collège ? Rien, il ira rattraper la maladie peut-être et rien autre chose. Mais ceci est mon opinion. Si on veut la suivre, tant mieux, et si l'enfant venait à être malade là, alors je n'aurai aucun reproche à me faire.

L'heure me commande. Adieu, cher frère. Portez-vous bien. Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 3 mars 1831

Cher frère,

Je pensais à vous écrire hier, mais la compagnie de Rosalie et son époux m'ont empêché, ainsi que Julie, de vous écrire. Ils sont arrivés lundi soir [28 février] avec Vevette et ils repartent demain matin. Ces jeunes gens sont bien portants et prouvent qu'ils ne sont point

encore mariés de reste. Ils me chargent de vous présenter leurs civilités et amitiés.

Je ne manquerai pas de voir maître Caty, mais j'ai bien peur que nous ne faisons pas grands arrangements ensemble, vu qu'il n'aime qu'à vendre et à travailler à un grand profit. Mais cependant, je travaillerai à le faire composer à un prix raisonnable. La brique et le bois se charrient sur les lieux à force. La pluie d'aujourd'hui nous empêche de maçonner, mais Trudeau travaille dans sa boutique tout ce qui peut se faire là.

Mon bon jardinier a un bon nombre d'enfants, et d'ailleurs il trouve des avantages ailleurs, plus considérables que chez vous. Il faut que j'en cherche un autre.

J'ai été, ce matin, voir l'évêque de Telmesse⁵³ : il a bien du mieux. Nelson le soigne avec Beaubien. Ils l'ont saigné quatre fois. Nelson a dit que cette dernière maladie tendait à une attaque d'apoplexie, que le saignement de nez l'avait sauvé d'une attaque plus sérieuse. Il le trouvait très malade mardi, mais aujourd'hui il trouve un changement bien avantageux, et prétend que la convalescence est déjà bien déclarée. Le pauvre évêque était devenu morne et très triste. Les alarmes de nos bonnes mères l'avaient un peu *épeuré* : il se croyait bien plus malade. Nous nous flattons qu'il continuera à se faire traiter par Nelson pour la suite. Ce dernier lui défend de veiller autant, d'éviter le confessionnal, de prendre plus d'exercice, de travailler moins qu'il ne le fait. La maladie ne l'a pas empêché de parler politique : son cœur patriote ne peut oublier les intérêts de son cher pays. Il s'attend que la Chambre va porter un coup décisif contre le Conseil et lord Aylmer. Il a ri de votre sortie contre les juges. Il

⁵³ Jean-Jacques Lartigue (1777-1840), évêque titulaire de Telmesse, en 1821, avec résidence à Montréal comme auxiliaire de l'évêque de Québec ; sera évêque de Montréal en 1836. Cousin de LJP. DBC.

admire la contenance de M. Viger dans le Conseil. Il condamne en termes sévères la conduite de Cuvillier. Il ne paraît pas opposé à ce que la Chambre fasse une loi pour régler les Fabriques, mais pourvu qu'elle ne renferme aucune lacune et ne laisse rien au chicanier pour plaider. Cependant on voit qu'il aimerait à voir l'épiscopat conserver un certain patronage dans ces assemblées de paroisses.

Tout Montréal est dans l'attente ; on ne sait que penser. Nos ennemis politiques annoncent avec emphase et certitude que la Chambre sera dissoute si elle ne veut pas se conformer au message de Son Excellence. Nous rions bien de ces propos insultants, faux et illusoires. Stuart ne paraît pas très gai, ni abattu. Quoiqu'il montre un peu plus de souplesse, il ne fait point voir sa rage contre la Chambre. On dit que M. Moffatt va descendre et qu'il votera en faveur de la Chambre dont il approuve les procédés. M. Guy descendrait s'il était demandé, à ce que me disait son jeune fils Henry. On devrait lui écrire de Québec de le faire.

Adieu, cher frère. Toute la famille est bien, vous fait des amitiés. Votre femme vous écrira samedi prochain ; elle vous donnera des détails sur vos chers petits enfants.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 4 mars 1831

Cher frère,

Je vous écris aujourd'hui de peur de ne pouvoir pas le faire par la poste demain. M. Cherrier partant demain matin, il vous la remettra lundi.

Le D^r Nelson vient de me rencontrer et voici la singulière demande qu'il m'a faite :

– Est-il vrai que M. Papineau et M. Cuvillier se soient chicanés, au point que Cuvillier a dit à M. Papineau qu'il lui tordrait le nez, et que l'autre lui a dit d'essayer s'il était capable ?

Je lui ai dit que je regardais cela comme une grande fausseté, que c'était la première nouvelle que j'en avais.

– Eh bien! dit-il, voilà l'histoire qui a été débitée à un dîner hier. J'ai dit aux gens, ajouta-t-il, que rien de cela n'était vrai.

Il est ensuite tombé sur la politique. Il est ravi de joie de voir la motion que M. Neilson, de Québec, propose de considérer en comité général, le 8 mars, sur les affaires du pays. Il loue à outrance la sagacité, le courage et l'énergie de Neilson ; il approuve la fermeté de la Chambre.

On fait circuler ici un bruit singulier : on dit que Lee⁵⁴ doit faire une motion qui tendra à demander l'indépendance du Canada à la mère patrie. Nelson est enragé de cela ; il dit que le gouvernement prendra occasion de cette motion pour nous harceler. Quant à la nomination de [D.B.] Viger, dit-il, elle n'aura pas lieu. Il a fait la grimace, mais ne dit rien de mal. On voit qu'il aurait aimé à y envoyer son cher ami Cuvillier, mais il y a bien peu de personnes aujourd'hui qui aimeraient à lui confier une mission aussi importante, car son

⁵⁴ Thomas Lee (1783-1832), notaire à Québec, député de la Basse-Ville, patriote. *DPQ*.

influence est pour ainsi dire au néant. Le nom de M. Viger a généralement fait plaisir.

J'ai aussi dit au D^r Nelson que j'étais certain que vous seriez content de savoir et connaître le véritable état de santé de l'évêque. Quant à moi, je l'ai vu ce matin : il me paraît bien malade. Le D^r Nelson dit ceci :

– Oh ! il ira assez bien tantôt, j'espère.

Cela ne me satisfait pas absolument. Il m'a promis qu'il vous écrirait demain ce qu'il en pensait, et le traitement qu'il lui fait. Il a été saigné de nouveau, hier au soir, à la jambe droite, vu que les bras et l'autre jambe l'ont été. On ne peut pas se faire une idée des soins et des égards que ces dames lui portent, et principalement la sœur Hurtubise⁵⁵ : elle ne vit point, elle est sur pied jour et nuit.

Imaginez-vous la joie de petite Dada quand sa maman lui a fait la lecture de la lettre que vous lui adressiez ; elle l'a bien saisie, elle se frappait dans les petites mains, et elle riait de bon cœur en disant :

– Oui, juste, juste papa écrit à sa petite Dada et, un instant après, elle dit : Dada est contente, papa lettre à Dada.

Julie est bien, ainsi que les autres enfants. Elle est en dévotion par-dessus la tête, en neuvaine depuis le matin, en carême, etc. Maman est partie pour Verchères hier au matin ; elle veut aller à Saint-Denis voir M^{me} Bruneau⁵⁶, qui est dans l'affliction par la mort de sa

⁵⁵ Sœur Marie-Catherine Hurtubise (1778-1854) – On écrivait « Urtubise » à cette époque. Elle était pharmacienne dans la communauté des hospitalières de Saint-Joseph, à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Elle est née à Montréal, côte Saint-Antoine, le 3 septembre 1778, fille de Pierre-Jérémie Hurtubise, cultivateur, et de Madeleine Lefebvre. Elle entre au noviciat en 1795 et fait sa profession le 7 février 1798. AHDM, Suppléments aux Annales de Sœur Morin, 1765-1842 ; manuscrit.

⁵⁶ Marie-Josèphe Bédard a épousé (Chambly, 28 août 1816) Pierre Bruneau, marchand, frère de Julie et de Théophile Bruneau.

sœur Pratte⁵⁷, et son beau-frère Pratte est aussi mourant⁵⁸. Elle reviendra avant que les glaces manquent. J'espère que Julie prendra le temps de vous écrire par la poste de demain.

Adieu, cher frère, santé, courage et bonne réussite en politique. Pour moi, je ne rêve plus que réparation de maison.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 7 mars 1831

Cher frère,

Je n'ai que le temps de vous écrire quelques lignes, parce que vos ouvriers m'ont retenu la plus grande partie de la journée.

Je suis allé voir monseigneur à 1 h aujourd'hui, et j'ai eu le plaisir de converser avec lui une demi-heure. Il a beaucoup de mieux, le saignement de nez est arrêté depuis 14 heures, sa jambe gauche est encore bien enflée, la droite est diminuée : cela peut venir de la bande qu'on lui a mise pour resserrer la saignée. Il m'a prié de vous

⁵⁷ À Saint-Denis-sur-Richelieu, le 26 février 1831, est inhumée Louise Bédard, 64 ans, épouse de Joseph Pratte, cultivateur, boulanger. Elle est la sœur de Marie-Josèphe Bédard qui a épousé Pierre Bruneau, marchand à Saint-Denis-sur-Richelieu. Elle est aussi la sœur de Pierre-Stanislas Bédard, avocat patriote.

⁵⁸ Joseph Pratte (1781-1862) est peut-être mourant en 1831, mais il survivra jusqu'en 1862. Né à Saint-Charles-sur-Richelieu, fils de Joseph Pratte, forgeron, et de Marie-Anne Morin, il a épousé (Saint-Jean-Baptiste, 23 novembre 1803) Louise Bédard ; et, en secondes noces (Saint-Denis-sur-Richelieu, 7 mai 1832) Marie-Louise Lussier, veuve de Toussaint Plante. Patriote, il sera un des accusés du meurtre du lieutenant Weir en 1837 à Saint-Denis. Le décès de Joseph Pratte est enregistré à Champlain (NY) en 1862.

présenter ses saluts et de vous dire qu'il éprouvait beaucoup de soulagement. L'enflure aux jambes lui a, dans le principe, fait craindre pour l'hydropisie, mais le D^r Nelson lui a dit d'être tranquille, de se rassurer et de suivre strictement ses prescriptions. Il ose me flatter que le docteur vous aura écrit suivant ses promesses.

La nomination de M. [D.B.] Viger comme agent est connue ici ; elle est assurément populaire ; celle de Cuvillier eût été le contraire. On voit d'un mauvais œil la démarche de Leslie à votre égard, mais personne n'est dupe de ce stratagème. Monseigneur m'a dit qu'il craignait fort que le Conseil législatif ne rejette cette nomination ; la voix publique en dit autant.

Julie, vos enfants, votre papa et votre maman se portent à merveille, vous font des saluts et amitiés. Les réparations sont commencées de ce matin. Je vous écrirai plus au long demain.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 10 mars 1831

Cher frère,

Je n'ai pas eu le temps de vous écrire ces jours derniers, la cour d'enquête siégeant. Et puis d'ailleurs je n'avais rien de particulier à vous écrire. Vous demandez, dans vos lettres, des détails sur les réparations de la maison. Je ne puis rien vous dire de plus : vous connaissez les plans, et l'ouvrage ne peut pas marcher plus vite à cause du mauvais temps et des gelées très fortes que nous avons depuis quatre jours que le soleil a peine à paraître. Cela retarde beaucoup. Tous

les matériaux sont rendus sur les lieux. Le D^r Beaubien sort mercredi prochain, c'est-à-dire que ce jour-là les ouvriers pourront mettre hache en bois, elle sera vide.

Quant à la politique, la Chambre d'assemblée est tellement louée, approuvée dans ses démarches par la très grande masse des citoyens, qu'on [n']entend qu'une voix qui les proclame. Personne n'est obligé de discuter pour faire valoir les mesures qu'on y a discutées cette année.

J'ai eu occasion de voir M. Benjamin à qui j'ai fait votre commission. Il n'avait pas vu M. Evans, mais il devait le voir en montant et vous écrire de chez lui ce qu'il en fera.

Toute la famille est bien portante. M. Papineau est assez fort pour faire son marché, promener de chez lui chez les dames Viger et ailleurs à pied. L'appétit lui est revenu. M^{me} Papineau est si bien qu'elle n'éprouve pas la moindre incommodité.

Julie tire à la fin de sa neuvaine, elle fait le carême, se porte à merveille, quoique j'aie voulu faire comme vous : la gronder sur ses visites trop fréquentes à l'église par des chemins un peu mauvais et des temps humides, mais la réponse était :

– Arrête, petit garçon, je vais profiter du temps que M. Papineau n'est point ici pour courir l'église, comme tu dis.

Je lui ai promis de la faire chapitrer à votre arrivée, mais ce serait en vain, les femmes sont incorrigibles, et Dada dit que c'est juste, juste. Papa a grondé maman, laisse Dada seule. Ah ! ah ! maman !

Cette dernière fait des progrès du côté de la graisse, des forces et de *parolis*. M. Gustave est rond comme une *plotte*, d'une graisse ferme, il marche presque. Lactance a assurément du mieux. Ma pauvre mère était vraiment malade et fatiguée quand elle a laissé Julie, mais Vevette aurait dû rester. Mais ne soyez pas inquiet, Julie n'a point de fatigue, les enfants sont bien, et moi, je demeure à la

montagne tout le temps que j'ai à moi, le jour ; le soir, c'est d'usage et de droit. Nous n'avons pas besoin d'argent. Pensez-vous que j'ai déjà friponné vos 100£ ? Pas même encore le tiers.

Adieu, cher frère, recevez les amitiés de votre épouse et les caresses de Dada et Lactance qui m'en prient.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 11 mars 1831

Cher frère,

Vous paraissez vous plaindre, dans votre dernière lettre, de ce que je ne vous donne point de détails circonstanciés des réparations. Il me semble que je vous ai déjà écrit, il y a quelque temps, que votre plan avait été adopté en grande partie, sauf le passage à la porte de devant. Il est des réparations qu'il est impossible de détailler par leur nombre et leur peu d'importance, mais qui sont inévitables et que les grandes entraînent. J'irai demain voir la grille de MM. Desrivières et, lundi, je dois aller voir des devants de cheminée en marbre chez un nommé Dun. Trudeau m'a dit qu'ils sont superbes et de différentes grandeurs. J'y conduirai ensuite Julie et nous vous en ferons ensuite le détail et le prix qu'on nous les fera. Ce n'est point Fournier qui fait l'ouvrage en brique, mais un associé de celui que le D^r Nelson avait recommandé. Le *plâtreur* sera le même qui a fait les ouvrages chez les MM. Donegani.

Nous avons un temps bien défavorable : tantôt de la gelée bien forte, tantôt de la pluie et de la neige. Cela retarde beaucoup la

bâtisse du pignon. Le mur de *refente* se démolit et le pignon aussi en même temps. Cela permettra à Trudeau de travailler en dedans de suite. Le D^r Beaubien est sorti de la maison de jeudi au soir, c'est-à-dire que ce jour-là il ne restait pas une guenille à lui sur les lieux. Le *plâtreur* prend 1/ de la verge pour trois couches, y compris le poli pour le plâtrage ; c'est le prix le plus modique. Ce dernier et le *briqueur* sont bien recommandés : ils travaillent à Montréal depuis six et sept ans. Fournier m'a demandé aujourd'hui un peu d'argent pour mettre plus d'activité dans la main-d'œuvre et acheter quelques matériaux. Quant à cela, je n'ai rien répondu, je voulais connaître votre opinion. Sur les 100£, je n'ai pris que 55£ : 30£10 pour M. Perrault et 25£ pour la maison dont j'ai encore la moitié. Si vous le jugez à propos, sur l'autorité de votre lettre, des 100£ je pourrai lui donner 20 à 25£. Écrivez cela dès lundi, car il m'a l'air d'être bas dans ses finances. Trudeau et Grenier ne parlent de rien de cela.

Julie a eu mal à un œil, la semaine dernière et une partie de celle-ci, et la nourrice pour surcroît a été malade deux jours. Cela l'a privée de vous écrire, elle en est peinée, elle vous prie de ne point croire que c'est la dévotion qui vous a privé de ses lettres. Elle vous écrira lundi. Elle vous fait ses amitiés et vous fait dire que votre dernière lettre l'a soulagée et désennuyée.

Votre petite couvée, comme vous dites, est très bien. Elle est grasse, gaie et contente, babille et joue de même. Dada fait des progrès dans son parler, elle lie ses phrases maintenant, prononce assez distinctement, elle se fait entendre et sait bien se faire obéir. Lactance et elle disent qu'ils seront contents quand papa sera à la maison, que c'est ennuyant quand il n'y est pas. Dada, quand on la couche, dit :

– Papa, ici à barcera Dada à chaise, il est fort et gâte Dada, maman non fort. Nonome non fort, ah oui, juste, juste. Dada aime papa un ben gros.

C'est l'air ou le ton que l'on prend pour dire ceci ! Le gros Gustave est fin au-delà de toute expression : il entend et comprend tout, on lui parle comme à une grande personne. La beauté et la malice ne lui manquent point. Le petit Amédée est gros et gras, attend avec hâte votre retour ; son maître paraît assez content de lui.

Quant à la politique, elle est toujours la même : la Chambre est admirée, approuvée et sera soutenue fortement du peuple ; le Conseil est méprisé plus que jamais. Les efforts de M. Viger, quoique infructueux, le couvrent d'opprobre. On s'attend que la Chambre demandera la suspension de Stuart.

Adieu, rien de nouveau ici. Votre papa et maman sont très bien. Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 13 mars 1831

Cher frère,

Je m'attendais que nous aurions eu une lettre de vous, mais ce sont sans doute les occupations qui vous empêchent de nous écrire.

Nous voyons par les papiers publics que la Chambre d'assemblée montre les grosses dents, qu'elle est résolue de ne céder en rien de ce qui est juste et raisonnable. Vous ne sauriez croire dans quelle agitation nous sommes ici au sujet de toutes ces bonnes et valables résolutions. Nous attendons avec hâte quel sera leur sort.

Que fera l'exécutif en apprenant leur passation ? Quelle conduite tiendra votre gouverneur ? Mais ce qu'il y a de certain, c'est que la Chambre a l'approbation du public pour elle, on la loue en tous sens, nos Écossais en frémissent de rage, ils sentent bien que ceci entraînera une décision finale.

Les lettres reçues ici, samedi dernier, nous disent que vous avez fait un discours fulminant, mais beau au-delà de toute expression, au sujet des résolutions de M. Nelson. On regrette qu'il ne puisse pas être publié tel qu'il a été prononcé.

Les ouvriers ont commencé la bâtisse du pignon. Le docteur [Beaubien] est venu me trouver, j'ai tablé avec lui. Ces propositions me paraissent un peu fortes, mais qu'y faire ? il ne voulait plus laisser procéder les ouvriers, il voulait rester jusqu'au 1^{er} de mai et payer les 30£. Il m'est impossible de détailler ici cet arrangement parce que ce serait trop long. Mais 25£ est ce qu'il prouve être un dédommagement très modique. Il prouve qu'il met 50£ de sa poche pour s'être fait livrer sa maison six semaines avant le temps de son marché. Il considère que vous ne le dédommangez que de 17£10/, vu qu'il gagne 7£10/ en laissant la maison six semaines avant l'expiration de son bail. Ainsi, dit-il, sur 50£, je lui en demande 17£10/. Il produit un état de cette augmentation de frais par son ouvrier. Je pense que vous auriez fait ce que j'ai fait si vous eussiez été ici ; ce matin, il avait suspendu vos ouvriers pour l'espace d'une heure, afin d'avoir le temps de me parler. J'ai vu qu'il était mécontent, qu'il paraissait disposé à crier contre vous. Ce sont les motifs qui m'ont induit à terminer.

Julie [ne] saura ceci que [ce] soir. Je n'ai pas pu aller à la montagne lui dire cela, avant de terminer. Je m'attends à me faire *poiller*, mais j'ai cru bien faire. Il en sera ce qui pourra.

Votre papa, maman, Julie et toute sa petite canaille sont bien portants ; ils aimeraient à recevoir plus de vos lettres. Les ouvrages de la maison sont en train d'aller à grands pas. Le docteur sort d'ici à mercredi.

Joseph Perrault continue à être bien malade. Le D^r Nelson le trouve un peu mieux, mais il dit qu'il est un homme fini, qu'il pourra vivre peut-être encore six ou sept mois, avec de grands soins et en voyageant sur l'eau de bon printemps.

Adieu, cher frère, on vous attend le 27 ou 28 mars. Vivez tranquille au sujet de la santé de votre famille, car elle est aussi bien que possible. L'évêque de Telmesse est convalescent.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Le 31 mars 1831, c'est la prorogation de la première session du 14^e Parlement par le gouverneur Aylmer. Papineau retourne à Montréal et la correspondance avec Théophile reprendra après le 15 novembre 1831, jour de l'ouverture de la deuxième session. Entre-temps, Julie et ses enfants auront quitté le château Saint-Antoine pour retourner à la maison Bonsecours rénovée.

Montréal, 26 novembre 1831

Cher frère,

L'on vient de me remettre un écrit de M^{me} McDonald, qu'elle me prie de faire remettre à celui qui sera chargé de sa requête. Cet écrit développe les motifs de ses démarches et le but qu'elle se propose d'obtenir.

La dépêche de lord Goodrich est une déclaration franche et ouverte qui contient des promesses solennelles de remédier aux maux qui ont pesé depuis nombre d'années sur nous ; aussi est-elle une mine foudroyante à la junte écossaise. M. Fleming croit déjà voir les Canadiens mettant tout à feu et à sang ; cependant il a l'effronterie, malgré cela, de dire que leur cause n'est pas perdue, que M. Stuart sera en état de faire changer ces dispositions favorables envers les habitants du pays, que ce dernier reviendra bien encore victorieux, etc. Enfin, c'est un coup qui doit couper le mal dans sa racine. Qu'ils déclament, qu'ils s'écrient que c'est trop accorder au parti canadien, nous en rions, nous aurons, j'espère, le bon esprit de tirer un parti avantageux de ces promesses.

[] le désirait, il veut que vous l'examiniez et que vous fassiez vos remarques dessus, mais pour cela vous avez du temps.

Julie doit se purger demain, mais bien doucement. Le D^r Nelson lui a dit de prendre du séné seulement et des *accoriantes*. Elle se sentait trop de bile pour attendre plus longtemps. Vos petits enfants sont très bien, gais, gros et gras, riant et jouant à proportion. Dada ne s'ennuie pas, elle est raisonnable. Amédée et Lactance sont de bons enfants et paraissent assez bien travailler. Vos bons parents sont bien et vous font des amitiés.

Je ne puis vous en dire plus long, Ovide est sur son départ. Je suis, cher frère, pour la vie, votre affectionné parent et ami.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 10 décembre 1831

Cher frère,

Il faut donc que je sois toujours grondé, raillé et critiqué, tantôt par la femme et tantôt par le mari, mais j'avoue franchement que j'aime les sermones du beau-frère : elles sont gaies, piquantes, à un point qu'on ne peut s'en offenser, mais au contraire se corriger.

J'ai toujours entendu dire à votre cher papa, ainsi qu'à vous autres, que tant qu'une femme gronde, dispute et sermonne, elle n'est point malade, ou au moins sérieusement, qu'il n'y a que cela qui les soutient à la vie. Ainsi, comme ma chère sœur n'a pas cessé de me章itrer tous les jours un peu, je me suis dit : la maladie n'est pas sérieuse, et notre femme, qui est gâtée par un époux bon, sensible et complaisant, aime à s'en faire plaindre. Votre dernière lettre me le prouve. Mais, badinage à part, je ne l'ai jamais vue d'une humeur si acariâtre. Sa situation seule peut me la faire excuser⁵⁹, que dis-je, plaindre et supporter gaiement même ces petits contre-temps.

La trop grande propreté et sa dévotion lui ont causé beaucoup de malaise : elle endure du froid aux églises, cela lui a donné un peu d'inflammation. Elle a été saignée hier et l'effet a produit le plus heureux résultat : elle a passé une excellente nuit, ne s'est point trouvée faible après la saignée ; elle se dit sans douleur, sans

⁵⁹ Julie est enceinte depuis huit mois.

oppression. Sa gaieté est revenue. Ma tante Amiot et M^{me} Plamondon⁶⁰ étaient avec elle. N'allez pas prendre la moindre inquiétude à ce sujet-là, et pensez-vous que je ne vous aurais pas écrit si j'avais vu le moindre danger, la moindre apparence la plus légère de danger ? Mais le D^r Nelson m'avait dit qu'elle se tienne en repos, se préserve du froid et tout ira à merveille. Quant aux petits enfants, il n'y a pas non plus la moindre crainte à avoir : le rhume de la petite s'en va rapidement, elle dort bien mieux ; Amédée et Lactance sont bien, mais bien dégoûtés du pensionnat ; M. Gustave est gros et gras, marche et babille à proportion. Petite Dada fait la grande fille et se croit bien supérieure à Gustave. « Dada, grande asteure ; Dada gronde, petit Gous a fait trin », et le petit Gustave dit, quand on lui demande où est papa :

– À Québec, maman, papa a partir à pleure, Dada et Gous aussi pleure.

Ainsi, vous voyez que notre petite canaille n'est pas la plus sotte.

Il n'est pas possible que je sois chapitré sans que je le fasse aussi. Je veux vous gronder au sujet des notables⁶¹. Je vois avec douleur que ce corps respectable et qui mérite nos éloges pour sa conduite,

⁶⁰ M^{me} Plamondon, veuve, est Rosalie Amiot (1788-1849), fille de Jean-Nicolas Amiot, orfèvre, et de Marie-Geneviève Robitaille. Une cousine de Julie et de Théophile. Elle avait épousé (Québec, 30 septembre 1811) Louis Plamondon, avocat, né à L'Ancienne-Lorette, fils de Joseph Plamondon et de Louise Robitaille. Pierre Bruneau père et fils, de même que Julie Bruneau, signent le registre de ce mariage. Louis Plamondon (1785-1828) est un confrère de classe de LJP au séminaire de Québec.

⁶¹ Le bill des notables ou bill des Fabriques tire son origine du fait que plusieurs paroissiens se plaignaient de la façon dont les élections des marguilliers se déroulaient dans les paroisses. Louis Bourdages, député, présentera un projet de loi dans le but de donner accès à tous les propriétaires aux assemblées de Fabrique. Le clergé combattrait ce projet en s'opposant à la présence des notables aux assemblées pour élire les marguilliers. Papineau poussera le projet en s'opposant au pouvoir temporel de l'Église face à sa mission spirituelle.

tant politique que morale, va peut-être se croire autorisé à faire cause séparée d'avec le peuple, qu'il a toujours suivi et qui, en réalité, lui a fait sa force comme corps ecclésiastique. Cela sera une calamité, je le crains. Et je crois avoir des données assez certaines pour dire que ce sera le cas. Ces braves gens se sont créé des fantômes de ce bill, ils s'imaginent que le peuple va se refuser à donner tout ce qui sera nécessaire pour l'usage et l'honneur du culte, pour l'entretien et embellissement des temples. Ils se trompent : le peuple est religieux et fera justice ; il a le désir, surtout dans les campagnes, d'avoir des églises vastes et bien ornées. Je vous avoue franchement que je ne me serais jamais attendu qu'on aurait fait un bill aussi peu limité dans ses effets. Quoi ! quand il s'agira de goupille, d'un torchon, d'un *époustoire*, etc., il faudra que les notables y mettent le nez ? C'est ridicule. C'est précisément sur ces bagatelles que les chicanes de campagne voudront causer du trouble. Nous voulions avoir un bill qui aurait tout simplement autorisé les notables, conjointement avec les marguilliers, à faire la nomination des marguilliers nouveaux, et qui auraient aussi assisté à la reddition de comptes du marguillier comptable sortant de l'œuvre, et en outre obligeant chaque marguillier de l'œuvre à donner caution pour sûreté des deniers entre ses mains. Le clergé n'aurait pas pu se refuser à cet arrangement ; il y aurait acquiescé sans trop de répugnance. D'ailleurs, la loi du pays n'a-t-elle pas déjà pourvu à ce qu'on ne bâtirait pas un presbytère ou une église, et autres réparations considérables, sans l'aveu et consentement de la majorité des paroissiens ? et cela, après une assemblée de la paroisse et répartition faite pour cette fin ?

Pour vous, vous avez été bien plus sévère qu'il ne le fallait contre ces honnêtes curés, qui y ont été de la meilleure foi du monde, qui n'ont que le bien de la religion en vue et qui d'ailleurs vous ont

présenté un mémoire muni d'autorités et d'usages qui peuvent excuser leur erreur. Ce n'était pas le moyen de concilier les esprits : du caustique aussi méchant ne peut qu'irriter les esprits sans les convaincre. Votre réputation, chez ces hommes-là, comme modéré est bien finie. Le Conseil rejettera ce bill ; ce sera un mal, car le clergé finirait par s'y soumettre. Au lieu qu'autrement il intriguera auprès de ce dernier corps pour le faire rejeter chaque année.

Recevez les amitiés de votre épouse, belle-sœur et vos petits enfants.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 12 décembre 1831

Cher frère,

Je suis flatté de pouvoir vous dire que Julie a continué à éprouver du soulagement de sa saignée. Le docteur lui disait hier qu'elle pouvait boire et manger comme elle le voudrait, mais c'est ce qu'elle fait peu parce que son estomac ne digère pas assez facilement. D'ailleurs le docteur me dit que peu de nourriture lui suffit et qu'elle s'en trouvera mieux. Elle se plaint de n'avoir pas aussi bien dormi la nuit dernière que la précédente, et que cela lui causait plus de faiblesse qu'hier. Elle se propose de vous écrire demain, si elle est plus forte ; quoiqu'elle aille et vienne dans la maison, elle dit que l'application la fatiguerait. M^{me} Beaubien a dîné hier à la maison avec ma tante Amiot, et y est passée l'après-midi ; et, pour la veillée, elle a toujours compagnie en sorte que le temps se passe mieux.

Le D^r Nelson doit rencontrer M^{me} Plamondon chez vous aujourd'hui. Il croit qu'il est temps de la résoudre à l'opération de la ponction, mais la pauvre malheureuse paraissait hier y avoir beaucoup de répugnance. Julie me dit qu'elle vous écrira demain le résultat de cette visite.

Ma chère petite Dada est beaucoup mieux, quoique la toux l'ait un peu fatiguée hier et aujourd'hui ; mais c'est peu de chose, car son appétit est le même, et elle n'a pas de fièvre. Gustave se porte bien, il grandit sensiblement, il passera Dada ce printemps. Ils sont joyeux tous deux et c'est à qui sautera et babillera le plus. M. Gustave marche droit et d'un pas ferme comme je n'ai jamais vu d'enfant.

Amédée et Lactance sont bien, je les ai vus à midi au collège, ils me paraissent endurer le pensionnat avec beaucoup de contrainte. Je crois que cela leur fait tort, encore que ça les empêche d'étudier avec cœur, ils font tout ça à contrecœur. Le contentement de l'esprit chez un enfant est cependant bien nécessaire à sa santé, et de ce contentement dépend souvent le succès des études. J'espère que l'an prochain la mère se laissera convaincre par vous et que les enfants demeureront à la maison. Quand vous y serez, vous pourrez surveiller leurs études. Leur mère, en votre absence, verra si les leçons et les devoirs se font, ils seront assez forts pour faire cette route du collège, que des enfants du faubourg de Québec, aussi petits qu'eux, sinon plus petits, font. D'ailleurs, ne serait-ce pas fâcheux si ces enfants venaient à manquer leurs études, sous prétexte d'embarras dans une maison ? Me fera-t-on jamais croire qu'ils profiteront au pensionnat comme sous votre discipline ? Des enfants qui chérissent leur père, qui y ont confiance, qui aiment à s'entretenir avec lui comme ceux-là, ne peuvent que faire de grands progrès dans la science ; et, du côté des mœurs et des usages du monde, ils y gagneront. Qu'on ne s'imagine pas que le pensionnat, de Montréal

surtout, soit très avantageux aux jeunes gens ! Le récit que m'en a fait un jeune homme sorti ces jours derniers me fait frémir. Heureusement que mes chers petits neveux sont trop jeunes pour connaître un pareil brigandage. Il faudra s'y prendre de bon printemps pour prêcher cette doctrine à la mère Julie, qui croit ses enfants bien mieux là que chez elle pour la religion ; elle se trompe.

Le temps me manque, car je voulais revenir sur votre discours des notables qui me choque fort l'oreille, ainsi qu'à plusieurs bons patriotes. Ce sera pour une autre lettre.

Chez M. votre père, on s'y porte bien. La tante Cavelier⁶² y fait compagnie à votre maman, elle est en bonne santé.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

P.-S. Des amitiés de toute la famille, j'en suis chargé. Julie dit qu'elle espère vous écrire une longue lettre demain.

* * * * *

⁶² Marie-Anne Cherrier (1751-1843) a épousé (Longueuil, 24 juillet 1769) Toussaint Lecavelier. Ce dernier, né à Saint-Laurent (Île de Montréal) le 1^{er} août 1736, fils de Siméon Lecavelier et de Marie-Jeanne Boudrias, de la côte de Liesse, devient voyageur et marchand et apprend la langue iroquoise au cours de ses pérégrinations. La maîtrise des langues amérindiennes dans la famille Lecavelier est une tradition : l'oncle de Toussaint Lecavelier, appelé aussi Toussaint Lecavelier, frère de Siméon, figure comme « interprète en langue iroquoise de la ville de Montréal » lors d'une vente de droits successifs. Voir Jean-Baptiste Adhémar-Saint-Martin, 4 décembre 1739. Après la mort de son mari, en 1778, Marie-Anne Cherrier s'établit à Saint-Denis-sur-Richelieu, près de son frère François Cherrier, curé. Veuve à 27 ans, elle vivra sa nouvelle vie, sans enfant, pendant soixante-cinq ans, de 1778 à 1843, adoptant une nièce, Rosalie Cherrier (la Chouayenne). Marraïne de LJP et créancière de Joseph et de LJP.

Montréal, 17 décembre 1831

Cher frère,

Bonne nouvelle : la femme et les enfants sont gais et contents, ils reprennent l'appétit. Julie a la couturière à la maison depuis mardi [13 décembre] : elle a fait mettre la redingote de velours en manteau ; il sera riche et aura le double avantage de cacher un peu la rondeur et la mince toilette de la petite mère. Ainsi, vous voyez qu'on se propose bien encore des courses aux églises et ailleurs, avant de se confiner : preuve non équivoque que la santé est bonne. Dada a fait hier des visites dans le quartier avec la tante ; elle est engraisée et mange bien mieux. Pour M. Gustave, il ne fait que gagner tous les jours en graisse et en taille. Amédée et Lactance sont bien, mais de mauvaise humeur au collège, où ils trouvent force oppression en tout genre ; leurs places sont telles que telles, et prouvent qu'on travaille de mauvais cœur, mais enfin, ce n'est pas encore trop désespérant.

Ce que j'appréhendais de la question des notables est arrivé : voilà le clergé irrité et qui tombe dans l'excès de violence qu'ils veulent reprocher à certains membres de la Chambre. C'est une chose bien déplorable pour eux et pour la Chambre, ils ont beaucoup plus de partisans que je ne l'imaginais, ils se font du tort par leurs écrits anonymes, qui ne respirent que fiel, vengeance et haine. C'est peu digne du *rablat*, si toutefois ce sont des prêtres qui les écrivent ; je me permets encore d'en douter. La communication signée « Amiable » du *Canadien* est généralement approuvée ; elle a produit un bon effet et chacun dit qu'il est fâcheux qu'elle ne soit pas parue avant la discussion de cette matière. Le Conseil rejettera indubitablement ce bill et, d'ici à l'an prochain, il faudra avoir des assemblées publiques dans toutes les paroisses et demander un bill

des notables qui puisse contenter les deux parties : c'est une mesure nécessaire et inévitable, et il faudra que le clergé s'y soumette. Il croit avoir en sa faveur la masse du peuple : il se trompe. Je crois qu'il aurait une majorité contre le bill tel qu'il est, mais non pas pour le système actuel des Fabriques. Je n'ai jamais vu le peuple plus électrisé que dans ce moment, et je vois beaucoup d'opposition au bill de M. Bourdages, s'il est conforme à ses résolutions.

Je n'ai rien de plus particulier à vous dire. Je ne sais pas ce que l'on pense du bill futur de judicature, mais ce que je sais, c'est que les gens se méfient de votre voisin de la montagne et de celui de Bonsecours : ils pensent que le chapeau à trois cornes leur plairait. M. Bourret est un de ceux qui m'en faisait la remarque. Cette nomination de cinq juges déplairait beaucoup, et celle du juge en chef, davantage, comme juge de la cour d'appel.

Votre papa est bien, ainsi que M^{me} Papineau. Recevez les amitiés et bons souhaits de toute la famille. Je suis votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 18 décembre 1831

Cher frère,

Je vous écrivais, samedi, que Julie était mieux et gaie, mais hier son rhume l'a tellement fatiguée qu'elle en a éprouvé beaucoup de douleurs, aiguës même. Dans la veillée, elle a fait appeler le D^r Nelson qui a jugé à propos de donner une seconde saignée, qui l'a soulagée d'un sens, mais qui n'a pas ôté la douleur dans le côté occasionnée

par la toux. Ce sont des douleurs qui ne peuvent point disparaître tout d'un coup ; elle est debout ce matin, elle va et vient dans sa chambre. Elle a fait hier de la tisane avec la racine de M^{lle} Marianne⁶³ : elle a coutume de la soulager promptement. J'espère que son mieux va reprendre son empire bien vite.

Je m'embarque dans l'instant pour Verchères. Je m'en vais chercher maman. Nous serons ici demain pour dîner. Ainsi, ne prenez pas d'inquiétude, on m'assure qu'on traverse à Varennes ; la glace est rendue aujourd'hui plus haut que la ville et ce, depuis hier au soir.

Comme ma tante Amiot est ici, M^{me} Papineau croit qu'il lui serait dû d'être marraine et, pour le parrain, elle dit que votre voisin, Jacques Viger, conviendrait, vu qu'il est si intime et comme un parent. Avant votre départ, vous aviez résolu que ce serait Amédée, mais Julie dit qu'alors elle ignorait si ma tante reviendrait à Montréal.

Je suspends pour voir ce que va dire le docteur, qui entre faire sa visite. Le docteur trouve tout mieux et me dit de vous dire que ce sont des rhumes qui courent actuellement et que c'est son état de grossesse qui la fatigue plus, mais il vous assure que ça ne dérangera rien et n'avancera rien dans ses affaires, et qu'il n'y a absolument rien à appréhender.

Amédée a eu une très bonne place cette semaine. Je me suis rencontré ce matin au collège avec M. Quiblier, qui a plaidé la cause de mes neveux dans mon sens, c'est-à-dire qu'il faut employer les

⁶³ Marianne : Marie-Anne Sarrere dit Lavictoire (1765-1842), née à Montréal, fille de Pierre Sarrere/Lavictoire, ancien grenadier au régiment de Béarn, originaire de Cazères (Haute-Garonne), et de Marie-Charlotte Montret. Apparemment domestique chez Denis-Benjamin Viger pendant plusieurs années où elle décédera. Voir Denis-Émery Papineau, *Correspondance 1834-1877*.

armes de la raison à force et le moins de punitions possible. Lactance a aussi bien monté. Ils sont très bien ; Ézilda et Gustave sont bien.

Ma tante Amiot est avec Julie, elle va rester la journée avec elle. Pour M^{me} Plamondon, il n'y aura aucun danger pour la première opération. Je lui ai déjà parlé de la vente de ses livres, mais elle veut attendre encore quelques jours. Le D^r Nelson pense qu'elle ira un bout de temps après.

Adieu, cher frère, le temps me presse de partir. Je laisse notre malade sans inquiétude, car elle a vraiment du mieux. À mon retour, je vous écrirai. Vivez sans inquiétude. Nous vous faisons mille et mille amitiés et bons souhaits.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 26 décembre 1831

Cher frère,

Vous avez sans doute appris l'arrivée de maman. Nous avons eu beaucoup de misère, par le mauvais temps et le grand froid. Le premier jour, nous sommes restés dégradés à Varennes ; le second, nous sommes arrivés à demi gelés, mais qu'importe ! c'est heureux, car Julie avait besoin de maman, vu qu'elle éprouve peu de soulagement. Le docteur pense qu'elle pourrait être avancée, par les deux saignées, la toux. Ceci est matière d'opinion chez lui, mais il dit que si la chose arrivait, que ça ne serait rien de dangereux et pour la mère et pour l'enfant.

Je ne manquerai pas de vous écrire tous les jours si ces appréhensions se vérifiaient, quitte à passer pour babillard aux yeux de la femme et de son méchant époux. Cette accusation m'a fortement étonné, vu que j'ai eu moins de conversation possible pour éviter les gronderies. Allons, ne perdons point courage, c'est une bagatelle qu'il aurait fallu passer sous silence, mais c'était pour rire de votre malice, qui m'amuse toujours beaucoup, quand elle se dirige contre moi, mais non de celles que vous avez dirigées contre les prêtres.

Vos enfants sont bien portants, méchants, gros et gras. Maman est assez bien. Elle est allée chez M^{me} Plamondon qui devait se faire faire la ponction, mais le D^r Nelson est venu à 11 h ici et il n'avait pas été prévenu. Peut-être qu'il la fera après-midi. Pour cette fois, il assure que ce ne sera rien.

Adieu, cher frère, soyez toujours courageux, patriote, et que les écrits anonymes ne troublent point votre repos : c'est un ressort qui fait tort à la cause du clergé. Les injures et la violence n'ont jamais de succès.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 27 décembre 1831

Cher frère,

Je vous ai, hier, promis de vous écrire si les choses changeaient à la maison. Il n'y a pas encore de changement et Julie est mieux qu'hier, elle serait même en état de vous écrire, si elle ne faisait pas monter ses rideaux dans la chambre de compagnie. Vous voyez que

madame veut se mettre belle et en toilette pour faire son bazar ou sa couche. J'ose me flatter que tout ira à merveille, d'après ce que m'ont dit le docteur et M^{me} Tavernier, qui la trouve bien disposée pour cette maladie. Ma chère maman ne paraît rien appréhender : elle ira maintenant à son terme, car les 9 jours après la saignée sont expirés. Elle vous écrira encore une fois avant que la chose arrive, c'est l'opinion que j'en entretiens. Sa toux n'est plus rien et l'oppression est beaucoup moindre par conséquent. Elle a assez bien dormi la nuit dernière.

M. Dominique Mondelet est venu veiller hier au soir chez vous. Il nous a donné de vos nouvelles et des détails de la Chambre qui nous ont bien amusés et autant intéressés. Je l'ai grondé de s'être absenté, vu qu'il était à la tête de plusieurs mesures, qui languiront par son absence. Il se défend sur ses affaires importantes, etc. Voilà bien pourquoi ces bons messieurs s'opposent à l'indemnité : c'est pour faire trouver bon à leurs constituants le peu de temps qu'ils y demeurent à leurs propres frais et dépens, et ils pensent que, si on ne les paye point, on ne doit pas exiger une assiduité constante à la Chambre de leur part.

La nouvelle nomination (prétendue) de conseillers législatifs offense à bien juste titre les amis du pays. Ne serait-ce pas en effet le comble du ridicule d'y voir entrer P. McGill, Joly et Harwood, sans omettre le seigneur de Nicolet ? Quel droit ont donc ces nouveaux déballés à un siège dans le Conseil ? Depuis quel temps résident-ils dans la province ? Quelles preuves ont-ils données de leur loyauté et de leur patriotisme ? Quels services ont-ils rendus à la province ? Veut-on récompenser P. McGill et Harwood de s'être opposés au vœu général des habitants du pays ? des insultes que le premier a dites et écrites contre la représentation canadienne et de ses habitants mêmes ? Cette nomination est une insulte pour la province :

elle ne peut que faire renaître les craintes, les haines et la discorde. J'espère que ce sera faux, quoi qu'en dise la *Gazette* de Neilson.

Je me proposais de vous écrire quelque chose au sujet des écrits anonymes dirigés contre vous. Je suis content de Duvernay, il en a refusé plusieurs pour et contre les notables, qui étaient d'une violence extrême. Mais l'heure de la poste presse et je veux vous dire deux mots de la petite canaille que vous avez laissée derrière vous.

Je suis content d'Amédée et Lactance : ils se dominant bien pour des enfants de leur âge, ils prennent leur mal en philosophes, ils étudient d'un meilleur cœur. Ils sont bien portants et vous font leurs respects et amitiés. Vous recevrez des lettres du premier de l'An d'eux. Plus j'étudie le caractère et les inclinations de ces enfants, plus je me fortifie dans l'idée qu'ils doivent demeurer sous les ailes du papa. Combien ces petits esprits se développeraient et feraient des progrès sous la régie d'un homme capable de suivre ce développement ! D'ailleurs leur amitié, leur admiration pour vous ne pourraient qu'amener un grand succès du côté de la science, des manières honnêtes et, sous le rapport de la saine morale, ces chers petits enfants ont bien votre bon cœur et vos goûts.

N'oublions donc point cette belle petite Dada et le gros Gustave, qui l'imité et la copie dans tout ; ils sont gais, fins et pleins de gentillesse, ils nous amusent beaucoup. Dada, qui se croit une grande fille, veut faire la sage et la maîtresse, mais elle a un cœur trop sensible et trop aimant pour corriger le petit bébé (Gustave), car c'est ainsi qu'elle le nomme toujours. Tous ces enfants sont très bien.

Il n'y a donc que la pauvre Julie qui aura à souffrir encore quelque temps, c'est inévitable, c'est le sort malheureux qui est échoué à la femme. Mais le sien est bien doux auprès de beaucoup d'autres : elle est aimée et chérie de son époux, elle est dans la fortune, ne manque de rien de ce qui peut être utile, que dis-je,

agréable à la vie, enfin elle est reine et maîtresse. C'est un sort à apprécier, et je ne doute pas qu'elle en connaisse le prix.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 29 décembre 1831

Cher frère,

Je ne vous ai point écrit hier voyant que tout notre petit monde était bien, et aujourd'hui j'ai le plaisir de dire la même chose. Julie souffre moins, l'oppression est disparue, mais il y a une forte espérance qu'elle ira à son terme sans inconvénients nouveaux. Vous voyez, mon cher frère, que vous devez vous tranquilliser et vaquer aux affaires du pays avec un cœur gai. Les enfants sont bien, maman aussi. J'ai vu hier vos bons parents, ils étaient tous en bonne santé. Votre belle-sœur, M^{me} D.B. Papineau, était arrivante de la Petite-Nation, où elle a laissé son mari et ses enfants bien portants. Je me suis acquitté de vos commissions pour votre frère et M. Jacques Viger.

Je me suis mis en frais de copier votre longue lettre au curé de Verchères. Je vois, par la vôtre, qu'il vous avait fait part de son chagrin. Lorsque je suis allé chercher maman, je l'avais en effet trouvé triste et malade, de la chaleur avec laquelle cette matière a été traitée.

— Ce n'est pas pour moi que je redoute les effets de cette mesure, me dit-il, car j'aurai le soin, comme à présent, de ménager les choses, de consulter le vœu général de mes habitants, qui sont d'ailleurs doux et honnêtes ; je n'appréhende rien de sa passation, mais

je suis convaincu qu'il produira des querelles et des haines dans une grande partie de la province. Pour ceci, je ne doute pas que ce sera le cas dans quelques paroisses, mais avec le temps et la prudence des curés, ces désordres pourront disparaître.

Je ne puis et ne saurais vous dissimuler la joie que j'ai éprouvée en lisant votre lettre au curé. Elle met à nu les sentiments honnêtes et le désir ardent que vous avez toujours eu de rendre justice à vos compatriotes. Mais, ce qui m'a surtout fait plaisir, c'est le désaveu que vous faites du langage vraiment grossier, violent et indigne d'un homme de vos talents, et de votre rang, que vous prêtent les gazettes. Car, en réalité, ce discours était décousu, mince et avançant plusieurs faits non prouvés, et même des propositions qui ne sont nullement soutenues. Un autre motif pour désirer qu'il y eût eu moins de chaleur, c'est que cette question soit ou ne soit pas décidée cette année. La chose peut encore demeurer ainsi sans que le pays en souffre, la patrie n'est pas en danger, un grand nombre de paroisses y sont bien indifférentes. Je suis maintenant assuré, d'après bien des informations, que cette mesure sera acceptée avec plaisir par la majorité des paroisses. On en trouve qui y sont indifférentes, c'est-à-dire peu zélées pour l'obtenir, mais qui la recevront cordialement. Ainsi, que le clergé cesse de se troubler.

Quant aux écrits anonymes qui ont paru depuis cette question, voici ce qu'ils ont produit : des partisans nouveaux pour le bill, excité l'indignation des hommes modérés. La chose était inévitable. Quoi, en effet, de plus lâche que d'attaquer un homme derrière le rideau ? lui reprocher sa conduite privée, sa manière de penser en fait religion, chose sur laquelle nul mortel n'a le droit de dicter. C'est une affaire entre Dieu et l'homme seul. Si ce sont des prêtres qui en sont les auteurs, ils prouvent jusqu'à l'évidence la faiblesse humaine, le fiel d'un homme vain et vindicatif : deux vices opposés à la dignité

de leur état, qui ne doit faire paraître que douceur, humilité et charité. Ces communications ne m'ont nullement affecté ; elles sont marquées au coin du mépris par les honnêtes gens. Je suis certain qu'elles ne pourront nuire en aucune manière à votre popularité, ainsi qu'à celle des autres. Si ces écrits sont lancés dans ce but-là, les gens se trompent. Qu'ils n'oublient point que la calomnie n'a jamais eu un succès complet et d'ailleurs où sont ceux qui y applaudissent ?
[]

* * * * *

Montréal, 4 janvier 1832

Cher frère,

Je ne vous ai point écrit ces jours derniers parce que mes bons neveux et votre épouse le faisaient. Ils vous ont fait part de toutes les nouvelles de leur état de santé, etc.

Qu'il m'est agréable, au commencement de cette nouvelle année, de pouvoir vous féliciter sur votre surcroît de bonheur : la bonne Julie n'a pas voulu laisser passer le temps des dons du premier de l'An sans vous faire son cadeau, elle vous a donné ce matin à 5 h un gros, gras et beau garçon⁶⁴, tout *élevé* ! Réjouissez-vous, père tendre, époux affectueux, votre femme a déployé, dans cette circonstance, un courage et une force peu ordinaires, la couche a été heureuse, quoique très douloureuse, et ce parce que ce gros enfant n'a rien fait pour l'aider à venir au monde. Cependant la courageuse Julie y a réussi seule et sans aide extra. La mère et l'enfant sont aussi bien, que dis-je, bien mieux que ne l'avait espéré le

⁶⁴ Julie vient d'accoucher le 4 janvier 1832. Le nouveau-né a été baptisé « Charles-Léonide-Ernest » le lendemain.

docteur. Remercions Dieu de ce bienfait. Vous ne sauriez croire combien cette heureuse délivrance me réjouit, surtout quand je songe comme la mère se trouve *alégie* et comme ce bon père se réjouira de cette nouvelle, quoique éloigné du lieu de la scène ! Ma chère maman ne peut pas contenir sa joie, car, en mère sensible, elle souffrait pour ainsi dire les douleurs de sa fille. Elle me charge de vous faire part de sa joie, qu'elle vous félicite et partage tout votre bonheur. Elle vous fait les souhaits de la nouvelle année, prospérité, santé, et bonne réussite dans la politique. Elle a fait promettre au D^r Nelson de venir deux fois par jour et de lui être obéissant. Il l'a promis, il me charge, lui aussi, de vous dire qu'il est tout à fait satisfait de la couche, et que les suites ne peuvent qu'être heureuses, avec des soins et de la précaution, deux choses que la mère et la fille lui ont promis d'observer.

Quant à moi, j'ai prescrit un grand silence à la malade, j'ai gagné à ce que personne ne soit introduit dans sa chambre de la journée. Demain, après le baptême, nous laisserons entrer la famille seulement.

Vivez tranquille, mon cher frère, nous aurons soin de la malade du mieux possible ; la tante Trudeau a resté avec maman tout le temps de la couche, elle trouve la malade bien, comme maman et M^{me} Tavernier. Nous n'avons donc qu'à nous louer du tout.

Amédée est très bien, il mange avec appétit et dort d'un bon sommeil, il n'a pas la moindre fièvre ; les autres enfants sont bien. Ézilda et Gustave ont vu d'un œil de surprise, mais joyeusement, ce nouveau-né, ils l'ont embrassé et caressé, ils en montrent beaucoup de joie. Dada dit que c'est cela qui va la soigner.

La tante Amiot était rendue ici avant le déjeuner et nous a dit :

– Voici deux époques qui me chagrinaient beaucoup, elles se sont bien passées et je me sens soulagée.

La maladie de Julie et l'opération de sa fille la chagrinaient beaucoup. M^{me} Plamondon est bien, au-delà de toutes expressions. Le D^r Nelson a meilleure opinion d'elle qu'avant la ponction.

Il ne me reste plus pour aujourd'hui que de vous faire les souhaits de la nouvelle année. Je vous souhaite donc de tout mon cœur une bonne santé, la continuation de votre dévouement pour la prospérité de votre pays, de votre courage à supporter les ennuis et déboires que l'homme public rencontre tous les jours dans la carrière politique, et enfin tout ce que vous pouvez désirer et aimer.

Je vous écrirai demain, après le baptême, les nouvelles de la santé de la malade et de la cérémonie. M. Jacques Viger et ma tante Amiot sont dans les honneurs. J'oubliais de vous dire que l'enfant est né coiffé. Ses grand-mères ici tirent force conclusion favorables à l'enfant sur cet événement.

Je suis, mon cher frère, avec considération et estime, votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 7 janvier [1832]⁶⁵

Cher frère,

Je n'ai pas pu vous écrire jeudi, comme je vous l'avais promis, mais j'avais prié Benjamin de le faire et de vous donner des détails de la famille.

⁶⁵ Théophile Bruneau écrit ici par erreur l'année « 1831 ».

Je suis heureux de [ne] pouvoir vous annoncer que des nouvelles excellentes : la mère et l'enfant sont aussi bien que l'on puisse le désirer. Julie me surprend même, elle est moins faible qu'à l'ordinaire. J'attribue cela au temps d'hiver : les personnes faibles sont mieux, c'est-à-dire plus fortes. En un mot, elle n'a jamais été mieux pour le peu de temps qu'elle est accouchée ; maman en est toute réjouie. Ce dernier enfant est vraiment extraordinaire par sa beauté, sa graisse et sa belle peau. Il a des traits si prononcés qu'il a plutôt l'air d'un enfant de six semaines, il m'a beaucoup frappé. Julie dit que je deviens grand-père pour vos enfants, mais en réalité je crois que cette petite race s'améliore à mesure qu'elle se propage ou augmente.

Je me suis trouvé dans les honneurs le jour du baptême : il m'a fallu faire le papa, j'ai été à l'église avec la sage-femme et je me suis hasardé à certifier que cet enfant était à vous ! Que dites-vous de cela ? Mais enfin, je le crois et cela me suffisait. Il a été baptisé [] et après le baptême, nous avons bu à son prompt rétablissement, et elle, en bonne dévote et épouse affectueuse, m'ordonna d'aller chercher le champagne pour boire à la santé du père, de la commère et compère⁶⁶ et du nouveau-né. Vous voyez que les choses se sont faites dans l'ordre. Amédée a assisté au baptême, il est bien maintenant ; il entrera lundi au collège. Lactance jouit d'une bonne santé, il est raisonnable au collège, ne se dégoûte point par l'absence d'Amédée. Ézilda et Gustave sont aussi bien portants ; ils sont contents d'avoir un petit frère, cela les amuse ; ils voudraient le bercer. Dada dit qu'à présent elle est grande, grande, et qu'elle va soigner

⁶⁶ Le parrain de Charles-Léonide-Ernest Papineau est Jacques Viger, « lieutenant-colonel commandant du 8^e bataillon des milices du comté de Montréal, etc. », et la marraine est Geneviève Robitaille, veuve de Jean Amiot.

le bébé « pour bébé pleure pas ». Vevette promène Dada et Gustave dans la famille pour soulager la maman.

J'ai été hier chez votre papa : il était bien portant. M^{me} Papineau et la tante Cavelier aussi. Ces dames avaient été à la grand-messe à Saint-Jacques, où leur neveu Toussaint Cherrier⁶⁷ faisait concert, et s'est fait admirer par sa musique et son chant. Ces dames m'ont paru très contentes de l'avoir entendu. Votre belle-sœur n'est pas de retour de sa promenade de la Rivière-Chambly.

Julie vous mentionnait que nous manquerions d'argent, et cela est le cas. M. Mears⁶⁸ n'a rien envoyé, nous n'avons pas reçu un seul denier, le besoin d'argent est maintenant pressant.

J'ai reçu ce matin une lettre du curé de Verchères pour vous ; elle paraît avoir traîné⁶⁹. J'ignore son contenu, mais je vois par la mienne qu'il est plus réconcilié sans être encore notable. Mais il concéderait assez considérablement sur cette matière. Tâchez donc de trouver un moment pour lui répondre longuement, et discutez le sujet en détail, prenez le temps nécessaire.

Courage donc, mon cher frère, vous voyez que femme, enfants et tous vos bons parents sont en chemin de santé et qu'ils ne regrettent que votre absence, mais cela est inévitable. C'est une coutume pour vous tous les ans, la patrie l'exige, vos talents et votre moyen, ainsi que votre devoir de citoyen vous le commandent. Votre

⁶⁷ Toussaint Cherrier (1800-1859), baptisé Toussaint-Henry Cherrier à Saint-Denis-sur-Richelieu, le 3 novembre 1800, fils de Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier, arpenteur, et de Marguerite Richer. Musicien, organiste, il a épousé (Verchères, 24 janvier 1825) Luce Bruneau, institutrice, sœur de Julie et de Théophile.

⁶⁸ Thomas Mears, homme d'affaires dans le papier et les moulins. Vécut un certain temps à Hawkesbury. Voir D.B. Papineau, *De l'Île à Roussin à Papineauville, Correspondance, 1809-1853*.

⁶⁹ Cette lettre de R.O. Bruneau à Papineau est datée du 2 janvier 1832. On la retrouve dans les BAnQ-Q mêlée aux lettres de Théophile Bruneau.

récompense ne sera pas dans ce monde mais dans l'autre. Néanmoins, vous jouirez ici-bas intérieurement par votre conscience, qui vous dira que vous avez rempli en homme d'honneur, en patriote, votre devoir. Cette conviction seule est un remède contre l'ingratitude de ses compatriotes. D'ailleurs, par cette conduite, vous montrerez à vos enfants ce qu'ils se doivent à eux-mêmes et ce qu'ils auront à faire pour leur pays. Ces motifs sont bien capables de vous engager à poursuivre avec persévérance votre noble mais pénible carrière politique.

Adieu, cher frère, soyez heureux et satisfait : ce sont là les vœux de celui qui se souscrit bien cordialement votre affectionné frère et ami.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 9 janvier 1832

Cher frère,

Nous avons reçu ce matin votre lettre de samedi. Elle nous apprend que quatre personnes vous annonçaient la naissance de M. Charles-Léonide-Ernest. Cela vous a fait plaisir, c'était un concert d'amis qui ne s'en étaient point prévenus.

Que vous dirai-je, quelles expressions pourraient rendre toute la joie, le contentement que j'éprouve ? Julie sera ce que vous désirez si ardemment : jeune et jolie en peu de jours, sa santé est vraiment bonne pour le peu de temps qui s'est écoulé depuis son rude accouchement, elle a eu peu de fièvre et il n'y a eu que la nuit de samedi où elle a éprouvé un mal de tête un peu fatigant, mais hier

et aujourd'hui on est bien, on se pare la tête d'une câline élégante et on a fait toilette, le teint se ranime et encore quelques jours on se croira à l'âge de 20 ans. En fait de remèdes, rien d'extraordinaire : quelques petites prises pour reposer, une *ditte* accoutumée dans son état, en un mot, mon cher frère, Dieu veille sur nous tous ; il la conservera à sa famille.

Mais il a fallu que ma joie fût interrompue par un moment de tristesse, tant il est vrai que dans ce bas monde il faut pleurer souvent. J'ai été ce matin ramener le petit Amédée au collège. En entrant dans cette maison, il me fixa et ses beaux yeux se remplirent de larmes et ses traits peignaient la tristesse de son jeune cœur. En voulant l'encourager à être homme, à se surmonter, j'ai moi-même fait naufrage, j'ai pleuré et lui ai tourné le dos sans lui proférer une autre parole. Je suis affligé de cette faiblesse de ma part, je l'aurai attristé davantage, mais j'enverrai Vevette demain les voir. Oh ! que ces petits enfants me sont chers, combien ils me dominent, l'amitié que j'ai pour le père semble se redoubler sur eux ! Le nouveau-né a fait augmenter mon amitié pour eux tous, et surtout pour ma chère petite Gros-Dada, seule et faible au milieu de quatre beaux gros garçons. Quel sort aura-t-elle, cette chère petite fille ? J'espère que la Providence la partagera bien.

Je suis trop affligé de ma séparation d'avec mon Amédée pour pouvoir vous badiner ou plutôt vous quereller pour vos lardons, méchant frère qui me dit : « Que j'écrive ou me taise, je suis également aimable », c'est-à-dire que mes lettres ou mon silence sont à peu près aussi intéressants. Vous mériteriez que je prenne le parti de ne plus écrire, mais bah ! je me punirais moi-même, car c'est un vrai plaisir pour moi que d'épancher mon cœur dans le vôtre. Dans ma prochaine, je vous en dirai des malices, et pour aujourd'hui qu'il vous suffise que je vous dise que votre épouse est toujours aimante

de son époux, à qui elle fait force amitiés, que ma chère maman partage le même penchant pour son gendre et lui en dit autant, que vos bons parents, père, mère, tante, frères et sœur sont tous bien portants, ainsi que vos enfants et que tous ensemble vous font amitiés et saluts.

Je suis pour la vie votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 10 janvier 1832⁷⁰

Cher frère,

Aujourd'hui, comme hier, bonnes nouvelles : la santé de Julie revient à pas de géant. Elle est beaucoup plus forte que de coutume. Le docteur a permis un peu de viande pour le dîner, de bonnes soupes, preuve non équivoque que la fièvre est bien diminuée. Elle est encore pâle, mais cela est naturel, on ne reprend pas les couleurs en huit jours. Elle repose bien, son sommeil est tranquille, celui de l'enfant est passablement bon, la santé de ce dernier est excellente. On espère que son lait ne lui causera aucun mal, l'enfant ayant beaucoup de vigueur et tétant bien. Je m'attends à un petit revers au neuvième jour, mais qui ne sera pas conséquent, vu que les choses vont si bien pour le temps.

M^{lle} Ézilda a bien goûté ce que vous lui dites au sujet de ses petits frères. Elle a dit :

⁷⁰ Théophile Bruneau écrit ici par erreur l'année « 1831 ».

– Oui, c'est vrai, Dada pas forte pour Gus, mais bébé tout petit, petit, petit. Et quand bébé sera grand comme Dada, Dada ah ! sera grande, grande.

Elle est bien attachée à ce petit frère, elle le berce et dit à tout le monde que c'est à elle, qu'il faut se taire parce que bébé fait dodo, qu'il a les petits yeux fermés. M. Gustave, qui est toujours méchant, mais beau, gras et grand, s'en occupe moins, quoiqu'il l'aime bien. Mon petit Amédée est mieux aujourd'hui, il est riant et plus homme que moi ; Lactance est bien gai et content d'avoir un petit frère.

Ma chère maman est très bien et tout le reste de la famille ; votre papa et maman, tante, belle-sœur (D.B. Papineau), tous sont très bien.

Je n'ai pas le temps aujourd'hui d'en dire davantage ; je vais aller rendre une visite au loin que je n'ai pas pu encore faire, et là j'y verrai une jeune et jolie fille, qui se trouve enchantée de moi.

Adieu cher frère, courage, tancez-moi l'infâme Conseil.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 14 janvier 1832

Cher frère,

Il me semble vous voir aujourd'hui vous dépiter, murmurer, gronder contre moi, mais avez-vous raison de le faire ? Non, c'est la bonne et occupante compagnie du curé de Verchères qui m'en a empêché mercredi, et, jeudi, des occupations m'ont mis à le faire un peu tard, si bien que la poste était fermée quand ma lettre y est parvenue.

Je n'ai que de très bonnes nouvelles à vous donner. Julie est aussi bien que possible, elle se lève pour se mettre en bergère et sur son sofa ; elle a assez d'appétit, elle est aussi prudente que vous le désirez. Elle est obligée néanmoins de faire usage du clystère pour évacuer. Il n'y a rien d'étonnant en cela : c'est son ordinaire, du moment qu'elle garde le lit. L'enfant est toujours bien portant, son sommeil est le même et c'est ce bon repos qui fait que la mère se rétablit si vite. Il tête avec une avidité extrême et tout cela n'a produit que du bien. Ézilda et Gustave sont très bien et se promènent en voiture tous les jours avec la tante. Amédée et Lactance le sont aussi ; ils paraissent étudier avec assez d'assiduité. Maman et toute votre famille sont en bonne santé. [Pierre] Bruneau est ici, il vous fait ses saluts et amitiés.

Sachez, Monsieur le censeur, que, quoiqu'un homme soit sensible et aimant, il ne manque pas de courage et même d'énergie ; vous avez eu des preuves de ma bravoure dans les tempêtes d'élections. Et que le pays soit un seul instant en danger, on me verra voler à son secours. Si j'avais femme et enfants dans le temps, je donnerais à la nature le temps de s'épancher, mais pas au point de reculer ou abandonner la cause de mon pays. Non, car alors j'aurais un double motif à sauver ma patrie du despotisme : ce serait une nouvelle cause pour enflammer mon patriotisme.

Mais qui ne vous connaîtrait pas, on vous payerait bien cher ; tout ce que vous dites dans votre lettre n'était que pour vous faire quereller. Et encore, vous dites que je fais la « cour à quelques belles comme moi ». Il est à désirer qu'il s'en rencontrât de belles aussi aimables, aussi suaves et gentilles comme je le suis ; c'est trop exiger de ce sexe, mon bon goût est admis sur ce point.

En homme d'affaires, j'aurais dû accuser la réception de la traite sur M. Holmes⁷¹. Ici, je ne dis pas grand-chose, il me semble que je vous ai déjà répondu à la lettre qui la renfermait, et vous deviez raisonnablement supposer qu'elle était reçue. Eh bien ! Monsieur, elle a été reçue et payée par ce monsieur entre les mains de votre serviteur, et il était grand temps qu'on la reçût, vu que nous étions au bout de nos finances ce jour-là même.

Soyons ici sérieux, je vois avec la plus vive douleur le clergé presque séparé d'avec vous, ils sont d'une outrance dans leur propos qui dénote un chagrin sans bornes, et en outre ils se persuadent que la religion est sapée par ce bill des notables, mais leur bonne foi les empêche d'applaudir le Conseil, ils ne peuvent pas dissimuler qu'ils ont honte de tenir le rejet du bill à ce corps qu'ils méprisent en commun avec la masse du pays ; ils accusent les représentants de cette séparation, ils les blâment de l'apparence de triomphe que le Conseil croit tenir. Ils désirent comme nous que le Conseil soit totalement réformé ou rejeté en entier. Ils étaient cinq ou six chez Fabre qui tenaient ces propos-là jeudi dernier. Mais où s'arrêtera ce mal ? Dieu le sait.

Adieu, cher frère, soyez homme courageux, raisonnable, vous voyez que tout le monde est bien dans votre famille, chez votre papa : c'est la plus agréable jouissance que celle-là, que de jouir d'une bonne santé.

Votre frère affectionné.

T. Bruneau

* * * * *

⁷¹ Benjamin Holmes (1794-1865), né en Irlande, caissier et directeur de la Banque de Montréal. *DPQ*.

Montréal, 17 janvier 1832

Cher frère,

Je n'ai que le temps de vous écrire deux lignes pour vous dire que Julie a du mieux, que les enfants sont très bien et tout le reste de la famille. Julie a eu cependant un mal aux dents qui la retarde, mais elle est mieux.

L'emprisonnement de Tracey et Duvernay indigné les honnêtes gens. On espère que la Chambre va se fâcher tout de bon, qu'elle demandera avec plus de force son anéantissement. L'heure me presse tellement que je ne puis en dire davantage, mais, la famille étant bien, c'est le principal. Adieu, santé, etc.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 19 janvier 1832

Cher frère,

Je suis parti d'hier à midi pour Verchères et suis de retour à 3 h aujourd'hui. Vous voyez que je ne perds pas un seul instant pour vous faire tenir des nouvelles de votre femme, de vos enfants et de vos respectables parents.

Je les avais laissés en bonne santé et les ai retrouvés de même. Julie se tient hors du lit la journée entière, elle commence à avoir plus d'appétit, elle se nourrit de viande, boit vin et grosse bière, j'ose me flatter qu'elle sera forte en peu de jours. Le petit Léonidas est toujours bon, gros et gras ; les autres enfants sont comme lui. Ézilda

se fait une joie, une fête bien grande d'assister, samedi prochain, à la célébration du sacre de l'évêque⁷² : il y aura une grande musique avec l'orgue, cela la flatte beaucoup.

M^{me} B. Papineau et sa D^{lle} Rosalie⁷³ avaient dîné ici aujourd'hui ; elles sont bien. M^{me} Dessaulles est attendue d'heure en heure. Votre cher papa, maman et autres parents en ville se sont bien portés et sont encore très bien ; tous vous font amitiés.

M^{me} Plamondon est aussi bien que possible ; elle vous fait ses saluts et amitiés. Ma tante Amiot, sa petite fille et petit fils sont de même et vous en disent autant.

Vous ne sauriez imaginer quelle impression a faite l'emprisonnement de Tracey et Duvernay, et si la Chambre n'a pas résolu l'abolition du Conseil, elle en sera blâmée. Ceux qui voteront contre seront mal vus. Votre M. Debartzch⁷⁴ est indigne de porter le nom de Canadien, s'il est capable de tenir les propos que lui prêtent le clergé et les citoyens de Montréal, c'est-à-dire même des patriotes. À ma prochaine pour vous dire ces entretiens. L'heure me presse trop. Adieu cher frère. Tout à vous, j'ai faim, etc.

T. Bruneau

* * * * *

⁷² Le samedi 21 janvier 1832 sera le 11^e anniversaire de la consécration épiscopale de Jean-Jacques Lartigue par Mgr Plessis, le 21 janvier 1821.

⁷³ Rosalie Papineau (1816-1854), fille aînée d'Angelle Cornud et de Denis-Benjamin Papineau. Elle épousera (Saint-Hyacinthe, 8 juillet 1833) Donald George Morison, notaire.

⁷⁴ Pierre-Dominique Debartzch (1782-1846), avocat en 1806, député de Kent, conseiller législatif à partir de 1814. *DPQ*.

Montréal, 25 janvier 1832

Cher frère,

Comme hier, bien bonnes nouvelles de santé, de contentement, dans votre petite famille. Julie est en assez bon appétit, la digestion est bonne, l'enfant est aussi en chemin de profiter en tous sens.

J'ai été chercher Amédée et Lactance au collège pour la journée, pour les faire dîner en famille, mais M^{me} Dessaulles ne pourra pas s'y trouver parce qu'elle souffre du mal de dents aujourd'hui. Cela diminuera la petite réunion de famille. Julie va garder Lactance pour le faire soigner pour son infirmité d'urine. Le docteur veut qu'il soit à la maison, vu que la chose augmente plutôt que diminuer, cela le rend blême et chétif. Il est certain que c'est faiblesse dans la nature, mais que le D^r Nelson prétend guérir.

Pour en venir à M. Debartzch, il disait la semaine dernière que Stuart serait acquitté indubitablement, que sir James Kempt le gardait chez lui, intriguait pour nuire à M. Viger dans l'opinion du ministre, etc. ; ensuite, que la Chambre d'assemblée avait été bien trop loin dans le bill des Fabriques, qu'elle ne devait pas mépriser le Conseil, qui savait bien parler quand il le fallait. Il disait ceci à des prêtres, et, samedi, il est convenu que les notables devaient faire l'élection des marguilliers. Ainsi les prêtres lui tournent le dos de nouveau. Que le juge Sewell⁷⁵ devait rester dans le Conseil, mais que le Conseil devait être aboli plutôt que d'être électif et que, tant qu'il existerait, le juge devait y être ! Rappelez-vous ce qu'il nous disait le jour où nous partîmes pour les funérailles du D^r Labrie⁷⁶ : qu'il fallait

⁷⁵ Jonathan Sewell (ca1766-1839), né au Massachusetts, avocat à Québec en 1789, juge en chef du Bas-Canada en 1808, conseiller exécutif jusqu'en 1830. *DPQ*.

⁷⁶ Jacques Labrie (1784-1831), médecin patriote, écrivain, député de Deux-

abolir le Conseil ou le rendre électif. Il était ferme, ce jour-là, mais aujourd'hui il change et crie aussi indécemment que les ennemis du pays. J'ai vu de bons Canadiens qui commençaient déjà à se décourager et à croire que M. Viger ne faisait pas son devoir, mais les dernières nouvelles montrent la vérité des allégués de ce grand censeur ! de cet *ami de la vérité, de ce bon et vrai patriote* ! La jalousie le ronge ou la légèreté de caractère est cause de sa tergiversation.

En réalité, plus je réfléchis à la conduite de la Chambre, plus je sens le mal qu'elle fait au pays. Comment pourra-t-on réparer cela en Angleterre ? Le gouverneur, Sewell & cie vont écrire que le pays est pour eux, que nos assemblées sont composées de quelques têtes chaudes, mais que la Chambre étant prononcée qu'il faut en profiter et faire de suite une fournée de conseillers pour maintenir le système actuel, et on aura soin d'y mettre de ces Canadiens qu'une sottise vanité rend si faibles pour avoir le titre d'honorable ! Quelle pitié, quelle misère ! Est-il possible que de mes compatriotes il s'en trouve un si grand nombre qui sacrifient le bien public à leur ambition et intérêt personnel ? Est-il possible que Dieu veuille nous abandonner ? Notre cause est juste, la liberté peut seule adoucir le sort de l'homme ici-bas. Non, non, le ciel sera pour nous si nous sommes fermes et courageux.

Je vais, ce soir, à l'assemblée et demain je vous en rendrai compte. J'ose me flatter qu'elle sera très nombreuse et respectable. Qui fera remuer les comtés ? Ces gens-là paraissent stupéfaits. Neilson, le brave homme, il ne sait pas quel mal il a fait à la cause du pays. Chacun des tièdes te cite pour *s'exculper*. Dites-lui de ma part que s'il m'eût tiré tous les sangs que j'ai, il m'eût moins affligé que

Montagnes, décédé le 26 octobre 1831 à Saint-Eustache. La signature de LJP est au registre de sépulture, de Saint-Eustache, le 29 octobre 1831, et aussi celle d'Augustin-Norbert Morin. DPQ.

de le voir figurer avec les tièdes et même les ennemis jurés des libertés du pays. Quelle raison peut-il avoir pour avoir voté ainsi ? La peur, la crainte de trop déplaire, je ne puis le croire. Pour les autres, rien ne me surprend.

Finissons ce triste sujet. Que la Providence préservera mon cher pays de l'anarchie, qu'elle éclaire les esprits sur leur égarement et les ramène à des sentiments plus patriotes et plus dignes de citoyens libres.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 28 janvier 1832

Cher frère,

Méritez-vous bien ce titre de cher et de frère ? Je ne le crois pas, car vous êtes pire que ci-devant : vous ne vous contentez point de m'insulter, mais vous exigez qu'en revanche je vous écrive ponctuellement et ce, pour vous procurer l'occasion d'exercer votre sarcasme avec plus de vigueur. Ce que vous mériteriez serait de ne point vous parler de votre chère moitié, ni de vos enfants, ni autres parents.

Quel fruit retirerai-je de cette conduite ? Rien autre chose que d'avoir fait de la peine à un méchant frère. Mais moi, qui veux être meilleur chrétien que vous, je veux oublier toutes vos malices, vous pardonner tous les reproches que m'attirent vos lettres par les recommandations que vous y faites de me chapitrer. Cependant je suis tellement habitué à toutes ces tirades qu'elles ne me font plus

d'impression. Ainsi, consolez-vous, mon chagrin est de peu de conséquence et mon repentir bien moindre.

Julie prend ses repas à table avec la famille depuis jeudi dernier. Elle est bien, quoiqu'encore faible. En cela, rien qui étonne pour elle. Son petit Léonide est toujours bien, point de malice, *chose extraordinaire pour un Papineau*, il continue à bien dormir, il est en bon embonpoint et joli, puisqu'il est l'image ou la copie de la petite Dada. Amédée est bien, il a reçu la place de 5^e, et, cette semaine, celle de 4^e. Il faudra le récompenser de ses efforts. Lactance est à la maison, se soignant pour son infirmité. Il dévore les livres, il passe la journée à lire. C'est un heureux présage pour le futur. Imaginez-vous si la mère proclame l'excellence de son Lactance sur les autres ! M^{lle} Dada toujours agréable et fine, ne manquant ni d'appétit, ni de malice, ni de gaieté, amuse et divertit la maisonnée. Elle parle souvent de son cher papa qu'elle reverra avec plaisir. M. Gustave est toujours de mieux en mieux, joli, grandissant en taille et malice. Il devance de beaucoup son âge par son esprit. Il parle franc et raisonne si bien. Ma chère maman est très bien, elle est ferme comme un rocher contre les notables ; votre malice l'amuse mais ne la convertira point. Vos bons parents sont très bien. M^{me} Dessaulles et M^{me} B. Papineau partent aujourd'hui pour leurs demeures respectives. Vous voyez que toute la famille est bien, sans omettre la famille de ma tante Amiot ; M^{me} Lagrave court la Rivière-Chambly.

Nous avons eu, jeudi dernier, la visite de Rosalie et son mari⁷⁷. Ils se sont rendus pour le déjeuner et sont repartis après le dîner pour aller coucher à Verchères. Ils étaient très bien. Elle a une petite

⁷⁷ Rosalie Bruneau (1802-1864), a épousé (Verchères, 22 septembre 1830) François-Xavier Malhiot, seigneur de Verchères, coseigneur de Contrecoeur. Sœur de Julie et de Théophile.

fille si bonne qu'elle la laisse la journée entière sans qu'elle s'impatiente de ne point téter ; elle [est] d'une graisse extraordinaire.

Je ne vous ai rien écrit jeudi de notre assemblée, parce que cette visite m'en a empêché, et d'ailleurs je ne vous en aurais dit que peu de chose. Elle a été très paisible dans ses procédés ; quelques têtes folles, après son ajournement, ont été par les rues criant à la réforme, etc. *La Minerve* vous en dira bien plus qu'elle en aurait dû dire. Je ne vois rien d'utile dans ces processions. On y a chanté étourdiment *La Parisienne*, *La Marseillaise*, etc. Mais nos Écossais sont un peu moins méchants que votre juge en chef. Ils ne se sont point effrayés de ces bagatelles. Le *Herald* d'aujourd'hui demande cependant aux magistrats de mettre ordre à ces processions, vu que tout le monde n'a pas les nerfs aussi forts que lui pour supporter ces cris et applaudissements-là. J'aurais voulu que l'assemblée eût passé une résolution exprimant la douleur qu'on avait de la perte des résolutions de M. Bourdages. Le D^r Nelson dit qu'il demandera une autre assemblée après la session pour que les membres y assistent et donnent [] pour cet acte de faiblesse. Mais la chose est impossible, les [] n'y viendront point.

Je suis peiné de voir ici l'opinion publique censurer fortement le brave M. Neilson, de Québec, qui est traité de traître, lâche, hypocrite, etc., partout on lui en donne sur les quatre faces. Quesnel était déjà dégradé dans l'opinion des gens, personne n'y avait de confiance. Cuvillier a mis le comble à son impopularité. Chacun le qualifie du titre d'homme vindicatif, d'esprit de parti, de jaloux, etc. Son règne est fini. On attribue son vote à sa haine contre M. Viger. M. La Fontaine, M.P.P., en a fait ici un triste portrait ; il a été corroboré par le D^r Demers. Le D^r Nelson en pense tristement quoiqu'il ne le dise pas bien ouvertement. Tracey en a écrit des détails assez affligeants

pour sa famille et ses amis ; il croit son esprit attaqué aux discours qu'il lui a tenus.

Adieu, cher frère, soyez moins méchant, toujours bon patriote, bon époux et père tendre, le ciel sera pour vous et les hommes aussi.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 1^{er} février 1832

Cher frère,

Le mauvais temps d'hier et du jour précédent a mis nos chemins hors d'état ; aussi la poste n'est pas encore arrivée et il est 3 h, après-midi. Ainsi nous n'avons pas de lettres de vous : cela rend le temps long et ennuyeux.

Du côté de la santé, tout va bien, femme, enfants, mères et père sont tous très bien, passant le temps avec assez de gaieté.

Julie a, ce soir, invité toute la famille à prendre le thé et passer la soirée chez elle : preuve que la santé et les forces sont bien revenues. Nous y donnerons viande chaude et vins de Madère et de Porto, nous y boirons à votre santé, puisque la Providence veut que vous soyez séparé d'avec nous, et c'est la seule consolation que nous puissions nous procurer de votre absence.

Quant aux affaires politiques, la tiédeur de la Chambre paraît avoir indigné les gens, mais ne les stimule point assez, tout le monde crie et on ne prend point de parti. Il aurait fallu censurer hautement et sans délai la majorité tergiversante de cette Chambre.

Je n'ai rien qui mérite votre attention ; les nouvelles, nous les attendons de vous. Adieu, cher frère, santé, courage et résignation. Vous avez bien travaillé, vous en êtes peu récompensé, mais c'est souvent là le partage de l'homme public et du patriote. Et quand on aime son pays, ces sacrifices sont faciles à supporter.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 4 février 1832

Cher frère,

Je n'ai que le temps de vous dire quelques mots, car Julie devait encore vous écrire aujourd'hui, mais le départ de sa gardienne, M^{me} Dauphin, lui a donné trop d'occupation pour aujourd'hui. En réalité, je n'ai jamais vu Julie si bien en si peu de temps : elle avait aujourd'hui de belles couleurs. M. Léonide aura la force corporelle et mentale, j'espère, pour faire un patriote brave et sage ; cet enfant est charmant, il annonce déjà quelque chose, quoiqu'il ne soit âgé que d'un mois. Amédée, Lactance, Ézilda et Gustave sont très bien, ma chère maman aussi, vos bons et respectables parents le sont aussi.

Rien de nouveau, sinon que le rejet de la liste civile, pour la vie du roi, a réjoui tout le monde⁷⁸ ; cela met un peu de baume dans le sang et prouve que la Chambre n'est pas tout à fait pourrie. Le

⁷⁸ « L'Assemblée refuse de voter le paiement, pour la durée de vie du roi, d'une liste civile de 5 900 louis qui couvre le salaire du gouverneur, de son secrétaire, du secrétaire de la province, du Procureur général et du Solliciteur général. » CP, 23 janvier 1832.

comté de M. Quesnel se propose de lui donner la pelle à la prochaine élection et, ce qui a fait remuer les gens, c'est qu'on disait, ces jours derniers, que vous seriez dissous. Le D^r Nelson saute de joie, vous proclame comme le seul homme franc, honnête, invincible et assez brave pour résister au gouvernement. Il dit hautement que, sans vous, cette liste civile eût passé. Il est monté contre Cuvillier et Quesnel à un point qu'il veut les dénoncer au public, l'un comme trop jaloux pour rendre justice à la cause publique, et le dernier comme trop avare et pusillanime pour être honnête. C'est curieux de l'entendre faire sa critique. Il a les médailles de Tracey et Duvernay déjà rendues chez lui, il en veut faire du train à leur retour. « Il faut que ces femmes tremblent », dit-il, en parlant du Conseil.

Adieu, cher frère, le ciel est pour nous, combattons la bureaucratie, nous la réduirons au néant avec un peu de persévérance, et espérons que nos compatriotes se déferont de tous préjugés en face de ces titres d'honorables, etc., qu'ils sentiront la sottise qu'il y a à se croire de grands hommes quand le titre d'honorable figurera devant leur nom.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 7 février 1832

Cher frère,

C'est encore la main noire du noir secrétaire de Julie qui a le courage de vous écrire, après toutes vos malices qui n'ont d'autre effet chez lui que d'exciter sa pitié, sa commisération. Il vous plaint, son cœur

est trop sensible pour vous refuser des nouvelles de votre famille, qui absorbe tous vos moments, qui concentre toutes vos pensées et vos désirs.

Je n'ai heureusement que du bon, du très bon à en dire : la santé, la gaieté et le bon appétit ont été le partage de cette troupe joyeuse depuis plusieurs jours. Et pour preuve de cela, c'est que votre femme a encore tenu chez elle compagnie de famille, dimanche dernier. Elle a fait danser jeunes et vieux, au grand scandale de ses voisins. Sa sœur Luce⁷⁹ et son époux jouaient piano et violon, M. le Parisien Donegani se croyait à Paris, nous a-t-il dit ; la bonne et aimable tante Amiot avec le père Ignace [Robitaille] ont dansé un *menuet* du bon vieux temps, la jeunesse contredansa, etc. M. Lactance y a très bien figuré ; le voisin Jacques [Viger], avec son amabilité ordinaire, a sonné de son cornet plusieurs chansons propres à amuser une compagnie qui ne cherchait qu'à rire et à danser. Mais quelle aurait été notre joie si le maître de la maison y eût été ! Nous ne l'aurions point vu danser, mais nous aurions entendu ses sons mélodieux et le champagne aurait couronné l'œuvre et ravi nos dames jusqu'aux cieux ! Auriez-vous cru votre femme capable de donner occasion à tant de débauches ? Il est vrai que c'est une dévote : ces belles et bonnes âmes se donnent beaucoup de licence.

Je ne puis pas m'imaginer où Doucet peut avoir pris cette nouvelle pour M^{me} Duvernay (il est probable que Bacchus le faisait rire aux anges quand il a écrit cela). M^{me} Duvernay était malade assez, lors du départ de son mari, pour garder sa chambre ; elle n'a pas été

⁷⁹ Luce Bruneau (1797-1857), née à Québec, baptisée avec les prénoms d'Anne-Luce, a épousé (Verchères, 24 janvier 1825) Toussaint Cherrier, musicien, organiste, fils de Benjamin-Hyacinthe-Martin Cherrier, arpenteur, et de Marguerite Richer/Laflèche. À son mariage, Luce signe son nom : « Luce-Caroline-Eugénie Bruneau ». Sœur de Julie et de Théophile.

une minute en danger. J'ai été ce matin chez elle, elle a beaucoup de mieux, elle reprend ses forces ; mais personne en ville ne l'a jamais dite ni crue bien malade. Son médecin même dit le contraire.

Chez votre papa, toute la famille est bien. Il a, hier, réglé définitivement la succession Berthelet⁸⁰. Le D^r Kimber⁸¹ et sa dame étaient ici pour cet effet.

Rien de plus intéressant. Recevez les amitiés et bons souhaits de toute la famille.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 18 février 1832

Cher frère,

C'est encore aujourd'hui la main noire du noir secrétaire de Julie qui vous écrit ; elle devait le faire elle-même, mais une légère indisposition l'en empêche. Elle a sorti aujourd'hui pour la première fois, elle a été au collège voir le petit Amédée. Il paraît que la secousse de la voiture l'aura affaiblie, mais elle espère ajouter, nonobstant cela,

⁸⁰ Cette succession Berthelet ne fut pas simple à régler. Nomination d'experts par Félix Vinet-Souligny, exécuteur, et dame Marguerite Viger, veuve de Pierre Berthelet, ZJT, 4 juillet 1831. Et aussi procès-verbal des immeubles de la communauté de feu Pierre Berthelet et dame Marguerite Viger, sa veuve, par Joseph-Athanase Normandeau et Charles Lamontagne, ZJT, 11 août 1831.

⁸¹ René Kimber (1786-1843), médecin, fils de René Kimber et de Josephite Robitaille, a épousé (Montréal, 29 octobre 1811) Apolline Berthelet, fille de Pierre Berthelet et de Marguerite Viger.

quelques lignes à ma lettre, si elle se trouve plus forte. J'espère que ceci ne vous causera aucune inquiétude.

Quant à la santé de la famille, elle est toujours bonne. Votre retour ne fera que l'augmenter par l'ennui qu'il fera disparaître, mais je vois que nous sommes obligés de [ne] vous attendre qu'à la fin de la semaine prochaine, tant votre Conseil est paresseux, lâche et nuisible.

La Minerve de jeudi [16 février] contient une communication bien indiscreète, qui fait peur ici aux pusillanimes, qui servira de moyen de trouble et de persécution peut-être à nos ennemis. J'ai eu occasion de voir [Léon] Gosselin, ce matin, qui m'a dit qu'il allait faire un paragraphe pour lundi qui détruirait cet écrit. D'ailleurs, je lui ai dit que je n'admirais pas beaucoup *La Minerve* depuis longtemps. Les remarques éditoriales sont si grossières et si véhémentes qu'elles ne peuvent produire aucun bien. Ces étourdis ne réfléchissent point que nous avons un agent en Angleterre qui pourrait être vu d'un mauvais œil après tous ces écrits outrés, qui peuvent être considérés en ce pays-là comme des écrits révolutionnaires. Nos ennemis politiques ne manqueront point d'en tirer tout le parti qu'ils pourront à cette fin. Espérons que le tout se réglera pour le mieux et que nous aurons bien vite des assemblées dans tous les comtés pour demander un Conseil électif : c'est là le seul et unique remède à nos maux.

Je n'ai rien de plus particulier à vous mander. Notre ville, à votre retour, sera toute en mouvement pour le triomphe des prisonniers⁸². J'espère que le D^r Nelson aura assez d'influence pour

⁸² Les prisonniers Ludger Duvernay, journaliste, et Daniel Tracey, propriétaire du journal *The Vindicator*, emprisonnés à Québec, du 17 janvier au 25 février 1832, pour avoir écrit qu'il fallait abolir le Conseil législatif, qui était une nuisance. Une grande fête fut organisée pour souligner leur retour à Montréal.

empêcher le drapeau tricolore et les cocardes, et alors le convoi sera composé de plus de citoyens respectables et en plus grand nombre.

Je suis avec estime et considération votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Le 25 février 1832, la 2^e session du 14^e Parlement est prorogée par le gouverneur Aylmer. Les travaux de la Chambre reprendront le 15 novembre 1832 (3^e session du 14^e Parlement).

Déposition judiciaire

Montréal, 29 mai 1832

District de Montréal ; province du Bas-Canada.

Théophile Bruneau, écuyer, avocat, résidant à Montréal, après serment prêté sur les Saints Évangiles, dit et dépose :

Qu'il était présent au poll, lundi le vingt et unième jour de mai, qu'il y est demeuré la plus grande partie de la journée ; qu'il était présent à la clôture du poll qui eut lieu à 5 heures de l'après-midi ; qu'il était présent lorsque les troupes arrivèrent sur la place d'Armes, vers 3 h, et qu'alors il régnait une paix profonde. Pour

preuve de ce fait, c'est qu'il a vu voter M^{me} Ladouceur et que deux ou trois autres voix furent prises ensuite de celle-là, à sa connaissance personnelle.

Vers les 4 h, ce jour même, il s'aperçut que le nombre des connétables spéciaux (armés de bâtons bleus) s'augmentaient à vue d'œil ; ils lui paraissaient animés et toujours prêts à engendrer querelle au parti de M. Tracey, entre autres il remarqua les nommés [Louis] Malo, huissier ou connétable de la police (qui avait figuré le premier jour de l'élection comme batailleur), M. Charles Try⁸³, meublier, et un jeune M. *Farquar*⁸⁴ étaient de ceux qui montraient le plus d'empressement à la chicane ; qu'il a en effet vu ce même jour Malo aux prises avec un homme du parti de M. Tracey, quelque temps avant la clôture du poll, qu'il [a], ledit déposant, voyant que cette querelle allait conduire à une bataille plus générale, requis M. Delisle, le grand connétable, de venir faire cesser le trouble occasionné par ce Malo, ce qui fut fait par M. Delisle.

Un instant après, M. Benjamin Holmes, juge à paix, fut requis par M. Joseph Normandeau d'éloigner entièrement du poll ce même Malo, qui ne faisait que troubler la paix. Ce fut à cette époque que le déposant vit clairement que la présence des *troupes*, le grand nombre de connétables, armés de bâtons bleus, et la présence des magistrats excitaient l'indignation publique, le peuple murmurait hautement de la violation que l'on faisait de la loi de l'élection ; et ledit déposant ne douta plus alors, par *l'attitude menaçante de ces connétables* et de quelques autres partisans de M. [Stanley] Bagg,

⁸³ Charles Eldrick Try (1791-1850), né en Angleterre où il a épousé (Martin, Kent, 14 septembre 1815) Ann Crockford. Meublier à Montréal.

⁸⁴ John Fackrell, ciseleur, sculpteur, engagé par Charles Try, *cabinet maker* et *upholsterer*. HG, Engagement de John Fackrell à Charles Try, 8 juillet 1824, minute 5262.

qu'à la sortie du poll ces derniers trouveraient les moyens de faire une bataille dont les suites seraient funestes, parce qu'il y avait là des troupes.

Il se détermina d'aller trouver l'officier rapporteur et lui faire part de ses craintes. Rendu au poll, il requit M. l'officier rapporteur de dire aux électeurs présents si c'était à sa réquisition que les troupes étaient venues. L'officier rapporteur déclara alors que non, qu'il avait simplement demandé une augmentation de connétables spéciaux, que les magistrats faisaient cela de leur autorité, et « adressez-vous à eux, ajouta-t-il, ça ne me regarde pas ».

Ledit déposant lui répliqua que tout au contraire, s'il arrivait quelque accident fâcheux, il en rendrait compte devant Dieu et les hommes, car la paix dépendant de son autorité, qu'en éloignant les troupes et surtout les connétables spéciaux il n'y aurait plus rien à redouter.

Qu'il a vu sortir à 5 h et quart M. Tracey du poll, accompagné d'un grand nombre d'amis, qu'ils défilèrent le long de la maison de la Fabrique et de celle occupée par M. Henderson et que, rendus au coin de cette dernière, ils prirent la route de la rue Saint-Jacques, qu'il est demeuré sur la place d'Armes, vis-à-vis la maison de M. Dillon, redoutant toujours les attaques des connétables spéciaux sur le parti de M. Tracey ; qu'il était demeuré sur la place d'Armes, en arrière de la foule de ceux qui reconduisaient M. Tracey, déjà avancé dans la rue Saint-Jacques, une vingtaine ou plus de ses partisans, qui criaient : « Hourra ! Vive Tracey ! », il remarqua un Irlandais, à ce qu'il croit par sa prononciation, qui criait Hourra plus fort que les autres et bien près des connétables ; au même moment il vit lesdits Charles Try, meublier, et le jeune *Farquar* [Fackrell], tous deux connétables spéciaux, fondre sur cet homme et l'assommer avec leurs bâtons bleus ; il a en effet succombé sous leurs coups ; il vit aussi

Malo, autre connétable spécial, aux prises avec d'autres partisans de M. Tracey, enfin il s'ensuivit un engagement général, les coups de bâtons et le grand nombre de ces connétables firent retraire les partisans de M. Tracey qui, rendus vis-à-vis la Banque, jetèrent des pierres pour se défendre des coups de bâtons. Les connétables rétrogradèrent, et, rendu sur la place d'Armes, il vit les troupes s'avancer. Les partisans de M. Tracey s'enfuirent par la rue Saint-Jacques et les connétables les poursuivirent de nouveau en leur jetant des pierres. Ce fut alors qu'il entendit, à sa grande surprise, la décharge des troupes sur les fuyards. Il ne pouvait pas même se le persuader que quand, en regardant autour de lui, il vit Casimir Chauvin étendu mort et blessé à la tête d'une balle et, à quelque distance de l'autre côté de la rue, étaient aussi étendus les nommés Languedoc et Billette.

Et ledit déposant ne dit rien de plus et a signé, lecture faite.

T. Bruneau, avocat

Assermenté par-devant moi
ce 29^e jour de mai 1832
Jos Roy, J.P.

* * * * *

Montréal, 19 novembre 1832

Cher frère,

[] Le discours du gouverneur, tout insignifiant qu'il soit, ne laisse pas que de choquer les deux partis : les bureaucrates, de ce qu'il promet une longue session, et nous, patriotes, de ce qu'il insiste tant sur la

paix après avoir lui-même cassé les vitres. Ses louanges au clergé en général sont hypocrites. Il sait tout le contraire. Le sien n'a montré que craintes et de l'éloignement pour les malades. Il ne donne aucune raison pour n'avoir pas exigé la quarantaine des premiers vaisseaux chargés d'émigrés. Il s'en donne bien de garde, espérons que la Chambre ne l'oubliera pas. Elle a mille raisons de lui en demander un compte rigoureux.

Nous nous flattons que la nomination de M. Dominique Mondelet au Conseil exécutif va dessiller les yeux de M. Quesnel, qui aurait dû avoir cette place ; son âge, son ancienneté dans la Chambre, ses connaissances légales et ses talents doivent le faire passer en avant. Cette nomination de Mondelet est ridicule. Un jeune homme aussi jeune⁸⁵ appelé au Conseil exécutif est sans exemple et ne peut avoir été que le fruit d'une basse intrigue. Chacun en parle avec indignité. À quoi ont donc servi toutes les complaisances, les sacrifices d'opinions, etc., de M. Quesnel, qui aurait pu, par exemple, se faire honneur dans l'affaire du 21 de mai, au lieu de sacrifier les intérêts du pays et de ses compatriotes en particulier, pour ne pas déplaire à une administration qui le rejette si mal à propos aujourd'hui ? Que ses amis lui fassent sentir cela, ils lui rendront service.

Adieu, cher frère, bon courage et bonne santé, rien ne doit vous inquiéter ici ; à part de maître Hamilton, notre bourgeoise serait bien et nous aurions probablement la paix. Écrivez-moi ce qu'il faudra faire à son égard pour lui faire faire son ouvrage. Julie vous fait ses amitiés, M^{lle} Ézilda également, et qu'elle s'ennuie de son cher petit papa. Je suis avec estime et considération votre affectionné frère.

⁸⁵ Dominique Mondelet a eu 33 ans en 1832.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 21 novembre 1832

Cher frère,

Nous avons enfin reçu une lettre de vous qui a été agréable, vu que vous vous êtes rendu si bien et en si peu de temps. Julie a été très contente de vous voir à bon port, et la politique l'occupe tout autant que les patriotes. Vos enfants sont très bien, parlent souvent du papa et espèrent le revoir bientôt. Amédée se distingue : il remonte à la tête de sa classe, il est 4^e ; Lactance, 5^e. Ils vous font respects et amitiés. Votre papa n'est pas encore de retour. M. Louis Viger est beaucoup mieux, il a marché hier dans sa chambre.

J'ai vu ce matin M. Joseph Roy, qui est très bien portant et disposé à descendre au premier signal. Il désire que nous descendions avec lui, c'est-à-dire les quatre qui ont fait leurs dépositions et sur lesquelles il a émané son *warrant*. J'ai vu aussi Tavernier. Chacun se prépare au voyage. M. Roy prétend qu'on le supporterait dans son propre témoignage. Quant à moi, je suis occupé à écrire l'histoire entière de l'élection afin de n'être pas dans l'embarras, rendu à Québec. J'en ai communiqué une partie à M. Roy, qui corrobora la plus grande partie de ces faits-là. Enfin, nous nous occupons à tout recueillir pour obtenir justice. Fasse le ciel que nous l'obtenions.

La nomination de M. Mondelet indigne de plus en plus, et les souhaits les plus ardents se forment pour que la Chambre le renvoie à ses électeurs, qui lui donneront une décharge de représentant pour le futur.

Adieu, le temps presse, et je n'ai que le temps de vous dire que
votre femme vous fait ses amitiés, ainsi que le reste de la famille.
Votre affectionné frère.

T. Bruneau, avct.

* * * * *

Montréal, 1^{er} décembre 1832

Cher frère,

J'ai la satisfaction de pouvoir vous écrire aujourd'hui de meilleures nouvelles de la maladie de la pauvre Julie, que je n'avais laissée que légèrement indisposée, mercredi dernier, lorsque je suis allé à Sainte-Geneviève pour les funérailles du pauvre Téléphore Kimber⁸⁶ []soir, elle était dans une fièvre [] plusieurs reprises, hier, il y avait beaucoup de mieux. Je pensais que c'était peut-être les fièvres, mais le D^r Nelson dit positivement que non, que cette maladie vient du chaud et du froid qu'elle a endurés, et surtout de bile, et ce qu'elle a vomi n'était autre chose que cela. Aujourd'hui, elle a encore plus de soulagement, quoiqu'elle soit en médecine. Elle en prendra une autre lundi matin. Le docteur lui a dit :

– À présent que je vous tiens, je vais vous purger suffisamment, pour éviter ces excès de fièvres.

⁸⁶ Antoine-Téléphore Kimber, notaire, fils de René Kimber, de Trois-Rivières, et de Marie-Josèphe Robitaille, avait épousé (Sainte-Geneviève, 3 juin 1828) Marie-Anastasie Berthelot, fille de Charles-Alexis Berthelot et de Charlotte-Adélaïde Champlain. Louis-Joseph Papineau et Ignace Robitaille étaient présents à ce mariage, dont l'officiant était René-Olivier Bruneau. Antoine-Téléphore Kimber, décédé à Rigaud, est inhumé à Sainte-Geneviève le 29 novembre 1832, âgé de 28 ans. Présence de Théophile Bruneau, de Jean-Baptiste Dumouchel, etc.

Il n'y a pas de doute que tout le trouble qu'elle s'est donné depuis votre départ, en nettoyant, et les contretemps que lui ont causés les ouvriers sont causes de cette dernière maladie. Elle me prie de vous dire qu'elle sent bien qu'une fois bien purgée elle sera parfaitement bien et que ce ne sera pas long ; le docteur en dit autant. En mon absence, M. Augustin⁸⁷ était auprès d'elle. Vous voyez qu'elle n'a pas manqué de secours. Mon oncle Robitaille et Delphine ne l'ont point abandonnée non plus. (Tous nos châssis doubles, contre-portes et nos poêles sont posés et chauffent sans fumer).

M^{lle} Ézilda est très bien, continuant son école. Elle parle souvent de son cher petit papa, que c'est tannant quand il n'y est pas, elle s'intéresse vivement au rétablissement de sa chère petite maman. M. Gustave est gros et toujours méchant, mais bien moins incommodé depuis que la mère l'a repris avec elle. Il dort la nuit entière et est de bien meilleure humeur le jour. Le petit Ernest, doux à son ordinaire, est aussi bien portant. Amédée et Lactance sont bien. J'ignore leurs places de cette semaine, mais ma lettre de lundi vous en instruira. Voyez, nous touchions au moment d'être heureux, nos réparations finies, la famille en santé, quand ce malheureux revers a pris à Julie. J'espère que quatre ou cinq jours de plus la mettront très bien, qu'elle se ménagera plus []

En allant au service de Kimber, j'ai eu le soin de passer par Lachine et la Pointe-Claire. Je suis arrêté chez M. Ducharme⁸⁸ et le

⁸⁷ André-Augustin Papineau (1790-1876), frère de LJP, sera notaire en 1833.

⁸⁸ Jean-Marie-Léon-Léandre Ducharme (1817-1897), né à Lachine, fils de Louis Ducharme et de Julie Roy-Lapensée. Marchand à Montréal. Patriote qui sera exilé en Australie en 1839. Après son retour d'exil, il épousera (L'Assomption, 18 février 1847) Odile Pelletier, fille de Joseph Pelletier et d'Élisabeth Hamelin. *JPEA*. Auteur du *Journal d'un exilé politique aux terres australes* (1845), réédité en 1968 et 1974. « J'ai le plaisir de rencontrer chez papa l'un des exilés à la Nouvelle-Hollande, le seul qui nous ait rapporté une relation écrite de ce long voyage, un jeune

capitaine Vincent. Mondelet n'y était pas en odeur de sainteté⁸⁹. Je leur ai expliqué les motifs que nous avions de soutenir la majorité de la Chambre dans son expulsion. Ils se sentent bien et se sont engagés de prévenir leurs gens. À la Pointe-Claire, j'ai été chez le capitaine Allard et Leblanc, et chez deux messieurs Valois, qui tous ont promis de se joindre à nous ; à Sainte-Geneviève, M. Berthelot⁹⁰, le notaire Jobin⁹¹ avaient déjà préparé les voix ; à Saint-Laurent, le peuple en masse maudit Mondelet. Le D^r Deschambault de la Pointe-aux-Trembles et les capitaines Archambault étaient à notre assemblée hier au soir, chez le D^r Vallée⁹². Ils sont chauds et travailleront hardiment ; le capitaine Flamme⁹³, de la Rivière-des-Prairies,

homme, M. Ducharme, dont le journal vient d'être publié par l'éditeur de *L'Aurore*. Il est maintenant commis chez un marchand de cette ville, M. Desmar-teaux. » *JFL*, 12 octobre 1845. La parution du livre de Ducharme est soulignée dans *L'Aurore des Canadas*, 4 octobre 1845, p. 2.

⁸⁹ Dominique Mondelet, qui a pris position contre Daniel Tracey en mai 1832, est nommé au Conseil exécutif en novembre 1832, et sera expulsé de la Chambre par la majorité patriote. *DBC*.

⁹⁰ Charles-Adrien Berthelot (1803-1851) est né à Sainte-Geneviève (Pierre-fonds), fils de Charles-Alexis Berthelot, marchand, major de milice, et de Charlotte-Adélaïde de Champlain. Notaire de 1827 à 1848, il a épousé (Sainte-Geneviève, 8 janvier 1828) Catherine Delvecchio, fille de défunts Pierre Delvecchio, aubergiste de Pointe-aux-Trembles, et de Marie-Louise Beaudry.

⁹¹ André Jobin (1786-1853), notaire patriote à Sainte-Geneviève, île de Montréal, de 1813 à 1853. Il a épousé (Sainte-Geneviève, 16 février 1824) Émilie Masson, fille d'Eustache Masson et de Scholastique Pfeiffer. *DBC*.

⁹² Guillaume-Jacques-Léon Vallée (1804-1839), né à Montréal, fils de Joseph Vallée, voyageur et marchand, et de Thérèse Rodney. Médecin en 1824 ; ami du curé François-Magloire Turcot, de Sainte-Rose. Il sera incarcéré du 9 novembre au 12 décembre 1838 ; décédé un an plus tard, des suites de son emprisonnement. *MP*.

⁹³ Le capitaine François Armand dit Flamme, de la Rivière-des-Prairies. François Armand/Flamme père (1786-1863), né à Rivière-des-Prairies, fils de Pierre Armand et de Marguerite Duguay, a épousé (Longueuil, 7 octobre 1811) Louise Vincent (1795-1828). Cultivateur, marguillier, colonel de milice et actionnaire de la Banque du peuple, il sera emprisonné du 4 novembre au 13 décembre 1838. Voir

a été confessé par M. Joseph Roy : il est à nous et son influence est considérable dans le comté. Nous avons des émissaires de partis pour toutes les paroisses qui vont annoncer l'acceptation de M. Roy-Portelance⁹⁴. Quand ç'a été connu à Saint-Laurent et en ville, ç'a causé beaucoup de satisfaction. Les Canadiens de la ville n'oseront pas opposer à M. Portelance, le *marguillage* sera divisé : le père Peltier sera pour lui, il lui a promis, le séminaire n'intriguera pas, ni les autres curés, car il leur plaît, c'est un violent opposant de l'évêque. Ce titre lui vaut beaucoup pour les curés de Saint-Laurent et de la Pointe-aux-Trembles. D'ailleurs leur influence n'est de rien. Nous sommes certains de notre élection, mais il faudra une extrême vigilance, car le parti bureaucratique va employer or et argent, violence et menaces, et si l'officier rapporteur est un gueux nous aurons plus de peine à réussir.

On murmure fortement ici de voir la lenteur que vous mettez à procéder à l'enquête du 21 de mai. Cela décourage nos gens des faubourgs : ils seront moins chauds à venir à Saint-Laurent. Cherrier, M. Jos Roy. Tavernier, mon Spierce et l'autre écossais, McDonell et moi devrions être appelés de suite, car nous pourrions être de retour pour l'élection. Nous sommes tous en état de donner l'histoire entière de l'élection, sauf M. Roy, qui parlera seulement de la magistrature. Il ne faudra pas oublier le grand voyer, qui a resté tous les jours au poll, et nous aurons besoin de lui à Saint-Laurent. Le D^r Vallée doit rester pour un des derniers. Il est indispensable ici. C'est

Au temps des Patriotes, tome II.

⁹⁴ Louis Roy-Portelance (1764-1838), député de Montréal au début du 19^e siècle, voyageur, un des fondateurs de la Banque du peuple. Pressenti pour se présenter à une élection en 1832 dans Montréal, pour succéder à Dominique Mondelet, mais le gouverneur Aylmer refusa d'entériner la décision de la Chambre qui avait expulsé Mondelet ; le secrétaire aux Colonies approuvera Aylmer. *DPQ*, CP.

chez lui que le comité siège. On peut se passer de M. J. Viger ici ; les D^{rs} Nelson et Beaubien doivent aussi être retenus pour les derniers. J'ai encore trouvé un témoin important qui est le jeune John M.F. Trudeau⁹⁵, étudiant en médecine. Il a vu filer le magistrat, le 21 de mai, battant un homme et lancer des pierres. Il pourrait être appelé immédiatement. Je pourrai, lundi, vous écrire des données certaines sur les campagnes, car nos émissaires seront tous de retour et nous connaîtrons le jour des assemblées pour chaque paroisse.

Adieu, cher frère, bon courage, vous voyez que le peuple vous soutiendra. Il pense comme la majorité.

Avec estime et considération, votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 3 décembre 1832

Cher frère,

Bonnes nouvelles en tous sens : Julie a eu une très bonne journée hier ; aujourd'hui meilleure : elle s'est tenue debout, elle a même fait la toilette à ses enfants, son teint est meilleur, mais le docteur va continuer la purgation. Le patriotisme l'anime : elle a parlé, hier, politique toute la journée avec M^{me} Beaubien, les dames Viger, le voisin, Côme et J. Donegani. Vous voyez qu'elle a tenu compagnie.

⁹⁵ Jean-M.-François Trudeau (1808-1853), né à Montréal le 10 janvier 1808, sous le prénom de Jean-François, fils de Michel Trudeau, marchand, et de Claire Aussem. Il arrive à St. Louis (Missouri) au début de 1836 pour s'y installer. La correspondance conservée du D^r Trudeau nous révèle un patriote convaincu. *MP*.

M^{me} Dominique Mondelet⁹⁶ est aussi venue lui rendre visite. Tout ceci doit vous convaincre que sa maladie n'a été autre chose [].

Les enfants sont à merveille, s'amusant bien et jouissant d'un bon appétit. Votre papa est de retour depuis quelques jours de Berthier, il est très bien aussi et livré au travail plus que jamais. Julie a hâte de recevoir de vos lettres, mais elle ne se fâche point de ce qu'elles ne sont point fréquentes, vu les grandes occupations que vous avez.

Nos émissaires étaient de retour hier au soir. Ils avaient harangué aux portes des églises à l'issue des grand-messes. Pas une voix [ne] s'est fait entendre pour M. Mondelet, sauf qu'on nous dit que trois clients de M. Rouvret à la Pointe-aux-Trembles ont fait quelques tentatives pour lui, mais infructueusement. Le D^r Nelson a fait un discours à Saint-Laurent qui a été très violent et beaucoup applaudi ; le D^r Vallée a aussi bien parlé. Le D^r Deschambault, à la Pointe-aux-Trembles, a été bien goûté : il était un chaud partisan de Mondelet et, en bon patriote, il l'abandonne pour se ranger sous la bannière de la noble petite majorité de la Chambre, comme il l'a déclaré hier à l'assemblée.

Il y a ce soir une assemblée chez Lavoy⁹⁷ pour Mondelet. Maître Augustin Perrault⁹⁸ et trois autres se déclarent pour lui, s'il résigne

⁹⁶ Harriet Munro (1803-1837), fille de Cornelius Munro et de Frances Delisle, a épousé (Montréal, 18 février 1822) Dominique Mondelet, avocat, fils de Jean-Marie Mondelet et de Charlotte Boucher de Grosbois.

⁹⁷ Philippe Lavoy, propriétaire de l'hôtel Sainte-Marie, situé au courant Sainte-Marie, donc au Pied-du-Courant.

⁹⁸ Augustin Perrault (1779-1859), né à Saint-François de Sales (Laval), fils de Jacques Perrault et de Louise Boissonneau. Maître menuisier, il a épousé (Montréal, 9 septembre 1805) Louise Dubuc, couturière, fille mineure de Jean-Baptiste Dubuc et de Marie-Josèphe Roza-Barthélemy ; il a épousé en deuxièmes noces (Montréal, 28 septembre 1807) Catherine-Hélène Parthenais, fille mineure de Louis Parthenais, potassier, et de Marie-Angélique Dufresne ; et, en troisièmes

avant l'élection son siège dans le Conseil exécutif, condition à laquelle M. Mondelet ne souscrira pas. Ces derniers seront forcés de nous joindre, et d'ailleurs, sans cela, nous tenons l'élection par une belle majorité. Je le redoute pour le quartier Ouest ; c'est pour cela que je désire que nous ménagions les choses à Saint-Laurent pour ne pas augmenter nos ennemis. Je suis sur les talons d'A. Perrault tous les jours, avec Filgiano⁹⁹ ; nous le ramènerons à la raison ; en ville, il pourrait nous rendre beaucoup de services. Messieurs de la minorité sur l'expulsion de M. Mondelet verront que la majorité avait bien raison d'agir comme elle a fait et lord Aylmer apprendra que ses moyens de corruption dans la Chambre seront vains. M. Jos Roy travaille comme un perdu, cela lui redonne la santé. J. Donegani offre déjà des gageures aux partisans de Mondelet, qui ne sont point acceptées. Notre succès à Saint-Laurent pourrait bien rendre l'élection du quartier Ouest plus facile à emporter.

Plus je visite les faubourgs, plus je suis convaincu qu'il faut procéder sur l'affaire du 21 de mai : cela pourra retenir les magistrats et prouvera à nos gens que cette affaire ne retournera pas en tout comme ils le disent et le craignent.

Adieu, cher frère, recevez les amitiés de votre épouse, de votre petite fille, d'Amédée et Lactance, qui m'en ont spécialement chargé, et croyez-moi pour la vie, avec estime et considération, votre affectionné frère.

noces (Montréal, 27 juillet 1822), Agathe Gaudry, veuve de David Genovelay, marchand. Ancien député d'York, Augustin Perrault fera partie du Conseil municipal de Montréal. *DPQ*.

⁹⁹ Sans doute Nicolas George Filgiano (1796-1834), né dans les îles grecques, fils de Giacomo Filgiano et de Domenica Sitiadra, de Corfou. Marchand tailleur à Montréal, il a épousé (Montréal, 27 août 1816) Catherine Plantade, fille d'Étienne Plantade et de Catherine Hénault.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 10 décembre 1832

Cher frère,

J'ai de meilleures nouvelles aujourd'hui : M^{me} Papineau est mieux, elle est sortie en voiture avec M^{me} Coursol¹⁰⁰, qui a couché ici hier au soir, et elle va rester jusqu'à demain soir. Elle se trouve plus forte, elle a mangé d'un meilleur appétit, ces deux jours-ci. J'espère beaucoup sur l'air et l'exercice de la promenade à pied, que le docteur recommande par-dessus tout. Je vous avoue qu'elle m'a causé de l'inquiétude parce que je la trouvais en pleurs et qu'elle paraissait découragée. Heureusement que ce chagrin est disparu. Les enfants continuent à se bien porter, à bien dormir et manger. M^{lle} *Petit-Gros* :

– Fais mes compliments à mon cher petit, petit papa ; m'ennuie quand il est à Québec.

M. *Gousset* répète la même chose. Le petit Ernest est vraiment bien, nonobstant les inconvénients de la mère. Amédée et Lactance le sont aussi, et s'informent minutieusement des procédés de la

¹⁰⁰ Mélanie Quesnel (1797-1875), née à Boucherville, fille de Joseph Quesnel, marchand puis musicien et poète, et de Marie-Josèphe Deslandes. Longtemps veuve de Michel Coursol, elle épousera (Montréal, 18 novembre 1833) Côme-Séraphin Cherrier, avocat. Elle est sœur de Frédéric-Auguste Quesnel, député de Chambly, et mère de Charles-Joseph Coursol, un ami d'Amédée Papineau. Julie écrira : « M^{me} Coursol est venue ici hier soir, elle a couché ici. Elle m'a dit qu'elle attendait son frère ce soir. Je suppose qu'il va être nommé solliciteur. Elle dit qu'elle n'en sait rien. » Julie Papineau, *Une femme patriote*, lettre à LJP, 2 mars 1833.

Chambre d'assemblée, de nos élections prochaines, et disent « que ce sera une honte pour les Canadiens si nous élisons M. Mondelet, qu'il faudra repousser la force par la force. » Vous voyez que ces messieurs sont déjà bons juges de la cause du pays et qu'ils sentent l'importance qu'ont les Canadiens d'être unis. Votre papa est aussi bien que possible, il est livré au travail comme un jeune homme de 40 ans, notre politique paraît lui plaire.

Les bureaucrates applaudissent même la disgrâce de maître Armour, tant ils sont habitués à applaudir aux actes de l'administration. Cela a fort déplu aux dévots et dévotes, car leur charité chrétienne les portait à trouver bon qu'on vous déchirât, ainsi que tous ceux qui pensent comme vous. *L'Ami du Peuple*, du moins son fameux éditeur, s'en flatte et a eu l'indiscrétion de le dire. Les enfants de Cuvillier annoncent le retour prochain de leur père ; cela aurait l'air d'un homme qui craindrait de se trouver en face avec les témoins du 21 de mai.

Quant aux nouvelles d'ici et des propos et conjectures des patriotes et bureaucrates, M. Viger vous en dira plus que nous.

Nous commençons à craindre que le gouverneur ne nomme point d'officier rapporteur pour le comté. C'est dommage, car cette élection sera triomphante pour nous, mais nous imaginons une autre ruse de sa part : il a peut-être envie que celle du quartier Ouest ait lieu en même temps, espérant meilleure chance pour son conseiller exécutif, mais il sera frustré. Pour moi, j'entretiens une triste opinion de notre M. Walker¹⁰¹. Ses propos sont ambigus. Il a la mine de se soucier peu de venir en opposition à M. Mondelet : preuve de ménagement pour le gouvernement, c'est un Anglais. Le meilleur ne vaut pas beaucoup pour nous.

¹⁰¹ William Walker (1797-1844), avocat qui prit la défense de plusieurs patriotes.

Casimir Bruneau sera un fameux témoin pour nous ; il était derrière les troupes, il a vu la fusillade et les connétables se retirer en arrière la troupe, au commandement au colonel MacIntosh¹⁰².

Je vous écrirai mercredi si j'apprends quelque chose de nouveau au sujet de nos affaires.

Je suis avec estime et considération votre affectionné frère.

T. Bruneau, avct.

* * * * *

Montréal, 18 décembre 1832

Cher frère,

Je ne vous ai pas écrit au départ de M. Cherrier, parce [que] je savais qu'il était en état de vous donner tous les renseignements que vous pouviez désirer. Depuis ce temps, rien de nouveau dans la famille, si ce n'est que Julie est bien mieux, au point qu'elle nettoie sa maison d'un bout à l'autre, s'entend les tapisseries, les tapis et corniches qu'on frotte pour la dernière fois, dit-on, jusqu'au printemps. Elle vous écrira jeudi ou samedi. Les enfants sont tous bien. Lactance est en classe. Son indisposition ne venait que du froid qu'il avait enduré.

MM. Bleury et Rodier sont arrivés ici samedi dernier, et disent qu'ils ne sont que pour peu de jours. Ils ont dit que vous aviez fait un discours sur le 21 de mai qui a attiré les larmes de plusieurs. Gosselin en écrit de la sorte à Duvernay. Ceci s'est répandu par toute la

¹⁰² Alexander Fisher MacIntosh (1795-1868), lieutenant-colonel de l'armée anglaise. Voir Daniel Tracey, *DBC*. Et James Jackson, *The Riot that Never Was. The military shooting of three Montrealers in 1832 and the official cover-up*, Montréal, Baraka Books, 2009.

ville et chacun attendait *La Minerve* d'hier au soir, croyant l'avoir au long, mais point du tout : ce n'est qu'une esquisse. Il est fâcheux que Gosselin ne l'ait pas donné en entier, pour l'édification des dévotés et bureaucrates ; ce discours aurait pu avoir l'effet de faire réfléchir quelques-uns et leur faire envisager le 21 de mai sous son vrai point, comme un meurtre prémédité et volontaire.

Je suis bien avancé dans mes extraits du courant ; il y a des remarques éditoriales affreuses dans ce papier, qui respirent le désir qu'ont les étrangers de nous noyer, de nous neutraliser et même de faire de nous leurs esclaves. Les remarques sur le parti qui soutenait le D^r Tracey sont violentes et des plus irritantes.

J'espère que je serai du prochain convoi parce que mon témoignage ne dérangerait rien à l'ordre qu'ils suivent. Je commencerai par le discours de M. Cuvillier à notre assemblée chez Lavoy, où il a insulté le D^r Tracey, et que sa conduite subséquente a pleinement justifié ce qu'il avait dit, qu'il userait de toute son influence contre le D^r Tracey, qui ne convenait pas pour faire un représentant, et ensuite viendront les violences du premier jour jusqu'après le meurtre.

Je me presse à présent pour descendre parce que j'ai eu la chance de faire un bon marché avec mon cousin J. Bruneau¹⁰³, qui veut commencer vers le 15 de janvier l'inventaire de ses six magasins. Il le fait bien plus tôt que d'ordinaire, mais c'est parce qu'il craint d'être en-dessous. Et à la suite, il me donne toutes les poursuites à faire : ce petit gain me tente fort et ce n'est pas étonnant quand on en a autant de besoin, et si ce n'était pas ici à peu près

¹⁰³ Jean Bruneau (1803-1863), baptisé Jean-François Bruneau à Montréal, fils de Jean Bruneau, marchand, et de Marguerite Grant ; marchand, il a épousé (Montréal, St. Paul Presbyterian, 2 août 1831) Mary Eliza Seymour. Théophile Bruneau est présent et signe le registre. Jean Bruneau, époux de Marguerite Grant, est oncle de Théophile et de Julie.

vers ce temps-là, Casimir aura ce profit. J'ai eu occasion d'écrire aujourd'hui au jeune Trudeau. Je lui parle de ceci pour qu'il le mentionne à M. Cherrier, qui en parlera à M. Leslie, s'il le juge convenable. Je préfère cela ; vous seriez peut-être gêné de le faire parce que nous sommes parents.

Soyez convaincu que cette enquête-là fait pâlir nos ennemis et qu'elle a remis du baume dans le sang de nos bons Canadiens. Ils étaient découragés, mais on voit la gaieté renaître sur toutes les figures. Les D^{lles} Vallée et Nelson, ainsi que le père Tulloch¹⁰⁴ me sollicitent d'écrire à Gosselin pour qu'il envoie en entier votre discours. Il le taxe de paresse. Je lui écrirai demain en leurs noms. J'ignore s'il a assez de notes pour le bien rendre. Vous pourriez peut-être lui faciliter les moyens de le faire, si cela est de votre avis. Quant à moi, je crois qu'il aurait un bon effet.

Adieu, cher frère, bon courage et poursuivons la cause du pays avec activité et persévérance. Beau Petit et Gros vient de me dire :

– Fais mes compliments à mon cher petit papa, emporte des étrennes et pis bien du nanan.

Et puis qu'elle aime bien son école ; M. Gustave, présent, en dit autant.

Avec estime et considération, votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

¹⁰⁴ Augustin Tulloch père (1768-1849), marchand, de Montréal, a épousé (Montréal, 3 octobre 1791) Marie-Josèphe Hogue, fille de Jean-Baptiste Hogue et de Marie-Thérèse Fortin. Un François Tulloch passe un brevet pour apprendre le notariat auprès de Nicolas-Benjamin Doucet. PLf, 15 mars 1830, minute 1922. François Tulloch sera sous-secrétaire correspondant des Fils de la Liberté en 1837. Voir *Au temps des Patriotes*, tome I.

Montréal, 2 janvier 1833

Cher frère,

Je suis peiné que ma lettre de samedi se soit trouvée rendue trop tard pour la poste de ce jour, et, lundi, les occupations du premier de l'An m'ont empêché de vous en écrire une autre. Julie l'a fait hier, quoique bien indisposée alors. Je crois qu'elle a trop frotté et brassé ce jour-là et, hier, en allant à la basse messe, elle s'est mouillée : voilà la cause de sa fièvre. Heureusement que ce ne sera rien. Elle a fait toilette et reçu ses visites aujourd'hui ; nos petits hommes du collège sont avec nous, ils vous écriront aussi. Ils vous demandent pour étrennes, chacun, une paire de bottes sauvages, c'est-à-dire de cuir du pays (rouge). M. Jos Roy en a eu à Québec de superbe et à bon marché ; un des jeunes Lagrave vous les procurera bien, et M. Jacques Viger pourra les apporter. M. Papineau père est bien portant, ainsi que les dames Viger et le reste de la famille.

Je suis encore très pressé par l'heure. Je n'ai que le temps de vous faire respects et amitiés et les souhaits de la nouvelle année. Puisse la Providence vous conserver longtemps à votre famille et à votre pays, et que vos généreux efforts soient couronnés du succès. J'espère que Julie va continuer à se bien porter ; il ne lui faut que du ménageant, qu'elle le prenne, elle en a tout le loisir, et insistez dans vos lettres sur ce chapitre.

Tout à vous.

T. Bruneau

P.-S. Tous les enfants sont très bien.

* * * * *

Montréal, 13 février 1833

[] J'espère vous envoyer samedi, par une occasion sûre, mes extraits que j'ai été obligé d'arranger autrement, vu que je n'allais pas en témoignage moi-même, car quand j'aurais expliqué le discours de Tracey à la porte de l'église des Récollets, j'aurais produit les gazettes mêmes, avec un titre référant au numéro et à la colonne, pour excuser ce discours et prouver même qu'il était moins violent que ces écrits. Mais Laberge et Ovide Perrault doivent vous avoir transmis les leurs ; je n'ai été chargé que du courant.

Quand vous recevrez le *Herald* d'aujourd'hui, vous vous amusez bien de la lettre du D^r Nelson en réponse à celle du D^r Stephenson : il est méchant comme un petit diable.

Adieu, cher frère, rien de plus intéressant ici. Recevez les amitiés de toute la famille, et suis toujours avec estime et considération votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

[Montréal, 23 février 1833]

Cher frère,

Je vous aurais écrit plus tôt si le temps me l'eût permis ; depuis lundi, j'ai été occupé chez vous à dégeler vos pompes et le réservoir. M^{me} Papineau s'en dépêchait avec quelque raison, mais c'est de la faute de ses domestiques et non de votre ouvrier. Rien n'a cassé dedans depuis l'automne, mais il a gelé quatre fois cet hiver et, si on avait eu la précaution de vider le réservoir à l'eau tous les soirs, et arrêter les

pompes du bas, rien n'aurait gelé. À cette fois-ci, le gros tuyau des latrines l'était et en voici la raison : ils ont empli la glacière en mon absence, les portes restèrent ouvertes jours et nuits, et personne n'a arrêté l'eau. J'ai été obligé d'avoir deux hommes des pompes pour m'aider, car il a fallu tout démancher les tuyaux de [].

Julie est bien portante, elle est sortie hier pour voir les enfants du collège, qui étaient bien portants aussi. Amédée avait eu, les jours précédents, une petite fièvre, mais ce n'a rien été. Ézilda, toujours belle, douce et aimable, vous fait force amitiés et compliments, qu'elle s'ennuie beaucoup de son cher petit papa ; M. Gustave fait écho à tout ce langage. Le beau petit Léonide est passablement bien, pour les dents qui lui veulent percer ; cet enfant est d'une douceur et d'une gaieté étonnante. M. Papineau est très bien et tout joyeux aujourd'hui de l'arrivée de M^{me} Dessaulles et sa nièce Rosalie. Nous attendons d'heure en heure maman, M^{me} Malhiot et sa petite fille, et la sœur Vevette. Rosalie et Vevette ne viennent que pour deux jours. J'espère qu'on gardera maman pour quelque temps. []

* * * * *

Montréal, 23 février 1833

Cher frère,

La pauvre Julie se trouve encore malade depuis hier. Elle se proposait de vous écrire, mais elle est trop indisposée pour le faire, sa maladie lui a pris par une douleur aiguë au sein. Elle croyait que ses clefs pouvaient lui avoir causé une foulure, mais rien de cela. Le D^r Nelson prétend que c'est du froid et la preuve en est claire : c'est qu'aujourd'hui elle ne souffre plus là, qu'un petit onguent de cire et

d'huile ont fait disparaître la douleur. Sa médecine l'a rendue malade aujourd'hui, elle est faible, elle s'est aussi ressentie de son frisson. Le docteur dit que ce ne sera rien, qu'il lui faut du repos et point de maigre, chose qu'elle est bien résolue de faire. Soyez tranquille, tout ira bien, j'en suis certain.

Je pars à midi pour Verchères afin que maman se rende ici. Julie sera mieux, elle aura une personne au moins pour se désennuyer et veiller à son ménage, qui ne l'occupe que trop. M^{me} Dessaulles s'était [rendue] auprès d'elle hier, et aujourd'hui elle la trouve si bien qu'elle s'est déterminée à partir pour la Petite-Nation avec M^{me} Benjamin Papineau. Ces dames vous font des saluts et amitiés.

M. Augustin est arrivé hier au soir. M. Papineau père, les petits enfants du collège, Ézilda et les autres petits sont tous très bien. Je suis très pressé et d'ailleurs rien de nouveau à vous écrire, sinon que je souffre depuis quinze jours du rhumatisme assez cruellement. Adieu, cher frère, portez-vous bien et ne prenez pas d'inquiétude sur cette dernière indisposition de la pauvre Julie.

Je suis avec estime et considération votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 23 mars 1833

Cher frère,

[] Walker, à son arrivée ici, a dit à Porteous¹⁰⁵ (maître de poste), qui le disait hier à l'enquête à des bureaucrates, qu'il admirait vos

¹⁰⁵ Andrew Porteous (ca1780-1849), marchand, nommé maître de poste à Montréal en 1828. *DBC*.

talents et qu'il ne connaissait pas un homme plus voué à son pays que vous, que vos procédés dans l'enquête du 21 de mai étaient d'une stricte justice et bien délicats. Je me suis aperçu que Porteous était fier de dire cela ; le pauvre homme, il est vraiment patriote et n'ose pas trop le faire voir. Je suis bien aise que la chose ait été dite par Walker : il jouit encore de l'estime bureaucratique et son témoignage a plus de poids chez eux.

Adieu, cher frère. J'espère que la fin de la semaine prochaine vous réunira à nous. J'écirai lundi si je suis assuré que vous serez à Québec mercredi.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 25 mars 1833

Cher frère,

Je n'ose pas manquer la poste d'aujourd'hui sans vous écrire, vu que la plupart des membres disent que la Chambre ne sera pas dissoute avant mercredi.

Julie est toujours de mieux en mieux, sans être assez forte pour vous écrire. La maladie du petit Gustave lui donne trop d'occupations et de fatigues pour être capable de faire autre chose. Elle a hâte de vous voir ici pour partager sa misère. Nous craignons que la petite Ézilda ne soit déjà prise de cette coqueluche : elle est fiévreuse aujourd'hui et tousse un peu ; peut-être aussi n'est-ce qu'une indisposition.

M. Leslie est venu hier au midi nous donner de vos nouvelles. Il dit que vous étiez fatigué, mais bien portant ; lui paraît capable de faire autant d'ouvrage qu'il en a déjà fait.

Nous faisons des reproches à tous les membres qui arrivent parce qu'ils auraient dû rester quelques jours de plus de peur que les membres des townships ne cherchent à réduire le quorum et passer quelques mesures contre le gré de la majorité de la Chambre. Les détails que ces derniers nous donnent nous intéressent beaucoup, mais on voit que vous avez un trop grand nombre d'hommes du juste milieu.

M^{lle} Beaubien est ici depuis samedi pour faire compagnie à Julie.

Adieu, cher frère. Espérons que mercredi sera le dernier jour et que dimanche nous serons tous réunis.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 28 mars 1833

Cher frère,

Le Canadien de ce matin m'induit à vous écrire encore cette lettre, parce que je crois que vous serez encore à Québec samedi matin. Je n'ai que du bon à vous dire sur l'état de Julie : elle a été dans les magasins ce matin avec M^{lle} Beaubien, et ce, à pied. Vous voyez qu'il y a un grand mieux.

J'ai enfin vu le D^r Nelson qui me jure que Julie n'a rien autre chose que les nerfs attaqués. Il dit plus que si, quand elle se trouve étourdie, on ne faisait pas semblant de la plaindre, elle ne se

frapperait pas comme elle le fait. M^{lle} Beaubien est à la maison depuis samedi dernier pour la dissiper et lui tenir compagnie. Je l'ai prévenue de cela. Julie s' imagine que ce sont des attaques d'apoplexie ; elle se met alors dans des états de frayeur terrible. Et le docteur dit :

– Je parle de la campagne, non pas comme de nécessité absolue, mais cela ne pourra que la fortifier et, si la maladie reprend, c'est le plus sûr moyen de l'éviter.

Le petit Gustave est toujours souffrant, la petite Ézilda l'a déjà prise, mais elle l'aura bien moins fort : ça ne lui fait pas perdre sa gaieté, ni son appétit ; le petit Ernest en est exempt, mais ses dents le fatiguent beaucoup ; Amédée et Lactance sont bien.

M. Jacques Viger est arrivé d'hier ; nous ne l'avons point encore vu. On sait qu'il est bien. Nous avons aussi reçu la pochette de papiers et votre lettre. Rien de nouveau ici. M. Papineau est bien portant et très occupé ; M. Augustin travaille avec lui.

J'espère que vous serez en état de partir lundi ou mardi de Québec, car Julie trouve le temps long et d'ailleurs ses enfants malades la fatiguent beaucoup trop : ils ne veulent voir qu'elle.

Je suis avec estime et considération votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Le 3 avril 1833, c'est la prorogation de la 3^e session du 14^e Parlement par le gouverneur Aylmer. La 4^e session ouvrira le 7 janvier 1834.

Montréal, 20 janvier 1834

Cher frère,

Je vous aurais déjà écrit si j'avais pu imaginer la faiblesse coupable de mes anciens citoyens, si un honnête patriote eût pu croire à une session dans les circonstances actuelles. Pauvres Canadiens, que nous sommes à plaindre ! La jalousie, l'orgueil et la légèreté nous perdront : c'est l'héritage que nos ancêtres nous ont légué. Le voisinage des États-Unis aurait dû nous prémunir contre ces écueils. Ceci nous prouve que nous sommes ignorants et que nous ne lisons pas assez, et puis on est trop peu observateur de ce qui se passe chez les autres nations, et on peut y ajouter que c'est l'amour du gain et le manque d'industrie qui nous tiennent, l'un dans la pauvreté, et l'autre nous porte à des faiblesses. Ce sont là des faits affligeants, mais que trop réels.

Les dépêches orgueilleuses et méprisantes de M. Stanley¹⁰⁶ remplissent d'indignation et de mépris le cœur de tous les honnêtes gens ; les faibles paraissent en trembler, les hommes du juste milieu vous disent :

– Qu'a donc fait M. Viger en Angleterre ?

Les insensés ! Il a fait qu'il nous a préservés d'un plus grand malheur ; sa présence a peut-être empêché le ministre de faire passer dans le parlement britannique des mesures qui nous auraient dépouillés pour toujours de nos privilèges les plus sacrés. Voilà ce que je dis à ces hommes du centre et aux faibles dont les vues sont honnêtes :

– Prenons courage, c'est une tempête mais le vaisseau y résistera si vous êtes fermes et courageux.

¹⁰⁶ Edward Smith-Stanley, 14^e comte de Derby (1799-1869), du parti conservateur, secrétaire d'État à la Guerre et aux Colonies.

Grâce au ciel, la grande masse de nos concitoyens est animée et ne demande qu'un coup d'État de la Chambre, qui peut encore se régénérer dans son opinion, si elle passe des résolutions énergiques, si elle biffe de ses journaux les dépêches ordurières de Stanley.

J'arrive ce matin de Saint-Denis et Verchères. Ces campagnes partagent nos sentiments ; les curés ouvrent les yeux, surtout le curé de Saint-Denis blâme hautement la faiblesse de la majorité. Il m'a aussi annoncé que le curé Lefebvre, arrivant de Sorel, lui a dit que le curé Kelly avait abjuré à *L'Ami du Peuple*. M. Bédard regarde cela comme un bon augure. Il dit : Cet intrigant entraînera tous les autres qui y restent à l'abandonner.

Je vous aurais déjà adressé cette liste des jurés, mais croyant y voir plusieurs irrégularités, j'ai écrit à quatre personnes pour des renseignements, car je ne veux pas de ces « On-dit ». Ceci est trop grave pour se fier à cela. À mon arrivée à Montréal, ce matin, on m'assure que le jeune Lacombe renie formellement le langage que lui prête M. Larocque. Je ne vois que Cherrier qui puisse découvrir le fait. Je suis assez ami avec lui, mais on se défiera de moi.

Cher frère, que le pays est heureux de vous avoir ! On [n']espère que dans vous, vous êtes le soutien du peuple, courage donc ! persévérez, vous obtiendrez ; menacez et vous serez craint, car si vous priez, vous ne serez pas exaucé. Ce dernier moyen est inconnu en Angleterre, et ce, parce que M. Stanley n'a aucune notion du droit commun ni des gens, et, s'il en a, il est quatre fois coupable. Le peuple est à vous, il ne jure que par vous, il ne suivra que vous.

La pauvre Julie est encore malade, quoique beaucoup mieux aujourd'hui ; la belle « Petit-Gros » toujours aimable, pleine de santé et de gaieté, ne respire que le papa ; M. Gustave est mieux ; M. Ernest est très bien. Toute cette petite famille vous embrasse et vous chérit, reconnaît la tendresse et l'affection de son chef.

Adieu, cher frère, que le ciel bénisse vos travaux. Les vrais patriotes vous en seront reconnaissants. D'ailleurs, l'honnête homme ne travaille que pour le bien, sans en attendre de récompense.

Je suis, avec estime et considération, votre affectionné frère.

T. Bruneau, avct.

* * * * *

Montréal, 29 janvier 1834

Cher frère,

Je suis bien aise de vous informer que j'ai vu ce matin M. Larocque, de Boucherville, à qui j'ai communiqué le démenti que le jeune Lacombe lui a donné. Il en parut irrité. Il me dit :

– Je persiste dans mon allégué, où voudrait-on que j'ai été dire une chose de même sans l'avoir eue de lui ? Je suis prêt à l'affirmer sous serment. C'est dans la famille Laframboise où il me l'a dite, et cette famille n'oserait pas le nier sous serment. Je vais le voir et lui donner une verte leçon.

Je fais faire quelques recherches pour voir s'il n'aurait pas répété la même chose à La Prairie dans le même temps.

Vous allez recevoir votre liste des jurés avec la présente. Le jeune Pickel ne descend pas ; je les mets à la poste.

Je vous écris bien à la gêne, dans la cour ; je suis pressé par l'heure. Adieu, toute la famille est bien.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 8 février 1834

Cher frère,

J'ai été ce matin voir la sœur Julie, qui m'a communiqué la lettre de malice que vous lui écriviez¹⁰⁷. Mais, après avoir bien ri de toutes les malices qu'elle renferme, je me suis mis à réfléchir sérieusement sur les accusations badines et méchantes que vous portiez contre un homme qui est bien loin d'avoir vos talents et surtout vos connaissances, mais qui ne vous en cède point en dévouement ni en amour pour son pays.

La liste des jurés que je vous ai adressée est la liste corrigée de l'an dernier, car je ne puis pas imaginer que vous exigeriez celle qui les renferme tous. Dans le livre du shérif, à son greffe, où j'ai été vérifier celle que vous avez, j'y ai trouvé tout semblable à celle qu'il a déposée au greffe de la cour. Car s'il fallait vous envoyer les listes complètes, ce serait un travail de dix jours consécutifs, chose que mes occupations ne me permettent point. Nous sommes en cour du matin au soir. Toute la famille est très bien. L'heure presse ; écrivez à Julie si ma réponse n'est pas conforme à votre demande.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

¹⁰⁷ Voir la lettre de LJP à Julie, du 4 février 1834, empreinte de l'humour mordant habituel du correspondant. *LJ*.

Montréal, 21 février 1835

Cher frère,

J'ai reçu ce matin des lettres de Sorel, dont Martel Paulet¹⁰⁸ était porteur. Ces lettres et lui-même me font un triste détail des efforts infâmes que les Jones font pour corrompre les témoins dans l'affaire de l'infortuné Marcoux¹⁰⁹ ; ils ont aussi forgé des témoins contre ceux qu'ils ont fait prendre pour la cheminée démolie, la nuit précédente de l'assassinat de Marcoux. Il est de nécessité absolue que M. Cherrier et l'ami Pickel¹¹⁰ remontent de suite, si la Chambre a la pu-sillanimité de siéger, pour ne pas dire la trahison de le faire. Peltier aurait assez de bonne volonté, mais son incapacité en matière

¹⁰⁸ Martel Paulet est né à Sorel le 24 mars 1798, baptisé *Martin* Hus-Paulet, fils d'Antoine Hus-Paulet et de Marie Hus-Millet (Miet) ; parrain, Joseph Hus-Paulet ; marraine, Geneviève Antaya. Son prénom Martel lui vient peut-être de Pierre Martel, curé à Sorel, qui le baptisa. Le notaire Moïse LeNoblet du Plessis qui dressa plusieurs contrats entre 1832 et 1836 où Paulet est impliqué écrit tantôt Martin, tantôt Martel, voire Martin *Paul-Hus-Cournoyer*. Aubergiste, maître d'hôtel et commerçant à Sorel. Propriétaire du navire *Richelieu* avant 1829 et d'autres navires ensuite, aubergiste à l'hôtel Sorel, sur les bords du Richelieu à William Henry. Martel Paulet aurait sauvé la vie à plusieurs naufragés et mériterait une médaille, rapporte le *NY Spectator* du 11 septembre 1829. Martel Paulet semble avoir quitté Sorel pour la Nouvelle-Orléans en 1836 où il devient gérant de l'hôtel Carrollton Gardens, bâti cette année-là et reconstruit aussitôt, après son incendie de 1841. Sa présence est mentionnée en Louisiane, à Jefferson, sur la rive gauche du Mississippi ; il déclare être né au Canada, avoir 62 ans, être sans profession et posséder des biens évalués à 10 000 \$; il est avec Julia [], 40 ans, née au Canada. Rec. É.-U. (1850).

¹⁰⁹ Louis Marcoux (1798-1834), né à Lauzon, fils de Michel Marcoux et de Marthe Larrivée. Boulanger à Sorel, il a épousé (Sorel, 17 novembre 1826) Caroline Schultz. Tué lors d'une élection à Sorel, il est inhumé le 10 novembre 1834 ; le vicaire Pierre Ménard note à son sujet dans le registre : « Décédé depuis deux jours, de mort violente, âgé de 36 ans, muni des sacrements et secours de l'Église, une enquête ayant été sur le corps et sur ladite enquête. »

¹¹⁰ John Pickel, du parti patriote, élu député de William Henry (Sorel) en 1834. DPQ.

criminelle le rend froid. Nous tâcherons de traverser dans ce terme sur ces accusations-là.

Quant à l'affaire du meurtre, Ogden m'a paru vouloir faire les choses en règle, mais il ne faut pas s'y fier. Je lui ai mené la sœur de Marcoux ; elle est intelligente et bien persévérante ; elle lui a dit qu'elle était à Sorel lors du crime, qu'elle était venue pour réclamer justice contre cet attentat. Il lui a promis que de son côté il n'épargnerait rien des moyens que la loi autorise pour que justice soit faite. Je lui ai fourni une liste de nouveaux témoins, sans lui dire pourquoi, mais ceux-là prouveront que de l'argent, des *bottom* danses et des repas sont faits et donnés par les parents de l'accusé pour séduire les témoins dans cette affaire. Nous aurons le soin de prendre leur témoignage d'avance afin de faire faire les questions par Ogden que nous jugerons plus convaincantes¹¹¹. Je vous écrirai lundi, il est 4 h.

Tout à vous.

T. Bruneau

Toute la famille chez vous est bien.

* * * * *

¹¹¹ Le procès pour meurtre impliquant Isaac Jones, qui a fait feu sur Marcoux, commencé en mars 1834, s'éternisera et aboutira à un acquittement en 1837. Sur cette affaire, voir Yvan Lamonde, *Violences coloniales et résistance patriote, au « bourg pourri » de Sorel et à Saint-Ours-sur-Richelieu (1780-1838)*, Del Busso, 2017.

Montréal, 30 octobre 1835

Cher frère,

Rien au monde ne m'a plus mortifié que de n'avoir pas pu me trouver à Montréal lors de votre départ. Je n'ai pu me rendre qu'à 10 h ce soir même ; les mauvais chemins, le pauvre cheval et surtout la voiture ont tous contribué à mon malheur. J'ai été peiné de trouver la pauvre Julie aussi malade alors ; elle a un peu de mieux depuis ; elle va et vient dans la maison, mais elle a encore besoin de remèdes, son cœur est englouti, l'étourdissement n'est pas entièrement disparu, preuve évidente que la bile exerce son influence sur elle. Je l'ai vue ce matin : elle m'a prié de vous écrire, elle ne se sentait pas capable de le faire, elle a reçu votre lettre qui l'a consolée. Autant de fois que vous pourrez les répéter, faites-le : c'est un soulagement pour elle, un désennui agréable.

Les chers petits enfants sont tous bien portants, dorment et mangent bien. En votre absence, je volerai autant de mon temps de loisir que possible pour visiter votre veuve et vos petits orphelins. Je n'ai pas eu le plaisir de voir M. Papineau père ; on me dit qu'il est très bien.

Parlons un peu du discours d'ouverture de notre gouverneur¹¹², semblable en quelque façon à un de ceux de sir James : il vous a dit bien des belles choses ! Hélas ! pas un mot néanmoins des points vitaux qui intéressent si vivement le pays. On nous dit avec emphase que « Sa Majesté prend un intérêt bien vif au bonheur des colonies ! » qu'elle a même donné instruction que les réclamations ou pétitions lui soient soumises aussitôt leur arrivée, afin qu'elles

¹¹² Depuis le 24 août 1835, c'est Archibald Acheson, comte de Gosford qui est le gouverneur du Bas-Canada. Il préside aussi une commission d'enquête sur les problèmes politiques de cette colonie. *DBC*.

n'éprouvent aucun délai ! Quelles belles paroles pour assoupir les tièdes et les demi-patriotes ! On va plus loin : on vous promet le contrôle sur tous les deniers, mais avec des conditions, après enquête ! Et quelles seront ces conditions ? *English humbug*¹¹³ ! Il est bien vrai que nous attendions rien autre chose que cela. Car nul homme pensant ne pourra être satisfait du peu de réforme déjà promise. Sur le tout, je ne vois rien que le désir d'endormir le pays sur ses vrais intérêts. On vous demande formellement le remboursement des £31 000. Ah ! si la Chambre avait le malheur de se compromettre là-dessus, adieu toute espérance de recouvrer, ou plutôt d'obtenir, le bonheur du pays. En y consentant, les mandataires du peuple seraient traîtres à leur pays. Que Dieu nous préserve d'un tel malheur ! Mais ce qui me répugne encore dans ce discours, c'est encore l'air d'importance que l'on veut donner à nos commis, marchands : on les traite de parti, comme s'ils comptaient pour quelque chose dans le pays. De quel ménagement ne se sert-on pas à l'égard du receveur général Caldwell¹¹⁴ ? C'est une insulte au pays. Tout ceci ne prouve que la mauvaise foi des ministres. On voudrait encore endormir les Canadiens ; on en trouvera malheureusement un petit nombre qui applaudiront avec enthousiasme à un discours semblable. Je vous le jure, je tremble comme une feuille à la vue de toutes ces promesses hypocrites, tant j'appréhende la faiblesse de quelques-uns de nos mandataires.

Amis du pays, tonnez, grondez et soyez moins inflexibles que jamais ! Le peuple est à vous, il vous soutiendra ! Soyez surtout

¹¹³ Mystification, farce anglaise !

¹¹⁴ John Caldwell (1775-1842), receveur général. On avait découvert, en 1823, un énorme déficit dans la caisse du receveur. Caldwell avait été reconnu coupable d'avoir détourné près de 100 000 £ du trésor public. Le scandale créé par Caldwell se répercuta dans les 92 Résolutions. *DBC*.

avares de nos deniers : c'est le seul et unique moyen de nous faire rendre justice.

Adieu, cher frère, espérons quelques instants fortunés, qui rendront le courage et la détermination ferme de nos élus à s'opposer à tout ce qui nous nuirait, pour obtenir justice.

Je suis avec estime et considération votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

À Amédée et Lactance Papineau

Montréal, 4 novembre 1835

Mes chers neveux,

Il est temps que je vous écrive quelques lignes pour vous donner des nouvelles de la famille. La santé de votre maman est assez bonne maintenant ; elle a été malade lors du départ de votre papa pour Québec, mais ce n'a pas eu de suite. Pépère, chez l'oncle Philippe, sans oublier chez Cherrier, tout le monde s'y porte bien. Petit-Gros est toujours la même, elle ne veut pas grandir ; maître Gustave fait son petit homme, M^{lle} Azélie grandit et engraisse, elle fait sa *pro-pette*, elle essuie les meubles en se traînant sur les tapis, tout cela pousse comme *le mauvais herbe*. Quand ne verrons-nous plus de cette petite canaille ? Dieu le sait.

Maintenant, messieurs, venons-en à votre chapitre. J'ose me flatter que mes neveux sont sages, studieux et surtout qu'ils sont religieux. Car c'est là le point essentiel de toute prospérité ici-bas. Veut-on qu'une famille soit heureuse, qu'elle soit pieuse, elle le

sera. Un citoyen ne sera respecté qu'en autant qu'il sera pieux. Un pays ne prospère bien que quand sa morale est pure et vive. Songez, mes amis, que vous n'êtes pas nés pour vous mais bien pour votre pays. On a droit de s'attendre que la piété et l'amour de l'étude feront chez vous assez de progrès pour que l'on puisse compter sur vos efforts pour soutenir vos compatriotes. Soyez prêts. Hommes de profession, n'importe, vous serez utiles si vous êtes vertueux et instruits. Vous devez sentir que vos parents n'épargnent ni peines, ni soins et ni dépenses pour vous procurer l'éducation nécessaire pour cette fin. Vous devez vous estimer heureux de vous trouver dans une maison religieuse où l'on vous y enseigne les sciences et la pratique de la vertu. Répondez donc aux vues de vos bons parents, appliquez-vous à étudier ; que mon cher petit Lactance fasse des efforts pour vaincre ses comportements, qui lui feront par la suite plus d'ennemis que d'amis, s'il les conserve. D'ailleurs la religion lui en fait un précepte. Fréquentez les sacrements comme des enfants sages et bien nés doivent faire, vous trouverez alors de la consolation et du plaisir dans vos études.

Parlons un peu de politique. Les affaires semblent prendre une meilleure couleur. Le discours d'ouverture dit bien de belles et bonnes choses, il est plus capable d'endormir les tièdes que de contenter les zélés. On y parle de beaucoup d'amélioration dans notre système d'administration, on fait de bien belles promesses, mais seront-elles réalisées ? Dieu le sait. La Chambre sera ferme, je n'en doute pas ; il ne sera voté ni les 31 000 louis, ni de liste civile sans que les griefs soient redressés en leur entier. Il faut que le pays soit écouté une fois. Les bills qui sont de nécessité absolue vont être renouvelés, et rien de plus. La Chambre ne trahira pas ses constituants, elle sait très bien que sans un Conseil électif elle ne peut rien d'utile ni même de sage pour le pays.

La réponse au discours sera nerveuse et sage. On s'y ménage une porte de sûreté pour en tirer profit.

Adieu, mes chers enfants. Soyez sages et studieux, et par-dessus tout vertueux. Aimez la règle du collège et vos maîtres, c'est le moyen d'être heureux.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 10 novembre 1835

[]

Félicitations sur la bonne conduite de mes chers petits neveux. Il me traite d'homme faible, que mes recommandations, que je lui ai faites, prouvent que je ne suis bon qu'à les gêner. Il ne convient point de cela. Je ne veux point, lui ai-je répondu, que l'on se serve, vis-à-vis des enfants, de trop de rigueur et surtout de flagellation, mais que la douceur et le raisonnement en feraient des hommes doux et sages, qu'il fallait tâcher de se faire l'ami d'un enfant. On devient alors son confident et c'est le moyen de leur éviter bien des écarts et des peines. Amédée paraît bien réussir, en un mot il me dit que nous bâtissons sur un bon fonds, tant mieux car ces chers petits enfants font tout notre espoir. Je leur ai adressé une longue lettre dans laquelle je m'efforce d'exciter leur émulation autant que possible, l'amour de la saine morale et de l'étude ; et, au petit Lactance, de s'efforcer de maîtriser ses emportements, car c'est le seul reproche qu'on lui fait cette année.

J'ai vu le bois que Philippe a acheté ; il [est] très long et bien sain. Marguerite n'est pas encore rendue à la maison.

Voilà trois fois que je relis la réponse à la harangue : elle me peine, je la trouve trop pliante, on se compromet, je vois bien que l'on va procéder à une longue et laborieuse session, et peut-être aura-t-on la pusillanimité de voter les £31 000 et la liste civile ? Si ce malheur arrivait, adieu espoir d'être libre un jour ; nous descendrons au tombeau, accablés d'esclavage !

[] Une session va répandre l'argent, va remédier à beaucoup d'inconvénients mineurs ; on se persuadera que tous les maux sont remédiés, que la Chambre avait été un peu trop sévère dans le principe. Tout cela n'aura que l'effet d'assoupir le pays, l'agitation va cesser, le Haut-Canada et le Nouveau-Brunswick seront ralentis dans leurs démarches. Nos amis en Angleterre vont perdre courage : ils ne pourront plus menacer le gouvernement de rupture d'avec la mère patrie. Les commissaires doivent déjà s'apercevoir que la Chambre fléchit ; ils ne manqueront pas de l'écrire promptement. Est-il possible d'avoir des membres si peu amis des masses, les uns par faiblesse, d'autres, mus par les intérêts personnels ou d'amis, sacrifient l'intérêt général. Votre adresse nous jette déjà à cent pas en arrière. Nous n'obtiendrons peut-être jamais un Conseil électif. Quant à moi, il me semble que M. Roebuck aura droit de nous faire des reproches amers et bien mérités. Il était facile de voir qu'il ne voulait pas de session et, en effet, c'était le moyen de nous faire craindre et perpétuer les mécontentements parmi le peuple ; et, l'an prochain, nous aurions eu un Conseil à nos désirs. Pauvres Canadiens ! Que nous sommes légers et peu constants ! Vous avez besoin de tonner et gronder : vos lâches collègues, ils sont à la veille de tout sacrifier.

Adieu, je suis découragé. Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 17 novembre 1835

Cher frère,

Je n'ai pas eu le temps de vous écrire par M. Aug. Perrault, qui est porteur de vos mouchoirs.

Toute votre petite famille se porte à merveille, mais la femme gronde de ce que vous devenez paresseux ; elle me dit que vous n'écrivez qu'une fois par semaine et, comme les autres femmes, elle veut se venger de cette négligence ; elle dit qu'elle n'écrira que tous les quinze jours. Méfiez-vous d'encourir le déplaisir de votre chère moitié, car vous savez qu'il faut autant tomber dans une chaudière de *lessi* brouillant que d'être en querelle avec sa femme. Hâtez-vous de réparer votre faute.

Le jeune Trudeau (beau-frère de C. F. Roy¹¹⁵) est venu me trouver pour vous prier de lui donner une lettre de recommandation. Je ne crois pas qu'il y ait la moindre objection à le faire : il se conduit bien, a de bonnes mœurs et les manières d'un gentilhomme. C'est le même individu qui a rendu témoignage dans l'affaire du 21 de mai. Il se propose d'aller dans le sud des États-Unis. Il me dit que, comme Canadien, il désirerait avoir de vous un certificat général qui

¹¹⁵ Charles-Fleury Roy (1791-1838), marchand à Montréal, fils d'Étienne Roy et de Madeleine Prévost ; il a épousé (Montréal, 16 novembre 1812) Marguerite Trudeau, fille de Michel Trudeau et de Claire Aussem. Charles-Fleury Roy est beau-père des patriotes Louis et Charles-Ovide Perrault. Une courte notice nécrologique, plutôt élogieuse, du défunt paraîtra dans le journal *Le Temps*, 9 octobre 1838. Le jeune Trudeau dont parle Théophile est un frère de Marguerite Trudeau, épouse de Charles-Fleury Roy.

parlerait de la respectabilité, etc., de sa famille ici, et pense bien que M. D.B. Viger voudra bien la signer. M. Latour¹¹⁶, N.P., son beau-frère, m'ajoute que vos noms sont si connus qu'il espère que cela lui servira partout. Si vous jugez à propos de le faire, tâchez de le faire au plus tôt et le remettre à Ovide, qui le lui fera parvenir, vu qu'il veut se trouver à l'ouverture du Congrès, le 7 décembre, à Washington.

Votre gouverneur vous fait des réponses fort gracieuses à vos adresses, mais c'est peut-être pour mieux capter son monde. Quant à moi, je redoute tant l'échafaudage que la vue de l'eau froide même me fait reculer. Tant mieux si mes craintes se trouvent vaines ! Personne ne désire plus ardemment que moi que notre cause, qui est celle de la justice, puisse triompher après cette session, qui a déjà ici l'effet de faire croire aux plus zélés que tout est gagné. On s'en repentira de celle-ci, mais il sera trop tard, et si surtout les £31 000 sont votés. Dès lors le gouvernement rira de vous. Il n'y a pas de raison et vous ne devez pas en trouver une plausible pour excuser cette démarche de Spring-Rice¹¹⁷, un autre ministre fera comme lui sur des motifs semblables, et la machine ira toujours. Il me semble que vous paraissiez un peu trop indifférent là-dessus. C'est pourtant le nœud gordien que la bourse, pour obtenir justice de l'autre côté de l'océan. Enfin, vous êtes plus en état de juger que moi ; j'ai néanmoins remarqué qu'à chaque fois que la Chambre a cédé trop facilement sur de grandes promesses de meilleure administration, pour la suite nous [n']en avons été que plus maltraités.

¹¹⁶ Louis Huguet-Latour (1773-1837), fils de Pierre Huguet et de Charlotte Desève. Notaire à Montréal, de 1804 à 1835, il a épousé (Montréal, 5 juillet 1802) Claire Trudeau, fille de Michel Trudeau et de Claire Aussem.

¹¹⁷ Thomas Spring-Rice (1790-1866), chancelier de l'Échiquier (ministre des Finances) du Royaume-Uni.

Adieu, cher frère, soyez toujours ce que vous avez été : l'ami du pays. Si je le prends sur moi de vous dire ce que je dis, ce n'est pas en forme de conseil, non, sans doute, cela serait risible de ma part, mais ce sont seulement mes idées que j'énonce.

Je suis avec estime et considération votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 23 novembre 1835

Cher frère,

J'ai été voir, ce matin, la sœur. Elle est passablement bien, ainsi que les petits enfants, quoique Petit-Gros prenne des remèdes contre les vers ; elle est gaie et s'amuse à merveille avec le gros Gustave. L'oncle Ignace est déjà de retour, qui tient compagnie à Julie. M. Papineau père est assez bien, me dit Julie. Augustin Perrault est de retour ce matin, enchanté de la Chambre, de sa composition et surtout de ses procédés. Il ne cesse de louer un discours que vous avez prononcé, le mercredi.

– Ah ! dit-il, il n'y a pas un prêtre capable de mieux prêcher la morale et la bonne doctrine !

– Vous allez bien scandaliser, lui ai-je dit, vos prêtres, si vous parlez de lui comme cela.

– Je vais pourtant le lui dire, ajouta-t-il. Ils ne connaissent pas cet homme, et moi-même je croyais le connaître, et je vois que non. Nous pouvons être fiers de l'avoir, etc.

Je commence un peu à me réconcilier avec l'idée d'une session, parce qu'il me semble qu'elle aura un bon résultat, ne serait-ce que

de mettre lord Gosford en garde contre les insinuations diaboliques de nos ennemis. Il va connaître la corruption, la bassesse et la pusillanimité du Conseil législatif et, d'après cette connaissance, s'il tergiverse, ou bien s'il montre de la faiblesse à agir en notre faveur, il sera ce qu'ont été ses prédécesseurs : fourbe et indigne du titre d'homme d'honneur. Et nous, il nous restera à nous faire justice par nos propres mains. Il n'y a plus de milieu, ni d'autres moyens, car des plaintes, des ambassades, des voies de conciliation ne seraient que des entraves plus fortes à obtenir cette justice attendue depuis vingt ans.

J'ai trouvé beau et bon, en terminant un de vos discours, quand vous dites : « L'Amérique ne donnera pas des rois à l'Europe, mais des républiques ! » Cela sera vrai à un jour qui n'est peut-être pas si éloigné. Le voisin Jacques, toujours infatué de ses idées de noblesse, veut *un roi, des lords et des valets titrés* ! Il répugne à une république, à un Conseil électif ; il pense que nous n'obtiendrons jamais ce point et que Gale¹¹⁸ ne descendra pas du banc. Ces opinions sont celles de mon cher évêque de Telmesse, avec qui j'ai chicané sur ces objets. Je lui ai dit que je me croyais aussi bon romain qu'eux, car s'il le fallait je donnerais mon sang pour cette foi et que je le verserais aussi cordialement pour ériger l'Amérique du nord en république ! Que la religion y gagnerait, comme toutes nos autres institutions, que la morale publique en serait par conséquent meilleure. Je lui ai dit en outre :

– Moi qui ne suis qu'un ignorant, je vois que tous les actes du gouvernement anglais, en Irlande et ailleurs, quand il s'agit de faveur à accorder à des catholiques romains, on fait sourde oreille, ou il refuse avec mépris et opiniâtreté ; votre cas même en est un

¹¹⁸ Samuel Gale (1783-1865), avocat en 1808 ; nommé juge à la cour du banc du roi en 1834 par le gouverneur Aylmer. RPCQ.

exemple, lui dis-je, l'histoire de la Réforme en fourmille. Que pouvez-vous espérer de gens qui tiennent à principe et honneur d'avilir et d'abattre le clergé et le culte romain ? Rien de bon sans doute, et cependant vous voulez être les apologistes de ce gouvernement tout aristocrate, essentiellement protestant, et qui sent le besoin qu'il a de soutenir exclusivement son clergé fainéant pour se maintenir quelque temps de plus.

L'on dit ici que Caron, maire de Québec, est nommé juge à la place du juge Kerr. Dites-moi donc un petit mot à ce sujet. J'ose me flatter que M. Leslie va tâcher de référer les témoignages sur l'affaire du 21 mai à un comité spécial, afin qu'il y ait un rapport ferme et nerveux sur ce massacre. La Chambre ne doit pas mettre ce sujet important de côté, car elle ferait dire vrai à nos ennemis, qui disaient que l'on dépensait l'argent public pour rien. D'ailleurs c'est un de nos griefs les plus graves, l'honneur de M. Leslie y tient, il lui faut procéder sans trop de délai.

Adieu, cher frère, bon courage et nous arriverons à la fin à bon port.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 14 décembre 1835

Cher frère,

Il m'est toujours pénible de vous entretenir de maladie dans presque toutes mes lettres. La pauvre Julie a encore eu une secousse ; elle a été saignée assez copieusement et le docteur lui a donné des remèdes pendant trois jours. Je me suis trouvé ce matin à sa visite. Il ne veut plus rien donner, il la trouve bien mieux et assez purgée pour le moment. Elle a fait un peu toilette, ayant à dîner M^{me} Montigny et D^{lle} Beaubien, elle promène dans ses appartements. Son mal de tête lui a causé deux petites enflures derrière les oreilles et aux paupières du bas de l'œil, c'est-à-dire à la chair, mais qui ne lui causent point une grande souffrance.

Je vous aurais écrit plus tôt, mais me voilà vieux et perclus de douleurs. Je boitais d'une jambe et ai été huit jours sans aller la voir. Je n'ai appris sa maladie que quand je suis allé samedi. Je lui en ai fait reproche, car elle aurait dû me faire avertir ; la mienne n'était ni dangereuse, ni assez forte pour m'empêcher de m'y transporter le soir, car de jour on aurait eu de mauvaises pensées peut-être sur mon compte.

Belle Petit-Gros et le gros Gustave sont bien et vont à l'école. La Titite¹¹⁹ est bien, mais plus acharnée à téter que jamais. C'est fâcheux que cette enfant ne soit point sevrée¹²⁰, et la mère me dit qu'en votre absence elle ne peut se fier sur personne dans sa maison pour en avoir soin. Maintenant que les rivières sont prises, je vais écrire à maman la situation de Julie et la prévenir que j'irai la chercher aussitôt que je pourrai endurer les secousses de la voiture, ou bien qu'elle se fasse amener, car ses filles dans son local sont toutes

¹¹⁹ Titite désigne Azélie Papineau, dernière enfant de Julie.

¹²⁰ Azélie est alors âgée de 15½ mois.

bien. M^{me} Park¹²¹ est accouchée de vendredi dernier d'un gros garçon, après neuf mois et quinze jours de mariage. L'affaire s'est faite sans que maman en ait eu connaissance ; vous devez juger que tout a été prompt et heureux.

Je vous adresse ci-inclus une jolie et agréable lettre que j'ai reçue de mon cher Amédée. J'ai été très sensible à cette lettre. Je vois que ces enfants nous causeront de la joie. L'amour de la patrie est forte et sacrée chez eux, ils suivront le noble sentier des vertus civiques tracé par leur père. On commence déjà à classer ses idées, on réfléchit assez mûrement sur les événements du jour, ce sont d'heureux présages qui doivent nous consoler pour l'avenir. Élevés dans une saine morale et fortifiés par une éducation soignée, ils ne peuvent qu'être d'une fermeté inébranlable et d'une honnêteté sans reproche : ce sont ces deux qualités qui donnent des bras à la patrie et des défenseurs aux opprimés. Ah ! si je puis vivre assez longtemps pour voir leurs efforts naissants en faveur de leur patrie, je descendrai alors au tombeau, rempli de joie !

Je vous écrirai mercredi quelques détails sur l'assemblée des bureaucrates, mais plutôt de leurs propos insensés et des mesures que nous prenons pour résister à leurs désirs frénétiques. Jacques Viger en est même tout scandalisé : il a dit à Julie que leurs gazettes étaient d'une furie impardonnable.

Ayez donc la complaisance, dans votre prochaine lettre, de dire à Julie ce que vous pensez de ma suggestion au sujet du 21 de mai. Mes patriotes ici en parlent souvent et veulent que l'affaire revienne

¹²¹ Geneviève (*Velette*) Bruneau (1799-1846), sœur de Julie et de Théophile, a épousé (Verchères, 23 février 1835) Stewart Park, médecin, veuf de Louise Noyelle de Fleurimont. Elle vient de donner naissance à un fils, baptisé à Verchères le 12 décembre 1835 : Joseph-Oswald Park. Le parrain est Pierre Bruneau, oncle ; la marraine, Marie-Anne Robitaille, grand-mère de l'enfant.

sur le tapis. Il me semble que nous serions coupables de l'abandonner. Faites-moi donc la faveur de me dire votre opinion à ce sujet. On en tiendra le secret, si vous ne pensez pas comme nous, et d'ailleurs quand vous seriez avec nous, on ne peut et ne devons point vous mettre en lumière.

Adieu, cher frère, le temps me presse, courage et santé.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 18 janvier 1836

Cher frère,

Je suis affligé de vous voir dans des angoisses aussi fortes au sujet de votre famille. Vous saviez pourtant que je n'aurais pas laissé Julie et les enfants à la maison s'il y avait eu une apparence de danger.

Du moment que j'appris leur assemblée chez Kauntz¹²², je me rendis près de là pour les voir entrer et ressortir ; cette première fut assez nombreuse, mais elle n'excédait pas 150 ; la seconde, moindre, et les deux dernières n'étaient pas de 50. Car ceux qui sont en tête sont haïs et méprisés, surtout les jeunes Arnoldi et Hart : leurs partisans en rient. Je ne doute pas que ces derniers ne soient poussés et soutenus par les chefs de leur parti, mais ceux-là aiment

¹²² Paul Kauntz (1792-1847), confiseur, propriétaire de l'hôtel Nelson, place du Marché neuf (Jacques-Cartier) à Montréal. Il a épousé chez Pierre Cajetan, aubergiste, lors d'une cérémonie présidée par le Rév. Esson, Catherine Delvecchio, fille de Thomas Delvecchio, originaire de Come (Italie) et aubergiste à Pointe-aux-Trembles, et de Thérèse Chevalier. *La Minerve*, 27 mai 1833. Contrat de mariage : TB, 24 mai 1833, minute 4578.

trop leur repos et la vie pour se mettre en avant. Ils espéraient que cette canaille électorale, qu'ils ont si souvent soudoyée, viendrait à l'envi s'inscrire sur leur rôle. Mais point du tout : très peu s'est présenté. Ainsi, messieurs les commis, cantiniers et quelques ouvriers auraient su toute besogne à faire, et je savais que dès lors tout le danger était fini. Ils ne sont pas gens à soutenir une lutte. Le fait est que je vous adressais, dans ces temps, des lettres sur ce qui se disait dans nos rangs. Je me réjouis de les avoir retenues, car je vois aujourd'hui qu'il n'y avait que la peur qui augmentait les détails qu'on nous donnait chaque jour sur les vues et projets des constitutionnels. Il paraît qu'on a même écrit des faussetés à Québec, car un jour, un de nos bons Canadiens me dit :

– Ah ! ils vont attaquer ce soir, ils se sont fabriqué des lances affreuses !

Je lui dis :

– Où ont-elles été faites ? où en avez-vous vu ?

– Je ne sais pas qui les a faites et je n'en ai pas vu, mais on m'assure qu'ils vont tomber sur la Banque du peuple, etc.

J'ai toujours fait ma petite ronde, seul, tous les soirs. Personne ne m'a attaqué, quoique je ne fusse pas déguisé. Le soir où cette prétendue attaque devait avoir lieu, la ville ne fut jamais plus tranquille : à 11 h et demie, tous les cafés étaient fermés. Je vis que toutes ces nouvelles étaient faites à plaisir par nos adversaires, qui jouissaient du plaisir de voir l'alarme chez quelques-uns des patriotes. D'ailleurs, on ajoutait trop de foi aux écrits iniques et littéralement faux du *Herald*, car, dans le fait, leur but était d'effrayer la commission à Québec et de faire croire qu'ils sont nombreux. Je crois aussi que s'ils avaient été soutenus de leur canaille ordinaire, il y aurait eu indubitablement du sang de versé, mais nous avons le soin de leur sonner aux oreilles :

– N'attaquez pas, car nous jurons de décimer tous et chacun de vous, nous détruirons vos propriétés, etc., notre vengeance n'aura d'autre limite que votre extinction générale. Vous voyez que nous sommes paisibles : point de réunion, ni d'assemblée nulle part, mais les citoyens sont sur leurs gardes, les campagnes le sont aussi et, à la moindre violence de votre part, nous sortirons.

Je suis convaincu que la sécurité que la plus grande partie de nous ont montrée et le ton décidé avec lequel on leur disait ce que j'ai dit plus haut les a déconcertés. Je n'appréhende plus rien.

Ce n'en est pas moins un état de société bien déplorable pour nous, quand on songe qu'une fraction dans nos villes menace sans cesse notre vie et le repos public, à la vue d'hommes qu'on envoie ici pour nous gouverner et nous protéger. Belle protection judaïque qui nous est accordée ! Le gouverneur n'aurait jamais dû se mettre en correspondance avec eux, mais il eût dû instituer tout de suite une enquête pour découvrir les chefs et les en punir, en destituant les magistrats et officiers de milice, et surtout ses fameux Conseils de la Couronne qui demeurent spectateurs oisifs, et peut-être chefs eux-mêmes de ces violations de la loi. Je commence à perdre confiance en lui ; il ne veut le bien qu'à demi et peut-être point du tout.

Je vois aussi avec peine que voilà la Chambre qui votera les ar-rérages, au lieu de n'en voter que pour une seule année, en promettant le reste si on remédie à tous les griefs et si le Conseil devient électif. Puis on fait des juges à force pour corrompre nos jeunes Canadiens à talent. En un mot, je crois que cette session va river nos chaînes pour longtemps ; on le veut à tout prix, on y court même ! Pauvres Canadiens ! que deviendrons-nous ?

Julie doit vous écrire.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 30 janvier 1836

Cher frère,

Julie vient de partir à l'instant avec maman et la petite Azélie pour Verchères. Elle a du mieux à sa vue et en profite pour faire ce petit voyage qui sera de 10 à 12 jours. Ézilda et Gustave en sont contents et bien raisonnables. Ils vont continuer leur école et moi, j'irai coucher chez vous en son absence. Elle aurait voulu vous écrire avant son départ, mais les préparatifs, les recommandations et les frottements de meubles ont absorbé tout le temps, il a fallu même partir comme à regret de ce que tout n'était pas à sa place. Je suis content qu'elle se soit décidée à cette petite campagne : elle en retirera du fruit pour sa santé et peut-être que maman réussira à lui faire sevrer sa petite qui est si bien portante.

Votre papa est bien portant et est de retour de Saint-Hyacinthe. Amédée et Lactance sont bien et toujours bons écoliers.

J'enrage, je crève de dépit contre la Chambre. Nous sommes trahis. On se sert, ici, pour nous endormir, que MM. Viger et Debartzch veulent une liste civile sans conditions, comme la majorité des Québécois ; si c'est le cas, ils sont des traîtres. On veut nous égorger ici, on continue les préparatifs suivant le *Herald* et cie. Cependant le gouverneur est tranquille, les magistrats le sifflent et se moquent de nous, on nous outrage à chaque pas, on nous menace de ravir notre vie ou de nous enchaîner. La commission coupable et hypocrite de Londres joue le rôle pour lequel elle a été nommée : celui de ruses et de déception ! Voter une liste civile dans les circonstances

présentes, c'est nous mettre la corde au col, c'est river les fers de notre esclavage, c'est amener une guerre civile en peu de temps, car soyez convaincu que si la Chambre la vote, nous convoquons de suite une assemblée générale et nous trouverons plus d'écho qu'on ne se l' imagine pour déclarer traître et indigne du titre de citoyen et ami de son pays celui qui l'aura fait, et nous chercherons ailleurs un remède contre cet acte infâme et machiavélique. Les correspondances de Londres seules ne suffisent-elles pas pour ouvrir les yeux de la représentation ? On va rire de nous dans le Cabinet et le Parlement ; on dira un peu de beurre et des promesses aux Canadiens en ont fait des agneaux ; résistons et nous leur dorons la pilule. Oh ! ce Papineau était bien un perturbateur, ses collègues le sentent, il est abandonné ; cela sera faux. Le pays en masse les démentira. Votre nouveau bill de judicature a déjà corrompu vos Québécois ; on veut être juge à tout prix. Parent veut de l'argent à quelque prix que ce soit, il met les autres en erreur ; une fois l'argent voté, on se moque de vous, on tentera alors avec succès à corrompre, par la flatterie et les honneurs, vos jeunes Canadiens à talents, on les séduira par l'appât des places. Pourquoi donc accorder au-delà des arrérages et promettre une liste civile, si on remédie aux abus sans nombre dont nous nous plaignons, et surtout le Conseil électif ? Sans cette concession en notre faveur, nous serons toujours esclaves.

Espérons que les membres absents feront une ferme résistance à l'octroi de cette liste civile, seule ancre qui nous reste dans notre naufrage. Comment peut-on mettre autant de confiance dans la présente administration ? Qu'a-t-elle fait en réalité de bien ? Nul, point de déplacement requis, même Exécutif méprisé, mêmes magistrats corrompus, promesses sans fins, pas une d'accomplie. La Chambre ne serait-elle pas cent fois coupable si elle désertait nos

intérêts dans ce moment ? Point de dissimulation : il faut vaincre ou périr, et c'est le moment. Les townships vous en montrent l'exemple ; seriez-vous les seuls qui désirent reculer ?

Adieu, cher frère, j'ose encore espérer quelque chose de bon de la Chambre, mais on ne s'y fie pas trop.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 8 février 1836

Cher frère,

Avouez donc que vous êtes un mauvais frère. Voilà déjà plusieurs lettres que je vous adresse, et pas une petite ligne de vous. Vous ne m'avez pas même adressé les lettres de Julie pour les lui envoyer à Verchères, mais vous en avez donné le trouble à M. Cherrier : cela serait capable de me décourager si je ne connaissais pas si bien votre cœur et, si vous n'étiez pas aussi bon réformateur, vous seriez sans excuse vis-à-vis de moi.

Ézilda et Gustave passent le samedi et dimanche chez moi, contents comme des princes d'être chez le coquin de mon oncle Théophile. Je vais coucher tous les soirs chez vous et cela les contente bien. Tâchez donc de vous amender pour la suite : faites-moi donc une fois l'amitié de m'écrire quelques lignes en réponse à mes opinions, si elles sont dignes de quelques remarques, soit pour ou contre.

C'est avec un vif plaisir que je vous annonce que le D^r Nelson s'embarque demain avec tous nos braves pour Québec. J'espère que

cette nouvelle phalange aura l'effet de faire sentir aux lâches déserteurs de Québec toute la criminalité de leur précipitation à décider une question d'où dépend notre existence politique et nos vies mêmes. Voilà que nos infâmes constitutionnels d'ici, dans leurs propos, vomissent injures sur injures sur les 29 opposants, mais surtout sur vous ; ils jurent par tous les diables qu'ils en auront justice. C'est encore un service que nos bons amis de Québec nous rendent. Ils savent pourtant jusqu'à quel degré vous êtes exposé avec vos amis et parents à la vengeance et haine de ces ennemis invétérés du pays, et des Canadiens surtout.

Je ne vous le dissimule point : j'ai réellement pleuré en lisant les débats sur l'appel nominal. Quelle mauvaise foi mise au grand jour par ceux qui la combattaient, surtout Caron¹²³. Quoi ! surtout parce que cinq à six individus sont coupables, faut-il priver les autres et arrêter le gouvernement ? Grand Dieu, quelle fausseté ! Où y a-t-il un seul département public où l'on n'a pas trouvé abus sur abus ? Dans presque tous les fonctionnaires : abus de pouvoir, malversation dans les deniers publics, malversation dans les attributs de la justice par presque tous les officiers, usurpations, abominations et vol même chez l'exécutif, en un mot le vol, le meurtre, l'insulte, le mépris de toutes les lois sont aujourd'hui en honneur sous le gouvernement et un sûr garant aux emplois publics. La dissimulation, l'hypocrisie sont les seuls mobiles de votre administration coloniale. Pour preuve de mon avancé, que l'on lise attentivement la lettre adressée par W.L. Mackenzie aux électeurs du comté de York. On y verra que les instructions données à sir Francis Head sont de nature

¹²³ René-Édouard Caron (1800-1876), avocat, maire de Québec, député de la Haute-Ville. Il fit opposition à Papineau sur la question des subsides et sera obligé de démissionner, le 7 mars 1836, comme débuté après qu'un grand nombre des électeurs de son comté eurent envoyé une lettre d'appui à Papineau. *DPQ, DBC*.

à justifier mes remarques. Lord Gosford a usé de cette dissimulation ; on ne vous a communiqué qu'une partie des instructions à lui données. On voudrait et l'on a voulu surprendre la Chambre pour l'induire à voter la liste civile. Il paraît d'après cette lettre que la Chambre du Haut-Canada sera ferme, qu'elle se fonde sur nous, qu'on ne veut pas voter de liste civile, espérant qu'on fera ici de même. Je suis convaincu que cette lettre a ouvert les yeux de nos représentants d'ici, qu'ils descendent à Québec presque déterminés à n'en point voter. En effet, quelles raisons plausibles peut-on alléguer pour le faire ? Aucune. Rien ne justifierait une démarche aussi destructive des principes sacrés que vous invoquez depuis si longtemps. A-t-on obtenu un iota des faveurs, que dis-je, des justes réclamations qu'a faites notre Chambre d'assemblée pour et en faveur du peuple ? Non. Pourquoi donc voter une liste civile ? Est-ce pour reculer, pour nous faire mépriser ? Il y a pourtant assez longtemps qu'on se rit de nous, qu'on méprise les Résolutions de la Chambre.

Ne vous y trompez pas : le pays a les yeux ouverts sur vous, cher frère, faites un dernier effort. Vous êtes rendu au point le plus critique, et, qu'à votre ordinaire on vous trouve une foudre pour les prévaricateurs, vous pouvez encore peut-être sauver votre pays de la honte et de l'esclavage. Si la Chambre fléchit, le peuple est ferme et vous est dévoué. Ainsi, allez en avant, que rien ne vous arrête ; vous aurez des cœurs et des bras pour vous soutenir. Mais honte, malheur même à ceux qui vous délaisseront !

Adieu, cher frère, que la Providence vous conserve, vous en avez acquis le droit pour ainsi dire. Espérons encore qu'elle n'abandonnera pas notre chère patrie, qu'elle ramènera au sentier du devoir ces brebis égarées, qu'elle couronnera vos efforts de succès. Si nous avons eu des déserteurs, c'est le nouveau bill de judicature qui nous le vaut, car on ne peut attribuer qu'à des promesses d'avancement

cette criminelle faiblesse de Bédard et Caron. Cependant, un autre motif doit avoir égaré M. Debartzch, qui est cent fois coupable, lui qui était si méfiant sous sir J. Kempt !

Je suis, cher frère, avec estime et considération, votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 23 février 1836

Cher frère,

Ne sachant pas si Julie aura eu le temps de vous écrire aujourd'hui son retour de Verchères, je le fais. Elle s'est rendue ici hier par un temps superbe, saine et sauve, avec sa chère petite Azélie. Le voyage lui a assurément fait du bien et la petite en a aussi retiré quelque avantage, excepté qu'elle est plus gâtée que jamais, parce que mon oncle prêtre ne pouvait pas endurer une larme, ainsi que son estimable vicaire, M. Deligny¹²⁴, dont M^{me} Papineau fait un récit avantageux. Maman et le reste de la famille étaient très bien. Messire Papineau est aussi de retour de Saint-Hyacinthe, où il a laissé la famille bien. Il me propose de vous écrire samedi prochain le plan que je croirais sage que vous pourriez prendre pour l'été prochain,

¹²⁴ Louis-Olivier Deligny (1810-1875), né à Berthier, fils de Jacques Deligny et de Françoise Bergevin. Prêtre en 1832, il est vicaire à Verchères chez le curé René-Olivier Bruneau. Julie est allée en visite à Verchères pour voir sa mère et son frère le curé. Elle dit d'Azélie : « Elle fait une grande partie de nos récréations, surtout son oncle, le curé, qui l'aime et qui en est aimé, et le vicaire aime beaucoup les enfants. C'est M. Deligny, fils du représentant : elle l'appelle aussi « mon oncle ». Julie Papineau, *Une femme patriote*, lettre à LJP, 17 février 1836.

car, pour du trouble, il y en aura, n'en doutez pas. Mais j'en veux parler avec Julie auparavant. Votre plan pour la Petite-Nation est assurément le plus avantageux, s'il n'est pas le plus agréable, mais la raison doit ici seule décider.

Je vous avoue que les nouvelles que me donne M. Joseph Roy sont bien capables d'ulcérer le cœur d'un homme qui aime son pays. Ah ! pauvres Canadiens, que sommes-nous ? Faibles, légers, extravagants, et surtout trop confiants ! Voilà notre vrai caractère. Hélas ! mes craintes et mes prédictions sont peut-être sur le point de s'accomplir, car si on vote la liste civile, sans des conditions très sévères et bien formelles, on rive à toujours les chaînes de la dégradation sur les habitants canadiens de ce pays. On accordera au Haut-Canada tout ce qu'il demandera, pour le gagner à nous opprimer. Et qui en seront les auteurs ? Des Canadiens qui ont brigué notre confiance et qui [ne] l'ont que trop eue, malheureusement. Mon cher frère, vous êtes – je ne puis me le dissimuler – sacrifié par des hommes qui vous ont lancé ; ils vous vouent aujourd'hui à toute la haine, la fureur, le mépris de ces hommes iniques qui ont juré notre perte et la leur, les insensés ! Dans cette grande calamité, une idée, que dis-je, un fait me console. Le pays est avec vous, il n'y a aucun doute que tous les comités vont s'assembler et s'organiser ; on votera l'expulsion de chacun des membres qui auront eu l'audace, disons mieux, la criminalité de voter la liste civile sans des conditions qui équivaldront à un refus, jusqu'à ce que les griefs en général aient été redressés.

Qu'avaient besoin, M. Roy et les autres, de laisser la Chambre, surtout ce Pickel¹²⁵, riche et sans famille ? Car en réalité on n'a

¹²⁵ John Pickel (ca1814-1860), marchand, de Montréal, d'ascendance allemande, avocat, député de William Henry depuis 1834. Il épousera (Québec, cathédrale anglicane Holy Trinity, 21 mai 1838) Georgiana Maria Pozer.

jamais été plus maltraité que cette année ; tous contribuent à notre ruine. Je ne vois qu'un remède à tous ces abus criants : c'est à nous, le peuple, de nous faire justice, armons-nous et gagnons de force ce que la raison et l'équité nous accordent de droit, méfions-nous de tout, de nos élus mêmes, puisqu'ils tergiversent si odieusement dans une crise comme celle-ci. Ils savaient pourtant que nous nous serions fait hacher pour soutenir leur décision. Quant à vous, je m'y repose, soyez ferme, vous êtes la seule ancre sur laquelle le vaisseau de patrie peut se fier ; tonnez, vous trouverez de l'écho dans toute la province, et que les lâches qui vous désertent alors soient assurés que le mépris et la haine de leurs compatriotes les attendent.

Adieu, cher frère, fasse le ciel que vous puissiez l'emporter, ne serait-ce que de deux voix, le pays sera sauvé et vous aura une reconnaissance éternelle.

Je suis avec estime votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 24 février 1836

Cher frère,

Je me trouve hors d'état de vous donner des détails de chez vous, parce que mon rhumatisme me retient au logis. Je sais néanmoins que tous jouissent d'une bonne santé. La pauvre M^{me} Blanchard a eu une couche des plus dures : elle a été près de 36 heures malade,

et enfin accouchée (par l'art) d'une petite fille, qui n'a eu que le temps d'être ondoyée¹²⁶.

Le correspondant du *Vindicator* vient de nous donner un baume de consolation. Peut-on s'y fier ? Serions-nous assez heureux pour que nos représentants ouvrirent enfin les yeux sur le danger qui menace la ruine de notre liberté future ! Un moment de faiblesse, des arrérages votés, une liste civile pour l'année et même pour six mois, est l'unique moyen de consommer notre perte. Car, après cela, à quoi aboutiraient tous ces rapports des nombreux crimes commis par les juges, shérifs, agents des terres, etc., la fameuse enquête du 21 mai et surtout la demande d'un Conseil électif ? Ne voient-ils pas les efforts qui se font dans le Haut-Canada pour seconder nos vues ? Là aussi, on met en accusation les fonctionnaires corrompus et prévaricateurs ; là aussi, on aura l'énergie, si le Bas-Canada le fait, de refuser les subsides, parce qu'on est convaincu que c'est le seul levier puissant que nous ayons pour obtenir le remède efficace à nos griefs. Je suis content si le juge est nommé ; sans doute que le grand nombre des prétendants sera au désespoir, chacun va se croire maltraité, on votera de dépit du côté du peuple pour en punir le gouverneur. Tant mieux, cela aidera toujours à la cause ! Soyez assuré que la tristesse est grande ici, chez nous, patriotes. L'indécision que montre la Chambre sur une question qui nous semble si facile ! Et en effet, plus on relit ces instructions du ministre colonial, plus on en découvre la hauteur orgueilleuse, la prétention formelle de ne rien accorder de ce que le pays a le plus à cœur. Même on veut dicter à la Chambre ses décisions ! Puis hésiter, d'après cela, sur la marche à suivre ? Il ne peut y avoir aucun motif

¹²⁶ Montréal, 24 février 1836 : sépulture d'une enfant, née, ondoyée, décédée avant-hier, fille de François-Benjamin Blanchard, marchand de fer, et de Sophie-Suzanne-Delphine Robitaille.

honnête, aucune prudence, ni sincère désir de remédier aux abus, en voulant voter les arrérages et la liste civile. Par exemple, pourquoi la Chambre ne passerait-elle pas une résolution déclarant « qu'elle s'engage sur honneur à voter une liste civile annuellement dès que les griefs auront été redressés ». Et si, de son côté, le ministère fait amender l'Acte constitutionnel pour rendre notre Conseil législatif électif, si cela est accompli dans trois mois, qu'on réunisse la Chambre, elle le fera libéralement. N'est-ce pas se moquer de nous que de nous dire : Lord Gosford est honnête, il veut le bien, les commissaires aussi, il ne faut pas l'arrêter de suite ? Réellement, il faut être insensé ou fourbe pour dire cela. Nous avons perdu toute confiance dans le gouverneur et, dans la commission, nous n'en avons jamais eu. C'est un hypocrite, il a fait tous ses efforts pour vous tromper, malgré qu'il vous dise qu'il s'en tiendra à son discours, c'est du vent. *English humbug*. C'est un autre sir James, fameux en propos et traître en action. D'ailleurs, le passé n'est-il pas une leçon assez verte et pénible pour nous ? Que pouvons-nous attendre de la justice ministérielle ? Rien, si ce n'est que mépris, oppressions en tous genres, sous la prétention mensongère de vouloir rendre justice au pays.

On se perd ici en conjectures sur les motifs qui ont pu induire M. Debartzch à désertier les radicaux, car maintenant il ne peut pas prétendre nous appartenir, car nous ne voulons pas souffler le chaud et le froid. Comment peut-il s'être laissé endoctriner jusqu'au point d'agir en violation à vos plans dans vos réunions, l'été dernier ? Osera-t-il dire que ce gouverneur est homme plus probe, plus résolu à faire le bien que sir James, en qui à juste titre il n'avait aucune confiance ? Le croit-il assez ferme pour résister et passer outre son catéchisme ministériel ? Ou le croit-il assez dévoué au pays ou assez ferme pour solliciter des instructions plus libérales et

régénératrices des maux qui nous accablent depuis tant d'années ? Non, sans doute qu'il a trop de savoir et d'expérience pour cela. Il sait que plus le pays a fait de concessions, plus le gouvernement était ingrat et exigeant. Eh bien ! donc qui peut l'excuser ? Rien, rien au monde ne peut justifier un écart aussi fâcheux à la cause de la réforme. Des Bédard, Vanfelson, Caron, etc., peuvent trouver des excuses dans la légèreté de leur caractère, dans l'amour déréglé des honneurs et de l'argent, surtout Vanfelson, patriote par circonstances quand il croit pouvoir se faire acheter. M. Debartzch nous a fait un mal incalculable ; néanmoins ménageons-le, tâchons de ramener au vrai sentier cet homme superbe et *rancuneux*. Pour moi, je pense qu'on aura tellement flatté sa vanité qu'on l'a égaré en lui disant qu'on se reposait sur sa très grande influence, et d'être persuadé qu'il régénérerait par ce moyen son pays.

Adieu, cher frère, j'ose encore espérer que Dieu nous aidera à secouer le joug odieux qui nous pèse sur le dos depuis si longtemps, que vous serez assez soutenu pour empêcher le mal qu'on veut faire.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 5 mars 1836

Cher frère,

J'ai enfin pu sortir hier, mes douleurs m'ont laissé et j'ai vu la bonne et courageuse Julie : elle avait eu une lettre, deux ou trois jours auparavant, de vous. Je la trouve vraiment courageuse et ferme. C'est

une petite femme qui surprend son monde, car enfin, faible de physique sous tous les rapports, elle est douée d'une âme et d'un cœur à toutes épreuves, elle se résigne à tout, elle aime autant son pays que son mari lui-même, elle fera tous les sacrifices nécessaires.

Elle m'a fait part du projet de M. [Frédéric-Auguste] Quesnel. Je vous assure que celui-ci me plaît assez, j'y ai réfléchi toute la nuit, et plus j'y pensais, meilleur je le trouvais. D'abord M. Quesnel vous aime de cœur et d'esprit, sa famille aussi. Son offre est sincère et d'après un raisonnement appuyé sur des faits existants et des probabilités réelles. Je trouverais disgracieux de vous voir réfugier dans un petit village de campagne ; on dirait : « Ses moyens sont épuisés, ou la crainte d'avoir à combattre le fait fuir, c'est un lâche qui a *attisonner* le feu mais cesse d'être courageux au moment de l'épreuve. » Ensuite, là, vous pouvez communiquer à chaque heure du jour avec nous, nous serions à portée, en cas de trouble, de mettre femme et enfants en lieu de sûreté sous une heure d'avis, ainsi que vous-même. D'ailleurs, M. Quesnel, par sa situation seule, est un sûr garant contre les excès de ces lâches ennemis. Une autre considération : le transport des effets ne sera presque rien et la résidence est honorable et n'offrira rien de bien extraordinaire, mais au contraire semblera naturelle, en alléguant le peu de santé de madame ; et les fréquentes absences que vous aurez cet été suffisent pour vous déterminer à ce projet. Elle sera au moins en sûreté et point abandonnée d'amis, comme elle l'a été tout l'hiver.

(Je vous dis en passant que le voisin Jacques [Viger] est une poule mouillée qui nous nuit tout autant que Debartzch.)

Si vous sentiez trop de répugnance pour ce projet, la Petite-Nation est le seul endroit après ; mais de quelles dépenses sera-t-il ? On ne peut le calculer. Ensuite les petits enfants perdront le temps précieux de l'éducation, ceux du collège en seront peiné et les

patriotes d'ici en seront mortifiés, il n'y aura pas les mêmes voies faciles et promptes de communications entre nous et, si la haine invétérée de vos ennemis voulait absolument tenter à vos jours, ces lieux éloignés serviraient mieux leurs vues. Enfin, telle est la manière dont j'envisage le tout ; je ne puis pas me persuader encore qu'ils seront assez insensés pour vouloir se porter à d'aussi grands excès, en envisageant la rétribution, et puis les espérances qu'ils ont de triompher d'après la tournure que prennent les affaires : une minorité en Chambre trop forte, les dernières réponses du gouverneur à vos adresses font renaître tout leur courage, ils espèrent encore nous subjuguer et nous asservir. Ces motifs les feront peut-être résoudre à demeurer tranquilles jusqu'à nouvel ordre. Sans doute que le Conseil rejettera vos subsides, et alors point d'argent, ceci est le grand mobile de tous ces enragés. Se porteront-ils à des excès [] ? On l'ignore. Jusqu'à ce jour, ils sont bien paisibles.

Adieu, cher frère, pensez et décidez ce que vous ferez, vous êtes plus en état que nous d'en juger.

Je suis avec estime et considération votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 9 mars 1836

Cher frère,

Je me suis rencontré ce matin chez le pauvre oncle [Joseph] Robitaille avec M^{me} Papineau. Elle était toute réjouie d'avoir eu une lettre de vous, dans laquelle vous blâmez, me dit-elle, l'opinion que j'avais du séjour de chez M. Quesnel. Il est vrai que les réflexions que

vous faites à ce sujet sont bien correctes, je n'y avais pas assez pensé. Mais je diffère avec vous sur la sûreté, et en temps et lieu nous en parlerons.

Je vous avais déjà écrit l'accouchement terrible qu'avait eu M^{me} Blanchard ; mais les suites en ont été que plus funestes, elle a eu une inflammation considérable qui [n']a été ignorée que trop de temps par le médecin et la sage-femme, inflammation qui a mis, hier à midi trois quarts, fin à ses jours. Elle a expiré avec toute sa connaissance et parlant presque jusqu'au dernier instant. La pauvre Julie y était, elle l'a bien reconnue et lui a fait beaucoup d'amitiés. Elle a, un quart d'heure auparavant sa fin, dicté de vive voix ses volontés au sujet de ses funérailles, demandant que tout fût fait le plus simplement possible. Vous devez vous imaginer dans quelle désolation se trouve le malheureux père et son époux ! Ils sont dans la plus grande affliction. Le père dit :

– Je n'ai plus rien ici, tout espoir de bonheur et de consolation est perdu pour moi.

Le mari trouve que tout son bonheur n'a été qu'un songe, il fait pitié à voir. Cette maladie lui a détruit le peu d'embonpoint qu'il avait acquis. Sa femme, dans ses plus grandes douleurs, leur disait :

– Retirez-vous, vous êtes faibles !

Et elle a dit à M^{me} Doucet et à Julie :

– Je n'avais pas besoin d'eux, je voyais ma pauvre maman au pied de mon lit qui semblait me dire : « Courage, ma chère fille, courage ! »

En effet, elle a eu un courage extraordinaire jusqu'au dernier instant, exprimant qu'elle était contente de mourir puisque c'était la volonté de Dieu. Son papa lui dit :

– Il faut donc nous séparer et je n'aurai plus d'enfant !

– Oui, dit-elle, mais je vous en laisse un autre que je vous recommande, lui montrant son mari.

Elle sera inhumée demain matin¹²⁷ à 7 h, aussi convenablement que permettent les moyens de son époux, qui ne voulait rien épargner, si mon oncle n'eût mis un frein à ses désirs.

Cette mort est une vive affliction pour Julie, elle se montre aussi courageuse que possible vis-à-vis de mon oncle, mais elle aimait beaucoup et était sincèrement aimée de la défunte.

Adieu, cher frère, soyez toujours courageux, et fasse le ciel que vous soyez promptement avec nous. Les esprits ici ne paraissent pas se soulever beaucoup ; peut-être seront-ils tranquilles, vu qu'ils espèrent que les cartes seront tout à fait brouillées avec le gouverneur et la Chambre.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

Le 21 mars 1836, le gouverneur Gosford proroge la 2^e session du 15^e Parlement.

¹²⁷ Une cousine de Théophile et de Julie Bruneau. Le 10 mars 1836, à Montréal, est inhumée Sophie-Suzanne-Delphine Robitaille, âgée de 32 ans, épouse de François-Benjamin Blanchard, marchand de fer. Elle était née à Montmagny en 1806, fille de Joseph Robitaille, marchand, et d'Élisabeth Verreau.

Comme pour un grand nombre de patriotes sincères, les troubles de 1837-1838 ont précipité le départ de Théophile Bruneau vers les États-Unis.

DEUXIÈME PARTIE

THÉOPHILE EN EXIL

Albany, 13 septembre 1838

Cher frère,

Ce matin, à 7 h, j'ai reçu la lettre que vous écriviez à Troy pour le portemanteau. Je suis allé là de suite, il a été ouvert par eux, en présence de témoins respectables, m'ont-ils dit. Je n'ai pas eu cet avantage, vu que je vous ai envoyé, il y a déjà longtemps, c'est-à-dire au retour de mon premier voyage, la clef dans une lettre aux soins de M. Costigan¹²⁸, et que ce dernier m'a dit, ce matin, à Troy, n'avoir pas reçue. Pourtant cette lettre, je l'ai moi-même livrée à l'office des

¹²⁸ John Costigan, de Saratoga Springs, surintendant du Saratoga and Schenectady Railroad.

chars, ici. Que penser de tout ceci ? Je me suis trouvé dans une colère ce matin, quand ils m'ont dit qu'il était dans leur bureau depuis trois semaines ! Je leur ai dit :

– Comment ! je suis venu ici trois fois, et aujourd'hui fait la quatrième, et vous m'avez constamment dit que vous ne l'aviez pas ! Je ne puis pas tirer d'autre conclusion de cette conduite que ceci : il faut que vous m'ayez pris pour un imposteur, ou que votre dessein ait été de faire de l'argent en extorquant une récompense. Pour moi, je n'ai aucun droit de le faire, et d'ailleurs vous m'avez déjà dit que M. Couchin devait payer le tout.

Sur ceci, ils ont immédiatement fait partir le *prétendu trouveur du butin sur le quai, et qui y serait resté une journée entière sans avoir été pris par qui que ce soit*, chose assez incroyable, là où il y a des centaines d'oisifs qui ne vivent que de rapine.

Le fait est que ce portemanteau leur a été remis en ligne directe par le capitaine du *packet* et que les *loafers* qu'ils emploient pour chercher des passagers s'emparent souvent des effets et prétendent ensuite les avoir retrouvés. Et ce qui me le prouve davantage, c'est l'assurance qu'ils vous donnent toujours que les effets seront retrouvés. Quand on pense que j'ai été là trois fois tout exprès pour cela ! Aussi, je vous adresse mon compte, car je suis trop pauvre pour perdre tous ces frais. Il faut que ces gueux me le payent. Je ne crois pas juste de leur charger ma route de Saratoga à Troy. Je voulais me rendre ici. Je ne leur mets dans le compte que pour leur prouver que je ne charge rien d'injuste. Ayez la bonté d'envoyer mes lettres par la poste. J'aime mieux payer quelques sols, car voilà deux lettres que je vous écris depuis que je suis ici, et il paraît que vous n'en avez reçu aucune, et j'étais chagrin de ne recevoir aucune réponse. Cela m'était sensible : je le prenais pour de l'indifférence.

Je suis trop pressé aujourd'hui et en outre trop indigné pour vous faire part des nouvelles du Canada et de l'intérieur, ici. Demain, je vous écrirai le tout, car je verrai ce soir l'agent de McKlowd, etc.

Adieu, mes amitiés à ma chère sœur, mes neveux paresseux, et au D^r O'Callaghan. *Ditto*, embrassez Titite quatre fois pour mon oncle, civilités à la famille Cowen, au perturbateur D^r Davignon et à vos hôtes.

Tout à vous.

T. Bruneau

P.-S. Je me meurs d'ennui ici, j'ai si peu à faire.

* * * * *

L.J. Papineau, Esquire

High-Land Hall

Saratoga N.Y.

To the care of J. Costigan, Esquire

Car's Office, Saratoga

Albany, 15 septembre 1838

Cher frère,

Depuis mon arrivée ici, je n'ai trouvé que peu de choses à faire, et surtout nous sommes sans papiers français du Canada. Il n'y a absolument que par les voyageurs que l'on puisse apprendre ce que disent et pensent nos chers Canadiens, et encore faut-il se méfier de tous ces rapports. Néanmoins, il doit y avoir beaucoup de vrai dans ces détails.

J'ai vu lundi dernier un jeune Brodeur¹²⁹, de Varennes, parti de Montréal du mercredi précédent. Il dit que les affaires ne peuvent pas être pires, que les Canadiens souffrent réellement, que les marchands ne font rien et qu'on ne voit que tristesse et plaintes ; que l'irritation est à son dernier comble, que la Police nouvelle exerce une autorité inquisitoriale, qu'après 9 h du soir on encage tous ceux que l'on trouve dans les rues, même faisant paisiblement leur chemin, qu'on est épié dans les cafés et auberges, sur les marchés et grèves ; qu'ils ont des espions solides dans les villages de campagne, qu'en un mot les tories sont en absolu pouvoir et d'une arrogance sans égale. Que toutes ces mesures-là ont rendu Durham plus odieux qu'aucun de ses prédécesseurs, et qu'il sera impossible, suivant lui et par ce qu'il a généralement entendu dire des autres campagnes, et même du district de Québec, à Montréal, d'empêcher un soulèvement général par tout le pays. Il m'assure qu'on s'y prépare et que l'émigration de ce côté-ci sera générale cet automne du côté des Canadiens, dans le but d'y entrer ensuite en armes. Mais ce qui m'afflige : j'ai cru entrevoir dans le cours de la conversation qu'il y avait des sociétés secrètes de formées en Canada. Je lui en ai parlé ouvertement, mais point de réponse affirmative de sa part, ni oui, ni non, je le crois sous serment. Il n'a vu aucun de nos réfugiés sur le lac Champlain. Côté est perdu en Canada ; Nelson, tout-puissant en ville.

Les détails ci-dessus m'ont été presque confirmés par trois autres dont l'un est de Verchères, frère du garçon du curé, qui dit que M. Amiot¹³⁰ ne se gêne pas de dire qu'il en faut venir aux armes

¹²⁹ Le jeune Brodeur n'a pas été identifié. Ce n'est pas le notaire Timothée Brodeur, né à Varennes, qui pratiquait à Saint-Hugues, et qui signe des actes en septembre 1838.

¹³⁰ Pierre Amiot (1781-1839), député patriote de Verchères. Libéré du Pied-du-

le plus tôt possible. Il paraît que Tremblay, aux Éboulements, suivant un navigateur qui arrive ici pour trouver une place dans les berges, fait tout en son pouvoir pour soulever son comté et qu'il y réussit parfaitement, et qu'à Québec on parle bien plus hardiment qu'à Montréal.

– Ah ! dit-il, on ne craint pas là, et je vous assure que [si] le haut commence, le bas finira l'affaire bien vite.

L'agent de Johnson et McLoed est passé par ici. Il paraît tout triomphant et assure que leur armée sera considérable et bien munie et que les Américains des frontières du Haut-Canada sont résolus de les protéger en dépit de leur gouvernement. Il ajoute que si Van Buren veut être réélu il ferme les yeux sur leurs démarches ; il paraît qu'il n'y a que sociétés secrètes de ce côté.

Voici maintenant un fait que je vous donne comme authentique. Il est arrivé ici, dimanche au matin (dernier), un jeune M. Wheeler de New York, qui dit avoir été au collège de Saint-Hyacinthe avec Lactance, qu'il salue bien et désire beaucoup voir. Il était accompagné de trois autres. Ils demandèrent à me parler en particulier. Ils me prièrent de leur dire si vous étiez rendu à Amsterdam [N.Y.], chef-lieu du rendez-vous de l'armée, que leur colonel à New York avait reçu l'ordre de faire partir son bataillon, par une lettre des frontières, que le restant du bataillon descendrait lundi soir, que des armes étaient parties de là dès le vendredi, bien secrètement, qu'ils étaient tous de la société secrète de N.Y.

Ce langage et ces nouvelles me surprirent extraordinairement ; je leur dis que j'étais moralement certain que vous étiez à Saratoga et probablement tout aussi ignorant de ces démarches que moi. Ils en furent tous surpris et consternés de voir qu'on les jouait ainsi,

Courant en juillet 1838, il mourut des suites de son emprisonnement. *DPQ*.

qu'ils avaient laissé leurs places où ils avaient de bonnes gages, pour aller sous votre étendard se battre pour conquérir la liberté du pays. Weeler surtout enseigne le français dans une académie ; il était au désespoir, il craignait de ne pouvoir obtenir de nouveau sa situation. Il n'a jamais voulu me dire le nom du colonel, ni de qui sortait l'ordre, il était muni de lettres pour plusieurs personnes d'ici et ailleurs. Il ajouta :

– Je vois que vous n'avez pas la consigne et je suis sous serment. M. Chartier¹³¹ en sait quelque chose, tâchez de lui écrire.

Je ne puis pas supposer aucun autre capable de se servir de votre nom et faire marcher les gens ainsi que M. Côté. Ils ont vu ici quelques-uns des membres de la société secrète américaine, qui leur ont dit :

– Retournez chez vous, le temps n'est pas encore fixé et toutes les armes ne sont pas encore finies.

Ils se sont embarqués le soir, à 5 h, maudissant leur colonel et en me disant :

– Personne ne marchera qu'à voix sûre à l'avenir.

Ils seront arrivés à temps pour empêcher le départ des autres.

Quant à Brodeur, je ne suis pas surpris qu'il n'ait vu aucun des réfugiés : il ne connaît que Duvernay qu'il dit n'avoir pas vu sur le quai ; il est allé à New York.

J'ai réussi à faire passer à Montréal huit numéros de la *Gazette de Mackenzie*. Saint-Jean les a reçus en bon ordre et va les faire circuler. Je pourrai réussir par la même voix à le faire : c'est par un matelot de Troy, du *Burlington*, qui les remet à Saint-Jean à Lefebvre, qui les envoie ensuite par des occasions sûres.

¹³¹ Étienne Chartier (1798-1853), avocat en 1823, prêtre en 1828, curé à Saint-Benoît (Deux-Montagnes), il prend une part très active au mouvement patriote ; excommunié par l'évêque de Montréal, il vit en exil aux États-Unis. DBC.

Adieu, amitiés à tous, parents et amis. Un petit mot de votre part sera bien reçu, ainsi que du D^r O.

Votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

À Amédée Papineau

Louis J.A. Papineau

Highland Hall

Saratoga

Reçue 17 octobre

Albany, 17 octobre 1838

Cher Amédée,

J'ai reçu ta lettre et celle du cher Lactance ; elles m'ont été agréables et le pardon immédiat en a été le résultat. Il y a déjà longtemps que je voulais écrire, mais mon absence d'Albany pendant 12 jours et le manque d'épreuves certaines sur les démarches futures de nos amis m'ont empêché de le faire. Vous devez avoir vu Malhiot¹³², il y a

¹³² Édouard-Élisée Malhiot (1812-1875), né à Saint-Pierre-les-Becquets, *Édouard-Élisée-Nicolas-Tolentin* Malhiot, fils de Michel-Reuben Malhiot et de Marie-Louise Demers. Étudiant en droit à Montréal chez Henri Desrivières-Beaubien, puis chez James Phelan et enfin chez Joseph-Ferréol Pelletier. Grand Aigle des Frères Chasseurs en 1838. Émigre aux États-Unis après l'échec de la seconde insurrection. Il épousera (Alburgh Springs (VT), 5 septembre 1841) devant le rév. Mr. Wade, Harriet Anny Niles, fille aînée de Stephen Niles. L'époux Malhiot est dit alors de Paincourtville, Louisiane. Ce mariage est annoncé dans *L'Aurore des*

quelques jours, il doit vous en avoir dit autant que son serment le lui permettait ; j'attends depuis hier M. Desmarteau¹³³, marchand de Montréal : il met de l'argent au jeu et l'on pourra se fier à son rapport ; il a fait une excursion dans Québec et les campagnes du district de Montréal. Je diffère donc jusqu'à ce temps pour vous écrire tout ce que j'ai appris et la conduite future que je vais tenir, qu'il suffise pour le moment de vous dire que se battre, il le faut, c'est inévitable, le pays en masse le veut et surtout Québec.

Adieu. À demain. Vous recevrez par la poste une lettre détaillée de tous ces faits.

La grammaire de Lactance, je la fais venir de New York. Mackenzie va me la faire parvenir.

Amitiés à ton papa et ta maman, Lactance et Titite. Saluts à tous nos amis. Ton oncle affectionné.

T. Bruneau

* * * * *

Canadas du 11 septembre 1841. Malhiot a vécu à L'Assomption, Louisiane, avant de monter vers l'Illinois. Il décédera à Assumption, Illinois, le 11 août 1875.

¹³³ Narcisse Birtz-Desmarteau (1808-1884), marchand, de Montréal, épousera (Longueuil, 30 avril 1842) Marie-Thérèse Céré. Ou encore Étienne Birtz-Desmarteau, aussi marchand à Montréal, qui épousera (Montréal, 25 octobre 1842) Éléonore Perrault.

L. Duvernay, écuyer
New York

Albany, 31 [octobre¹³⁴] 1838

Cher ami,

Je commence à vivre dans une grande inquiétude au sujet de nos braves compatriotes de la Bermude. Point de nouvelles d'eux. Je crains fort que le gouvernement joue encore son rôle d'hypocrite, que sous de faux prétextes on les retienne sur cette maudite île. Qu'en penses-tu ? Que devons-nous faire ? Je ne verrais pas d'autre moyen que de s'embarquer dans une petite goélette avec quelques effets, sous le prétexte de commercer, et de les enlever.

Tu auras sans doute vu les gazettes de Montréal par lesquelles maître Colborne se met déjà en état de défense et exercera probablement des rigueurs contre nos concitoyens au premier mouvement. Les choses deviennent sérieuses, nous avons besoin d'user de toute la vigilance possible, nous n'avons pas un seul instant à perdre, il faut absolument s'emparer de la Rivière Chambly avant la navigation close. Tous les citoyens riches et influents d'ici nous disent : Commencez et donnez un bon coup et dès lors comptez sur de l'argent et des hommes. Je suis bien convaincu que le gouvernement américain n'utilisera pas de la même sévérité que l'an dernier, si nous avons surtout le plus léger succès. Il y a ici un négociant français de New York dont je ne me rappelle pas le nom¹³⁵, qui est venu voir M.

¹³⁴ Théophile a daté sa lettre du 31 « novembre » 1838. Outre que le 31 novembre n'existe pas dans le calendrier, le contenu de sa lettre montre clairement qu'elle a été écrite avant l'engagement de la deuxième insurrection du 3 novembre 1838.

¹³⁵ Laurent Bonnefoux, riche marchand français établi à New York et sympathique à la cause des patriotes.

Papineau. Il est très riche, il nous a dit l'avoir vu. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de négocier un emprunt de lui ou par son canal ?

J'ai prévenu Papineau que j'avais prêté serment de fidélité au gouvernement provisoire de Nelson, que j'étais membre des sociétés secrètes d'Albany, qu'au premier signal que je recevrais je me rendrais au poste qu'on m'assignerait soit comme simple milicien ou comme capitaine, tel que j'étais dans le 2^e bataillon de milice de Montréal ; je m'occupe fort peu du rang pourvu que je sois utile à la cause sainte et sacrée de notre chère patrie. Je lui ai dit de plus que nous allions user librement de son nom partout, excepté en matière d'argent, c'est-à-dire que nous ne dirions pas aux gens qu'il en sera personnellement responsable, ni l'agent avoué de ces emprunts. J'ai écrit en Canada à quelques-uns de nos braves en leur disant : Pépère est ici, il est toujours le même et en avant, Citoyens. Ceci a eu un grand effet et nos Canadiens vont marcher en masse, pourvu que nous ayons des armes à leur donner. Ainsi use avec discrétion de son nom à New York. Je suis certain que nous ne serons pas désavoués par lui.

Écris-moi librement et franchement ce que tu penses, ce que je puis faire ici. Notre société est considérable et le monde ne manque pas, bien disposé à aller se battre. Mais nous sommes tous pauvres comme des rats d'église. Il nous est impossible de faire une souscription tant soit peu respectable. Forest est ici et nous allons avoir le bénéfice en question ; je t'écirai le jour.

Adieu, citoyen, ne néglige rien, que le feu sacré de la patrie continue à alimenter les braves et généreuses dispositions pour son émancipation. Tout à toi.

T. Bruneau

* * * * *

Louis-Joseph Papineau, Esq.
At Miss Fitch
South Pearl St.
Albany, N.Y.

Whitehall, 10 novembre 1838¹³⁶

Cher frère,

Je n'ai que le temps de vous écrire deux mots ; Saint-Jean n'est pas pris, tel que l'on a dit, il n'est que bloqué. Nelson les attaquera lundi, il est après réduire toutes les autres communications. Belœil et le reste de la Rivière Chambly est en notre pouvoir. Odelltown a été pris par Nelson en personne ; la troupe a été entièrement détruite, nous avons des canons, fusils et prisonniers British, la perte patriote a été assez considérable, mais point de prisonniers de faits de nos gens. Le combat a duré 3¼ heures. Ceux de Whitehall qui l'ont vu disent que c'était cruel, vu que les deux armées en sont venues à charge baïonnette.

J'aurai une dépêche officielle, à Burlington, des attaques sur Sorel et Chambly, qui devaient avoir lieu hier à 11 h précises. La nouvelle d'Odelltown est tirée d'une lettre du D^r Davignon au D^r Porter de ce lieu, qui a eu la complaisance de venir me saluer et me la communiquer.

Communiquez ceci à Tracey¹³⁷ de suite à l'*Albany Argus*, car les hommes de Burlington confirment le tout.

¹³⁶ Cette lettre, écrite le jour même de l'échec de la deuxième insurrection, montre à quel point les nouvelles voyageaient lentement.

¹³⁷ John Tracey (ca1809-1875), frère du D^r Daniel Tracey, vit à Albany à partir de

Adieu, je vous écrirai de Burlington. Que la pauvre Julie prie pour moi, je serai au feu sur Saint-Jean, il sera destructif et décisif, car le motto est de vaincre ou périr.

Adieu encore une fois, mes respects à la famille Porter et Tracey.

T. Bruneau

P.-S. M. Antoine Bennois vient avec nous, il sera porteur de ma dépêche de lundi après le combat, si la Providence veut que j'en échappe. Vous pouvez lui adresser vos lettres, elles me parviendront régulièrement ; il saura toujours où nous serons, car nous communiquerons avec lui.

Son adresse : Anthony Benway, grocer, Whitehall.

* * * * *

Ludger Duvernay, écuyer
New York

Albany, 25 novembre 1838

Cher monsieur,
Nos braves officiers, désirant savoir le plus tôt possible leur destination, se sont aujourd'hui décidés à s'embarquer pour New York. Nous les envoyons sans moyens, nous fiant que vous devez avoir des fonds pour payer leur passage et les rémunérer de leurs bons services. Il y va de notre honneur, nous devons les soutenir, vu que ces braves se sont voués de cœur et d'esprit dans nos rangs.

J'ose donc me flatter que vous allez de suite vous occuper de leur situation et leur procurer tout ce qui leur sera nécessaire.

Je suis, Monsieur, avec estime et respect votre dévoué serviteur.

T. Bruneau

* * * * *

À Amédée et Lactance Papineau

L.J. Amédée Papineau, Esq.

At the care of Sidney Cowen¹³⁸, Esq.

Saratoga, N.Y.

Albany, 30 novembre 1838

Chers neveux,

Je suis encore ici languissant faute de moyens de me rendre à Whitehall, où j'ai une situation assez avantageuse, mais la malheureuse expédition de Nelson m'a totalement ruiné. J'avais reçu des argents de Montréal pour payer ma pension ici ; je laissai tous mes effets ici en gage, pour me servir de cet argent, pour me rendre avec de braves Canadiens aux frontières, où l'on m'écrivait que nos dépenses seraient payées, qu'il y avait force armes et *ammunitions*, etc. J'avais reçu une commission de colonel et aide de camp du

¹³⁸ Sidney Joseph Cowen (1815-1844), fils du juge Esek Cowen, est un ami d'Amédée Papineau. Né le 20 novembre 1815, il mourut en mer le 10 septembre 1844 et fut inhumé au cimetière St. James de Liverpool.

général Van Rensselaer¹³⁹, qui devait commander l'aile droite de l'armée. C'est lui qui a le mérite d'avoir dressé le plan d'attaque et si l'on avait eu le bon sens de l'exécuter, les généraux Scott et Wool disent que le succès était infaillible, mais la lâcheté des gens de La Prairie a tout fait échouer, car, le steamboat *Victoria* brûlé, ceux de Lachine étaient déjà dans nos mains, les horse-boats aussi. Du rivage de Longueuil et La Prairie, nos tirailleurs empêchaient les troupes d'aborder avec des bateaux : il leur fallait aller par Sorel, ceci nous donnait le temps de détruire Saint-Jean, Chambly, l'Île aux Noix et même Sorel, car, en réalité, il y avait assez d'armes dans ces quartiers pour le faire. Quand on pense que 13 000 hommes s'étaient [mis] en mouvement le même jour et à la même heure, des bâtons et des roches pouvaient même l'effectuer. Ensuite, la criminelle et odieuse trahison de Canadiens lâches et d'Irlandais dans le camp de Nelson a fini par perdre tout le plan.

Enfin, mes chers amis, c'est une défaite momentanée, qui est cause, il est vrai, de la ruine d'un grand nombre, mais peut-on imaginer émanciper un pays sans perte de biens et de vies ?

Me voici réduit à quêter pour ravoir mon petit butin. C'est une humiliation bien grande, mais il le faut et je n'ai pas pu encore m'y résoudre. Cependant je suis exposé à chaque instant de voir vendre publiquement mes hardes pour cet objet. D'ailleurs, j'ai tant quêté ici pour nos blessés et nos destitués que je n'ose plus me présenter. Si j'avais un ami ici, comme M. Sidney Cowen, je me résoudrais peut-être à lui demander à le faire pour moi. Quand on pense que 25 piastres seulement me donneraient mes effets et payeraient mon passage à Whitehall.

¹³⁹ Le général Rensselaer van Rensselaer. Voir François Labonté, *Robert Nelson dit le Diable*, Québec, PUL, 2017.

Malgré tant de malheurs, il ne faut pas se laisser abattre, les affaires reprendront promptement et sous de meilleurs auspices. Nos braves sont tous réunis à New York, ils travaillent de concert et sans relâche, les événements en Europe se succèdent les uns aux autres et ne tendent qu'à notre secours. La Russie paraît absolument décidée à faire la guerre aux Anglais. La France qui ne peut pas nous nuire, mais qui au contraire cherchera plutôt à étendre son commerce, restera neutre dans la lutte, et nous aidera sourdement tout aussi bien que la Russie.

Les souscriptions pour les armes et munitions, etc., vont bien dans les grandes villes, surtout à Philadelphie. Espérons que la divine Providence, qui voit nos misères et la justice de notre cause, ne nous délaissera pas. Il faut du courage et de la persévérance. Nos amis, ici, ont été pendant les cinq premières années de leur révolution, constamment en défaite ; ainsi, courage ! et travaillons, nos habitants s'abattent une journée et se réveillent le lendemain.

Adieu, mes chers petits amis, conservez-vous bien et travaillez à faire des hommes instruits et capables de rendre des services à la patrie, quoique ce soit un chétif métier, c'est néanmoins un devoir impérieux que nous devons rendre : c'est la destinée de l'homme, il faut s'aider les uns et les autres. Votre trop malheureux père en est une victime bien frappante, mais il le fait de cœur et d'esprit, avec un grand courage, ce sera peut-être sa perte et celle de sa famille. Ne montrez cette lettre qu'à M. S. Cowen, si vous jugez à propos de la montrer. Mes respects et amitiés à M^{me} Cowen et ces messieurs. Encore une fois, adieu, mes bons amis et croyez-moi pour la vie votre affectionné oncle et ami.

T. Bruneau

* * * * *

À Jean-Charles Prince¹⁴⁰

[Henry D. Hill, Wholesale
Grocer, N° 17 State Street, Albany]

Albany, Juillet 20, 1839

Brave Prince,

Je vous aurais écrit il y a déjà longtemps, mais je craignais toujours de vous compromettre, car je sais que l'on nous regarde comme des mauvais sujets, dignes que de la corde. Les insensés, ils ne savent pas quels jours d'amertumes ils se sont préparés ! Le Néron Colborne a érigé un échafaud qu'il a teint du sang innocent, ses victimes sont sans doute dans le ciel qui prient pour nous. Loin de les avoir avilis aux yeux des nations, il en fait des hommes immortels, dont la réputation ne périra jamais, la commisération et la bienveillance accompagneront leur postérité ; et cet échafaud est devenu un trophée, un trône de gloire, et pour le sanguinaire Colborne un monument éternel de sa turpitude, de sa haine, de son injustice, de son

¹⁴⁰ Jean-Charles Prince (1804-1860) est directeur du séminaire de Saint-Hyacinthe ; il sera en 1852 le premier évêque de Saint-Hyacinthe. DBC.

amour infâme pour le meurtre judiciaire. Le temps est proche où cet infâme scélérat va payer de sa tête tous ces forfaits, ce ne sera pas sur le même gibet, car il le souillerait, mais sur celui des meurtriers et voleurs qui l'ont précédé dans la voie du crime et du déshonneur.

Un Dieu juste et vengeur veille sur nous, il ne laisse ordinairement au vagabond qu'un temps à jouir de son brigandage, ensuite il l'arrête et le frappe rudement. Je vois maintenant que tous les événements se préparent petit à petit pour ce grand jour de la vengeance divine, oui nos victimes vont être *revengées*, le pays deviendra indubitablement libre, en dépit de la faction de voleurs et de tyrans qui le dévaste actuellement, rien ne peut arrêter l'élan qu'il a pris. J'ai eu occasion, depuis que je suis dans ce beau et riche pays, d'étudier et d'observer combien est noble, puissant et sûr un gouvernement républicain, quel ensemble de pouvoirs qui se contrebalancent sans se heurter, chacun ses pouvoirs, ses attributs et partout la majorité décide et fait la loi ; le suffrage y est universel, le ballot évite toute coalition, les parties se rendent en silence et votent de même, ainsi la voix est libre et la corruption n'y peut rien. La religion s'y exerce librement, elle y est soutenue par le cœur et l'esprit du chrétien, base solide sur laquelle la foi se maintient ici. Un commerce énorme s'y fait, l'artisan y vit avec splendeur, le cultivateur en prince, en un mot point de pauvres ! Nos églises sont splendides, mais les cérémonies du culte défectueuses. Maintenant, je vous le demande, quel homme honnête, aimant sincèrement son pays qui ne désirerait pas voir autant de bienfaits et des institutions aussi avantageuses introduits dans sa chère Patrie ? Leur système d'éducation est aussi admirable qu'avantageux, les enfants y font des progrès extraordinaires, mais en matière de religion je les trouve fous, il y a même excès.

Du côté de l'Angleterre, vous n'avez qu'injustice, continuation du gouvernement militaire à espérer, il ne sera rien fait dans cette session, ils vont sans doute présenter leur bill d'union comme par forme, sachant qu'il ne passera pas. Le ministère va changer d'après les opinions des mieux informés sur les lieux. Du côté de la France, nous avons tout à espérer, il faut simplement du temps, car eux-mêmes sont encore en grande agitation, mais leur cœur est avec nous, il y a même du zèle pour nous aider, laissons à Dieu le temps et le cours des événements.

Adieu, mon cher Prince, sachez que ni le temps, ni l'éloignement du pays natal aient diminué en moi mon respect et mon estime pour vous, tout au contraire mon exil n'a fait qu'accroître mon amitié pour mes chers parents et amis. Combien de fois j'ai versé des larmes d'ennui ! Malgré la cordiale hospitalité que nous recevons ici, ce n'est pas le cher et malheureux Canada. Un Canadien n'a jamais été fait pour l'exil et l'esclavage. Ne m'oubliez pas dans vos prières, et surtout au moment du Saint Sacrifice. Si vous avez occasion de voir nos vénérables évêques, faites-leur mes profonds respects et dites-leur que mon esprit et mon cœur est toujours avec mon Saint-Jacques et eux. Madame Papineau est bien mieux, vous faisant force respects et vous remerciant de vos bontés. Mes civilités à M^{me} Des-saulles et à toute sa famille. Mes respects à tous les messieurs que j'ai l'honneur de connaître dans votre maison.

Je suis, Monsieur, avec estime et considération votre dévoué serviteur.

[T. Bruneau]

* * * * *

[ca1840]

Mon cher Amédée,

Je suis peiné de n'avoir pas pu te voir avec M. Forsans¹⁴¹ ; je t'aurais expliqué toute son affaire. Mais j'espère que tu lui enseigneras le meilleur moyen qu'il doit prendre pour se mettre en sûreté et ne pas être exposé à souffrir des pertes et peut-être en sa personne. Il fera à la lettre ce que tu lui recommanderas.

Tout à toi.

T. Bruneau

* * * * *

¹⁴¹ Cette courte lettre de Théophile est au verso d'une lettre d'Amédée Papineau du 20 février 1850. Elle mentionne le nom de Forsans, marchand français, présent à Montréal et de passage aux États-Unis en 1840. « À midi, on me fait demander chez le restaurateur Ricard. J'y vais et y rencontre un jeune marchand français, M. Forsans, qui arrive de Paris et me remet une lettre de maman, datée du 9 avril. Il part aussitôt par la diligence pour Montréal, où il a établi depuis l'an dernier un commerce de vins et soieries. » *JFL*, 6 mai 1840. Henri Forsans (1811-1864), né à Lagor (Pyrénées-Atlantiques), commune de l'ancienne vicomté de Béarn, le 17 décembre 1811, fils de Pierre Forsans, propriétaire, âgé de 45 ans, et de Jeanne Camescasse, qui lui donnent les prénoms de Pierre-Henri. Il s'établit comme marchand à Bordeaux, puis quelque temps à Montréal pour y vendre des livres, de la soierie, des fruits et du vin. S'occupe souvent du transport de la correspondance Papineau. Il visite la demeure des Papineau à Paris, puis se rend à Montréal par Londres, en avril 1840, en faisant le voyage en compagnie de Joseph Masson. Il demeure à Montréal jusqu'au printemps de 1841 alors qu'il retourne en France et dîne parfois avec Papineau.

À Amédée Papineau

Albany, 23 avril 1841

Cher Amédée,

J'arrive ce matin de New York où j'étais allé depuis quelques jours. J'y ai vu plusieurs de nos compatriotes en assez bonnes circonstances, mais un très grand nombre réduit à la mendicité. J'ai été voir le jeune M. Robillard¹⁴² qui m'a communiqué une lettre que Roy lui écrivait de Montréal, au nom de M^{me} Dessaulles. Il paraît qu'il t'a écrit en te la communiquant et te faisant ses offres de services, autant qu'il serait en son pouvoir, mais, me dit-il, « je n'ai pas eu l'avantage ni l'honneur d'une réponse de sa part. » Je lui ai dit que j'étais convaincu que tu n'avais pas reçu sa lettre, car tu savais trop bien vivre pour t'oublier à ce point et surtout être indifférent à des offres aussi généreuses.

Si tu as reçu cette lettre ou non, il faut, mon cher enfant, que tu lui écrives de suite et t'excuser si tu es capable ; et si tu ne l'as pas reçue, remercie-le et dis-lui que je t'ai écrit à ce sujet.

Je te conseille de te rendre à New York : il ne faut pas que tu restes dans ce *racoin*, tu n'y feras rien. Une école est un triste métier qui ne rapporte guère. D'ailleurs M. Bidwell¹⁴³ pourrait t'être bien utile là, te faire connaître à bien des amis. Qui sait ? tu pourrais entrer dans quelques bons bureaux, tu peux vivre à très bas prix là, sans t'humilier. Je crois que je vais y aller moi-même, mon bourgeois

¹⁴² Joseph-Clétus Robillard (1816-1898), époux de Marguerite Dufaux, pendant de longues années marchand à New York.

¹⁴³ Marshall Spring Bidwell (1799-1872), avocat, président de la Chambre du Haut-Canada, patriote exilé, pratique comme avocat à New York.

se propose d'y ouvrir une boutique d'épicerie et voyager en même temps au Canada en spéculation.

Si mes ressources pécuniaires étaient plus fortes, je serais allé te voir, mais ça m'est impossible.

Adieu, cher et bon ami, santé, courage et prospérité. Fais-moi l'amitié de m'écrire, si tu as des nouvelles de nos bons parents de France ; je m'ennuie toujours d'eux. Et donne-moi des détails sur ta situation et sur la famille du Canada, car d'eux je n'ai pas reçu de lettres depuis l'automne dernier, quoique je leur aie écrit cinq à six lettres.

Tu mettras ta lettre aux soins de J.J. Marrin pour moi, à Albany, il me la fera tenir.

Ton affectionné oncle.

T. Bruneau

* * * * *

TROISIÈME PARTIE

DE RETOUR AU PAYS

Louis Js Amédée Papineau
 Esquire, Attorney
 New York
 Care of M^t J.C. Robillard
 Pine Street N^o 74
 Tampon postal : Troy, 9 mai
Reçue 12 mai 1842

Montréal, 1^{er} mai 1842

Cher Amédée,

Je viens d'apprendre que le jeune M. Toupin¹⁴⁴ partira demain pour Paris ; je me hâte de t'écrire quelques lignes, afin que tu saches que

¹⁴⁴ Louis-Hospice Toupin, né à Montréal en 1818, fils de François Toupin, marchand, et d'Angélique Leduc. Frère du sulpicien Joseph Toupin. Il fera un second voyage, avec E.R. Fabre, en 1843 sur Paris, attiré par une vocation religieuse chez les jésuites. Il se lancera pourtant dans le commerce et épousera (Montréal, 24 octobre 1855) Marie-Angélique-Lia Laflamme, fille mineure d'Amable Laflamme, marchand, et de Marie-Angélique Dézéry. Voir *PEP*, tome I.

je suis vivant et en parfaite santé actuellement. J'ai bien souffert cet hiver de mon rhumatisme et j'en attribue la cause à ma résidence sous un gouvernement monarchique, car quand j'étais dans la République, il me respecta et n'osa jamais toucher à ma personne plébéienne : il savait sans doute que les aristocrates-tyrans n'y ont point d'empire.

Mon séjour ici m'a ouvert les yeux sur la conduite d'un grand nombre de nos compatriotes. Plus j'y réfléchis, plus j'ai lieu de m'attrister ; combien il est vrai de dire que les hommes sont faibles et quel empire n'a pas le démon de l'orgueil ! Je vois des jeunes gens remplis de talents et qui promettaient une noble carrière démocratique, qui ne respirent aujourd'hui que les faveurs, même du dernier des valets d'une administration bretonne. O Tempora ! o mores ! Il y en a même quelques-uns qui se font aujourd'hui gloire de censurer nos plus illustres victimes avec plus de mauvaise foi et d'acharnement que nos ennemis jurés. Grâce à Dieu, leur nombre est petit et ils ont acquis à juste titre le souverain mépris de nos honnêtes citoyens des villes et campagnes. Nous sommes aujourd'hui réduits à déplorer en silence les maux qui nous accablent ; chacun les sent mais n'ose les manifester trop hautement, le pays est toujours le même, il n'attend qu'une occasion favorable pour secouer le joug s'il est possible ; ces sentiments sont plus vifs, plus enracinés que jamais, quoique exprimés dans des termes plus déguisés.

Notre nouveau fagot paraît prendre son temps avant de faire connaître quelle sera sa vraie politique. Tout n'est ici que spéculation, néanmoins la nomination de Côme¹⁴⁵ est bonne, il est toujours le même homme, cette place d'honneur ne change point ses

¹⁴⁵ Côme-Séraphin Cherrier (1798-1885), célèbre avocat, chez qui Théophile Bruneau avait appris le droit. Le gouverneur Charles Bagot offrit à Cherrier en 1842 d'être solliciteur général, poste qu'il refusa. *DBC*.

principes, il pourra rendre des services importants au pays ; il serait à désirer que plusieurs autres de ses confrères se tinssent fermes comme lui.

J'ai vu le curé [Bruneau] hier avec [F.X.] Malhiot. Ma pauvre mère était très bien, supportant son grand âge et l'ennui de ses enfants avec courage. Nous lui avons laissé ignorer la maladie de ta pauvre maman, elle en a reçu il y a quelque temps une lettre qui l'a bien rassurée.

J'ai vu tes amis presque tous les jours, Roy et Coursol, ils sont tous deux paresseux, ne veulent point écrire. Ils font du plus aisé, la pratique ne les étouffant point. Maître Coursol courtise à force mon héritière, Rose-Anne Perrault¹⁴⁶. Il me paraît prendre racine dans le cœur de la jeune enfant, mais je crois le père bien opposé à cette union.

Donegani est rendu à la Montagne, où nous restions. Il a fait de cela un paradis terrestre. Je les vois rarement : ils ont une grande froideur pour la famille. J'ai même trouvé la famille Viger très impolie à mon égard, aussi je ne les visite qu'une fois par trois mois, il vaut mieux s'en éloigner, ils ont un air d'indifférence pour ton père, qui me dégoûte ; à peine en demandent-ils des nouvelles quand nous nous rencontrons, tandis que tous nos braves citoyens nous observent tous les jours pour savoir si nous avons de ses nouvelles. Il règne encore avec empire dans les cœurs canadiens. Plus d'un maudit Anglais voudrait le voir de retour aujourd'hui, ils le confessaient, ils sentent que le bien qu'il faisait à ses compatriotes, il le faisait à eux-mêmes. Ils voient maintenant surgir les taxes comme la

¹⁴⁶ Pourtant Rose-Anne Perrault, fille d'Augustin Perrault et d'Agathe Gaudry, épousera (Montréal, 25 septembre 1848) Jean-Adolphe Gravel (1820-1909), marchand, fils de Jean-Marie Gravel et de Sophie Fabre (1798-1881). Gravel sera l'associé d'E.R. Fabre dans le commerce.

galle en Écosse. Ces êtres rampants sentent leur bêtise d'avoir opposé la législature de Papineau ; ils le nomment aujourd'hui le véritable ami d'un gouvernement responsable et économique. Tout cela est bien, leur dis-je, et qui est l'auteur de sa chute ? C'est vous autres, en plongeant les Canadiens, vous vous êtes égorgés.

Adieu, cher Amédée, je te souhaite santé, etc. Il pourrait bien se faire que je fasse encore le voyage de New York en juillet, pour Jean Bruneau chez qui je suis. Trêve avec la paresse, écris-moi par la poste, nous avons des fonds assez forts pour payer le transport. Mes amitiés à l'ami Chapdelaine¹⁴⁷ et sa moitié. Son petit beau-frère est bien ; je viens de le voir. Amitiés à tous nos autres amis.

Ton oncle républicain.

T. Bruneau

* * * * *

Dix ans de silence¹⁴⁸, au cours desquels on ne sait presque rien de la vie de Théophile Bruneau, sinon qu'il est employé dans la seigneurie de LaSalle et qu'il habite à Saint-Édouard, ou à La Prairie.

¹⁴⁷ Louis Chapdelaine, baptisé à Saint-Ours le 25 juillet 1817, fils d'Hippolyte Chapdelaine-Valérien et de Louise Lebœuf, a épousé (Sorel, 21 novembre 1836) Marie-Rose Gouin, fille de Charles Gouin, maître d'hôtel, et de Marguerite Richer/Laflèche. Marchand patriote, de Sorel, prisonnier au Pied-du-Courant en novembre-décembre 1838, il est maintenant établi à New York où il exploite un commerce de cigares, au 6½ Wall St. *Insurr.*, tome II. *LNVD*, 1840-1841. Louis Chapdelaine et Marie-Rose Gouin sont revenus vivre à Sorel : ils sont dans le recensement canadien de 1861.

¹⁴⁸ Dix ans de silence, c'est-à-dire sans correspondance. On découvre cependant, au cours de cette décade de 1842-1852, que Théophile est présent dans certains actes notariés : PM, 12 février 1844, minute 2082 ; JAL, 13 septembre 1844, minute 8655 ; FL, 23 janvier 1845 ; FL, 31 janvier 1845 ; JAL, 21 mai 1845, minute 9141 ; HL, 7 juillet 1845, minute 717 ; LSML, 11 avril 1848.

À Amédée Papineau

La Prairie, 16 juin 1852

Mon cher Amédée,

La gazette d'hier m'a appris la bonne nouvelle que j'étais devenu grand-oncle, depuis le 12 courant, d'une petite-nièce¹⁴⁹. J'aurais préféré un petit garçon, mais n'importe, réjouissons-nous toujours de ce don de Dieu : il faut l'en remercier. Je trouve le sort des filles si malheureux dans ce monde que je les plains, car c'est à elles que sont réservées les grandes peines et les grandes souffrances. Nous, pauvres hommes, sommes trop souvent injustes et cruels à leur égard.

Je vous en félicite et j'ose me flatter que la bonne et délicate mère n'en a pas trop souffert et qu'elle est bien par ce temps-ici. Je suis convaincu qu'elle est si bien entourée que tous les soins et précautions sont pris pour son prompt rétablissement.

Cher enfant, tu ne dois pas douter que je brûle du désir d'être rendu au milieu de vous pour voir et chérir ce fruit nouveau, et partager avec vous tous votre joie. Mais je suis si pauvre par le temps qui court : mon bureau ne me donne que la juste nourriture que je regarde au 1 /3 qu'il faut payer de traverse, et j'aimerais à me trouver avec ton papa. Cet ami de mon cœur, il va sans doute être au milieu de vous ces jours-ici. Écris-moi aussitôt son arrivée ; je traverserai de suite, car j'ai perdu tout espoir de les aller voir à la Petite-Nation. Dans le cas qu'il fût trop longtemps à venir, écris-moi afin que j'aie vous voir, car je serais au désespoir si ta bonne et chère maman venait à partir sans que je la visse.

¹⁴⁹ À Montréal, le 12 juin 1852, est née Eleanor/Ella Papineau, fille d'Amédée Papineau et de Mary Westcott.

Adieu, cher Amédée, fais mes respects et amitiés sincères à toute la famille et embrasse pour moi la bonne mère et la chère petite Poucette que j'aime déjà sans connaître.

Ton oncle affectionné.

T. Bruneau

* * * * *

À Julie Bruneau

M^{me} L.J. Papineau
Petite-Nation¹⁵⁰

La Prairie, 10 novembre 1852

Ma chère sœur,

Je m'étais chargé du soin de te faire parvenir le compte que tu trouveras écrit dans l'intérieur : c'est la reddition du compte que le curé rend aux héritiers. Comme je savais que tu t'occupais fort peu de cette mince succession, c'est ce qui fait que j'ai mis tant de délai à te la faire parvenir. Je me flattais toujours de trouver une occasion pour le faire.

Tu verras par ce compte combien la jouissance de maman va m'enrichir ; je ne pourrai pas même soutenir au collège le petit Ermas¹⁵¹, si le curé ne vient pas à son secours, avec £7,10,0, payer une

¹⁵⁰ LJP a ajouté sur la suscription : « Compte des successions de M. et M^{me} Bruneau. »

¹⁵¹ Hermas Park, né à Verchères le 31 décembre 1836, fils de Louis Stuart Park, médecin, et de Geneviève Bruneau. Neveu de Théophile Bruneau. Voir DEP, 19

année de pension et l'entretenir, et bien tous les ans il faut des réparations. Des frais extraits, cette succession ne vaudra jamais un sol.

Je n'ai rien de nouveau à t'écrire ; il y a plus d'un mois que je n'ai pas vu Amédée ; j'en apprend des nouvelles par nos avocats qui le voient en cour. Je sais qu'il est assez bien, mais j'ignore comment est sa petite famille.

Je vois que notre fameuse Chambre d'assemblée va se clore demain. Qu'a-t-elle enfanté depuis deux mois et au-delà de séance ? Rien qu'un bill monstre pour un chemin de fer, propre à ruiner la province. Le ministère actuel, tout aussi malhonnête que son prédécesseur, a moins de vigueur, plus dissimulé et ne fera rien de bon pour la réforme des abus ; mais c'est bien s'il peut passer son bill de restriction ou d'impôts sur le commerce des États-Unis : il ne peut pas faire un meilleur pas pour accélérer l'union. Les hauts fripons Canadiens vont se révolter contre cela, ils font tous leurs affaires aux États-Unis, mais d'un autre côté on ne peut pas se fier sur eux, ils montrent tant de mauvaise foi sur tous les sujets. Que le pays est dans un triste état ! Les Canadiens sont avilis et sans énergie. Eh bien ! bonne santé et du courage. Mes amitiés à toute la famille.

Ton affectionné frère.

T. Bruneau, exécuteur testamentaire¹⁵² de feu dame Pierre Bruneau, aux héritiers.

août 1859, minute 3905, Quittance par M. Hermas Park, gentilhomme, de L'Assomption, en faveur de dame Fleurine Malhiot, épouse d'Éloi-Edmond Chagnon, notaire, et des demoiselles Azélie et Céline Malhiot, filles majeures, religieuses. Et aussi Brevet d'Herms Park à Théod Doucet, JHI, 18 octobre 1858, minute 5738.

¹⁵² Théophile Bruneau, avocat, avait été pressenti depuis longtemps par sa mère pour s'occuper de ses affaires. Voir PM, Procuration de Marie-Anne Robitaille à Théophile Bruneau, son fils, 12 février 1844, minute 2082.

Dettes payées par les successions des dits feu S^r et D^{me} P^{re} Bruneau.

1852

Avril 2. Pour des planchers de bas, neufs, des châssis neufs, sur le derrière de la maison de Québec, et diverses : £10.

Avril 22. Payé à MM. Robertson & Masson, £38,4.

Sept. 29. Pour arrérages seigneuriaux dus à John Yule pour la maison de Chambly, 12 années à 20/ = £12.

Pour une année de rente du constitut due aux héritiers Blombree, £22.

Payé à Charles Langevin, écuyer, pour le coût d'une opposition faite pour assurer le montant du loyer de la maison de Québec, lors de la faillite de Blanchard, le locataire, £2.

Total : £84,12.

La moitié de cette somme est payable par les héritiers feu Pierre Bruneau, ce qui fait £42,6.

Et par l'usufruitier de feu dame Pierre Bruneau, £42,6.

Total : £84,12.

Reddition de compte par messire R.O. Bruneau, exécuteur des successions des dits feu P^{re} Bruneau et D^{me} Bruneau.

Avoirs

Du 1^{er} août 1851 au 1^{er} août 1852, pour une année de loyer de la maison de Québec, £100.

La maison de Chambly est fermée.

À déduire, la somme ci-savoir : £84,12.

Reste une balance de : £15,8.

Récapitulation

La balance de £15,8 à être divisée entre les héritiers de feu P^{re} Bruneau et l'usufruitier de feu D^{me} P^{re} Bruneau, donne aux héritiers de feu P^{re} Bruneau celle de £7,14.

Cette dernière somme partagée entre les neuf héritiers, donne à chacun celle de £0,17,2¼.

* * * * *

À Amédée Papineau

La Prairie, 27 mai 1853

Mon cher Amédée,

Je désire savoir si ta bonne maman est rendue à Montréal. Il me semble qu'elle devait s'y trouver pour la fin de la semaine qui vient d'expirer. Écris-moi, car je ferai en sorte d'aller la voir, de prendre une journée pour cela et quand je serai certain de la rencontrer chez toi. Donne-moi aussi des nouvelles de ton oncle Denis : est-il encore dans la cité de Montréal, et comment il s'y plaît ?

Le mauvais temps continuel qu'il fait n'arrange pas les vieux garçons perclus de rhumatisme. Ce n'est pas un mal : il leur faut bien quelques infirmités pour expier les peccadilles passées, car ils seraient trop heureux, point d'enfant pour troubler leur repos, point de femme pour les chapitrer, point de jeunes demoiselles à qui il faut satisfaire aux caprices, ou de la captivité pour recevoir leurs

jeunes amants, etc. Ah ! quelle heureuse vie que celle d'un vieux garçon sans infirmité !

Adieu, mon cher enfant, mes respects, amitiés cordiales à ta bonne, belle et chère moitié, embrasse bien ma chère petite-nièce. Si j'étais plus près d'elle, je la caresserais assez qu'elle aimerait son oncle, tout laid et mal bâti qu'il est. Son père l'a aimé de même. Amitiés à ma bonne et accomplie nièce, D^{lle} Azélie, et au frère Denis. Tout à toi.

T. Bruneau

* * * * *

À Julie Bruneau

La Prairie, 1^{er} septembre 1853

Ma chère sœur,

Je me suis heureusement rendu à Montréal vers les 7 h le même jour que j'ai laissé la Petite-Nation. Je craignais le grand vent à cause de mes douleurs, mais point du tout, je pense que l'air pur de votre belle rivière m'a ôté ma fièvre intermittente, que j'ai éprouvé chez vous sa dernière crise. Le voyage et le plaisir de vous avoir vus tous en si bonne santé m'ont réellement fait du bien. Je t'avoue que je laissais avec regret votre séjour : mon voyage est comme un beau rêve qui n'a duré qu'un instant. Encore suis-je heureux d'avoir pu le faire, mais c'est rester peu de temps avec des parents qu'on aime et que l'on voit si rarement.

Je n'ai pas laissé un seul instant le tillac du bateau à vapeur, position la plus favorable pour voir et examiner les lieux. Les vues sont

plus belles et plus variées, il me semble, en descendant le fleuve, du moins les baies et les vallées tout aussi bien que les villages se présentent presque tous plus avantageusement. Je n'ai rien vu, sur le Hudson et le Mohawk, que j'ai remontés vers les Sources, exception faite de leurs villes et villages, de plus beau dans la nature que l'Ottawa.

Jean Bruneau avait eu la complaisance de venir au-devant de moi à Lachine, pour me garder le dimanche chez lui, afin de me faire voir la grande cérémonie (à la paroisse) des évêques réunis pour fêter le nonce¹⁵³ du souverain pontife. La cérémonie a été imposante ; vous en avez les détails dans les gazettes. J'ai été lui faire visite avec nos amis de Montréal.

L'évêque de Montréal nous a introduits à Son Excellence. C'est un bel homme, doué de belles manières, très affable, et parlant le français et l'anglais avec aisance. Il officie avec grâce et a un air de grandeur qui en impose, sa voix est mélodieuse comme la plupart des Italiens. Sa soutane est du plus beau satin violet ; son secrétaire est un jeune homme bien planté, d'une figure trop belle pour un homme, c'est-à-dire un peu efféminée, qui annonce de l'esprit : ses manières sont aussi celles d'un vrai gentilhomme.

J'ai eu aussi le plaisir de renouveler ma connaissance avec l'archevêque¹⁵⁴ de New York, que j'ai été entendre avec plaisir à Saint-Patrice. Il est le même, il n'a rien perdu de sa noble prédication ; l'église était encombrée, il y avait un grand nombre d'Anglais de la première classe, qui se sont trouvés enchantés de son éloquence. Néanmoins le texte de son sermon devait peu les flatter.

Je me suis rendu ici le lundi vers midi. On m'attendait non pas comme un messie, ni même comme un homme important, mais

¹⁵³ Cajetan Bedini (1806-1864), nonce apostolique en visite à Montréal en 1853.

¹⁵⁴ John Hughes (1797-1864), archevêque de New York de 1842 à son décès.

bien comme un instrument nécessaire à dame pauvre Justice : mes plaideurs pestaient déjà depuis deux heures après moi. Si je ne m'étais pas rendu ce jour-là, il n'y aurait plus de salut pour moi. Mon bureau d'enregistrement n'a pas souffert de mon absence : j'ai un ami qui a fait partie de ma besogne.

Adieu, ma chère sœur, fais mes amitiés à mon cher et bien-aimé beau-frère, mes aimables nièces, au cher Amédée et sa digne épouse ; mes respects à M. et M^{me} Westcott, s'ils sont encore avec vous, et crois-moi bien sincèrement.

T. Bruneau

* * * * *

À Julie Bruneau

La Prairie, 19 février 1854

Ma chère sœur,

Le curé m'a remis ta bonne et agréable lettre. Tu dois t'imaginer si je l'ai reçue avec joie : c'est la première que tu m'adresses depuis ton séjour à la Petite-Nation ; il est fâcheux que nous ayons tous en effet une branche du démon de la paresse à écrire, ce qui nous prive de beaucoup de jouissances.

Le curé est revenu tout enchanté de sa réception, du plaisir qu'il a eu et dans son voyage et dans son court séjour à la Petite-Nation. La cérémonie lui a plu, il a trouvé votre chapelle toute belle et élégante, en un mot il a trouvé que tout était à la perfection. Il s'est senti un peu fatigué du voyage, mais j'espère qu'il n'en sera pas malade ; il doit t'avoir écrit depuis mon départ, vendredi matin. Il t'a

trouvée bien engraisée, il s'en alarme, mais je n'ai pas pu m'empêcher que de rire ; je lui ai dit :

– Tu as toujours eu tant de crainte de l'embonpoint que tu le regardes comme une infirmité ; rassure-toi, chez elle, c'est le fruit d'une nourriture saine, d'une vie sobre et réglée, ainsi le tout est en harmonie avec l'ordre de la nature.

Je n'ai pu t'écrire qu'aujourd'hui, notre assemblée a eu lieu, le tout est terminé, l'inventaire a été fait, il ne reste plus qu'à le faire clore en justice et présenter requête pour se faire autoriser à vendre les propriétés. Brin¹⁵⁵ s'est au moins conduit en homme raisonnable ; il a voulu, comme nous, tout ce qui était juste et légal. Le curé t'écrit plus au long sur ce sujet, je lui en ai laissé le soin. Je t'ai représentée, vu que le cher Amédée ne pouvait s'y trouver, sa cour siégeant. J'ai été coucher chez lui, lundi dernier. Sa bonne et aimable compagne était très bien portante ; elle m'a comblé de bons soins et d'égards accoutumés, me priant de les visiter autant que je pourrai le faire, et ma belle petite coquine petite-nièce commence à devenir honteuse. On prend déjà, ce semble, un petit air prude quand on nous voit au premier abord, mais je n'ai pas été longtemps dans la maison que la connaissance s'est renouvelée et que l'on s'est mis à faire des jeux, des petites caresses à l'oncle qui nous aime si tendrement. La maman dit à Amédée :

– Vois-tu comme elle discerne bien que son oncle aime à la voir et à plaisanter avec elle.

Je lui dis :

– Il n'y a rien de surprenant en cela, le père a aimé tout jeune cet oncle si laid et tout drôle qu'il le trouvait alors.

¹⁵⁵ François Brin, notaire. Voir BAnQ-VM, Mic. 9320-9321.

Elle a bien ri de cela, mais elle ne veut pas que je parle de beauté.

– Cela n'est rien, dit-elle, c'est le bon cœur que j'aime et ma petite aime aussi ceux qui l'aiment.

Je n'ai pas eu le plaisir de rencontrer ma chère Azélie, elle était en course pour Saint-Hyacinthe et Verchères, elle était attendue pour le mercredi, ainsi que M. et M^{me} Westcott.

J'avais promis à M^{me} Amédée de venir les saluer à mon retour de Verchères, mais, rendu à Montréal, je me suis trouvé si fortement indisposé par le manque de digestion, car le foie est toujours malade chez moi, puis le froid m'est si contraire et, comme il y avait une bonne occasion pour La Prairie et le mauvais temps menaçait de s'élever, je m'embarquai de suite sans voir personne de la famille.

Le curé me dit que notre frère, M. Pierre, est d'un embonpoint à faire envie ; il est gros, gras et bien portant, se couchant tard, se levant en proportion, logé à bon hôtel et le tout lui sied à merveille. Je n'en doute pas, car jamais mortel n'a été créé pour faire la vie de mollesse comme lui. Mais il m'a dit quelque chose qui m'a surpris, scandalisé même : il paraît qu'il a été jusqu'à Carillon pour faire tourner les tables¹⁵⁶ !

– Est-il possible, lui dis-je, il ne lui manquait plus que cela, pour en faire un homme de nouveautés, non en sagesse, en modération, de bon jugement, mais bien pour se faire classer au nombre des étourdis, des esprits faibles.

¹⁵⁶ Amédée Papineau écrit : « Vous verrez par le *Herald* et *Le Pays* que l'épidémie a enfin atteint Montréal. Nous avons en ce moment une demi-douzaine de *medii*, et presque toutes les familles s'amuse à faire tourner et parler les tables. Sommes en plein spiritualisme. » Lettre à ses parents, 18 décembre 1853. Amédée Papineau, *Correspondance 1847-1856*, L'Assomption, Éditions Point du jour, 2018.

Mais M. Pierre va répondre : « Je ne suis pas le seul, on a vu des juges, des avocats, des médecins, etc., aller jusque dans les États pour y faire tourner les tables et se faire dire le passé et l'avenir. » Par malheur, cela n'est que trop vrai. Je n'aurais jamais pensé que des hommes de talents sous tant de rapports aient pu se laisser aller à un tel degré de faiblesse, plutôt de folie ! Ces excès me rappellent ces scènes pénibles et affligeantes que l'on voit dans les États aux *Camps Meeting*, rien de si ridicule que ce qui s'y dit, les cérémonies ou plutôt la pantomime qui s'y joue. À le raconter, les gens nous prendraient pour des inventeurs, des compilateurs de romans !

Peut-on croire que Dieu, l'infinie sagesse, à qui seul l'avenir est connu, permette que les hommes connaissent le sort de leurs semblables dans l'autre monde, que les esprits se rendent sur la terre pour se mettre en rapport avec nous, nous prédisent notre sort futur, nous disent qu'ils sont heureux ou malheureux, enfin mille autres absurdités de même nature. En somme, il vaudrait tant dire que Dieu n'est pas Dieu, mais que l'homme est Dieu lui-même. Comment M. Pierre, qui est si indifférent sur le passé et si peu inquiet de l'avenir, a-t-il pu se laisser électriser sur une nouveauté si absurde !

Peu de temps après la publication de Dessaulles, qui m'a été comme un coup de poignard, lui doué d'autant d'esprit, de talents, écrivant et pensant généralement si bien, a pu ternir si légèrement sa belle réputation d'homme sage et de bon jugement, et qu'il a pu être si facilement le jouet d'une pareille friponnerie, de maléfice, de joueurs de gobelets, car en réalité voilà ce à quoi le tout se réduit.

Je me trouvai chez le cousin Jean Bruneau, que je trouvai comme hors de lui-même, lui aussi avait vu son papa et ses deux frères, qui lui demandaient des messes ! Je me mis à le railler et finis par lui dire :

– Je vais aller chez M^{tre} [Charles-Augustin] Brault, notaire, là où il y avait un *médium*, et je te mets au défi, ainsi qu'eux tous ensemble, de faire tourner même la table, si quelques-uns de vous autres ne lui aident à partir.

En effet, nous y fûmes et, ce soir-là, ils n'ont rien pu réussir aucune chose, pas même à faire tourner la table. Le pauvre Jean revint presque guéri et paraissait honteux de sa légèreté de croyance. Il leur dit :

– Mais pourquoi la table ne tourne-t-elle pas ce soir et qu'aucun esprit ne vient à l'appel comme hier au soir ?

– Ah ! dirent-ils, c'est qu'il y a des incrédules ici, et alors les esprits ne veulent pas venir !

Quelle folie !

Je termine, je crains t'ennuyer par une si longue épître. Fais mes mille et mille amitiés à mon cher beau-frère, à M. Pierre, D^{lle} Ézilda, je vous souhaite bien du plaisir, de la santé et du courage, sois persuadée que si je puis m'échapper l'été prochain j'irai jouir de la douce consolation de vous aller voir, et suis pour la vie ton affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

À Amédée Papineau

La Prairie, 28 mars 1854

Mon cher Amédée,

Je me proposais de t'écrire plus tôt pour te féliciter et me réjouir avec toi et ta bonne et aimable compagne, sur la venue de votre nouveau-né¹⁵⁷ qui, sans doute, est déjà tout élevé, gros et gras, et capable de se mettre à la tête d'une armée.

J'ose me flatter que le tout aura été heureusement pour la bonne maman et l'enfant. Quand je vis cela sur les journaux, ç'a été un grand soulagement pour moi, une grande inquiétude de moins.

J'ai aussi appris par *Le Pays* que M. Papineau était avec vous. Tu ne saurais croire quel plaisir j'aurais eu de l'aller voir avec vous tous, mais j'avais de l'ouvrage de promis et qui aurait causé du dommage à ceux à qui elle était promise. Depuis cette époque, pour comble de bonheur, j'ai pris malgré moi un bain froid, la semaine dernière, en allant à mon bureau. Je passai sur la glace où, la veille, j'avais bien passé, au-dessus d'un grand fossé. Car il faut t'observer que l'eau montée de l'automne dernier ne s'est pas retirée de dessus notre chemin (tu peux te faire une idée de la salubrité de notre beau et agréable village de La Magdeleine : les caves sont gelées comme des glaciers), je calai jusqu'à la ceinture, mais heureusement qu'il ne faisait pas trop froid et que j'étais à peu de distance de mon logis. Quoique mes hardes fussent bien imbibées et mes bottes et claques pleines d'eau, je n'ai pas ressenti de froid extraordinaire. J'en ai été quitte pour une augmentation de toux, mais je ne me suis pas arrêté au logis : l'ouvrage me commande trop. Je n'ose pas néanmoins me

¹⁵⁷ Le 16 mars 1854, Mary Westcott, épouse d'Amédée, accouche de son premier fils, appelé Louis-Joseph. Ce petit mourra le 6 février 1855.

mettre en route pour Montréal, je suis frileux, lâche, vu que ma santé est toujours si précaire. C'est toujours la mauvaise digestion qui me trouble le plus. J'irai au commencement du mois d'avril, après ma cour.

Je te prie de faire mes amitiés bien sincères à ta chère épouse.
Dis-lui :

– Je partage bien cordialement votre joie à la naissance de votre fils.

Je souhaite qu'elle se rétablisse promptement, je suis aise de voir qu'elle m'a donné un grand neveu plutôt qu'une nièce, car je trouve le sort des femmes si malheureux dans ce pèlerinage de la vie, car ce sont elles qui ont toute la misère et surtout quand on les marie à des mauvais époux. Puis un garçon s'en retire toujours mieux.

Fais mes mille et mille amitiés à ton cher papa. Dis-lui que mon cœur souffre de ne pouvoir pas aller pour le moment le voir. Je suppose bien que M. et M^{me} Westcott sont chez toi : présente-leur mes respects affectueux.

Je suis, mon cher Amédée, en attendant le plaisir de vous aller voir, ton oncle affectionné.

T. Bruneau

N.B. Fais un peu trêve avec dame Paresse : écris-moi quelques lignes sur la santé de ta chère épouse, le petit babouin, de ton papa, etc.

T.B.

* * * * *

À Amédée Papineau

La Prairie, 8 avril 1854

Mon cher Amédée,

J'ai reçu ta bonne et agréable lettre du 3 avril. Ah ! qu'elle m'a été agréable ! Quelle consolation pour moi d'apprendre que ta chère et aimable épouse est aussi bien que l'on pourrait espérer, vu la mauvaise saison qui militait contre elle, et que le cher petit babouin Louis-Joseph, tout délicat qu'il puisse être, a bien envie de s'arracher de misère dans ce bas monde. Je l'aime déjà sans le connaître, et je suis tout réjoui que la belle et bonne petite Ella aime ce petit frère. Embrasse-la pour moi et dis-lui que son vieil oncle ne l'aimera pas moins qu'il l'a aimée, que le bon petit frère sera aussi bien aimé, et il ne lui fera rien perdre de notre amitié et tendresse. Je souhaite de toute mon âme que Dieu bénisse ces chers petits enfants, qu'ils croissent heureux et vertueux. À eux appartiendra de nous conduire au tombeau. C'est une joie pour moi de les voir : il semble qu'on renaît avec eux. Fasse le ciel que la carrière du cher petit Louis-Joseph soit aussi glorieuse et honorable que l'a été celle de son grand-père, mais qu'elle ne soit pas récompensée par le fiel et l'ingratitude dont on a abreuvé ce dernier.

Tu me fais une proposition, dans ta lettre, qui m'a fait verser des larmes de joie. Elle ne devrait pas me surprendre et ne m'a pas en effet étonné. Je connaissais trop le bon cœur de ton papa et le tien pour douter de votre générosité à mon égard, et je pense bien que ma chère sœur Julie partage bien vos sentiments. Quelle consolation ce sera en effet pour moi de vivre de nouveau avec eux, heureux et content comme j'ai vécu autrefois !

Je suis rendu ici, je dépéris à vue d'œil, tout le monde en est surpris. J'ai vécu au-dessus de l'eau depuis l'automne dernier. Les caves de nos maisons, c'est-à-dire celle que j'habite, est pleine depuis cette époque, en sorte que mon rhumatisme et ma bronchite se sont fait sentir tout l'hiver. Et le médecin veut depuis longtemps que je laisse ce village malsain. J'y étais résolu pour ce printemps. Je travaille à mon bureau à écrire du matin au soir et sans être à peine capable d'en retirer ma modique pension et un peu pour me vêtir. Encore faut-il que je l'arrache, car mon pauvre associé est accablé de famille, et il est en outre un *tipler* [ivrogne] et un paresseux de première classe : je fais tout le gros de l'ouvrage.

Le cher curé de Verchères et Rosalie m'avaient aussi sollicité de laisser une situation aussi peu lucrative et un endroit aussi malsain, et d'aller prendre refuge chez eux.

Je préfère beaucoup ton offre parce que je suis certain que la vie active et d'exercice que je ferai à la Petite-Nation rétablira plus tôt ma santé. De vivre avec eux est déjà la moitié de mon rétablissement par la joie et le contentement que j'éprouverai. D'ailleurs je sais que je leur serai utile. Je m'attacherai à solliciter, à presser les censitaires à payer, à régler leurs comptes ; je pourrai surveiller les travailleurs, voir à ce que rien ne se perde hors de la maison, en un mot à seconder ton papa dans toutes ses entreprises et travaux ; et de même j'aurai la consolation de n'être pas un membre inutile, car si je [ne] savais vous donner que ma vieillesse et mon embarras, je n'accepterais pas ton offre. Je ne suis pas jardinier, mais je te promets de bien soigner le verger que tu désires planter. C'est une excellente chose, par la suite il deviendra une source lucrative.

Tu pourras écrire à ton cher papa et maman, leur proposer l'offre que tu m'as faite et l'acceptation que je suis heureux d'en faire, et, s'ils pensent que je puisse leur être utile, qu'ils me fassent

connaître leur volonté à ce sujet. Alors, je prendrai des moyens de régler mes affaires ici pour aller les rejoindre aussitôt la vente des maisons de Québec et Chambly faite, car il me faut régler cette succession d'une manière stable.

Je me suis trouvé trop chétif pour faire le voyage de Montréal sur nos mauvaises traverses que je crois dangereuses, et puis j'ai ici tant d'ouvrage dont je veux me débarrasser. J'irai à la première navigation. Alors j'espère trouver la bonne maman et le petit Louis-Joseph tout en état de santé florissante, et M^{lle} Ella bien grande et sage, conduisant la maison. Je te prie de faire agréer mes civilités et amitiés à ta chère épouse, embrasse mes chers nièce et neveu, mes respects affectueux à M. et M^{me} Westcott et crois-moi pour la vie ton oncle affectionné.

T. Bruneau

* * * * *

Petite-Nation, 16 juin 1854

Cher frère,

M^{me} Papineau a reçu votre agréable lettre, elle a vu comme vous étiez époux obéissant et même complaisant jusqu'au point de vous mettre en jeune cavalier pour satisfaire aux goûts de madame. Cela ne m'étonne pas, car vous avez toujours été un modèle de perfection.

Le jour de votre départ, M^{me} Papineau avait sa migraine, cette indisposition a continué, elle a eu mal aux yeux, des étourdissements au point qu'elle a jugé à propos d'appeler le médecin qui lui a donné quelques pilules qui lui ont fait du bien. Voilà la raison pour

laquelle elle ne vous a pas écrit de suite : elle pensait d'un jour à l'autre pouvoir le faire. Quant à M^{lle} Azélie, ses occupations ont été telles qu'il lui a été impossible de le faire : le reposoir, s'exercer à chanter au reposoir et à l'église ; joignez à cela ses occupations de ménage, etc. Pour moi, j'aurais pu le faire, mais je me fiais toujours sur la sœur qui devait le faire.

Je vous assure que messieurs les cousins [insectes] de la Petite-Nation me rendent malade ; j'ai de la peine à avoir une bonne nuit, ils retardent mon rétablissement, le sommeil est pour moi un remède souverain. Dès qu'il me manque, la faiblesse reprend son emprise. Il n'y a rien d'extraordinaire ici, les travaux vont leur train ordinaire. J'espère que les mouches jaunes ne feront maintenant aucun dommage ; le jardinage est on ne peut mieux voir, dans quelques jours les parterres seront ornés de nouvelles roses et fleurs de toutes espèces.

Le discours du gouverneur est significatif, on y est sans gêne, on vous assemble messieurs pour avoir de l'argent et ayez bien soin de vous hâter de mettre à exécution la nouvelle loi de représentation. Quant aux autres affaires, c'est peu important. Ce discours lève le masque, c'est pourtant l'homme qu'on vient d'encenser à Saint-Hyacinthe, à Montréal, sans remarquer qu'on fait rejaillir partie de ces éloges sur ses ministres. Messieurs les agitateurs de l'abolition, disons plutôt les spoliateurs des droits seigneuriaux vont être furieux. Ils ne voient que cet objet-là et gardent un silence profond sur la spoliation des coffres publics et mille autres abus, tous aussi criants. Pauvre Canada, que ta morale, tes vertus civiques et ton patriotisme sont dégénérés !

Ainsi, j'espère que votre absence sera courte, que nous aurons le plaisir de vous avoir avec nous et que vous pourrez jouir de vos belles plantes et surveiller vos travaux.

Nous avons eu une belle procession pour un endroit comme celui-ci qui ne fait que commencer à prendre son essor. Les D^{lles} Azélie et Fleurine¹⁵⁸, accompagnées du violon par le D^r Robinson¹⁵⁹, ont donné de l'éclat à la cérémonie par leurs chants mélodieux ; le curé s'est bien acquitté aussi de sa partie avec ses enfants d'école et son chœur. J'espère que M^{me} Papineau va vous écrire quelques lignes au bas de celle-ci, si elle peut en avoir le temps avant le départ du steamboat. Elle a son vieux peintre à l'ouvrage et autres ; elle est bien mieux. Au cas qu'elle ne le fasse pas, recevez ses amitiés et bons souhaits, ainsi que ceux des D^{lles} Azélie et Fleurine, et les miens.

Votre affectionné beau-frère.

T. Bruneau

[De la main de Julie Bruneau¹⁶⁰]

Cher ami,

J'ajoute quelques lignes à la lettre du frère pour te dire que je suis mieux. Le docteur ne me donne que de légers purgatifs pour cette semaine. Je te disais que le sang me fatiguait beaucoup depuis

¹⁵⁸ Fleurine Malhiot (1835-1871), fille de François-Xavier Malhiot et de Rosalie Bruneau, est une nièce de Théophile. Elle épousera (Verchères, 7 mars 1859) Edmond-Éloi Chagnon, notaire.

¹⁵⁹ « Décès à Lancaster, Haut-Canada, le 10 juin [1855], à l'âge de 29 ans, 7 mois et 12 jours, du D^r Charles-J.-F. Robinson, de Papineauville, Petite-Nation ; le décès est survenu à la résidence de son père. Il était fils unique de William Robinson, écr, collecteur des Douanes. Il laisse un père, une mère et deux sœurs. Sa dépouille mortelle fut transportée au Coteau-du-Lac, le 12 juin, y fut inhumée le 13 dans l'église de cette paroisse. Service funèbre chanté par Rév. McDonough, de Williamston, Glengarry. Le D^r Robinson est mort de consommation, maladie contractée dans l'étude de sa profession dans l'hiver de 1853, à Montréal, au Collège McGill. Il était arrivé chez son père depuis trois semaines seulement. » *Le Pays*, 4 juillet 1855.

¹⁶⁰ Déjà éditée dans Julie Papineau, *Une femme patriote*.

quelque temps, et puis la bile, comme toujours, je ne comprends pas que je puisse en avoir autant. Enfin, prise à temps, la maladie a été arrêtée. J'espère qu'elle va cesser.

Je suis bien aise que la session a l'apparence d'être courte, persuadée que je suis que vous ne pouvez y faire de bien. J'aime bien mieux que tu reviennes le plus tôt possible. Fais attention à ta santé et écris-moi souvent, car tu vois comme nous sommes vieux et sujets à des maladies imprévues. Mais, comme te dit le frère, les cousins sont en si grand nombre que nous en souffrons beaucoup. Cela nous ôte le sommeil et donne de la fièvre ; cela contribuera à retarder mon entier rétablissement de quelques jours. Je n'en ai jamais tant vu et de la pire espèce.

Fais mes amitiés à ton hôtesse et dis-lui que je suis bien aise que tu sois chez elle, que cela diminue mon inquiétude au sujet de ta santé. Et sois aussi mon interprète auprès de M. et dame Christie qui sont si bien pour toi, et les parents et amis. Je t'écirai plus au long ces jours-ci. Les chères Azélie et Fleurine se joignent à moi pour t'embrasser de tout cœur.

Ton épouse et amie affectionnée.

J. B. Papineau

* * * * *

À Amédée et Ézilda Papineau

Petite-Nation, 22 juin 1854

Mon cher Amédée,

Ta chère maman a reçu ta bonne et agréable lettre, et elle me charge de t'écrire. Elle est languissante, souffrant de sa maladie de vessie. Elle espère néanmoins, comme elle y porte un prompt secours, qu'elle en empêchera les progrès : elle se purge et prend autant de repos, comme on peut lui en faire prendre, car tu sais qu'il n'est pas facile de la tenir dans un état de tranquillité parfaite, vu surtout qu'elle a ici son vieux peintre à l'ouvrage et des femmes de journées faisant ce que l'on nomme à juste titre le barda, *bouleversement*. Tu dois te faire une idée par là du surcroît de soins et de travail que cela procure à la chère Azélie, mais elle s'en acquitte bien, et qui plus est, elle nous fait des desserts excellents. On dirait que la grande maîtresse Ézilda y a présidé ou mis la main. Dis-lui qu'elle vive sans inquiétude, qu'elle est parfaitement représentée, que tout va d'ordre, d'économie dans la laiterie, etc. Voyez maintenant si M^{lle} Azélie n'est pas une perfection, surtout quand on considère tous ses autres talents, son amabilité, combien il faudra trouver un homme parfait pour être son époux ! Cela me donne de l'inquiétude. Je croyais trouver dans mon cher C. Roy un homme qui fût digne d'elle, mais elle n'en est pas frappée, comme dit maître Pierre. À mon avis, je pense qu'il sera difficile d'en trouver un qui puisse attirer le *tallissement* [talisman] de son cœur.

Je vois avec plaisir que ta chère épouse, la chère Ézilda et tes chers petits enfants sont bien, surtout le brave Louis-Joseph qui augmente de poids à chaque mois. C'est heureux que sa picote ait si bien pris. Tu diras à ma chère petite nièce que son vieil oncle

s'ennuie d'elle, qu'il l'embrasse de tout son cœur, et que ce soit papa et la bonne tante Ézilda qui l'embrassent pour lui, qu'il a hâte de la voir pour aller à Boston chercher un poney *for Ella and Baby Joseph*, et qu'elle embrasse le petit Joseph pour son oncle, qu'elle pense à *Ole Mother Griffith*. Que j'aurais de la joie si ces chers petits enfants étaient près de nous, comme on les amuserait !

Je me trouve déjà beaucoup mieux, plus fort ; mon appétit est bonne et ce grâce aux bons soins qu'on me prodigue. Je crois que je serais vraiment parfaitement bien si je ne souffrais pas autant des cousins, qui sont encore en quantité. On ne peut pas jouir de la fraîcheur du soir ni du matin ; il y a la plus grande misère de s'en préserver dans la maison, il faut y être enfermé comme en janvier. C'est perdre la fin de mai et tout le beau mois de juin, jours les plus longs, et les passer dans une souffrance continuelle. Je suis même étonné comment j'ai pu prendre du mieux, et pour comble de malheur, voilà que les moustiques vont aussi faire leur apparition ; on perd toute la belle saison, car en tout, les nuits sont déjà trop fraîches et les jours raccourcissent à vue d'œil.

Maintenant, parlons d'affaires. Les ouvrages du hangar marchent aussi vite que tous vos paresseux de la Petite-Nation puissent les faire aller, car je crois qu'ici les hommes ont tous les côtes sur le long. Ton papa n'a pas voulu décider sur la manière de faire le comble. Il me semble qu'une plate-forme ne convient pas. D'abord c'est toujours si difficile à tenir étanche, si vous avez envie d'y faire une pigeonnière, vous pouvez y faire une rotonde, espèce de dôme, avec un escalier dans l'intérieur pour y communiquer, ce qui ferait un bon appontement pour des pigeons, et ce serait un embellissement à la bâtisse, et puis cela peut se couvrir tout en bardeau bien étanche, ainsi que pour le reste du toit. Ce bâtiment devrait être élevé dans le parc à côté de votre clos à bois, car si vous le mettez là

où ils ont creusé des trous pour les piliers, il est beaucoup trop près de vos écuries : un bâtiment ne brûlerait pas sans l'autre, et puis les assurances vous feront payer plus cher pour les assurer. Car souvenez-vous que la meilleure précaution contre le feu, c'est d'assurer, et puis là il faudra près de moitié moins de pierre, et le terrain y est de niveau et solide. C'est une idée que je vous suggère, je puis peut-être me tromper, mais quand vous y aurez réfléchi, vous verrez qu'elle n'est pas mauvaise, car tu sais que souvent un fou revire en sage.

J'ai monté sur le toit de la maison avec [Jean-Samuel] Aymond ou Aumont, et l'ouvrier de Bytown qui dit comme nous : la plateforme ne pourra jamais y être parfaitement étanche ; le soleil d'été et les gelées en hiver feront toujours trop travailler ce bois ; ce sera, tous les automnes et tous les printemps, des frais de réparations continuelles, et qui ne peuvent être durables, ce qui à la fin vous coûtera plus cher qu'un bon prela[r]t qui, seul, peut vous mettre à l'abri. Ces plates-formes sont partout couvertes en plomb, en taule ou avec un fort prela[r]t, comme les *round houses* des steamboats. Je considère que vous ne devez pas différer un instant à vous en procurer un ; 12½ verges fait la longueur, 6 verges la largeur, car sans cela les enduits de vos plafonds dans les chambres à coucher et ailleurs seront perdus, et puis une maison pourrit par cela.

Tu as une excellente idée pour la galerie. Ta maman le trouve comme toi. Oui, la peinture sauve et épargne bien des louis, surtout des objets de cette nature qui coûtent si cher, quand il faut les refaire à neuf. Elle se décide à mettre toute la balustrade en blanc¹⁶¹ et le plancher en jaune.

¹⁶¹ Amédée a annoté : « Atwater, zinc ».

Voici maintenant une liste d'effets que ta maman te prie d'acheter et acheminer le plus tôt possible :

1. le prelat, 12½ y par 6 yd¹⁶².
2. 1 quintal de blanc de cyrus.
3. 5 pte yellow other ; 56^{to} de peinture blanche bonne ; 56^{to} de zinc ; 15 d^{to} d'huile crue¹⁶³ ; 3 g^{lls} de *terbantine*.
4. 1 gros pinceau, 2 moyens et 2 petits pour peindre (1 *ditto* de 3 quarts de pouce amanché dans le fer-blanc).
5. 1 main de gros papier sablé, 1 *do* moyenne, 1 *do* fine.
6. ½ douzaine de gros tiers-points¹⁶⁴ ; ½ doz moyens.
7. ½ quintal de clous de Londres pour river de 3 pouces.

Il me semble que voilà assez pour augmenter ta besogne. Je suis peiné de te voir si esclave, faisant les fonctions d'un autre et surtout sans rémunération, mais ce qui m'inquiète le plus, c'est que je crains que tu succombes à tant de fatigue. Je connais ton ardeur pour ton jardin : tu te laisses prendre par le serein, cela te causera des rhumes ou des douleurs de rhumatisme, prends-y bien garde, sois plus prudent.

Adieu, mon cher Amédée, je te souhaite, ainsi qu'à ton aimable et accomplie épouse, et à ma chère Ézilda, bonne santé, bien du courage et du plaisir. L'absence du papa et d'Ézilda [ne] me vont guère. Quand une famille est au complet, il semble qu'on jouit beaucoup mieux. N'oublie pas d'embrasser pour moi la belle, bonne et aimable Baby Ella, Papo et Babu Papo, car je les ai souvent à l'esprit, et crois-moi bien sincèrement ton oncle tout dévoué et affectionné.

T. Bruneau

¹⁶² Annotation d'Amédée : « Mullins ».

¹⁶³ Amédée a rayé cet item et l'a remplacé par : « 15 gal. raw oil ».

¹⁶⁴ Note d'Amédée : « Hagar ».

P.-S. J'oubliais du plant de céleri et de chou-fleur ; les vers ont détruit la première semence.

Ma chère Ézilda,

Ta maman te fait dire qu'elle a, hier, engagé une jeune fille dont elle te parlait ; elle commencera son temps demain. Elle espère la dresser à servir la table, etc., avant ton arrivée. Elle a l'air bien décente et bien propre. Ceci sera encore une inquiétude de moins pour toi.

T. Bruneau

N.B. Il ne faut pas oublier d'envoyer les fruits¹⁶⁵ par Émery ; la visite de l'évêque a lieu le 30 du courant.

* * * * *

À Amédée Papineau

Petite-Nation, 26 juin 1854¹⁶⁶

Mon cher Amédée,

La lettre de la chère Ézilda avec tes endossements sur l'enveloppe a été reçue à temps, deux quarts de peinture jaune, 4 *ditto* d'huile sont arrivés hier au soir, mais point de plant de choux ni céleri, cela devrait être envoyé par les chars de Lachine et les steamboats de la malle. J'espère que tu auras avisé avec ton cher papa pour l'achat du prelat pour la plate-forme, car les orages de vendredi dernier, en

¹⁶⁵ Note d'Amédée : « Au marché ».

¹⁶⁶ Cette lettre est classée parmi les lettres de Julie Bruneau.

dépité de tout ce que l'on a pu faire, ont pénétré dans le grenier et coulé entre les planches et plafonds.

Ta maman te prie de ne pas oublier les fruits qu'elle a fait demander. L'évêque arrive ici pour la visite pastorale vendredi, 30 juin. Elle a beaucoup de mieux, ses douleurs de vessie sont disparues, elle n'a besoin que de ménagement et de repos, mais c'est un point difficile à gagner sur elle, vu surtout qu'elle fait son berda ; à dire le vrai, si vous n'êtes pas sans relâche sur les talons des ouvriers et femme de journée, rien ne se fait bien ni n'avance.

Voilà le pays dans un bel état. Quel admirable gouvernement responsable ! Le ministère est à peu près le plus vil et le plus mal-honnête qu'il y ait jamais eu, et il n'en pourra pas exister un pire. Ils n'ont pas même cherché à se faire voter les subsides pour mieux piller les coffres publics ; eux auront besoin de se bien payer, de sortir l'argent pour se faire élire de nouveau, et puis l'on dira à tous les honnêtes et laborieux employés, officiers des différents départements et bureaux : « On ne peut vous payer, tout au plus on va vous faire un prêt, une avance d'un semestre », et encore le feront-ils ? Je plains ces employés qui devaient avec raison, vu l'augmentation de toutes les provisions, des loyers, etc., s'attendre à une augmentation de salaire. Loin de là, ils ne seront peut-être pas payés du tout : cela est un mal, mais combien d'autres mesures importantes et de réformes que le pays demande depuis si longtemps restent en oubli ! En cela, je blâme tous vos prétendus patriotes, car de patriotes honnêtes et désirant le bien du pays, il n'en existe pas une dizaine dans les deux chambres, et tous vos jeunes gens de Montréal et Québec, qui se donnent comme réformateurs et patriotes, ne veulent et ne font que du socialisme, ils n'ont en vue que la spoliation des seigneurs, et cela, non pas pour le bonheur du peuple, mais pour que ce bon peuple, à qui l'on fait accroire que des vessies sont

des lanternes, les élise pour remplacer le ministère actuel et se gorger eux aussi des deniers et sueurs de ce bon peuple, et, une fois au pouvoir, ils seront peut-être plus canailles que leurs prédécesseurs, parce qu'ils veulent y parvenir par une voie inique. S'ils avaient agité le pays pour le rappel de l'Union, le suffrage par scrutin et même, encore mieux, pour l'annexion, je les croirais honnêtes et de vrais amis de leur pays.

Pauvre Canada ! quel triste avenir ! La cause de ce malheur est due non pas au manque de talents, car assurément notre jeunesse n'en manque pas, l'éducation se répand, mais c'est l'orgueil, la jalousie, les mauvaises mœurs et, par malheur, la bouteille qui l'énerve, l'avilit. On fréquente trop les restaurants et cafés, et puis on aime trop le luxe et les honneurs et le pouvoir : c'est là la source de tous nos malheurs.

Au cas que M. Papineau reste à Montréal un peu plus longtemps, ta maman le prie d'acheter quelques fleurs rares, mais dans tous les cas elle te prie de lui envoyer des pois d'odeur, de la graine de mignonnette, par Émery, et le plant de choux et céleris, si tu ne peux pas plus tôt. Elle est peinée de voir que la chère Ézilda ait tant de peine à se faire faire son butin. Côté aurait pu lui dire, quand elle l'a vue à Montréal, là où demeurait sa fille. Elle la remercie de sa bonne lettre et vous fait à tous ses amitiés, ainsi que mes M^{lles} Azélie et Fleurine. Embrasse pour moi mes chers nièces et neveux, mes amitiés à ta bonne épouse et à ma chère Ézilda. J'espère avoir le plaisir de voir arriver, aujourd'hui, le cher beau-frère.

Tout à toi.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 18 août 1854

Cher frère,

Je débarque à l'instant. J'ai rendu notre cher enfant¹⁶⁷ sain et sauf chez les Oblats. Le Père Léonard¹⁶⁸ l'a accueilli à bras ouverts et par surcroît de bonheur nous avons rencontré le Père Bourassa qui se rendait à la maison ; je l'ai fait embarquer avec nous. Il se laisse gagner pour le mener à Québec, à la condition expresse que je descende avec lui. Ainsi, j'y ai consenti et le cher Lactance paraît le désirer. Il me l'a demandé deux ou trois fois dans notre descente de la Petite-Nation. Ainsi, j'embarquerai avec eux demain soir et, demain matin, je lui ferai ses achats. Il est tout content de la réception du Père Léonard, il a souri. J'espère qu'il aura une bonne nuit et que je le trouverai tout gai demain.

Je vous enverrai de Québec une dépêche télégraphique, du moment qu'il sera embarqué et, à mon retour de Québec, je vous écrirai les détails. Je suis faible et je ne puis vous écrire plus longtemps.

J'ai *télégraphé* à Québec ce soir, mais M. Parent [ne] le recevra que demain matin ; il était déjà trop tard pour porter au séminaire de Québec.

Tout à vous.

T. Bruneau

* * * * *

¹⁶⁷ Ce « cher enfant » désigne Lactance Papineau.

¹⁶⁸ Jean-Claude Léonard (1796-1865), né en France (Haute-Marne), de son vrai nom Jean-Claude-Léonard Baveux. Oblat. *DBC*.

Montréal, 22 août 1854

Cher frère,

Je [ne] suis arrivé ici qu'à midi au lieu de 6 h du matin ; la noirceur et la brume nous avaient fait coucher à Sorel en descendant samedi, ce qui fait que nous [n']arrivâmes à Québec qu'à 2 h de l'après-midi le dimanche et, la nuit dernière, je l'ai passée pour les mêmes raisons sur le lac Saint-Pierre. En arrivant à Québec, je voyais que le steamer *Charity* avait déjà son *steam* tout prêt à partir. Je vis qu'il était prudent de nous y faire conduire de suite, et il était déjà bien loin de notre débarquement, il était à bout de l'anse des Mers, au quai des Indes. Je pris de suite un cab et Lactance y était bien résigné. Quoiqu'il m'eût témoigné le désir d'aller au séminaire et chez l'archevêque, il vit comme moi que nous n'avions pas cinq minutes à perdre.

Il s'embarqua sans autre réflexion et même parut très satisfait. En arrivant au steamer, nous y trouvâmes MM. Taschereau et Hamel¹⁶⁹ qui le reçurent à bras ouverts. Ils lui dirent :

– Nous sommes heureux de faire la traversée avec vous, nous vous soignerons et prendrons tous les soins possibles de vous.

M. Parent vint nous rejoindre, il le salua avec une cordialité toute particulière, le loua de son projet d'aller dans une maison religieuse, en France, que ce sera mieux pour sa santé. Je vis que la figure angélique de M. Taschereau, sa voix douce avait fait une impression favorable sur Lactance. Il a souri deux ou trois fois, sa figure changeait, cette tristesse morne disparut, il a remercié M. Parent d'une manière affectueuse pour la peine qu'il s'était donnée et des politesses dont il le comblait, ainsi que ses compagnons, que je

¹⁶⁹ Elzéar-Alexandre Taschereau et Thomas-Étienne Hamel, prêtres, conduiront Lactance Papineau à l'asile de Saint-Jean-de-Dieu à Lyon.

voyais surpris de son bon raisonnement et de la délicatesse avec laquelle il s'exprimait. M. Taschereau m'a dit :

– Quel beau langage ! Comme il s'exprime bien ! Qui pourrait croire que c'est une personne affectée !

J'ai tout lieu de me féliciter d'y avoir été tant pour la sûreté du passage que pour son confort jusque-là. Et puis Daily, de Montréal, qui était là et qui est ami du capitaine et des deux seconds, l'a fortement recommandé à eux ; il m'avait introduit à ces messieurs. Le capitaine¹⁷⁰ me dit :

– Dites à ses parents que je prendrai tout le soin possible de monsieur leur fils, et je suis presque content de le débarquer à Liverpool le 1^{er} septembre.

Nous sommes dans une excellente saison pour les heureux et courts passages. À 3 h, le vaisseau prit la rade et à 4 h il était hors de ma vue. Je laissai alors les remparts, je me rendis chez l'archevêque¹⁷¹, qui m'a reçu avec sa bonté et politesse accoutumées. Il me prie de vous dire combien il est sensible à votre peine ; il vous souhaite du courage et vous présente ses profonds respects. Il l'a recommandé à ses messieurs, il est certain qu'il sera bien accueilli dans cette maison par le ministère de l'évêque de Lyon. Je fus ensuite remercier en votre nom M. le supérieur et M. Parent. Je ne vis que le supérieur qui, au nom de sa maison, me fit les mêmes condoléances que l'archevêque, et ajouta qu'ils s'étaient estimés heureux de pouvoir vous être utiles dans une si pénible circonstance. Le

¹⁷⁰ Le capitaine Patton, du *Charity*, vapeur construit à Liverpool en mai 1853, avait déjà navigué en Inde et en Afrique. Tonnage de 1339 tonnes, longueur de 243 pieds, développait 120 HP. www.historic-shipping.co.uk

¹⁷¹ Pierre-Flavien Turgeon (1787-1867), archevêque de Québec depuis 1850. DBC.

télégraphe n'opérant point le dimanche, j'attendais au lundi matin pour le faire.

Mais les secousses furent si grandes pour moi, les émotions si vives et que j'ai eu le bonheur de comprimer devant le cher enfant, car sa vue était sans cesse fixée sur moi. Je pense qu'il lisait ce que mon cœur sentait de douleur, mais je faisais le gai et lui fis adieu avec bon courage, en l'encourageant à rester calme et résolu, qu'il avait de bons compagnons, de se fier sur eux, etc.

Je ne puis pas dormir dans un steamboat, et puis je n'ai pas pu manger, en sorte que lundi j'étais si faible et si souffrant que je n'ai pas pu laisser ma chambre que vers les 2 h de l'après-midi. Je fus en me traînant au télégraphe, et il était sous réparation, il [ne] devait marcher que le lendemain matin. Alors je dis : je le ferai demain, à Montréal, tout aussi bien. Vous la recevrez demain matin.

Je suis bien souffrant et bien faible, mais j'ai la consolation d'avoir fait pour mon cher Lactance tout ce qu'il a été en mon pouvoir de faire.

J'ai fait demander le Dr Bruneau¹⁷² ; je vais me faire soigner afin de voir s'il y a guérison pour moi, et, s'il n'y a pas, je suis bien résigné à mon sort. Je n'ai pas d'attache à la vie, elle est abreuvée de tant d'amertume, de soucis et chagrins, et puis d'ailleurs je vois que je serai à charge aux autres, un membre inutile. Ainsi, il vaudrait mieux partir.

Adieu, mon cher frère, je vous souhaite, ainsi qu'à la chère Julie et à mes nièces et neveu, bien du courage, de la résignation. Embrassez pour moi ma chère petit Ella et le bon Lili-Jos-Jos, mes saluts et amitiés à M. Dessaulles que je crois heureusement auprès de

¹⁷² Le Dr Olivier-Théophile Bruneau (1805-1866), professeur à l'Université McGill et dernier seigneur de Montarville. Frère de François-Pierre et de Jean-Casimir Bruneau.

vous. Faites-moi l'amitié de m'écrire, car je suis bien inquiet de vous tous. Mettez votre lettre aux soins du cousin Jean Bruneau, chez qui je suis¹⁷³ et qui a pour moi tous les soins et égards d'un bon frère. Croyez-moi bien sincèrement pour la vie votre affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Montréal, 27 août 1854

Mon cher frère,

J'ai reçu votre affectueuse et agréable lettre en date du 25 courant. Elle était désirée et attendue avec hâte. Je vivais dans une grande inquiétude au sujet de votre santé. Je savais dans quel état de douleur et d'affaissement je vous avais tous laissés : si mon cœur était lui-même si navré, les vôtres l'étaient à juste titre encore plus que le mien, mais votre lettre à remis un baume de consolation dans ce cœur ulcéré et qui vous est tout dévoué. Je vous avoue que mes deux lettres ont été écrites à la hâte et sous l'influence de la plus vive douleur ; je n'ai pas pu même les relire et je pensais vous avoir dit que le bon et généreux messire Bourassa nous a volontiers, et même avec empressement, accompagnés à Québec. D'ailleurs M. Dessaulles le savait ; c'est lui qui avait mis son nom sur la liste pour une *state room* à bord du *Québec*. Mais le cher Lactance ne voulait pas me perdre de vue. Je pense que j'aurais pu seul le conduire à Québec, mais c'est mieux qu'il soit venu pour la maison des Oblats à Montréal. Le Père Léonard voulait me garder avec lui, dans leur

¹⁷³ Théophile habite, en 1854, chez Jean Bruneau, marchand, à Oregon Farm, Lower Lachine Road. Son magasin est situé au 140 Notre-Dame. *LMD*.

maison, ils me firent toutes les politesses possibles. Je refusai sagement, vu que le Père Bourassa y était. J'ai bien songé à tout. Les craintes, les appréhensions d'accidents raisonnables qui devaient vous assiéger durant tout ce temps, et cela était pour moi un surcroît de peine ; je sentais trop cette pénible situation, je savais que vous deviez être dans ces craintes cruelles.

À dire le vrai, il a fallu user de toute la diligence dont j'ai fait usage pour ne pas manquer ce passage. M. Bourassa paraissait déjà tout embarrassé et il ne connaissait rien dans Québec. Il ne s'était pas même aperçu que le steamer était prêt à partir aussitôt la malle rendue à son bord ; et puis le cher Lactance n'avait jamais eu l'idée de le presser. Tout au contraire, il voulait aller à l'évêché et au séminaire, et puis s'ils eussent attendu M. Parent à bord du steamboat, le passage était manqué. Mais j'ai eu le soin de débarquer avec toute la diligence possible et de suivre de pas à pas la malle. J'étais sûr alors d'être à temps et de pouvoir livrer vos lettres à ces messieurs et la lettre de change, le tout en bon ordre et à leur satisfaction. Et j'ai eu le temps de prévenir ces messieurs de plusieurs choses pour le bien-être et le soulagement du cher Lactance ; enfin, le ciel a favorisé notre voyage.

Je lui ai procuré tous ses effets et il était vêtu en gentilhomme et à sa satisfaction. Il m'a plusieurs fois, le cher enfant, remercié de mes peines, de ne pas m'affliger, qu'il était bien, que tout allait à son gré. Pourtant, il m'a fallu combattre beaucoup d'idées nouvelles et de désirs qui nous auraient fait manquer le passage et qui l'auraient rendu ridicule à bord du steamboat. Avec douceur et du raisonnement, je le faisais désister. Ah ! ce cher ami, j'ai tout lieu de me réjouir de l'avoir accompagné, je lui ai été utile et il m'a payé de reconnaissance et d'obéissance.

Le capitaine du *Charity* me paraît un parfait gentilhomme, plein de douceur et d'urbanité, il a un parler très doux et a de très belles manières. Il m'a dit à plusieurs reprises :

– Vous pouvez assurer à ses parents que nous aurons égard à sa situation et que nous en prendrons tous les soins possibles.

Il comptait aussi sur une courte traversée. Il dit que c'est la meilleure saison de l'année. Messire Taschereau vous écrira le plus tôt possible les arrangements qu'il aura faits. Lactance doit vous écrire de Liverpool.

Je suis encore dans un état de souffrance de par mon mal dans l'estomac, toujours sans appétit et parfois très faible. Le docteur me purge encore, mais il est obligé de le faire si doucement qu'il dit que ça prendra du temps, que cette désorganisation de l'estomac ne peut se rétablir qu'avec du temps et un régime bien suivi. Il persiste à dire que les *poumons* sont sains et que les foies ne sont pas ulcérés, mais qu'ils sont seulement malades, qu'ils ne fonctionnent pas comme ils le devraient, et que l'estomac lui-même est encore plus malade, plus affaibli.

Le cher curé est venu me voir aussitôt qu'il a eu reçu ma lettre, le mardi soir. Il est changé, il a été malade deux fois. Il a été très affligé au sujet du cher Lactance. Il partage bien toutes vos peines et va tâcher de hâter son voyage de la Petite-Nation avec la chère Rosalie qui, elle-même, ressent bien vivement toutes vos peines. Elle est mieux aussi, mais pas forte.

Depuis mon retour de Québec, je n'ai pas sorti une seule fois, je n'ai vu personne de la famille ni aucun de nos amis. J'ai toujours été sous l'effet des remèdes. Je sortirai demain dans la famille, j'irai aussi voir M^{me} Bourret et M^{me} Judah que l'on dit encore languissante.

Montréal reprend sa vigueur. Voilà les habitants qui y reviennent et ne parlent plus de maladie ; le commerce est en vigueur. M^{me} Fabre¹⁷⁴, à ce que me dit Lévesque, son beau-frère, supporte sa peine avec un courage qui les surprend ; mais elle est faible et souvent indisposée. Sa mère, M^{me} Perrault¹⁷⁵, prend sur elle par rapport à sa chère fille : elle va la consoler autant que ses forces lui permettent de sortir.

Comme je sais que vous n'êtes pas de ces plus diligents à écrire, ainsi que ma chère sœur, M^{me} Papineau, je vous prie de dire à mes bonnes et aimables nièces de le faire pour vous. Je serai [] et leurs lettres me seront agréables et consolantes, surtout M^{lle} Azélie qui peut le faire plus librement, car je sais que la chère Ézilda a déjà un grand fardeau sur les épaules, et puis M^{lle} de Fleurine a la tâche de le faire à sa maman. Si je fais rencontre de beaux, jeunes, élégants et doctes et sages cavaliers, j'en écrirai à Mademoiselle. J'ai déjà vu avec plaisir mon enfant gâté B., mais il n'y a pas de frappement à la Petite-Nation : le cœur est un cœur de pierre pour lui.

Adieu, mon cher frère, faites mes mille et mille amitiés à ma chère sœur, mes nièces, mon neveu, et embrassez pour moi ma bien-aimée Baby Ella et le cher petit Lili-Jos-Jos. En parlant de mes nièces, j'y comprends M^{me} Amédée que nous aimons tout autant que les autres. Mes saluts affectueux à M. Dessaulles et sa dame et à notre cher et respectable curé.

Votre affectionné frère.

¹⁷⁴ Luce Perrault, épouse d'Édouard-Raymond Fabre, veuve depuis le 16 juillet 1854. Elle est sœur de Charles-Ovide, tué au combat de Saint-Denis en 1837, et de Louis Perrault, patriote, journaliste, associé de Fabre en 1828-1835.

¹⁷⁵ Euphrosine Lamontagne, épouse de Julien Perrault, est la mère de Luce Perrault.

T. Bruneau

P.-S. M. et M^{me} Jean Bruneau vous sont bien reconnaissants de votre bon souvenir et vous font leurs respects et amitiés. Le baby¹⁷⁶ de M^{me} Jean le dispute au petit Jos-Jos : quoique plus jeune de quatre mois, il est plus grand et plus robuste.

* * * * *

À Julie Bruneau

Montréal, 3 septembre 1854

Ma chère sœur,

Il est bien juste que je t'adresse quelques lignes durant mon absence et dans un temps où je sais que ton cœur est tout absorbé par de nouvelles inquiétudes, de nouvelles croix ; je connais qu'il est difficile à des cœurs tendres, généreux et bons de surmonter, d'oublier autant d'affections paternelles et maternelles. Néanmoins, dans toutes ces peines, comme la Providence ménage toujours un motif de consolation, tu as à te féliciter avec ton cher et tendre époux, ainsi que tes chers enfants, du succès de l'accomplissement des vœux du cher Lactance. Dans un temps, plutôt délai, aussi court, la Providence l'a conduit au soin paternel pour y exprimer ses désirs et qu'une occasion si heureuse et spontanée se soit offerte pour les accomplir, que nul accident de maladie, de retard dans le voyage, n'est survenu, que même tant de désirs aussi vivement que fortement exprimés de sa part aient été encore si facilement

¹⁷⁶ À Montréal, le 10 février 1853, est baptisé George Bernard Bruneau, fils de Jean Bruneau, marchand, et de Maria Eliza Seymour.

abandonnés, c'est vraiment une grâce toute providentielle. Quant à moi, je suis encore étonné [que] dans l'état de faiblesse, de douleur où j'étais et avec un cœur si facile à émouvoir, j'aie pu résister comme je l'ai fait, car cette séparation m'était plus cruelle que la mort, il me semble.

Je les pense aujourd'hui sanctifiant le saint jour du dimanche à Londres, ou au moins à Liverpool ; car le capitaine voulait même en faire la gageure. Je le crois, par la route qu'il a faite jusqu'à Halifax, dont un vaisseau marchand a donné nouvelle de sa marche jusque-là. Néanmoins, j'ai été surpris de ne pas voir ces détails dans nos gazettes. Est-ce dû à l'indifférence ou n'est-on pas assez satisfait de ce rapport ? Vous pouvez attendre des lettres d'eux vers le 17 de ce mois, par la ligne Cunard. Lactance a promis d'écrire à son papa en arrivant à Liverpool. Je pense que le voyage lui sera avantageux sous le rapport de sa santé, et peut-être sous beaucoup d'autres rapports. Qui peut connaître les desseins de Dieu ?

Tu seras étonnée de voir que je suis encore ici et que je n'ai pu me rendre à Verchères ; néanmoins je suis mieux, je commence à manger un peu, la digestion se fait assez facilement, les douleurs d'estomac diminuent et deviennent moins fréquentes. Mais j'ai été obligé d'aller, lundi dernier, à La Prairie. J'y ai trouvé mon associé très mal, il finira avec les feuilles tombantes, il s'est absolument ruiné ; ils voulaient tous me garder, la joie de cette famille, en me revoyant, était grande, les chers petits enfants me sautaient au col, disant :

– Ah ! Vous ne repartirez plus.

Je les ai laissés le mercredi matin, après avoir mis un peu d'ordre dans le bureau, mais les larmes du malade et de son épouse, et surtout des chers petits enfants, m'ont rendu malade pour deux jours, nouvelle scène affligeante pour moi. Mais ma santé ne me permet

pas de retourner à La Prairie y prendre un ouvrage si fort. Je leur ai fait abandon de mon dû. J'ai vu qu'ils étaient très réduits : sa maladie, les garde-malades, etc., absorbent au-delà de ses ressources.

J'avais écrit au curé que je me rendrais vendredi dernier, mais voici une autre peine pour moi qui survint. Dans celle-ci, il y a disgrâce et comble de la plus grande extravagance. Le petit Jean Bruneau décampa le jeudi soir avec sa blonde ; lui, âgé de 20 ans 4 mois, et elle de 15 ½ ans¹⁷⁷. N'est-ce pas un crime ? La désolation, la colère du père était à leur comble ; la mère était consommée dans la douleur, elle craignait les menaces du père. Ils me sollicitèrent de ne pas les abandonner dans leur peine. Ils se sont mariés à Plattsburgh le vendredi matin, par le ministre anglican, à 10 h. Une lettre adressée à *sa mère* nous en informe. Depuis ce temps, j'ai réussi à calmer le père, à lui faire prendre un parti sage à mon avis.

– Le mal est irréparable, mais faut-il les tuer ou les jeter dans le désespoir ? lui dis-je. Non, il faut que ta femme, sans que ton fils sache que c'est par votre moyen, que vous le placiez immédiatement dans une voûte, qu'il gagne sa vie à la sueur de son front. Son père est marchand en gros, qu'il le prenne à gages, il a un associé strict, il sera bien maintenu là, ses fantaisies vont se passer ; il va comprendre que son père ne veut rien faire pour lui, ne veut pas le faire vivre et qu'il lui faut travailler.

C'est une grande étourderie presque impardonnable, mais l'enfant est plein de talents et s'il se met sérieusement au travail, il fera bien et gagnera sa vie. Le père goûte ce projet et m'a même dit :

¹⁷⁷ Jean Bruneau fils (1834-1909), filleul de Théophile Bruneau, se rendit à Plattsburgh en 1854 avec Harriet Gregory (1839-1872). Ils s'y sont mariés le 30 août et sont revenus à Montréal dans la famille de Harriet Gregory. Ils vont officialiser leur mariage à Notre-Dame de Montréal le 6 septembre 1854.

– S'il devient homme d'affaires et que je le voie désireux de gagner sa vie, je l'établirai avec moi alors.

Ainsi, son grand courroux est déjà cessé, mais je lui recommande l'incognito dans cette affaire et de paraître toujours pour quelque temps résolu de ne rien lui faire, car cet enfant mérite une espèce de châtiment. D'ailleurs, ce sera un exemple pour ses autres enfants. Tu peux imaginer si la mère me remercie et combien son bon et tendre cœur est soulagé. Tout ceci recule ma guérison. Tant d'afflictions pour un cœur compatissant n'est propre qu'à détruire la santé. Ils arrivent demain ; la mère de la fille va les recevoir chez elle.

Pour surcroît de bonheur, je suis devenu diable boiteux : j'ai eu de fortes crampes le jeudi, dans la nuit, ce que je n'ai jamais eu de ma vie ; le vendredi, il me restait une douleur assez vive dans le mollet de la jambe droite ; je pense que c'est un nerf de tressailli, et, hier, la jambe s'est enflée considérablement jusqu'au genou, la cheville du pied l'est tellement que j'ai de la peine à me mettre un soulier. J'ai vu le D^r Bruneau, il me fait faire des frictions d'eau chaude et frotter avec de l'esprit de vin, mais la douleur et l'enflure demeurent les mêmes. Je ne dois pas espérer faire cesser cela de suite.

Amédée m'a envoyé chercher hier après-midi. Je n'avais pas pu y aller encore, tu dois imaginer si je brûlais de voir les chers petits enfants. Ella m'a fait beaucoup de caresse, elle a bien joué et voulait faire peur à mon oncle, mais le pauvre oncle est si décrépité, si souffrant, et le cœur encore si affligé qu'il n'est pas beaucoup disposé à jouer. Je lui ai dit que j'écrivais à mémère aujourd'hui, tel Baby, pis pépère et mémère et all anty's. Le voyage ne les a nullement fatigués. Amédée et son épouse sont très bien ; elle partira cette semaine pour Saratoga.

Je m'embarque sans faute mardi pour Verchères, avec mon mal de jambe. J'y emporterai mes remèdes et je hâterai le curé avec Rosalie à faire leur voyage. Xavier tiendra le ménage avec moi jusqu'à leur retour. Je ne puis toucher mon paiement de Québec qu'à la Saint-Michel.

Tu jugeras par la présente combien d'épreuves pénibles j'ai eues à supporter depuis mon départ et qu'il n'est pas surprenant que ma santé se rétablisse si lentement, comme dit le D^r Bruneau. « Tu t'affectes trop », c'est aisé à dire pour eux, mais pour moi, je suis fait comme cela, on ne peut pas changer la nature.

Je m'en vais à Verchères sans avoir été visiter personne de la famille, ni aucun ami, mais j'ai besoin de fuir ce théâtre de chagrin. Casimir fait pitié, me dit-on, sa fille ne prendra aucun mieux.

Adieu, ma chère sœur, je te fais, et à mon cher frère et mes bonnes et aimables nièces, mes mille et mille amitiés, vous souhaitant bonne santé, du courage et du contentement. Tu pourras m'écrire à Verchères, ainsi que mes chères nièces.

Ton affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Verchères, 11 septembre 1854

Cher frère,

Quand je suis parti de la Petite-Nation, nous étions trop troublés pour penser à aucune affaire. Je vous prie de faire dresser en ma faveur, si cela vous dit, ou en celle du curé, votre procuration et celle de M^{me} Papineau, m'autorisant à vendre, transiger et donner toute

quittance et prendre hypothèque pour la sûreté des paiements qui deviendront dus sur la propriété de Québec dépendant de la succession des feu Pierre Bruneau et Marie-Anne Robitaille.

Voyez comme on ne peut pas se fier aux personnes : dans la promesse de vente que j'ai consentie en mai dernier, Blanchard était obligé d'assurer pour le montant du prix de vente la maison et la sienne qu'il m'hypothéquait aux noms des héritiers Bruneau. Il les a assurées, mais en son nom et pour moindre valeur. Ainsi, M. Glackmeyer, N.P., que j'ai bien payé en avant, devait aller avec lui faire cette assurance et en faire tenir la police au curé. Voilà ce à quoi on s'expose en voulant trop précipiter les affaires. Si je fus resté un, deux jours de plus, j'aurais fait cette affaire moi-même, mais je voulais épargner les dépenses autant que possible pour n'être pas taxé d'extravagance. Il a failli brûler en juin dernier, et il [ne] nous serait resté que le fonds qui se serait vendu pour le constitut, et nous perdions le reste. À cette fois, je ne laisserai pas Québec que ces maisons soient assurées pour le montant qui sera dû et aux noms des héritiers, et j'en emporterai la police.

Tâchez de m'envoyer cette procuration par D^{lle} Fleurine ou par la poste, pour le 25 du courant.

Je suis peiné de vous dire que je gagne peu de terrain, non pour les douleurs d'estomac : elles sont disparues, la digestion se fait plus facilement, mais l'appétit ne revient pas, en sorte que je suis toujours un peu trop faible. J'ai eu les pieds et les jambes enflés jusqu'aux genoux pendant cinq à six jours, à ne pouvoir à peine marcher. Je pris cela pour le premier courrier d'une dissolution prochaine, mais le D^r Bruneau me rassura en me disant :

— Ne t'alarme pas, c'est bien dû à la faiblesse de ta constitution, à tes nerfs affaiblis ; cela va disparaître, tu as eu trop d'exercice dernièrement, gagne Verchères et tu vas continuer à prendre tes

petites prises et tes gouttes, et puis, dans quelque temps, tu auras le dessus complètement.

Je souffre beaucoup dans la jambe droite, dans le mollet, d'un nerf qui est resté comme noué à la suite de violentes crampes que j'ai eues il y a maintenant 10 à 12 jours. Je boite beaucoup et souffre la nuit et le jour ; cela m'ôte des forces, entretient la faiblesse et retarde l'appétit. Voyez comme je suis mazette, bon à rien, plus nuisible qu'utile. Ainsi, si Dieu me retirait de ce monde, ce ne serait pas une perte et je ne donnerais pas de trouble aux autres. Mon sacrifice du monde est fait : il n'a rien d'attrayant pour moi, mais celui de ma famille, que j'aime, me sera plus pénible à faire.

Je crains beaucoup que la chère Rosalie, qui a du mieux et pour qui le voyage de la Petite-Nation ferait un si grand bien, tant pour le plaisir qu'elle aurait de vous aller voir que par le bon air qu'elle aurait à la Petite-Nation, ne pourra pas faire le voyage, si Bourassa ne va pas avec elle. Lui-même est pris d'un rhume alarmant ; je crains qu'il dégénère en bronchite s'il n'y porte un prompt remède. Je lui ai apporté un onguent souverain : s'il en a fait l'application sur la poitrine, il doit être déjà bien soulagé. On l'attend ce matin par le steamboat. Il décidera du départ de Rosalie. S'ils y vont, ils partiront jeudi prochain. Le curé est dans une situation à ne pouvoir pas faire ce voyage : il a trois frères de rendus chez lui, il fait l'ouverture de son académie mercredi prochain et, s'ils prennent des pensionnaires, il faut qu'il soit présent pour faire les engagements, s'assurer du quantum de ces pensions. Les autres commissaires veulent qu'il fasse tout ; ils lui en laissent tous la responsabilité et ils trouveront encore à redire contre lui, vu surtout qu'il a eu ces frères avec tant de peines et de troubles ; il ne voudrait qu'il arrive la moindre erreur en son absence. Ils diraient : « Qu'a-t-il besoin d'aller se promener à l'ouverture d'un pareil établissement, où on a tant besoin de sa

présence ! Des frères étrangers qui ne connaissent personne ». En un mot, je lui vois impossibilité de le faire sans s'exposer à beaucoup de déplaisir.

J'espère que M^{me} Papineau va faire un effort et me faire l'amitié de m'écrire, si vous êtes trop pressé pour pouvoir le faire, ou que mes chères nièces le fassent : ce sera un adoucissement à mes maux, une consolation dans mon absence.

J'ai été mener à Amédée une belle et bonne vache avec son veau, que le frère Xavier Malhiot lui a achetée pour 19 \$. Elle est noire. Vous dire quelle joie a eue la petite Ella ! Ce serait difficile de la décrire :

– Oncle, Oncle, black cow for Baby, good, good Oncle, etc.

Enfin, mille caresses et remerciements dans son petit langage. Quand je suis parti, le lendemain, elle était chagrine, elle voulait que je fusse à Saratoga avec elle, elle ne me laissait pas d'un pas et elle disait souvent à sa maman :

– Ah ! No more Uncle !

Elles partaient le samedi matin pour leur voyage.

Vous connaissez sans doute toutes les grandes nouvelles politiques, M^{me} Papineau est en triomphe, le ministère renversé, etc. Cela va-t-il nous donner un ministère plus honorable, plus honnête, plus dévoué aux intérêts publics ? Quant à moi, je n'ai plus de confiance, pas même dans notre jeunesse qui ne respire qu'honneurs et émoluments, et puis qui ne sera que trop disposée à commettre la spoliation des seigneurs. Ils n'ont rien à perdre, mais qu'à y gagner ! La démoralisation du peuple se fait ouvertement et à grands pas. Sous le prétexte de liberté, de franchise, d'indépendance, on commettra les plus criantes injustices, l'anarchie, car de l'honneur dans les hommes du jour il n'y a plus, plus de principes fixes, de conscience on ne connaît que le nom, en parlement on fait, on

transige d'avance : Votez pour moi sur telle question, je voterai pour vous sur telle autre. Que ce soit en conscience ou non, pourvu que l'on emporte, c'est tout ce qu'il faut.

Adieu, mon cher frère, je vous souhaite à tous bonne santé, de la consolation, du plaisir et croyez-moi, en attendant le plaisir de vous revoir, votre tout dévoué et affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

À Julie Bruneau

Verchères, 14 septembre 1854

Ma chère sœur,

Je te remercie de ta bonne lettre, elle me console, je vois que tu es raisonnable, que ta santé n'est pas trop mauvaise et que vous passez le temps assez agréablement.

Vous devez avoir reçu hier une lettre de moi qui vous donne tous les détails du voyage de Rosalie ; le curé ne peut pas pour le moment le faire, mais je tâcherai de le décider d'aller les rejoindre pour descendre avec eux, car je doute qu'il veuille venir avec moi à Québec.

J'ai été avec Amédée pour voir le D^r Macdonnell, il m'a remis au lendemain à 2 h, il ne s'est pas trouvé chez lui. Je le verrai avant de monter, mais je doute fort qu'il soit plus habile que Bruneau. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que Bruneau me ramène toujours et qu'il me soigne avec beaucoup de précaution. Je veux le voir tout autant

par curiosité que pour voir s'il a un traitement différent à l'autre pour le régime.

Je souffre toujours de ma jambe ; le reste va mieux. Rosalie vous fera un détail de ma santé.

Adieu, ma chère Julie, mes amitiés à M. Papineau, dis-lui que je le plains. Je sais que ses occupations doivent être nombreuses par les ouvrages qu'il a en mains, mais il faut qu'il prenne garde à l'humidité. Mes amitiés à toute la famille.

Ton affectionné frère.

T. Bruneau

* * * * *

Table chronologique et sources des lettres

1830 – 5 février, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/2
 1830 – 6 février, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/3
 1830 – 8 février, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/4
 1830 – 13 février, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1830 – 17 février, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/5
 1830 – 22 février, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/6
 1830 – 24 février, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/7
 1830 – 25 février, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/8
 1830 – 27 février, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/10
 1830 – 2 mars, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/11
 1830 – 3 mars, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/12
 1830 – 4 mars, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/13
 1830 – 6 mars, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1001
 1830 – 9 mars, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1002
 1830 – 10 mars, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1003
 1830 – 11 mars, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1004
 1830 – 15 mars, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1005
 1830 – 16 mars, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1006
 1830 – 20 mars, à Papineau - BAnQ-VM, P7

 1831 – 22 janvier, à Papineau - BAnQ-VM, P7
 1831 – 26 janvier, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1831 – 28 janvier, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1010
 1831 – 31 janvier, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/17
 1831 – 6 février, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/18
 1831 – 11 février, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1011
 1831 – 16 février, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1012
 1831 – 23 février, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 6/17
 1831 – 24 février, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/19
 1831 – 3 mars, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1013
 1831 – 4 mars, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1831 – 7 mars, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3

- 1831 – 10 mars, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/20
 1831 – 11 mars, à Papineau - BAnQ-VM, P7
 1831 – 13 mars, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1831 – 26 novembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1831 – 10 décembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1831 – 12 décembre, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/23
 1831 – 17 décembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1831 – 18 décembre, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/24
 1831 – 26 décembre, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/25
 1831 – 27 décembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1831 – 29 décembre, à Papineau - BAnQ-Q, p417/3
- 1832 – 4 janvier, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/26
 1832 – 7 janvier, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1007
 1832 – 9 janvier, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/27
 1832 – 10 janvier, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1832 – 14 janvier, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1832 – 17 janvier, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1832 – 19 janvier, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/28
 1832 – 25 janvier, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1832 – 28 janvier, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1025
 1832 – 1^{er} février, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1026
 1832 – 4 février, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1027
 1832 – 7 février, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1028
 1832 – 18 février, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1832 – 29 mai, déposition judiciaire - BAC, MG24, B6, vol. 3, p. 1377-1381
- 1832 – 19 novembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1832 – 21 novembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1832 – 1^{er} décembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1032
 1832 – 3 décembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1033
 1832 – 10 décembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1034
 1832 – 18 décembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1035
- 1833 – 2 janvier, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1036
 1833 – 13 février, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1037
 1833 – 23 février, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1038

- 1833 – 23 février, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/30
 1833 – 23 mars, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1039
 1833 – 25 mars, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1040
 1833 – 28 mars, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/31
- 1834 – 20 janvier, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1041
 1834 – 29 janvier, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1042
 1834 – 8 février, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1043
- 1835 – 21 février, à Papineau - BAC, MG24, B2, p. 1890-1891
 1835 – 30 octobre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1044
 1835 – 4 novembre, à Amédée et Lactance Papineau - BAnQ-VM,
 P7, vol. 20, p. 968-970, lettre 3/32
 1835 – 10 novembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3
 1835 – 17 novembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1045
 1835 – 23 novembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1046
 1835 – 14 décembre, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/33
- 1836 – 18 janvier, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1047
 1836 – 30 janvier, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1048
 1836 – 8 février, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1049
 1836 – 23 février, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/34
 1836 – 24 février, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1050
 1836 – 5 mars, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/35
 1836 – 9 mars, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1051
- 1838 – 13 septembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1052
 1838 – 15 septembre, à Papineau - BAC, MG24, B2, p. 3123-3126
 1838 – 17 octobre, à Amédée Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre
 1053
 1838 – 31 [octobre], à Ludger Duvernay - BAnQ-VM, P345/13 ;
 P1/A,29
 1838 – 10 novembre, à Papineau - BAC, MG24, B2, p. 3223-3224
 1838 – 25 novembre, à Ludger Duvernay - BAnQ-VM, P345/13 ;
 P1/A,29
 1838 – 30 novembre, à Amédée et Lactance Papineau - BAC,
 MG24, B2, p. 3259-3261

1839 - 20 juillet, à J.C. Prince - ASTR, 0032-01965

[ca1840] - à Amédée Papineau - BAnQ-Q, P417/31, 14.2

1841 - 23 avril, à Amédée Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre
1054

1842 - 1^{er} mai, à Amédée Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1055

1852 - 16 juin, à Amédée Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1056

1852 - 10 novembre, à Julie Bruneau - BAnQ-Q, P417/3, lettre
1057

1853 - 27 mai, à Amédée Papineau - BAnQ-Q, P417/7 ; 2.12.3, lettre
1058

1853 - 1^{er} septembre, à Julie Bruneau - BAnQ-Q, P417/3

1854 - 19 février, à Julie Bruneau - BAnQ-VM, P7, vol. 33, lettre
3/45

1854 - 28 mars, à Amédée Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre
1059

1854 - 8 avril, à Amédée Papineau - BAnQ-Q, P417/3, lettre 1060

1854 - 16 juin, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/49

1854 - 22 juin, à Amédée et Ézilda Papineau - BAnQ-Q, P417/3,
lettre 1061

1854 - 26 juin, à Amédée Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/50

1854 - 18 août, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/53

1854 - 22 août, à Papineau - BAnQ-Q, P417/2, lettre 1062

1854 - 27 août, à Papineau - BAnQ-VM, P7, lettre 3/54

1854 - 3 septembre, à Julie Bruneau - BAnQ-Q, P417/22, lettre
1063

1854 - 11 septembre, à Papineau - BAnQ-Q, P417/3

1854 - 14 septembre, à Julie Bruneau - BAnQ-Q, P417/3, lettre
1065

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	
I. La Famille Bruneau	7
II. La Vie de Théophile Bruneau	31
 Sigles et abréviations	 53
 Croyez-moi pour la vie - Correspondance	
Première partie, Théophile frère de Julie	55
Deuxième partie, Théophile en exil	231
Troisième partie, De retour au pays	253
 Table chronologique et sources des lettres	 303

Achevé d'imprimer
au Québec
en août 2021